



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **20 janvier 2014 à 19 h 08**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance du 9 décembre 2013;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 16 décembre 2013;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2013)-A-34 établissant les taux de taxes pour l'année 2014 - adoption;
 - 4.2 Règlement modifiant le règlement concernant la tarification - avis de motion;
5. **Administration**
 - 5.1 Nominations à divers comités, commissions, association et organismes;
 - 5.2 Tourisme aérien Laurentides - protocole d'entente 2014;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche temporaire d'une secrétaire - Service de police;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
8. **Urbanisme**
9. **Travaux publics**
 - 9.1 Entretien des aménagements paysagers - renouvellement;
 - 9.2 Entretien et tonte de la pelouse - renouvellement;
 - 9.3 Permis de voirie et raccordement routier;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

- 9.4 Location de balai de rue - contrat;
- 9.5 Projets 2014 - utilisation de fonds;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Place de la Gare - entente de service;

12. Police

- 12.1 Uniformes des policiers - contrat;
- 12.2 Accessoires d'uniformes de policiers - contrat;

13. Incendie

- 13.1 Feux d'artifice - procédure d'autorisation;

14. Rapport

- 14.1 Rapport mensuel du directeur général au 20 janvier 2014.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA14 01 001

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA14 01 002

3.1 Séance du 9 décembre 2013

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 9 décembre 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 01 003

3.2 Séance extraordinaire du 16 décembre 2013

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 décembre 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA14 01 004

4.1 Règlement (2013)-A-34 établissant les taux de taxes pour l'année 2014 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 9 décembre 2013;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-A-34 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 01 005

4.2 Règlement modifiant le règlement concernant la tarification - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-A-06 concernant la tarification.

5. Administration

CA14 01 006

5.1 Nominations à divers comités, commissions, associations et organismes

Modifiée par
la résolution
CA14 02 025

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 42 et de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire fait partie de tous les comités et commissions créés par le conseil;

Abrogée par
la résolution
CA15 01 007

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer les personnes suivantes sur les comités, commissions et associations ci-après énumérés :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

COMITÉS ET COMMISSION	NOMINATIONS
Commission sur le transport des personnes	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Hugh Scott
Comités du Domaine Saint Bernard	Monsieur François Marcoux Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur Hugh Scott
Comité des incendies et de la sécurité civile	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Hugh Scott
Comité des loisirs et culture	Madame Roxanne Lacasse Madame Sylvie Vaillancourt Monsieur Hugh Scott
Comité et commission sur le Service de police	Monsieur Pierre Labonté Monsieur Hugh Scott
Comité des travaux publics	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur Hugh Scott
Comité des ressources humaines	Monsieur François Marcoux Monsieur Pierre Labonté Monsieur Hugh Scott
Comité des finances	Monsieur Pierre Labonté Monsieur Hugh Scott
Comité d'étude sur la réfection du barrage du lac Tremblant	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur Hugh Scott
Office du tourisme région Mont-Tremblant	Madame Thérèse Barrette Monsieur Pascal De Bellefeuille Monsieur Hugh Scott
Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant	Monsieur Pierre Labonté Monsieur Hugh Scott
Tourisme aérien Laurentides	Madame Thérèse Barrette Monsieur Hugh Scott
Fiducie du Domaine Saint-Bernard	Monsieur Luc Brisebois Substitut : Monsieur François Marcoux Monsieur Hugh Scott

La présente résolution abroge toute résolution antérieure concernant la nomination des membres du conseil sur ces comités, commissions, associations et organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 01 007

5.2 Tourisme aérien Laurentides - protocole d'entente 2014

CONSIDÉRANT QUE la résolution CA07 06 155 appuyant la création d'un organisme à but non lucratif ayant pour objectif le développement de l'industrie touristique des hautes Laurentides, dont le marché aérien, en collaboration avec différents partenaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville et Tourisme aérien Laurentides pour l'année 2014 qui prévoit notamment une contribution financière d'un maximum de 120 000 \$ (poste budgétaire 02-622-00-973) répartie en trois versements de 40 000 \$, soit :

- lors de la signature de l'entente;
- le 15 février 2014;
- le 15 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

CA14 01 008

6.1 Embauche temporaire d'une secrétaire - Service de police

CONSIDÉRANT

le surcroît de travail occasionné par la période des Fêtes, il est nécessaire de s'adjoindre une personne supplémentaire agissant à titre de secrétaire au Service de police;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Véronique Piché Paquette, à titre de secrétaire au Service de police, pour la période du 6 janvier 2014 au 9 février 2014, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA14 01 009

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2013 au montant de 263 157,68 \$ et pour le mois de janvier 2014 au montant de 48 716,72 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 01 010

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 220 317,06 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA14 01 011

9.1 Entretien des aménagements paysagers - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE

le Service des travaux publics a procédé en 2012 à un appel d'offres public pour l'entretien des aménagements paysagers sur son territoire avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT QUE

l'entreprise Paysagistes Northland a été mandatée par la résolution CA12 09 540;

CONSIDÉRANT QUE

la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1^{er} février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Paysagistes Northland, pour l'année 2014 aux fins de l'entretien des aménagements paysagers pour un montant de 89 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2012-38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 01 012

9.2 Entretien et tonte de la pelouse - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2012 à un appel d'offres public pour l'entretien et la tonte de la pelouse sur son territoire avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Créations Aqua Terra inc. a été mandatée par la résolution CA12 09 539;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1^{er} février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Créations Aqua Terra inc., pour l'année 2014 aux fins de l'entretien et la tonte de pelouse pour un montant de 53 740 \$, taxes en sus, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2012-37 (poste budgétaire 02-701-50-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 01 013

9.3 Permis de voirie et raccordement routier

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec et que des permis de voirie sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre et qu'elle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE demander au ministère des Transports du Québec, les permis de voirie nécessaires pour les travaux de l'année 2014 et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le responsable des services techniques de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie qui seront délivrés par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

20 janvier 2014

CA14 01 014

9.4 Location de balai de rue - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au balayage du réseau de 170 km de chemins pavés dont plusieurs avec bordures et trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la location de balais de rue et que les résultats sont les suivants :

Sans opérateur (environ 150 heures/unité)	
Soumissionnaires	Tarif / heure (taxes en sus)
Multiservices MD Inc.	58,95 \$
Entretiens J.R. Villeneuve Inc.	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE louer de la compagnie Multiservices MD Inc., 2 balais de rues de type convoyeur sans opérateur pour une période d'environ 150 heures par unité, à un taux horaire de 58,95 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-516), le tout conformément à l'appel d'offres TP-2014-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Hugh Scott arrive à 19 h 10.

CA14 01 015

9.5 Projets 2014 - utilisation de fonds

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CA13 12 262 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil d'agglomération a adopté lors de la séance du 16 décembre 2013 le programme triennal des immobilisations et projets spéciaux des années financières 2014, 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'autoriser l'utilisation, en regard des projets spéciaux et immobilisations retenus pour l'année 2014, des fonds ci-après décrits :

Description	Budget	Fonds
Casiers d'habit de combat - caserne 1	4 200 \$	Surplus
Cylindres d'air respirable	8 900 \$	
Paravents - caserne 2	2 200 \$	



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

Réfection et pavage du chemin du Lac-Tremblant-Nord	300 000 \$	
Acquisition d'un analyseur de circulation	855 \$	
Aménagement carrefour giratoire route 117/Vaillancourt	40 000 \$	
Signalisation sentiers récréatifs	25 000 \$	
Mobilier pour bibliothèque	1 000 \$	
Équipements contrôle de foule	3 600 \$	
Réfection du barrage au Lac Tremblant	300 000 \$	
Aréna - Remplacement du tapis de caoutchouc	25 000 \$	
Remplacement mobilier urbain	6 192 \$	
Compartiment-vestiaires plage du Lac Mercier	8 000 \$	
Aménagement paysager rue de Saint-Jovite en haut	55 000 \$	
Remplacement abreuvoirs parcs	8 667 \$	
Acquisition d'un camion 6 roues avec équipements	21 850 \$	Fonds de roulement
Véhicule de patrouille 34-02	43 100 \$	
Véhicule de patrouille 34-65	38 000 \$	
Plans et devis agrandissement du poste de police	100 000 \$	Règl. emprunt
Analyseur de données Monnayeurs Autobus - Transport en commun	50 000 \$	Surplus/Subvention
Aménagement piste BMX parc Daniel Lauzon	10 000 \$	Fonds de parcs
Ameublement piste multifonctionnelle	10 000 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA14 01 016

11.1 Place de la Gare - entente de service

CONSIDÉRANT QUE la Place de la Gare est un centre d'exposition qui représente le cœur artistique du Secteur du Village et est aussi l'atelier permanent de quatre artistes résidents qui participent à la gestion et en assurent la surveillance et l'entretien ménager;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente de service avec madame Josée Desharnais et messieurs Michel Normandeau, Luis Paniagua et Michel Poirier encadrant la participation à la gestion, la surveillance et l'entretien ménager de la Place de la Gare en 2014, pour un montant maximal de 11 970 \$ (postes budgétaires 02-702-51-495 et 02-702-51-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

12. Police

CA14 01 017

12.1 Uniformes des policiers - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'uniformes de policiers pour l'année 2014 auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat pour la fourniture d'uniformes des policiers pour l'année 2014 à la compagnie Martin & Lévesque inc. pour un montant n'excédant pas 35 000 \$ (poste budgétaire 02-210-00-650).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 01 018

12.2 Accessoires d'uniformes de policiers - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'accessoires d'uniformes de policiers pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le contrat pour la fourniture d'accessoires d'uniformes de policiers pour l'année 2014 soit attribué au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles tels que décrits à la liste préparée par le Service de police (poste budgétaire 02-210-00-650), et pour des montants n'excédant pas, taxes incluses :

- 10 000 \$ pour L'Âme du Sport;
- 10 000 \$ pour Antonio Moreau (1984) Ltée;
- 5 000 \$ pour Distributions R. Nicholls.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA14 01 019

13.1 Feux d'artifice - procédure d'autorisation

CONSIDÉRANT l'article 64 de la *Loi sur les compétences municipales* lequel prévoit que la gestion du service de sécurité incendie peut être confiée à toute personne;

CONSIDÉRANT l'article 11 du *Règlement sur le bruit (2003)-53* suivant lequel l'application des dispositions du règlement peut être confiée à toute personne;

CONSIDÉRANT la fréquence des demandes pour la tenue d'évènements avec feux d'artifice;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

ET RÉSOLU DE confier au directeur du Service de sécurité incendie ou en son absence, à l'un de ses représentants détenteur d'un certificat d'autorisation de compétence reconnu par la Division de la réglementation des explosifs de Ressources naturelles Canada (ci-après appelés « représentants accrédités »), l'autorisation des demandes de dérogation au règlement sur le bruit quant à l'utilisation de pièces pyrotechniques à grand déploiement et à effet théâtral, aux conditions suivantes :

- le demandeur devra avoir transmis au service de Sécurité incendie, au moins trente (30) jours avant la tenue de l'évènement, les informations et documents suivants :
 - la demande écrite mentionnant notamment la date, le lieu et le type d'évènement;
 - l'autorisation écrite du ou des propriétaires de l'immeuble où doit avoir lieu l'utilisation des pièces pyrotechniques;
 - une photocopie du certificat de l'artificier-surveillant valide;
 - une preuve d'assurance (minimum 1 000 000 \$);
 - la liste détaillée des pièces pyrotechniques qui seront utilisées;
 - un plan de l'endroit où aura lieu le spectacle incluant les distances des zones de retombées, du public, des constructions, des véhicules, etc.;
 - un formulaire de demande d'autorisation pour tenue de feux d'artifice et achat de pièces pyrotechniques selon le modèle de la Direction de la réglementation des explosifs;
 - tout autre renseignement nécessaire à assurer la sécurité de l'évènement, à la discrétion du directeur du Service de sécurité incendie ou de l'un de ses représentants accrédités; et
- lors de l'émission de l'autorisation, le Service de sécurité incendie doit obtenir du titulaire de l'autorisation un engagement écrit :
 - à respecter les conditions et exigences prévues à l'autorisation;
 - à s'assurer que l'artificier-surveillant mentionné à la demande d'autorisation soit présent sur le site de déploiement pyrotechnique durant les opérations de montage, de mise à feu, de démontage et de nettoyage du site;
 - à veiller personnellement à ce que l'artificier-surveillant assure la direction de ces opérations; et
 - sur demande du directeur du Service de sécurité incendie ou de l'un de ses représentants accrédités, à procéder à un tir d'essai avant le début du feu d'artifice.

Le directeur du Service de sécurité incendie et ses représentants accrédités devront refuser l'émission de l'autorisation si l'une ou l'autre des conditions d'émission n'était pas rencontrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 décembre 2013

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

CA14 01 020

19. Levée de la séance

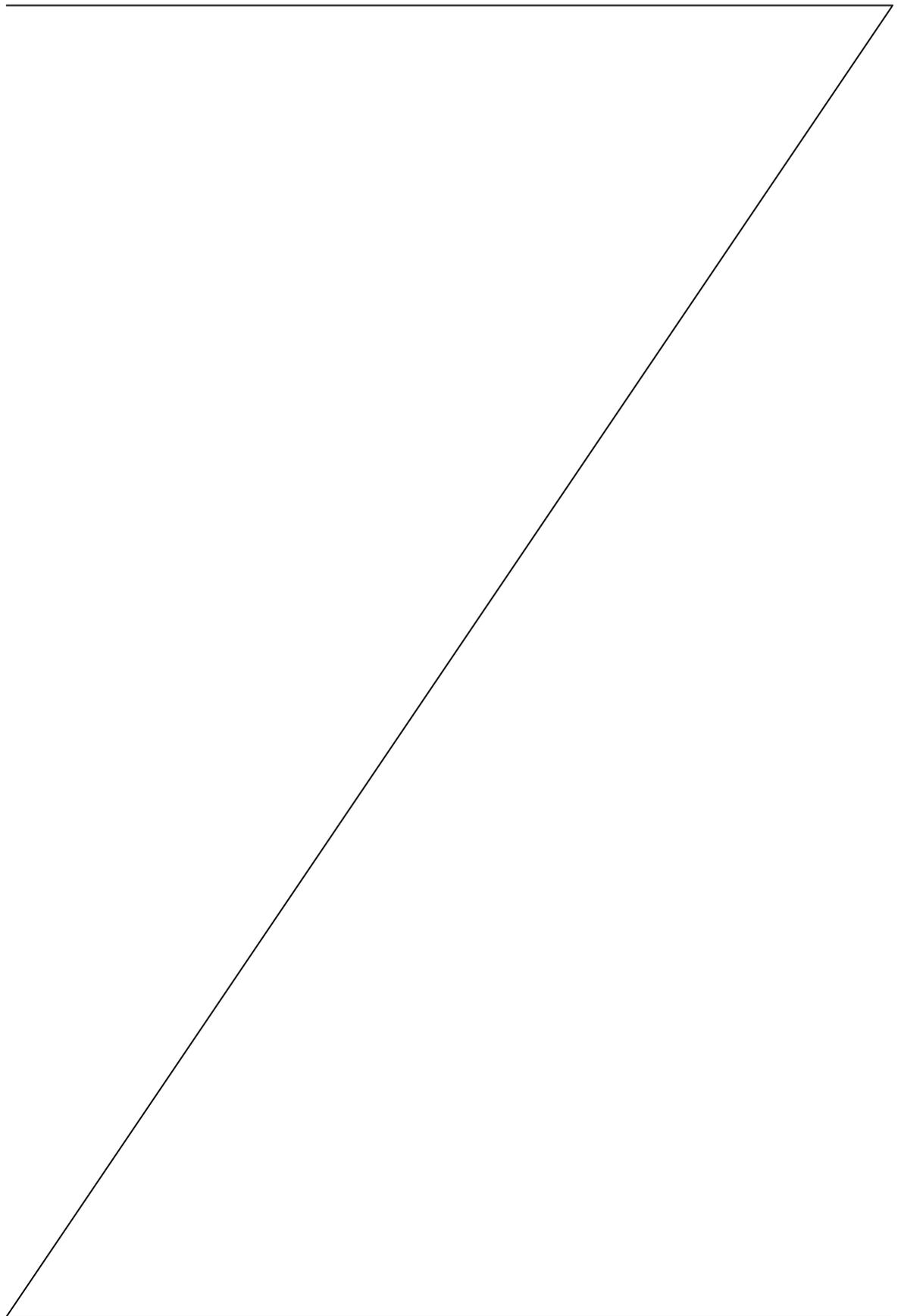
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Hugh Scott

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **20 janvier 2014 à 19 h 21**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

Résumé de l'assemblée publique de consultation prévue le 22 janvier 16 heures, en regard des projets de règlements suivants :

- I- Règlement (2013)-100-15 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;
- II- Règlement (2013)-101-9 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
- III- Règlement (2013)-102-30 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
- IV- Règlement (2013)-103-9 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions;
- V- Règlement (2013)-106-10 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 14 (Brookline phase 4) et par le remplacement du tableau des demandes de permis et certificats assujettis au règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106.

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbaux

- 3.1 Séance du 9 décembre 2013;
- 3.2 Séance extraordinaire du 12 décembre 2013;
- 3.3 Séance extraordinaire du 16 décembre 2013;

4. Règlements

- 4.1 Règlement modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux propriétés adjacentes et/ou desservies par le chemin des Cerfs - avis de motion;
- 4.2 Règlement (2013)-136 décrétant un emprunt de 430 905 \$ et une dépense de 465 000 \$ pour la mise en place d'un réseau d'aqueduc pour la desserte du secteur Village des Soleils, ainsi que pour la réfection d'une partie du chemin Wheeler - adoption;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

- 4.3 Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion;
- 4.4 Règlement (2013)-135 établissant les taux de taxes pour l'année 2014 - adoption;
- 4.5 Règlement modifiant le règlement concernant la tarification - avis de motion;

5. Administration

- 5.1 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;
- 5.2 Réseau FADOQ des Laurentides - adhésion 2014;
- 5.3 Gala des Mercures - subvention;
- 5.4 Nominations à divers comités, commissions, organismes et associations;
- 5.5 Office de tourisme Mont-Tremblant - contrat de partenariat d'événements à des fins touristiques;
- 5.6 Domaine St-Bernard - contribution financière;
- 5.7 Conseil régional des élus des Laurentides - résolution d'appui;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 251, chemin Clément - réduction d'une aire d'isolement;
 - 8.1.2 Rue Dubois - réduction de la superficie de 2 terrains;
 - 8.1.3 305, chemin du Domaine-Millette - empiètement en rive et réduction de la distance entre le bâtiment et la ligne des hautes eaux;
 - 8.1.4 435-445, allée des Hautes-Rives - empiètement en marge avant;
 - 8.1.5 169, route 117 - entreposage de machineries et équipements lourds en marge et en cour avant, absence d'une aire d'isolement et de bordure au pourtour d'une aire de stationnement, augmentation de la largeur d'un accès et d'une allée d'accès;
- 8.2 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :
 - 8.2.1 Réunion du 18 novembre 2013;
 - 8.2.2 Réunion du 16 décembre 2013;
 - 8.2.3 Réunion du 20 janvier 2014;
- 8.3 Plan image - Golf Manitou - projet hôtelier en projet intégré;
- 8.4 Demandes d'occupation permanente du domaine public - 400, chemin de Cassiopée et 973, rue Labelle;
- 8.5 Achat de terrain - rue Gilbert - partie du lot 3 278 807 du cadastre du Québec;
- 8.6 Radiation d'une servitude - lot 3 278 657 du cadastre du Québec;
- 8.7 Retiré;
- 8.8 Retiré;
- 8.9 Approbation de descriptions techniques de parcelles de chemins et rues ouverts à la circulation et n'appartenant pas à la Ville;
- 8.10 Impasse du Portail - modification du générique;
- 8.11 Concordance - règlement 282-2013 de la MRC des Laurentides - demande de prolongation du délai de conformité;
- 8.12 Contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces verts - demande de Station Mont Tremblant - subdivision du lot 2 803 564;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

9. Travaux publics

- 9.1 Disposition des boues et des déchets des eaux usées - renouvellement;
- 9.2 Prolongement d'aqueduc au Village des Soleils - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEFP;
- 9.3 Retiré;
- 9.4 Prolongement de la rue Vaillancourt - travaux supplémentaires et acceptation provisoire;
- 9.5 Pavage du parc linéaire - acceptation finale et travaux supplémentaires;
- 9.6 Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - Jéronard Itée - acceptation des travaux de niveau I;
- 9.7 Projet de Placement Jean Miller inc. - acceptation des travaux de niveau I;
- 9.8 Projets 2014 - autorisation des dépenses;

10. Environnement

- 10.1 Programme de subventions pour les couches lavables;

11. Culture et loisirs

- 11.1 Première Scène Mont-Tremblant - budget;
- 11.2 Retiré;
- 11.3 Église du Village - contrat de gérance de salle;
- 11.4 Salle Alphonse-Desjardins - contrat de surveillance d'expositions;
- 11.5 Remboursement des frais de non résidence - activités sportives;
- 11.6 Retiré;
- 11.7 Demande d'utilisation de l'église du Village pour mariage;
- 11.8 Défi Gatineau-Tremblant - autorisation de passage;
- 11.9 Retiré;
- 11.10 Mamans bien roulées - autorisation d'événement;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 Rapport mensuel du directeur général au 20 janvier 2014;

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 MRC des Laurentides - Règlement 283-2013 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les villes et municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien;
- 15.2 MDDEFP - versement d'un montant de 77 144,70 \$ suite à la subvention accordée en 2013 dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

00 Assemblée de consultation publique



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

Monsieur Stéphane Martin, coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises, à l'aide d'une présentation, explique sommairement la portée des règlements (2013)-100-15, (2013)-101-9, (2013)-102-30, (2013)-103-9 et (2013)-106-10 et invite les personnes présentes à assister à l'assemblée de consultation publique plus détaillée qui aura lieu le mercredi 22 janvier à 16 h à la salle du conseil. La présentation est un résumé non exhaustif de la consultation publique.

Les modifications portent notamment sur :

- Modifier les aires d'affectation Résidentielle forte densité (RF), Résidentielle moyenne densité (RM), Industrielle (IN) et Villégiature rurale (VR);
- Modifier les plans 5 et 9.1 afin de remplacer les viaducs par les carrefours giratoires, d'enlever la collectrice projetée entre la rue Proulx et la montée Kavanagh (boulevard du Docteur-Gervais) et entre les rues de Saint-Jovite et Coupal (rue du Ruisseau);
- Établir des dispositions pour les conduites souterraines privées, croisements véhiculaires et occupations, ouvrages ou constructions à caractère permanent dans l'emprise du parc linéaire;
- Pour l'usage résidentiel, permettre les spas en cour avant et pour les projets intégrés, permettre les conteneurs à déchets en cour avant;
- Rendre inapplicables les distances séparatrices aux nouvelles résidences autorisées dans un îlot déstructuré;
- Permettre l'habitation unifamiliale dans les îlots déstructurés de la zone agricole;
- Introduire de nouvelles dispositions pour les fermettes situées à l'extérieur de la zone agricole;
- Autoriser les structures contiguës et jumelées pour les usages résidentiels dans les zones RF-455 et RM-456 (secteur nord de la rue du Ruisseau);
- Ajouter les nouvelles zones CA-467-1, (secteurs rue Latreille et Vaillancourt) RM-455-1 et RT-713-1 (situées à proximité de la gare [1886, chemin du Village]);
- Réduire l'espace de vente de vins et autres alcools pour les zones CA-468 et CA-469 (secteur route 117 et rue des Pionniers);
- Ajouter des normes applicables aux enseignes d'ambiance;
- Modifier les limites des zones RA-450, RM-451-3, RF-452-1, RF-453, RF-455, CA-467, VR-692, CV-428 et CV-416;
- Agrandir le secteur PIIA numéro 14 (Brookline phase 4, secteur à l'est de la rue Latreille et au sud de la route 117) à même une partie du secteur 13.

CM14 01 001

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PERIODE DE QUESTIONS SPECIFIQUES A L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbaux

CM14 01 002

3.1 Séance du 9 décembre 2013

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 décembre 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 003 3.2 Séance extraordinaire du 12 décembre 2013

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 004 3.3 Séance extraordinaire du 16 décembre 2013

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM14 01 005 4.1 Règlement modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux propriétés adjacentes et/ou desservies par le chemin des Cerfs - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux propriétés adjacentes et/ou desservies par le chemin des Cerfs.

CM14 01 006 4.2 Règlement (2013)-136 décrétant un emprunt de 430 905 \$ et une dépense de 465 000 \$ pour la mise en place d'un réseau d'aqueduc pour la desserte du secteur Village des Soleils, ainsi que pour la réfection d'une partie du chemin Wheeler - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Luc Brisebois à la séance du 1^{er} octobre 2013;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-136 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 430 905 \$ ET UNE DÉPENSE DE 465 000 \$ POUR LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC POUR LA DESSERTE DU SECTEUR VILLAGE DES SOLEILS, AINSI QUE POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN WHEELER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 007

4.3 Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Tremblant.

Ce projet de règlement, déposé séance tenante et présenté par madame Thérèse Barrette, vise à remplacer le Règlement (2011)-126 adopté le 14 novembre 2011.

La *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* requiert des municipalités qu'elles adoptent, avant le 1^{er} mars suivant une élection générale, un nouveau règlement concernant l'éthique et la déontologie, en remplacement de celui en vigueur, avec ou sans modification.

Le projet déposé reprend les dispositions de celui en vigueur depuis 2011. Il réfère aux valeurs d'intégrité, de prudence, de loyauté, d'équité et d'honneur qui guident les élus dans leurs fonctions.

Certaines modifications pourraient être apportées au projet avant son adoption, notamment par l'ajout de titres permettant de clarifier le contenu de paragraphes, afin d'en faciliter le repérage par le lecteur.

Toutes modifications apportées à ce projet seront clairement identifiées lors de son adoption prévue à la prochaine séance ordinaire du conseil.

CM14 01 008

4.4 Règlement (2013)-135 établissant les taux de taxes pour l'année 2014 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté à la séance du 9 décembre 2013;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-135 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 009

4.5 Règlement modifiant le règlement concernant la tarification - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

5. Administration

CM14 01 010

5.1 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Luc Brisebois, mesdames les conseillères Thérèse Barrette, Sylvie Vaillancourt et Roxanne Lacasse, messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault, François Marcoux et Pierre Labonté soient autorisés à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 21, 22, 23 et 24 mai 2014 au Centre de congrès Lac Leamy de Gatineau et de payer la somme de 13 600 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346), incluant les frais d'inscription, d'hébergement et autres dépenses inhérentes à ce congrès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 011

5.2 Réseau FADOQ des Laurentides - adhésion 2014

CONSIDÉRANT QUE le Réseau FADOQ des Laurentides a pour mission de regrouper les personnes de 50 ans et plus, de les représenter devant les instances nécessitant la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins collectifs, d'organiser des activités, des programmes et des services répondant à leurs besoins afin qu'elles conservent leur autonomie et leur engagement dans la communauté le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution CM11 01 020, le conseil a reconnu cet organisme communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE renouveler l'adhésion de la Ville de Mont-Tremblant à titre de membre associé du Réseau FADOQ des Laurentides en payant la cotisation annuelle de 275 \$ (poste budgétaire 02-110-00-494), et d'inviter les citoyens de 50 ans et plus à adhérer à cet organisme afin de profiter des avantages qu'un tel regroupement peut leur offrir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 012

5.3 Gala des Mercures - subvention

CONSIDÉRANT QUE la polyvalente Curé-Mercure a déposé une demande de subvention pour le Gala des Mercures 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE cette remise de bourses et de certificats souligne l'excellence et l'effort chez les jeunes du 2^e cycle du secondaire, et aussi du 1^{er} cycle du secondaire et du parcours adapté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

ET RÉSOLU d'autoriser le versement à la polyvalente Curé-Mercure de deux bourses de 250 \$ à être remises aux étudiants dans le cadre du Gala des Mercures 2013-2014 (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 013

5.4 Nominations à divers comités, commissions, organismes et associations

Modifiée par
la résolution
CM14 04 169
et par la
résolution
CM15 01 013

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 42 et de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire fait partie de tous les comités et commissions créés par le conseil;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE nommer les personnes suivantes sur les comités, commissions, organismes et associations ci-après énumérés :

COMITÉS ET COMMISSION	NOMINATIONS
Commission culturelle	Madame Roxanne Lacasse Madame Sylvie Vaillancourt
Comité d'embellissement	Madame Roxanne Lacasse
Comité de jumelage	Madame Thérèse Barrette
Comité consultatif d'urbanisme	Madame Roxanne Lacasse Madame Sylvie Vaillancourt Monsieur Pascal De Bellefeuille
Comité organisateur d'événements en environnement	Madame Thérèse Barrette
Comité communication	Monsieur Luc Brisebois
Comité de quartier n° 1	Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur Pascal De Bellefeuille
Commission de suivi de la politique familiale	Madame Roxanne Lacasse Madame Sylvie Vaillancourt
Comité d'entretien des sentiers de ski de fond	Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur François Marcoux
Comité parc linéaire	Madame Sylvie Vaillancourt
Comité sur la construction du complexe aquatique	Monsieur Kevin Ratcliffe Madame Roxanne Lacasse
Comité des lacs	Madame Thérèse Barrette
Comité du lac Boisseau	Monsieur François Marcoux
Comité pour la mise en place d'un site d'extraction	Madame Roxanne Lacasse
AGIR pour la Diable	Madame Thérèse Barrette
Association de villégiature de Tremblant (AVT)	Monsieur Pascal De Bellefeuille
Association touristique des Laurentides (ATL)	Madame Thérèse Barrette
Centre de ski de fond Mont-Tremblant	Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur François Marcoux
Centre local de développement des Lt des (CLD)	Monsieur Luc Brisebois
Chambre de commerce de Mont-Tremblant	Monsieur Pascal De Bellefeuille
Comité d'actions stratégiques (CAS)	Madame Thérèse Barrette Madame Roxanne Lacasse
Comité de suivi environnemental / secteur Mont-Tremblant de la MRC des Laurentides	Monsieur Luc Brisebois
Conseil de la culture des Laurentides	Madame Roxanne Lacasse
Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA)	Madame Thérèse Barrette
Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides	Monsieur Luc Brisebois



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

Conseil régional des loisirs des Laurentides (CRL)	Madame Roxanne Lacasse
Table d'harmonisation du parc national du Mont-Tremblant	Monsieur Luc Brisebois Substitut : Madame Thérèse Barrette

La présente résolution abroge toute résolution antérieure concernant la nomination des membres du conseil sur ces comités, commission, organismes et associations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 014

5.5 Office de tourisme Mont-Tremblant - contrat de partenariat d'événements à des fins touristiques

CONSIDÉRANT QU' un contrat de partenariat à des fins touristiques est intervenu le 25 août 2011 pour assurer la gestion générale incluant les opérations administratives des événements;

CONSIDÉRANT la résolution CM13 06 220 permet que la contribution puisse être augmentée en raison de la bonification d'un événement Ironman;

CONSIDÉRANT la tenue d'un Championnat nord-américain en août 2014 qui se tiendra en lieu et place de l'édition Ironman;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une contribution additionnelle au montant de 50 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-623-00-970), en vue du Championnat nord-américain qui se tiendra en lieu et place de l'édition Ironman à la condition que cette bonification d'événement ait été autorisée par le Sous-comité et que la contribution additionnelle n'excède pas la moitié des frais additionnels générés aux Partenaires en conséquence de cette bonification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 015

5.6 Domaine Saint-Bernard - contribution financière

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accorder une contribution financière au montant de 500 \$ (poste budgétaire 02-701-70-499), au Domaine Saint-Bernard pour le pique-nique familial des citoyens de Mont-Tremblant qui se tiendra le 5 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 016

5.7 Conseil régional des élus des Laurentides - résolution d'appui

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie d'électrification des transports, annoncée par la première ministre du Québec, madame Pauline Marois, la création d'un Institut du transport électrique (ITÉ) doté d'un budget de 35 M \$ sur 3 ans est une mesure phare, dont la mise en œuvre est prévue dans les tous premiers mois de l'année 2014;

CONSIDÉRANT QU' afin de s'assurer que l'ITÉ réponde bien aux besoins et aux attentes, tant de l'industrie que du milieu de la recherche, le ministère du Conseil exécutif a mis sur pied un comité de travail pour élaborer un plan d'affaires et remettre ses recommandations au gouvernement, au plus tard le 14 février 2014;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

CONSIDÉRANT QU' un projet d'Institut du véhicule avancé a déjà été mis de l'avant par un regroupement unique d'expertises issues de la région des Laurentides constitué du Centre National de Transport Avancé (CNTA), de l'Institut du transport avancé du Québec (ITAQ), de PMG Technologies et d'un consortium national FPInnovations;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à construire à Blainville, dans le voisinage immédiat du seul centre d'essais pour véhicules automobiles au Canada doté d'installations évaluées à 250 millions de dollars, un « Centre d'expertises et de services de classe mondiale » et que celui-ci pourrait devenir une composante majeure de l'écosystème innovant en électro mobilité de la grande région de Montréal, en symbiose avec les pôles, les grappes et les créneaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les principaux intervenants industriels engagés dans le transport routier au Québec, dont PACCAR, Nova Bus, BRP, Prévost Car, Autobus Lion, TM4, B3CG Interconnect, Robert Transport, etc., ont été consultés dans le cadre d'une étude de faisabilité en 2012;

CONSIDÉRANT QUE les intervenants industriels estiment que la localisation d'un complexe multifonctionnel, regroupant des expertises de pointe et des espaces locatifs (ateliers et bureaux) adjacents aux installations du Centre d'essais pour véhicules automobiles (CEVA) à Blainville dans les Laurentides, répond à un besoin structurel pour le développement de leurs marchés;

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides travaille depuis 1996, grâce au Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec (CÉVEQ), sur l'électrification des transports et que la fermeture de GM à Boisbriand, en 2002, a depuis incité les industriels du secteur automobile à diversifier leurs activités vers l'électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a reconnu officiellement, en 2003, un créneau d'excellence en transport terrestre avancé de la région des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant appuie l'implantation de l'Institut du transport électrique à Blainville dans les Laurentides mis de l'avant par le CNTA, l'ITAQ et FPInnovations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

CM14 01 017



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2013 au montant de 245 030,69 \$ et de janvier 2014 au montant de 8 079,20 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 251, chemin Clément - réduction d'une aire d'isolement

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-220) vise à autoriser qu'une aire d'isolement entre un bâtiment commercial et l'allée d'accès soit de 3,25 m plutôt que de 6 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-12-212)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 Rue Dubois - réduction de la superficie de 2 terrains

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-221) vise à autoriser la création de 2 lots avec des profondeurs de 37,85 m et de 61,98 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-12-214)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 305, chemin du Domaine-Millette - empiètement en rive et réduction de la distance entre le bâtiment et la ligne des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-222) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement (transformation d'une véranda en pièce habitable) à 11,47 m de la ligne des hautes eaux du lac Gauthier qui déroge au règlement par :

- un empiètement de 3,53 m dans la rive de 15 m;
- une réduction de 8,53 m de la distance minimale de 20 m entre le bâtiment et la ligne des hautes eaux.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU14-01-004)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 435-445, allée des Hautes-Rives - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-229) vise à autoriser l'implantation d'une galerie à 0,75 m de la ligne arrière plutôt qu'à 3 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-12-213)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 169, route 117 - entreposage de machineries et équipements lourds en marge et en cour avant, absence d'une aire d'isolement et de bordure au pourtour d'une aire de stationnement, augmentation de la largeur d'un accès et d'une allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-230) vise à autoriser :

- l'entreposage extérieur de machineries et d'équipements lourds en marge et en cour avant;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

- l'absence d'une aire d'isolement entre un bâtiment principal et une aire de stationnement;
- un accès d'une largeur de 15,5 m plutôt que de 9 m;
- une allée d'accès d'une largeur de 45,5 m plutôt que de 9 m;
- l'absence de bordure pour une aire de stationnement.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-12-219)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme

CM14 01 018

8.2.1 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 18 novembre 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil, en séance ordinaire du 9 décembre dernier, a reporté sa décision concernant l'installation d'une enseigne au 1555, route 117;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, incluse au procès-verbal du 18 novembre 2013 portant le numéro CCU13-11-208 (enseigne au 1555, route 117) en retirant la condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 019

8.2.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 16 décembre 2013

Modifiée par
la résolution
CM14 07 275

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour des demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 16 décembre 2013 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
251, chemin Clément	CCU13-12-212
435-445, allée des Hautes-Rives	CCU13-12-213
Rue Dubois	CCU13-12-214
169, route 117	CCU13-12-219

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
826-2, rue de Saint-Jovite	CCU13-12-215
382-388, rue de Saint-Jovite	CCU13-12-217



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
764, rue de Saint-Jovite	CCU13-12-216
1010, rue de Saint-Jovite	CCU13-12-218
169, route 117	CCU13-12-220

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 020

8.2.3 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 20 janvier 2014

CONSIDÉRANT

la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour la demande de dérogation mineure visant le 305, chemin du Domaine-Millette;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 305, chemin du Domaine-Millette faisant l'objet de la recommandation CCU14-01-004 incluse au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 20 janvier 2014, conformément au plan de l'arpenteur-géomètre monsieur Dany Maltais, portant le numéro 20833, minute 5130 et daté du 13 février 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 021

8.3 Plan image - Golf Manitou - projet hôtelier en projet intégré

CONSIDÉRANT QU'

une demande d'acceptation d'un plan image, datée du 26 novembre 2012, a été déposée par les propriétaires du Golf Manitou par l'entremise de leur mandataire monsieur Christian Murray, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE

ce plan vise l'implantation d'un projet hôtelier développé sous forme de projet intégré comprenant un hôtel de 36 chambres et de 144 unités réparties dans 12 bâtiments;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter le plan image du Golf Manitou étant un projet hôtelier développé sous forme de projet intégré, le tout conformément au projet réalisé par monsieur Christian Murray, arpenteur-géomètre, et portant le numéro 6904, minute 13 470, daté du 25 octobre 2012 et amendé le 4 décembre 2013 conditionnellement à ce que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soit versée en argent.

La présente résolution ne dispense pas le requérant de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir le ou les permis de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 022

8.4 Demandes d'occupation permanente du domaine public - 400, chemin de Cassiopée et 973, rue Labelle

CONSIDÉRANT QUE

les propriétaires du 400, chemin de Cassiopée ont demandé une occupation du domaine public pour l'installation de murets de pierres dans l'emprise du chemin de Cassiopée;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 973, rue Labelle ont demandé une occupation du domaine public pour un empiètement de 11 cm du bâtiment dans l'emprise de la rue Gilbert;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public aux propriétaires du 400, chemin Cassiopée (lot 3 937 529 du cadastre du Québec) et du 973, rue Labelle (lot 3 278 807 du cadastre du Québec), le tout conformément aux projets d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire ces autorisations au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 023

8.5 Achat de terrain - rue Gilbert - partie du lot 3 278 807 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE 55,6 mètres carrés de l'assiette de la rue Gilbert empiètent sur une partie du lot 3 278 807 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter l'offre de mesdames Catherine et Lorraine Schmuck et de monsieur François Laviolette, propriétaires du lot 3 278 807 du cadastre du Québec, de vendre à la Ville pour un dollar, un terrain d'une superficie de 55,6 mètres carrés tel que décrit au plan projet d'implantation numéro 62 927-B, minute 6178 daté du 27 novembre 2013, préparé par monsieur Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre;

QUE tous les frais relatifs à cette transaction, incluant les frais de cadastre, soient assumés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 024

8.6 Radiation d'une servitude - lot 3 278 657 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 278 657 du cadastre du Québec a demandé la radiation d'une partie de la servitude publiée sous le numéro 11 597 640 au bureau de la publicité des droits consentie en faveur de la Ville pour un sentier projeté au nord de son terrain en bordure du parc linéaire;

CONSIDÉRANT QUE le sentier projeté peut emprunter le parc linéaire maintenant dédié à des activités non motorisées;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude a été consentie dans le cadre d'une contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter de radier la servitude établie sur le lot 3 278 657 du cadastre du Québec aux conditions suivantes :



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

20 janvier 2014

- que tous les frais de cette radiation soient assumés par le demandeur;
- que la contribution à des fins de parcs soit remplacée par une contribution en argent, représentant 8 % de la valeur marchande du terrain suite au dépôt d'un rapport d'un évaluateur aux frais du demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Retiré

8.8 Retiré

CM14 01 025

8.9 **Approbation de descriptions techniques de parcelles de chemins et rues ouverts à la circulation et n'appartenant pas à la Ville**

CONSIDÉRANT

l'article 73 de la *Loi sur la compétences municipales* qui permet à la Ville d'entamer des procédures pour devenir propriétaire de sections de rues ouvertes à la circulation depuis plus de 10 ans et pour lesquelles la Ville ne possède pas de titres de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver, afin de se prévaloir de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, les descriptions techniques des 4 sections de chemins suivantes ouvertes à la circulation et n'appartenant pas à la Ville, lesquelles sont jointes à la présente résolution :

Chemin	Lot (du canton de Clyde)	Description du plan
Chemin du Lac-Mercier	Partie du lot 9, rang D	Numéro 2466-103, minute 6319 daté du 29 novembre 2013 (M. Jean-Sébastien Harvey, a.g.)
	Partie du lot 8, rang D	
Chemin des Boisés	Partie du lot 8B, rang E	Numéro 59 807-C, minute 18 119 daté du 26 octobre 2011 (M. Guy Barbe, a.g.)
	Partie du lot 9B, rang E	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 026

8.10 **Impasse du Portail - modification du générique**

CONSIDÉRANT

le prolongement de la rue Vaillancourt et qu'il y a lieu de modifier le générique de l'*impasse du Portail* dont la voie se connecte à ce prolongement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE modifier le générique de l'*impasse du Portail* par la *rue du Portail*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 027

8.11 **Concordance - règlements numéro 282-2013 de la MRC des Laurentides - demande de prolongation du délai de conformité**



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

CONSIDÉRANT QUE le 29 novembre 2013, le *Règlement 282-2013 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides pour la gestion des usages dans les affectations agricole et agroforestière (article 59 - LPTAA)* est entré en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme*, les municipalités touchées par ce règlement ont un délai de six mois pour s'y conformer, délai se terminant le 29 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE le 9 décembre dernier, la Ville a entrepris une procédure d'adoption d'amendements réglementaires et que le délai était trop court pour pouvoir y intégrer les amendements demandés par le règlement 282-2013 de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entreprend 3 procédures d'amendements réglementaires par année soit, au mois d'avril, d'août et de décembre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville pourra intégrer les amendements demandés par le règlement 282-2013 de la MRC aux projets de règlement devant être adoptés en avril 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adresser une demande au ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire afin de prolonger le délai de six mois prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, jusqu'au 29 septembre 2014 pour l'adoption des règlements de concordance au règlements 282-2013 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 028

8.12 Contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces verts - demande de Station Mont Tremblant - subdivision du lot 2 803 564

CONSIDÉRANT QUE Station Mont Tremblant doit procéder à une opération cadastrale pour une partie du terrain en bordure du lac Tremblant où est construite l'usine de traitement de l'eau potable qu'elle s'est engagée à céder gratuitement à la Ville;

CONSIDÉRANT QU' à titre de contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels exigible lors d'une opération cadastrale, Station Mont Tremblant propose le consentement d'une servitude pour le sentier récréatif Villa Bellevue situé entre le pont Jackrabbit et la rue Labelle;

CONSIDÉRANT QUE ce sentier, également exigé dans le cadre d'un projet de lotissement sur le chemin de l'Albatros, représente une superficie approximative de 18 064 m² qui peut combler la contribution pour ces deux opérations cadastrales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

D' accepter la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces verts offerte par Station Mont Tremblant pour la subdivision du lot 2 803 564 du



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

cadastre du Québec sous la forme d'une servitude sur une partie du sentier Villa Bellevue situé entre le pont Jackrabbit et la rue Labelle, tel que désigné au plan préparé par monsieur Christian Murray, arpenteur-géomètre, en date du 31 octobre 2013, numéro 21 760 (feuillet 1 à 3) de sa minute 13976;

D' aviser Station Mont Tremblant que les contributions à des fins de parcs et terrains de jeux et espaces naturels pour d'ultérieures opérations cadastrales devront être adressées au conseil pour considération et étude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM14 01 029

9.1 Disposition des boues et des déchets des eaux usées - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2013 à un appel d'offres public pour la disposition des boues et des déchets des eaux usées avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2014-2015 et 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Viridis Environnement inc. a été mandatée par la résolution CM13 03 107;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit signaler son intention de renouveler avant le 1^{er} février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres TP-2013-01;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de Viridis Environnement inc., pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 afin d'effectuer la cueillette, le transport et la disposition d'environ 1 000 tonnes de boues aux coûts de 75 \$/tonne pour un total de 75 000 \$, taxes en sus, ainsi que pour réaliser 78 levées annuelles de conteneurs de 2 verges cubes de déchets d'eaux usées au montant total de 1 521 \$, taxes en sus, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2013-01 (poste budgétaire 02-414-00-528).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 030

9.2 Prolongement d'aqueduc au Village des Soleils - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEFP

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au prolongement du réseau d'aqueduc au Village des Soleils;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser Les Consultants SM inc. à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc pour la desserte des unités d'habitation des condominiums du Village des Soleils. La Ville s'engage à transmettre au MDDEFP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en lien avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

9.3 Retiré

CM14 01 031

9.4 Prolongement de la rue Vaillancourt - travaux supplémentaires et acceptation provisoire

CONSIDÉRANT QUE les travaux de prolongement de la rue Vaillancourt ont été réalisés par l'entreprise 9088-9569 Québec inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par Les Consultants SM inc.;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et au paiement du décompte progressif final au montant de 156 899,01 \$, taxes en sus (projet 2012-62), pour le projet de prolongement de la rue Vaillancourt dont un montant de 91 357,19 \$, taxes en sus, est inclus pour des travaux supplémentaires;

DE libérer une partie de la retenue contractuelle au montant de 72 858,66 \$, taxes en sus, et conserver la retenue résiduelle de 5 % qui sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclarés leurs contrats ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 032

9.5 Pavage du parc linéaire - acceptation finale et travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage du parc linéaire ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Bélanger inc. en conformité avec les documents préparés par la Ville et la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

DE procéder au paiement du décompte final incluant les travaux supplémentaires et la libération de la retenue contractuelle du projet de pavage du parc linéaire au montant de 252 993,87 \$ taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-636);



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclarés leur contrat ont été entièrement payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 033

9.6 Prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - Jérónard Itée - acceptation des travaux de niveau I

CONSIDÉRANT l'entente signée par Jérónard Ltée en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM12 06 684;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' accepter provisoirement les travaux de niveau I concernant le prolongement du boulevard du Docteur-Gervais incluant les réseaux d'aqueduc et d'égout;

D' autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie pour les travaux de niveau I dès la réception de la garantie de niveau II représentant 100 % de l'évaluation des coûts des travaux de niveau II;

D' autoriser le paiement à Jérónard Itée d'un montant de 155 144,55 \$, taxes en sus, dont 45 294,70 \$ (projet 2012-31) payable par la réserve d'aqueduc secteur Saint-Jovite et 109 849,85 \$ (projet 2012-58) payable par le surplus affecté, le tout pour des travaux de surdimensionnement payable par la Ville et inclus à l'entente relative aux travaux municipaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'oeuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et que ce dernier garantisse la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 034

9.7 Projet de Placement Jean Miller inc. - acceptation des travaux de niveau I

CONSIDÉRANT l'entente signée par Placement Jean Miller inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM11 03 104;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 janvier 2014

ET RÉSOLU :

- D' accepter provisoirement les travaux de niveau I du projet de Placement Jean Miller inc. concernant la construction d'un nouveau chemin adjacent à la route 117 sur les lots 4 651 718 et 4 794 564 du cadastre du Québec;
- D' autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie pour les travaux de niveau I dès la réception de la garantie de niveau II représentant 100 % de l'évaluation des coûts du niveau II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 01 035

9.8 Projets 2014 - autorisation des dépenses

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la résolution CM13 12 449 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013, le programme triennal des années financières 2014, 2015 et 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation, en regard des projets spéciaux et immobilisations retenus pour l'année 2014, des fonds ci-après décrits :

Description	Budget	Fonds	
Réfection et pavage :			
- Chemin Desmarais	250 000 \$	Adm./Surplus	
- Rue Émond Ouest	110 000 \$	Surplus	
- Rue Estelle	45 000 \$		
- Rue Filion	150 000 \$		
- Chemin des Hauteurs	200 000 \$		
- Chemin du Lac Gélinas	150 000 \$		
- Rue Méribel	40 000 \$		
- Extrémité rue O'keefe	30 000 \$		
- Chemin de l'Orée de la Montagne	100 000 \$		
- 7 ^e Rang	70 000 \$		
- Chemin Paquette	50 000 \$		
- Chemin Tour du Lac	100 000 \$		
Pavage chemins de l'Ancêtre/Horizon	300 000 \$		Règl. emprunt sectoriel
Pavage chemins Dicaire/de la Falaise	175 000 \$		
Pavage chemin du Mont-Plaisant	175 000 \$		
Plans prolongement aqueduc rue Trudel	30 000 \$		
Prolongement réseau aqueduc Village des Soleils	500 000 \$		
Luminaires conventionnels	5 000 \$	Fonds d'administration	
Luminaires décoratifs	10 000 \$		
Éclairage panneau interprétation chemin de la Vieille-usine	10 000 \$		



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 février 2014 à 19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. ***PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR***
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 20 janvier 2014;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion;
 - 4.2 Retiré;
5. **Administration**
 - 5.1 Substitut au maire de Lac-Tremblant-Nord au conseil d'agglomération - nomination;
 - 5.2 Remplacement du maire de la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord à divers comités - nominations;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche temporaire d'un répartiteur au Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police;
 - 6.2 Régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant - nomination des membres du comité de retraite;
 - 6.3 Embauche temporaire d'un étudiant en communication - direction communication et relations publiques;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
8. **Urbanisme**
9. **Travaux publics**
 - 9.1 Surfaceuse - contrat de publicité;
 - 9.2 Entretien ménager 2014 - contrat;
 - 9.3 Feux de circulation - traverses de piétons.
10. **Environnement**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

11. **Culture et loisirs**
12. **Police**
13. **Incendie**
14. **Rapport**
15. **Acceptation de la correspondance**
16. **Affaires nouvelles**
17. **Période d'intervention des membres du conseil**
18. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
19. **Levée de la séance**

CA14 02 021

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA14 02 022

3.1 Séance du 20 janvier 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 20 janvier 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA14 02 023

4.1 Règlement sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

4.2 Retiré



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

Monsieur Hugh Scott arrive.

5. Administration

CA14 02 024

5.1 Substitut au maire de Lac-Tremblant-Nord au conseil d'agglomération - nomination

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 4 et 5 du décret 846-2005 à l'effet que le maire de la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord siège au conseil d'agglomération et qu'un conseiller peut le remplacer en cas de vacance ou d'empêchement;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-01-007 de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE prendre acte de la résolution 2014-01-007 du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord nommant monsieur Charles De Broin, à titre de substitut au maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, pour le remplacement au conseil d'agglomération du maire de cette municipalité, en cas de vacance à son poste ou d'empêchement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 02 025

5.2 Remplacement du maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord à divers comités - nominations

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 10 du décret 846-2005 à l'effet que le conseil d'agglomération doit désigner sur chacun des comités et commissions au moins un membre du conseil de la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord;

CONSIDÉRANT la résolution CA14 01 006 nommant diverses personnes sur les comités, commissions et associations relevant du conseil d'agglomération;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Hugh Scott

ET RÉSOLU :

DE prendre acte de la résolution 2014-01-006 du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, nommant les membres du conseil devant agir en remplacement du maire sur divers comités relevant du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;

DE modifier la résolution CA14 01 006 portant sur la composition des comités de façon à tenir compte de nouvelles nominations, comme suit :

COMITÉS ET COMMISSION	NOMINATIONS
Comités du Domaine Saint Bernard	Monsieur François Marcoux Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur Neil Rankin
Comité des incendies et de la sécurité civile	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Brian Bertram
Comité des loisirs et culture	Madame Roxanne Lacasse Madame Sylvie Vaillancourt Madame Louise Royer
Comité et commission sur le Service de police	Monsieur Pierre Labonté Monsieur Charles De Broin

Abrogée par
la résolution
CA15 01 007



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

Comité des travaux publics	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur Peter Richardson
Comité des ressources humaines	Monsieur François Marcoux Monsieur Pierre Labonté Madame Louise Royer
Comité des finances	Monsieur Pierre Labonté Monsieur Jean Cloutier
Comité d'étude sur la réfection du barrage du lac Tremblant	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur Peter Richardson

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA14 02 026

**6.1 Embauche temporaire d'un répartiteur au Centre d'appels d'urgence 911
- Service de police**

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Audrey Primeau à titre de répartiteur temporaire, Centre d'appels d'urgence 911 au Service de police à compter du 3 mars 2014, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 02 027

Modifiée par
la résolution
CA16 06 133

**6.2 Régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de
Mont-Tremblant - nomination des membres du comité de retraite**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 2013-21 intervenue entre la Ville de Mont-Tremblant et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant concernant la mise en place d'un régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le régime est administré par un comité de retraite composé de sept (7) membres votants;

CONSIDÉRANT QUE trois membres sont désignés par la Ville de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination du directeur général, de la directrice du Service des ressources humaines et de la trésorière et directrice du Service des finances, à titre de membres du comité de retraite pour une période de trois (3) ans à compter du 10 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

CA14 02 028

6.3 Embauche temporaire d'un étudiant en communication - direction communication et relations publiques

CONSIDÉRANT

la nécessité d'avoir une personne pour remplacer le personnel en place pendant la période de prise des vacances annuelles et pour agir à titre de support à la direction générale et à la direction communication et relations publiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Véronique Meunier à titre d'étudiante en communication à la direction communication et relations publiques à compter du 19 mai 2014 pour une période maximale de 490 heures pour l'année 2014.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA14 02 029

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2013 au montant de 85 573,45 \$ et pour le mois de janvier 2014 au montant de 83 197,93 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 02 030

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 259 906,84 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA14 02 031

9.1 Surfaceuse - contrat de publicité

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire réitérer son offre de publicité sur la surfaceuse du 1^{er} février 2014 au 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE

le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour des propositions de publicité et que les résultats sont les suivants :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Toyota À Ste-Agathe	9 000 \$
Imprimerie Léonard inc.	1 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de Toyota À Ste-Agathe de verser à la Ville de Mont-Tremblant un montant de 9 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 01-234-73-001), pour afficher leur publicité sur la surfaceuse de l'aréna, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et à l'approbation du concept publicitaire, pour les périodes et les montants suivants :

- saison du 1^{er} février 2014 au 30 juin 2014 - 1 000 \$;
- saison du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 - 2 000 \$;
- saison du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 - 2 000 \$;
- saison du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 - 2 000 \$;
- saison du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 - 2 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 02 032

9.2 Entretien ménager 2014 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'entretien ménager des différents édifices municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015 (taxes en sus)	Périodes additionnelles optionnelles (taxes en sus)	
		1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016	1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017
Entretien Mana inc.	106 553,00 \$	109 749,00 \$	113 043,00 \$
Sanitec 2000 inc.	165 800,00 \$	165 800,00 \$	165 800,00 \$
Royalty Maintenance inc.	188 990,62 \$	188 990,62 \$	188 990,62 \$
Maintenance Trans Québec inc.	293 800,00 \$	293 800,00 \$	293 800,00 \$
GDI Services (Québec) SEC	305 390,00 \$	313 330,14 \$	321 476,72 \$
Gestion ADC (1996) Inc.	346 273,00 \$	326 247,15 \$	333 797,36 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Entretien Mana inc., au montant de 106 553 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-xx-495), pour l'entretien ménager des différents édifices municipaux pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015, avec possibilité de renouvellement pour 2 années supplémentaires, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2014-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

CA14 02 033

9.3 Feux de circulation - traverses de piétons

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mettre en place des éléments de signalisation sécurisant les traverses de piétons aux intersections des rues Léonard et de Saint-Jovite, ainsi que des rues Labelle et de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité :

QU' une enveloppe budgétaire de 40 000 \$ soit allouée pour l'acquisition et l'installation des équipements requis afin de mettre en place la signalisation nécessaire à sécuriser les traverses de piétons aux intersections de la rue de Saint-Jovite avec la rue Léonard et avec la rue Labelle, cette somme étant prélevée à même le surplus libre accumulé de l'agglomération;

DE formuler une demande auprès du ministère des Transports du Québec afin que soit prohibé les virages à droite sur feux rouge à l'intersection de la rue Léonard (route 327) et de la rue de Saint-Jovite, permettant ainsi la mise en place de feux de traverses de piétons sur demandes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10. Environnement**
- 11. Culture et loisirs**
- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA14 02 034

19. Levée de la séance

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

- 10. Environnement**
- 11. Culture et loisirs**
- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**

CA14 02 021

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA14 02 022

3.1 Séance du 20 janvier 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 20 janvier 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA14 02 023

4.1 Règlement sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

4.2 Retiré

Monsieur Hugh Scott arrive.

5. Administration

CA14 02 024

5.1 Substitut au maire de Lac-Tremblant-Nord au conseil d'agglomération - nomination

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 4 et 5 du décret 846-2005 à l'effet que le maire de la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord siège au conseil d'agglomération et qu'un conseiller peut le remplacer en cas de vacance ou d'empêchement;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-01-007 de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE prendre acte de la résolution 2014-01-007 du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord nommant monsieur Charles De Broin, à titre de substitut au maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, pour le remplacement au conseil d'agglomération du maire de cette municipalité, en cas de vacance à son poste ou d'empêchement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 02 025

5.2 Remplacement du maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord à divers comités - nominations

Abrogée par
la résolution
CA15 01 007

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 10 du décret 846-2005 à l'effet que le conseil d'agglomération doit désigner sur chacun des comités et commissions au moins un membre du conseil de la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord;

CONSIDÉRANT la résolution CA14 01 006 nommant diverses personnes sur les comités, commissions et associations relevant du conseil d'agglomération;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Hugh Scott

ET RÉSOLU :

DE prendre acte de la résolution 2014-01-006 du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, nommant les membres du conseil devant agir en remplacement du maire sur divers comités relevant du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;

DE modifier la résolution CA14 01 006 portant sur la composition des comités de façon à tenir compte de nouvelles nominations, comme suit :

COMITÉS ET COMMISSION	NOMINATIONS
Comités du Domaine Saint Bernard	Monsieur François Marcoux Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur Neil Rankin
Comité des incendies et de la sécurité civile	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Brian Bertram
Comité des loisirs et culture	Madame Roxanne Lacasse Madame Sylvie Vaillancourt Madame Louise Royer



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

Comité et commission sur le Service de police	Monsieur Pierre Labonté Monsieur Charles De Broin
Comité des travaux publics	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur Peter Richardson
Comité des ressources humaines	Monsieur François Marcoux Monsieur Pierre Labonté Madame Louise Royer
Comité des finances	Monsieur Pierre Labonté Monsieur Jean Cloutier
Comité d'étude sur la réfection du barrage du lac Tremblant	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Kevin Ratcliffe Monsieur Peter Richardson

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA14 02 026

6.1 Embauche temporaire d'un répartiteur au Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Audrey Primeau à titre de répartiteur temporaire, Centre d'appels d'urgence 911 au Service de police à compter du 3 mars 2014, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 02 027

6.2 Régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant - nomination des membres du comité de retraite

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 2013-21 intervenue entre la Ville de Mont-Tremblant et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant concernant la mise en place d'un régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le régime est administré par un comité de retraite composé de sept (7) membres votants;

CONSIDÉRANT QUE trois membres sont désignés par la Ville de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination du directeur général, de la directrice du Service des ressources humaines et de la trésorière et directrice du Service des finances, à titre de membres du comité de retraite pour une période de trois (3) ans à compter du 10 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

CA14 02 028

6.3 Embauche temporaire d'un étudiant en communication - direction communication et relations publiques

CONSIDÉRANT

la nécessité d'avoir une personne pour remplacer le personnel en place pendant la période de prise des vacances annuelles et pour agir à titre de support à la direction générale et à la direction communication et relations publiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Véronique Meunier à titre d'étudiante en communication à la direction communication et relations publiques à compter du 19 mai 2014 pour une période maximale de 490 heures pour l'année 2014.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA14 02 029

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2013 au montant de 85 573,45 \$ et pour le mois de janvier 2014 au montant de 83 197,93 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 02 030

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 259 906,84 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA14 02 031

9.1 Surfaceuse - contrat de publicité

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire réitérer son offre de publicité sur la surfaceuse du 1^{er} février 2014 au 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE

le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour des propositions de publicité et que les résultats sont les suivants :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Toyota À Ste-Agathe	9 000 \$
Imprimerie Léonard inc.	1 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de Toyota À Ste-Agathe de verser à la Ville de Mont-Tremblant un montant de 9 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 01-234-73-001), pour afficher leur publicité sur la surfaceuse de l'aréna, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et à l'approbation du concept publicitaire, pour les périodes et les montants suivants :

- saison du 1^{er} février 2014 au 30 juin 2014 - 1 000 \$;
- saison du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 - 2 000 \$;
- saison du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 - 2 000 \$;
- saison du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 - 2 000 \$;
- saison du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 - 2 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 02 032

9.2 Entretien ménager 2014 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'entretien ménager des différents édifices municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015 (taxes en sus)	Périodes additionnelles optionnelles (taxes en sus)	
		1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016	1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017
Entretien Mana inc.	106 553,00 \$	109 749,00 \$	113 043,00 \$
Sanitec 2000 inc.	165 800,00 \$	165 800,00 \$	165 800,00 \$
Royalty Maintenance inc.	188 990,62 \$	188 990,62 \$	188 990,62 \$
Maintenance Trans Québec inc.	293 800,00 \$	293 800,00 \$	293 800,00 \$
GDI Services (Québec) SEC	305 390,00 \$	313 330,14 \$	321 476,72 \$
Gestion ADC (1996) Inc.	346 273,00 \$	326 247,15 \$	333 797,36 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Entretien Mana inc., au montant de 106 553 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-xx-495), pour l'entretien ménager des différents édifices municipaux pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015, avec possibilité de renouvellement pour 2 années supplémentaires, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2014-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

CA14 02 033

9.3 Feux de circulation - traverses de piétons

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mettre en place des éléments de signalisation sécurisant les traverses de piétons aux intersections des rues Léonard et de Saint-Jovite, ainsi que des rues Labelle et de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité :

QU' une enveloppe budgétaire de 40 000 \$ soit allouée pour l'acquisition et l'installation des équipements requis afin de mettre en place la signalisation nécessaire à sécuriser les traverses de piétons aux intersections de la rue de Saint-Jovite avec la rue Léonard et avec la rue Labelle, cette somme étant prélevée à même le surplus libre accumulé de l'agglomération;

DE formuler une demande auprès du ministère des Transports du Québec afin que soit prohibé les virages à droite sur feux rouge à l'intersection de la rue Léonard (route 327) et de la rue de Saint-Jovite, permettant ainsi la mise en place de feux de traverses de piétons sur demandes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10. Environnement**
- 11. Culture et loisirs**
- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA14 02 034

19. Levée de la séance

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 février 2014** à **19 h 13**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 **Séance du 20 janvier 2014;**
4. **Règlements**
 - 4.1 **Avis de motion :**
 - 4.1.1 **Règlement (2013)-100-15 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;**
 - 4.1.2 **Règlement (2013)-101-9 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;**
 - 4.1.3 **Règlement (2013)-106-10 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 14 (Brookline Phase 4) et par le remplacement du tableau des demandes de permis et certificats assujettis au règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106;**
 - 4.2 **Règlement (2013)-102-30 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions :**
 - 4.2.1 **Avis de motion;**
 - 4.2.2 **Adoption du second projet de règlement;**
 - 4.3 **Règlement (2013)-103-9 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions :**
 - 4.3.1 **Avis de motion;**
 - 4.3.2 **Adoption du second projet de règlement;**
 - 4.4 **Règlement (2014)-138 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un complexe aquatique ainsi qu'un emprunt et une dépense de 14 660 000 \$ pour sa réalisation - avis de motion;**
 - 4.5 **Règlement modifiant le règlement (2009)-113 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques - avis de motion;**
 - 4.6 **Retiré;**



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

4.7 Règlement (2014)-137 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Tremblant - adoption;

5. Administration

5.1 Bulletin municipal - contrats :

5.1.1 Impression;

5.1.2 Infographie;

5.2 Comité intermunicipal - entente relative au site du lac Boisseau - remplacement de membres;

5.3 Mandat de mise en œuvre du plan de développement touristique - non-renouvellement de l'entente et résiliation du bail;

5.4 Entente de services pour des événements touristiques d'envergure 2014-2016;

5.5 Installation des compteurs intelligents de nouvelle génération;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :

8.1.1 140, chemin de l'Ermitte - ajout d'un sous-sol à un garage intégré;

8.1.2 173, chemin de l'Orée-des-Lacs - augmentation du nombre de bâtiments accessoire;

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 20 janvier 2014;

8.3 Comité consultatif d'urbanisme - renouvellement de mandat;

8.4 Retiré;

8.5 Assemblée publique de consultation pour des amendements réglementaires - dépôt du procès-verbal;

8.6 Retiré;

8.7 Demande de modification à la réglementation - Clinique podiatrice - 240, rue de Saint-Jovite;

9. Travaux publics

9.1 Demande auprès d'Hydro-Québec - ajout de luminaires de rues;

9.2 Requête pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout - chemin Desmarais - entente relative aux travaux municipaux;

9.3 Acquisition d'une camionnette pour le service d'assainissement des eaux - contrat;

9.4 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement du chemin de l'Albatros - Station Mont Tremblant;

9.5 Cession de terrain - ancienne route 11 traversant le lot 4 650 110 et une partie des lots 4 650 113, 3 647 435, 4 650 115, 3 926 439 et 3 926 438;

9.6 Mandat à l'UMQ - achat d'abat poussière;

9.7 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement de réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - projet Station Nature;

9.8 Complexe aquatique - désignation d'un signataire - convention d'aide financière;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

10. Environnement

- 10.1 Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique dans le cadre du programme de remplacement de vieux poêles à bois - appui;
- 10.2 Comité organisateur d'événements / conférences en environnement - modification du mandat, nomination et renouvellement du mandat des membres;
- 10.3 AGIR pour la Diable - subvention 2014;

11. Culture et loisirs

- 11.1 Ententes de subventions avec des organismes;
- 11.2 Soutien technique aux organismes;

12. Police

- 12.1 Événements Ironman 2014 - acceptation des trajets;

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 Formation des élus en matière d'éthique et de déontologie - rapport;

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 Compteurs intelligents - dépôt de la requête d'une citoyenne lors de la séance du 20 janvier 2014.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CM14 02 045

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture, en ajoutant le point suivant :

- 8.8 Les Sommets du Mont-Tremblant inc. - entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPECIFIQUES A L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM14 02 046

3.1 Séance du 20 janvier 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 20 janvier 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Avis de motion

CM14 02 047 4.1.1 Règlement (2013)-100-15 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2013)-100-15 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions.

CM14 02 048 4.1.2 Règlement (2013)-101-9 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2013)-101-9 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions.

CM14 02 049 4.1.3 Règlement (2013)-106-10 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 14 (Brookline Phase 4) et par le remplacement du tableau des demandes de permis et certificats assujettis au règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2013)-106-10 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 14 (Brookline Phase 4) et par le remplacement du tableau des demandes de permis et certificats assujettis au règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106.

4.2 Règlement (2013)-102-30 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

CM14 02 050 4.2.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2013)-102-30 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM14 02 051 4.2.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2013)-102-30 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

4.3 Règlement (2013)-103-9 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions

CM14 02 052

4.3.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2013)-103-9 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions.

CM14 02 053

4.3.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2013)-103-9 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 02 054

4.4 Règlement (2014)-138 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un complexe aquatique ainsi qu'un emprunt et une dépense de 14 660 000 \$ pour sa réalisation - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2014)-138 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un complexe aquatique ainsi qu'un emprunt et une dépense de 14 660 000 \$ pour sa réalisation.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

CM14 02 055

4.5 Règlement modifiant le règlement (2009)-113 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur François Marcoux à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement modifiant le règlement (2009)-113 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Le règlement (2009)-113 porte sur le droit payable par chaque exploitant d'une carrière ou d'une sablière dont l'exploitation est susceptible d'occasionner le transit de certaines substances sur les voies publiques municipales.

La modification projetée vise à ajouter notamment l'utilisation d'appareils d'auto-surveillance avec caméra à la liste des moyens utilisés par la Ville afin de juger de l'exactitude des déclarations des exploitants, à définir les modalités de mise en œuvre de ce système de surveillance et à mieux définir les pouvoirs d'inspection des représentants de la Ville.

4.6 Retiré

CM14 02 056

4.7 Règlement (2014)-137 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Tremblant - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Suite à l'adoption du projet de règlement présenté lors de la séance du 20 janvier dernier, les modifications suivantes ont été apportées :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

- Réduction de 200 \$ à 75 \$, la valeur maximale de tout avantage reçu par un membre du conseil par un organisme autre qu'un organisme à but non lucratif pour lequel le membre doit produire une déclaration;
- Disposition à l'effet que tout don en argent ou sous forme de chèque doit être refusé; et
- Ajout de certains titres pour faciliter la compréhension et le repérage.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 20 janvier 2014;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-137 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

5.1 Bulletin municipal - contrats

CM14 02 057

5.1.1 Impression

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'impression du bulletin municipal et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Imprimerie Artographe	7 980 \$
Imprimerie Léonard	7 980 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville préfère regrouper sous un même toit l'impression et l'infographie du bulletin municipal;

CONSIDÉRANT QUE le prix total de l'Imprimerie Léonard pour les deux services (infographie et impression) est moindre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à Imprimerie Léonard au montant de 7 980 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-341), pour l'impression des quatre bulletins municipaux de 12 pages avec papier Rolland Opaque 50 - 140M pour l'année 2014, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 02 058

5.1.2 Infographie

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels reliés à l'infographie du bulletin municipal et que les résultats sont les suivants :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Imprimerie Léonard	2 800 \$
Imprimerie L'Artographe	3 400 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à Imprimerie Léonard au montant de 2 800 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-419), pour l'infographie des quatre bulletins municipaux pour l'année 2014, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 02 059

5.2 Comité intermunicipal - entente relative au site du lac Boisseau - remplacement de membres

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE remplacer monsieur André David, la directrice générale et le directeur du Service des travaux publics par monsieur François Marcoux, conseiller municipal, la directrice administrative et le responsable des parcs et des immeubles à titre de membres du comité intermunicipal chargé de l'application de l'*Entente relative au site du lac Boisseau* intervenue le 23 novembre 2011 entre la Ville et la municipalité de La Conception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 02 060

5.3 Mandat de mise en œuvre du plan de développement touristique - non-renouvellement de l'entente et résiliation du bail

CONSIDÉRANT QU' une entente et un bail sont intervenus respectivement le 15 août 2011 et le 20 décembre 2011 entre la Ville de Mont-Tremblant et le Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant (CAS) pour la mise en œuvre du plan de développement touristique;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de ce mandat, la Ville s'engageait à verser au CAS la somme de 300 000 \$ annuellement et lui fournir un accès à des locaux;

CONSIDÉRANT QUE les sommes versées avant le 1^e avril 2013 suffisent à défrayer tous les frais encourus et à venir par le CAS dans l'exécution de son mandat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville connaîtra sous peu les mandats qu'elle entend confier au CAS, lesquels feront l'objet d'ententes spécifiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE :

- Ne pas procéder au renouvellement de l'entente pour le mandat de mise en œuvre du plan de développement touristique après le 31 août 2014;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

- Ne pas procéder au versement des sommes dues en vertu de l'entente à compter du 1^{er} avril 2013;
- Permettre au CAS, une fois les frais encourus et à venir pour l'exécution de l'entente du 15 août 2011 payés, de conserver les sommes résiduelles non utilisées pour des mandats futurs;
- Obtenir du CAS une quittance finale et complète;
- Résilier le bail liant les deux parties en date 28 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 02 061

5.4 Entente de services pour des événements touristiques d'envergure 2014-2016

CONSIDÉRANT

la résolution CM13 07 255 adoptée en date du 8 juillet 2013 à l'effet d'autoriser la préparation d'une entente de services à intervenir entre la Ville de Mont-Tremblant et l'Office de tourisme région Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente de services avec l'Office de tourisme région Mont-Tremblant comprenant une contribution financière de 85 000 \$, plus taxes applicables (poste budgétaire 02-622-00-975), réparties sur 3 ans pour la tenue d'événements touristiques d'envergure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 02 062

5.5 Installation des compteurs intelligents de nouvelle génération

CONSIDÉRANT QUE

des citoyens ont manifesté leurs inquiétudes concernant l'installation des compteurs intelligents par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'

Hydro-Québec compte exiger des frais substantiels pour le refus ou le retrait des compteurs;

CONSIDÉRANT

la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 29 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'appuyer la motion adoptée à l'unanimité le 29 mai 2013 par l'Assemblée nationale du Québec demandant à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement les citoyens qui ne veulent pas de compteur intelligent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM14 02 063

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2013 au montant de 41 159,58 \$ et pour le mois de janvier 2014 au montant de 36 138,11 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 02 064

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 46 330,33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 140, chemin de l'Ermitage - ajout d'un sous-sol à un garage intégré

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-007) vise à autoriser la construction d'un sous-sol sous un garage intégré alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande.
(CCU14-01-005)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 173, chemin de l'Orée-des-Lacs - augmentation du nombre de bâtiments accessoire

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-008) vise à autoriser l'implantation de 2 remises alors que le règlement n'en permet qu'une.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU14-01-006)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM14 02 065

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 20 janvier 2014

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures ci-après énumérées;

CONSIDÉRANT le retrait, par le propriétaire, de la demande de PIIA pour une nouvelle construction sur le chemin du Faubourg faisant l'objet de la recommandation CCU14-01-007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE reporter à la prochaine séance ordinaire du conseil, la décision concernant la dérogation mineure pour le 173, chemin de l'Orée-des-Lacs faisant l'objet de la recommandation CCU14-01-006;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 20 janvier 2014 :

Accepter conditionnellement la demande d'un projet intégré sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
chemin Brière	CCU14-01-003

en ajoutant une seconde condition à l'effet que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soit versée en argent; la présente résolution ne dispensant pas le requérant de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir le ou les permis de lotissement.

Accepter conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
140, chemin de l'Ermité	CCU14-01-005

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
445-447, rue Léonard	CCU14-01-008
2250-2252, chemin du Village	CCU14-01-009

Refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
457, rue Charbonneau	CCU14-01-010

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 02 066

8.3 Comité consultatif d'urbanisme - renouvellement de mandat

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Claude Girard sur le comité consultatif d'urbanisme a pris fin le 31 décembre 2013;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de monsieur Claude Girard au comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Retiré

8.5 Assemblée publique de consultation pour des amendements réglementaires - dépôt du procès-verbal

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 janvier 2014 en regard des projets de règlements suivants :

- Règlement (2013)-100-15 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2013)-101-9 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2013)-102-30 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2013)-103-9 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2013)-106-10 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 14 (Brookline



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

phase 4) et par le remplacement du tableau des demandes de permis et certificats assujetties au règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106.

8.6 Retiré

CM14 02 067

8.7 Demande de modification à la réglementation - Clinique podiatrique - 240, rue de Saint-Jovite

CONSIDÉRANT la demande de modification réglementaire datée du 10 décembre dernier pour autoriser une clinique podiatrique au 240, rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT la volonté de maintenir les commerces de plus petite superficie au centre-ville;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE modifier la réglementation pour autoriser les services professionnels et de bureaux (C-2) dans la zone CA-466-1, soit dans la zone où se situe le 240, rue de Saint-Jovite;

DE ne pas modifier la réglementation pour y autoriser l'implantation de commerces de détail et de services (C-1) dans de nouveaux locaux de moins de 200 m².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 02 068

8.8 Les Sommets du Mont-Tremblant inc. - entente

CONSIDÉRANT QU' un recours en jugement déclaratoire et nullité de règlements a été intenté en Cour Supérieure contre la MRC des Laurentides et la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir un échéancier et les modalités d'exécution des principes déjà négociés visant la conclusion d'une entente tel que convenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'échéancier-transaction et quittance proposé par la Ville à Les Sommets du Mont-Tremblant inc. le 5 février 2014 conjointement avec la MRC des Laurentides ou, à défaut, de procéder par homologation devant le tribunal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM14 02 069

9.1 Demande auprès d'Hydro-Québec - ajout de luminaires de rues

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mettre en place de l'éclairage public à l'extrémité du chemin Marie-Louise Vallée;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilités publiques existants;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

- D' autoriser la demande auprès d'Hydro-Québec afin de procéder à la mise en place d'un luminaire de rue de 100 watts HPS à l'extrémité du chemin Marie-Louise-Vallée, poteau H8C6I;
- DE verser la somme de 144 \$/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement des lumières (poste budgétaire 02-340-00-521);
- DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour les 2 lumières selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 02 070

Modifiée par
la résolution
CM15 03 095

9.2 Requête pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout - chemin Desmarais - entente relative aux travaux municipaux

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 24 janvier 2014 par monsieur Georges Lathouras, mandataire de monsieur Falic pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur les chemins Desmarais et des Sources;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément au plan préparé par Équipe Laurence et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

- D' accepter la requête déposée par monsieur Georges Lathouras pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur les chemins Desmarais et des Sources conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;
- QUE la Ville s'engage à opérer le réseau d'aqueduc dès l'acceptation provisoire des travaux et à municipaliser les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 02 071

9.3 Acquisition d'une camionnette pour le service d'assainissement des eaux - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'une camionnette 4x4 ½ tonne pour le service d'assainissement des eaux et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Auto Desrosiers Ford inc.	25 941 \$
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltee	27 821 \$
Performance Laurentides inc.	28 731 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Auto Desrosiers Ford inc. pour l'acquisition d'une camionnette 4X4 ½ tonne au montant de 25 941 \$, taxes en sus (projet 2014-07), payable à parts égales (25 %) par les réserves d'aqueduc et d'égout des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2014-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 02 072

9.4 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement du chemin de l'Albatros - Station Mont Tremblant

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 22 janvier 2014 par monsieur Stéphane Lalonde, vice-président de la Station Mont Tremblant SEC, pour le prolongement du chemin de l'Albatros;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par monsieur Guy Trudeau, ingénieur pour la firme Marchand Houle et associés, et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la requête déposée par monsieur Stéphane Lalonde pour la Station Mont Tremblant SEC pour effectuer des travaux de prolongement du chemin de l'Albatros sur une partie des lots 2 804 174 et 2 803 770, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 02 073

9.5 Cession de terrain - ancienne route 11 traversant le lot 4 650 110 et une partie des lots 4 650 113, 3 647 435, 4 650 115, 3 926 439 et 3 926 438

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée par monsieur Gérald Gauthier, propriétaire d'un immeuble situé au 107, route 117, afin que la Ville procède à la cession et à la fermeture de l'emprise du chemin, autrefois connu sous le nom de route 11, laquelle n'a jamais été ni aménagée ni utilisée à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain d'une superficie d'environ 2 812,4 mètres carrés traversant sa propriété et constitué du lot 4 650 110 et d'une partie des lots 4 650 113, 3 647 435, 4 650 115, 3 926 439 et 3 926 438 du cadastre du Québec, est enclavé, n'est d'aucune utilité pour la Ville et scinde en deux la propriété qui historiquement a toujours été occupée par les requérants ou par leurs auteurs;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

- DE procéder à la fermeture du chemin et d'extraire du domaine public la partie de l'ancienne route située sur le lot 4 650 110 et sur une partie des lots 4 650 113, 3 647 435, 4 650 115, 3 926 439 et 3 926 438, tel que montré au certificat de localisation préparé par monsieur Christian Murray, arpenteur-géomètre, minute 13973;
- D' accepter de vendre au prix de 10 cents le pied carré, la superficie ci-dessus mentionnée représentant l'assiette de l'ancienne route, à monsieur Gérald Gauthier ou à ses ayants droit;
- D' autoriser la signature de l'acte notarié à intervenir, tous les frais relatifs à cette transaction étant à la charge du demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 02 074

9.6 Mandat à l'UMQ - achat d'abat poussière

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à une ville de conclure avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ propose un achat regroupé avec ses membres pour se procurer du chlorure de calcium solide en flocons utilisé comme abat-poussière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

- QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, pour l'année 2014, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière;
- QUE la Ville confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées et accepte que le produit livré soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- QUE la Ville s'engage à prendre du chlorure de calcium en flocons 77 % ou 85 %, selon la meilleure proposition conforme combinant le prix et la concentration, pour une quantité de 38 ballots de 1 000 kg et s'engage à respecter les termes du contrat attribué par l'UMQ comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- QUE la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé à la Ville avant taxes tel que fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- QUE la Ville pourra se retirer de l'achat regroupé en transmettant à l'UMQ, une résolution en ce sens au moins 5 jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



CM14 02 075

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

9.7 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement de réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - projet Station Nature

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 13 janvier 2014 par monsieur Patrick Boulay, mandataire de Construction Premia inc., pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire permettant de desservir un projet intégré d'habitations (Station Nature) sur la rue Labelle, lot 5 336 641 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément au plan préparé par madame Julie Larocque, ingénieure pour la firme Ingemax, et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

D' accepter la requête déposée par monsieur Patrick Boulay de Construction Premia inc. pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire permettant de desservir un projet intégré d'habitations (Station Nature) sur la rue Labelle, sur le lot 5 336 641 du cadastre du Québec, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

QUE la Ville s'engage à opérer le réseau d'aqueduc dès l'acceptation provisoire des travaux et à municipaliser les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 02 076

9.8 Complexe aquatique - désignation d'un signataire - convention d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit désigner un signataire pour la demande de convention d'aide;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, monsieur Robert Davis, à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour l'aménagement d'un complexe aquatique dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase II, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM14 01 077

10.1 Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique dans le cadre du programme de remplacement de vieux poêles à bois - appui

CONSIDÉRANT QUE la Ville a voté un budget de 5000 \$ afin de pouvoir participer en 2014 au programme « Changez d'air » de l'Association québécoise de lutte contre la pollution



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

atmosphérique (AQLPA) pour remplacer sur son territoire un certain nombre de vieux poêles à bois jugés polluants;

CONSIDÉRANT QU'

à ce jour, l'enveloppe budgétaire de l'AQLPA pour ce programme n'a toujours pas été renouvelée par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec et ce, malgré le fait que ce projet-pilote a largement dépassé les objectifs prévus au départ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant demande au ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec de débloquer rapidement les fonds nécessaires à la poursuite du programme de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique fort apprécié des citoyens du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 02 078

10.2 Comité organisateur d'événements / conférences en environnement - modification du mandat, nomination et renouvellement du mandat des membres

CONSIDÉRANT

la résolution CM10 01 024 qui crée et mandate le comité organisateur d'événements / conférences en environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE modifier le mandat actuel du C.O.E. afin de favoriser l'organisation, à l'échelle locale, d'événements à thématiques environnementales visant à informer les citoyens sur les enjeux environnementaux tels que l'efficacité énergétique, la diminution des gaz à effet de serre, le transport durable et la construction écologique;

DE transmettre aux intervenants concernés, par l'entremise du directeur du Service de l'environnement, des suggestions visant à améliorer la qualité de l'environnement;

DE renouveler les mandats des personnes suivantes :

- Madame Thérèse Barrette, conseillère municipale;
- Monsieur Pierre Bourget, membre;
- Monsieur Luc Richard, membre;
- Madame Geneviève Huchette, présidente du C.O.E.;
- Madame Lysane Gauthier, vice-présidente du C.O.E.;
- Le directeur du Service de l'environnement;

DE nommer :

- La commis secrétaire du Service de l'environnement, secrétaire du C.O.E..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

CM14 02 079

10.3 AGIR pour la Diable - subvention 2014

CONSIDÉRANT QU' AGIR pour la Diable est un organisme à but non lucratif voué à la protection de la rivière du Diable dont les travaux assurent la préservation des ressources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser à AGIR pour la Diable la somme de 25 000 \$ pour l'année 2014 (poste budgétaire 02-470-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM14 02 080

11.1 Ententes de subventions avec des organismes

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle verse des subventions et fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de leurs activités;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser la conclusion d'ententes de subvention et d'aide technique avec les organismes ci-après mentionnés et de verser les sommes spécifiées après la signature des ententes.

Organismes	Actions subventionnées	Subvention	Poste budgétaire
Association des personnes handicapées Clair-Soleil	Camp de jour pour enfants handicapés physiques et intellectuels	6 000 \$	02-110-00-970
Centre d'action bénévole des Laurentides	Dîners communautaires pour aînés et personnes souffrant de déficience physique	1 000 \$	
La Maison de la Famille du Nord	Soutien aux activités régulières	1 500 \$	
Tornado Jeunesse	Soutien aux activités régulières dont le projet TRIP	3 500 \$	
Palliacco	Contribution pour les services d'accompagnement et de répit	1 000 \$	
Association du hockey mineur de Mont-Tremblant	Soutien aux activités régulières	1 000 \$	02-701-90-970



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

Club de Hockey Junior AA Mont-Tremblant	Soutien aux activités régulières	3 000 \$	
Club de ski de fond Junior Richelieu	École de ski de fond pour les jeunes	3 000 \$	
Club de vélo Mont-Tremblant	Soutien aux activités régulières et contribution à la Coupe Vélo-Motion	40 000 \$	
Club ornithologique des Hautes Laurentides	Présentation d'un conférencier invité	200 \$	
L'Abondance en fête	Édition 2014	8 000 \$	
Association de Villégiature Tremblant	Festival International du Blues et Fête de la musique 2014	70 000 \$	02-702-90-970
Carrefour Bois-Chantants	Série de trois concerts de musique classique à Mont-Tremblant	12 000 \$	
Chœur Tremblant	Présentation d'un concert à Mont-Tremblant	5 000 \$	
Festi Jazz Mont-Tremblant	Édition 2014	20 000 \$	
Harmonie Vents du Nord	Soutien aux activités régulières, dont la présentation d'au moins deux concerts à Mont-Tremblant	4 500 \$	
Organisme Gags Dépôt	2 ^e Festival Le Fou Rire de Tremblant	10 000 \$	
Parents-Musique des Hautes-Laurentides	Support à la présentation des cinq spectacles annuels de la concentration musique de la Polyvalente Curé-Mercure	4 000 \$	
SOPABIC (Société du Patrimoine du Bassin inférieur de la Rouge et de la Chaîne géologique du Mont-Tremblant)	Soutien aux activités régulières dont la commémoration du 135 ^e anniversaire de la fondation de St-Jovite	5 000 \$	

D' autoriser la fermeture de la rue Charbonneau, de la rue Lauzon à la rue de St-Jovite aux dates suivantes :

Organismes	Dates
Festi Jazz Mont-Tremblant	4 au 10 août 2014
Organisme Gags Dépôt	25 au 29 juin 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 02 081

11.2 Soutien technique aux organismes

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue des activités et événements mentionnés pour lesquels le Service de la culture et des loisirs est autorisé à fournir et à coordonner le soutien technique demandé, selon la disponibilité des services et équipements concernés.

Organismes	Évènement	Date(s)
Club de patinage artistique de Mont-Tremblant inc.	École de printemps	Printemps 2014
Club de soccer Mont-Tremblant	Gratuité pour l'utilisation du gymnase	Printemps - Automne 2014
FADOQ	Jeux d'hiver 50 +	31 janvier au 9 février 2014
Fiducie du Domaine Saint-Bernard	Symposium des arts	1 ^{er} au 3 août 2014
Fondation 24h Tremblant	24h de vélo	A venir
Production Événements Plus	Demi-marathon de Mont-Tremblant	10 août 2014
	Course À toi Lola	31 août 2014
Société canadienne de la sclérose en plaques Laurentides/Hauts-Laurentides	Marche et Course de l'eSPoir	25 mai 2014
Société canadienne du cancer	Relais pour la vie	13 juin 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CM14 02 082

12.1 Événements Ironman 2014 - acceptation des trajets

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser les parcours des différentes disciplines des événements Ironman 2014, conformément au document déposé en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14 Rapport

14.1 Formation des élus en matière d'éthique et de déontologie - rapport

CONSIDÉRANT

les dispositions de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, à l'effet que tout membre du conseil municipal doit participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et que celui-ci, dans les 30 jours de sa participation, doit déclarer sa formation au greffier qui en fait rapport au conseil;

La greffière fait rapport au conseil du dépôt des déclarations de monsieur François Marcoux et madame Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'ils ont participé au programme de formation des nouveaux élus, incluant une formation sur l'éthique et la déontologie, les 18 et 19 janvier 2014.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2014

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

- 15.1 Compteurs intelligents - dépôt de la requête d'une citoyenne lors de la séance du 20 janvier 2014.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM14 02 083

19. Levée de la séance

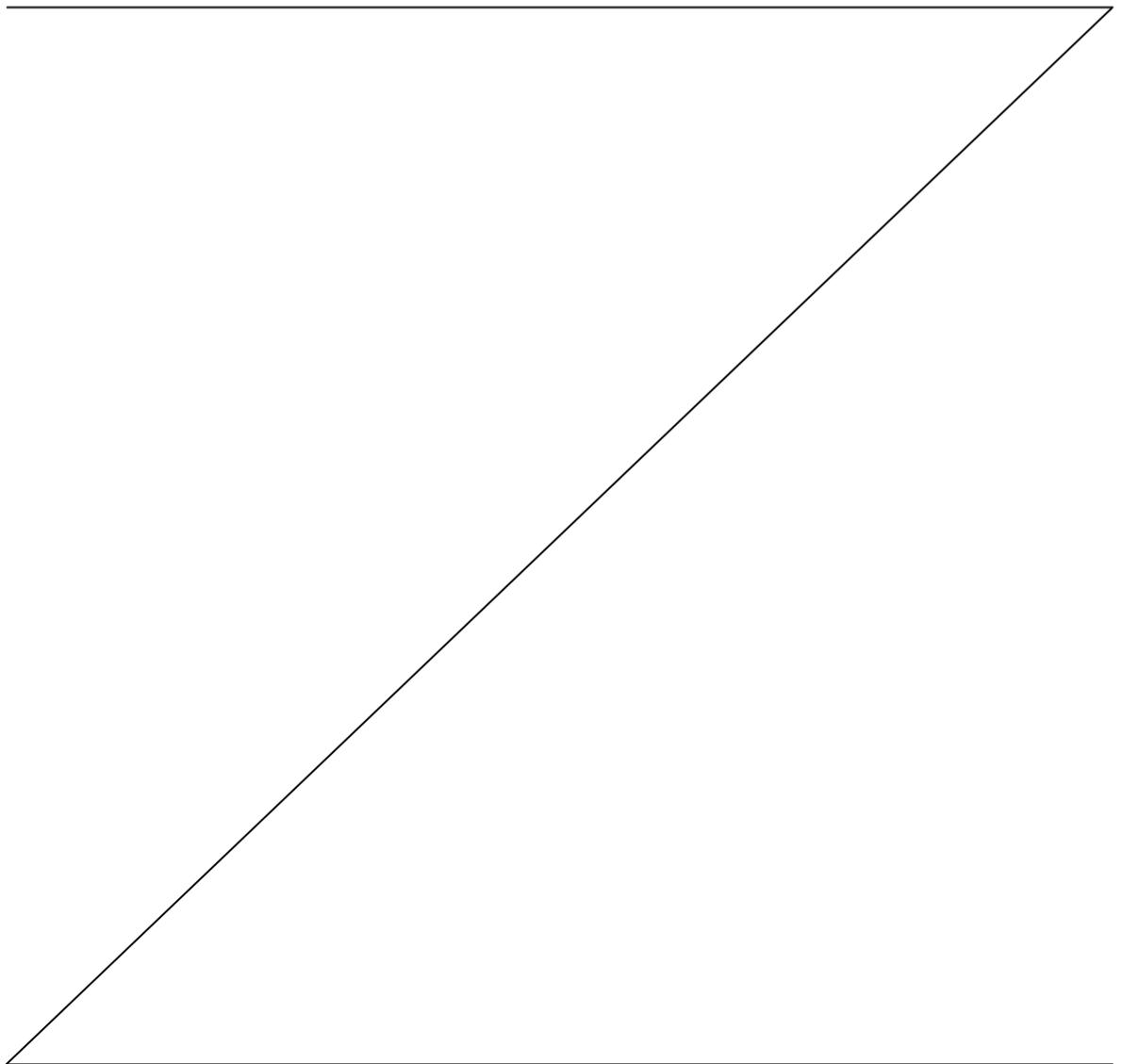
Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 mars 2014 à 19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Charles De Broin, représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 10 février 2014;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement modifiant le règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun de personnes - avis de motion;
 - 4.2 Règlement (2014)-A-35 sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - adoption;
 - 4.3 Règlement (2014)-A-06-7 modifiant le règlement concernant la tarification - adoption;
5. **Administration**
 - 5.1 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - renouvellement de mandat;
 - 5.2 Ateliers de réflexion stratégique;
 - 5.3 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - autorisation de versement de subvention;
 - 5.4 Office du tourisme Région Mont-Tremblant - contribution 2014;
 - 5.5 Activité de reconnaissance des employés;
 - 5.6 Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins 2014 - participation;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'un inspecteur en prévention incendie - Service de sécurité incendie;
 - 6.2 Embauche temporaire d'un répartiteur au Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police;
 - 6.3 Embauche d'un greffier adjoint - Service du greffe;
 - 6.4 Nomination au poste de chef d'équipe à la voirie - Service des travaux publics;
 - 6.5 Augmentation salariale du personnel cadre;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

- 6.6 Amendement au contrat de travail du directeur général;
- 6.7 Embauche de pompiers recrues - Service de sécurité incendie;
- 6.8 Embauche d'un capitaine, soutien aux opérations policières - Service de police;
- 6.9 Retiré;
- 6.10 Signature de deux lettres d'entente;
- 6.11 Suspensions du travail sans traitement;
- 6.12 Embauche temporaire d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics;

- 7. Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Office municipal d'habitation - budget 2014;

- 8. Urbanisme**

- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Transport en commun - horaire du 22 avril 2014 au 30 avril 2015;
 - 9.2 Gratuité du service de transport en commun;
 - 9.3 Service de transport en commun - desserte saisonnière du parc national du Mont-Tremblant - contrat;
 - 9.4 Pavage conventionnel 2014 - contrat;

- 10. Environnement**

- 11. Culture et loisirs**
 - 11.1 Gestion des espaces publicitaires à l'aréna par l'Association de hockey mineur et le Club de patinage artistique de Mont-Tremblant;

- 12. Police**
 - 12.1 Acquisition d'un véhicule Dodge Charger SXT 2014 - adjudication;
 - 12.2 Acquisition d'un véhicule Ford Police Intercepteur 2014 - adjudication;
 - 12.3 Mandat à la Ville de Saint-Eustache - achat d'un système de bertillonnage;

- 13. Incendie**

- 14. Rapport**
 - 14.1 Rapport mensuel du directeur général au 10 mars 2014.

- 15. Acceptation de la correspondance**

- 16. Affaires nouvelles**

- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 19. Levée de la séance**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

CA14 03 035

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA14 03 036

3.1 Séance du 10 février 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 10 février 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM14 03 037

4.1 Règlement modifiant le règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun de personnes - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement modifiant le règlement (2013)-A-33 concernant le service de transport en commun de personnes et dépose le projet de règlement séance tenante, conformément à l'article 48.25 de la *Loi sur les transports*.

Le projet de règlement vise à :

- inclure la desserte du parc national du Mont-Tremblant en période estivale;
- modifier le parcours du service de transport en commun qui empruntera la rue Vaillancourt au lieu des rues Mercier et Lafleur;
- spécifier que le service de la ligne desservant le parc national du Mont-Tremblant sera effectué par un minibus selon des horaires prédéterminés, à une fréquence de sept (7) jours par semaine en période estivale et les vendredis, samedis et dimanches, à compter de la fin du mois d'août jusqu'à la fête de l'Action de Grâce. Les horaires peuvent varier en fonction de la période de la journée, de la journée, de la semaine, de la période de l'année ou autrement.

CA14 03 038

4.2 Règlement (2014)-A-35 sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté à la séance du 10 février 2014;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-A-35 SUR LE RÉGIME DE
RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 039

**4.3 Règlement (2014)-A-06-7 modifiant le règlement concernant la tarification
- adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours
avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*,
déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur
Vincent Perreault à la séance du 20 janvier 2014;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-A-06-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA14 03 040

5.1 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - renouvellement de mandat

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Pierre Paquin est échu depuis le
11 décembre 2013 et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement du mandat de monsieur Pierre Paquin en
tant que fiduciaire de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour une période de 4 ans
soit du 11 mars 2014 au 10 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 041

5.2 Ateliers de réflexion stratégique

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération désire tenir des ateliers de
réflexion stratégique;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la
*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales
dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001,
permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité
liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du
surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce
droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'autoriser un budget de 10 325 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-110-01-610 et 02-110-01-419 dont un montant de 2 185 \$ provenant du surplus libre accumulé) pour l'organisation d'ateliers de réflexion stratégique, incluant les dépenses afférentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 042 5.3 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - autorisation de versement de subvention

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 10 du « Protocole d'entente 2012-2013 concernant le Domaine Saint-Bernard » intervenu le 6 mars 2012, la Ville s'est engagée à verser le 1^{er} avril 2014, une somme représentant la moitié de la subvention en capital au sens de l'article 6, indexée selon les dispositions de l'article 3;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser la trésorière à verser la somme de 115 473,02 \$ à la Fiducie du Domaine Saint-Bernard conformément aux termes de l'entente précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 043 5.4 Office du tourisme Région Mont-Tremblant - contribution 2014

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Ville et l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant en novembre 2000 ainsi que les avenants de 2001 et de 2003;

CONSIDÉRANT QU' à compter de l'année 2006, le montant de la contribution financière de la Ville a été indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour la province de Québec;

CONSIDÉRANT QU' à compter de l'année 2007, le versement prévu le 1^{er} mai a été devancé au 1^{er} avril de chaque année;

CONSIDÉRANT QU' à compter de l'année 2012, la contribution financière a été assujettie au paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser à l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant pour l'année 2014 une contribution de 404 417 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-00-971), répartie en trois versements de la façon suivante :

- 204 417 \$ le 1^{er} avril 2014;
- 100 000 \$ le 1^{er} août 2014;
- 100 000 \$ le 1^{er} novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 044 5.5 Activité de reconnaissance des employés

CONSIDÉRANT QUE les individus constituent la richesse la plus précieuse des organisations d'où l'importance de reconnaître leur contribution au travail;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance au travail s'inscrit dans la foulée des valeurs que le conseil d'agglomération et la direction de la Ville véhiculent au chapitre des priorités organisationnelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à confier aux services de l'urbanisme et de l'environnement l'organisation d'une activité de reconnaissance des employés prévue en décembre 2014 et d'allouer un budget de 13 596 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-493) à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 045 5.6 Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins 2014 - participation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Luc Brisebois, madame la conseillère Thérèse Barrette, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille et monsieur Jean Marcoux, directeur général, représentent la Ville au Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins qui aura lieu le 26 mars 2014 au Théâtre Saint-Sauveur et d'acheter 4 billets pour une somme de 226,14 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346 et 02-130-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA14 03 046 6.1 Embauche d'un inspecteur en prévention incendie - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'affichage de poste suite au départ du titulaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière de monsieur Éric Olivier à titre d'inspecteur en prévention incendie au Service de sécurité incendie en période de mise à l'essai à compter du 12 mars 2014 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 047 6.2 Embauche temporaire d'un répartiteur au Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Marie-Pier Richer à titre de répartiteur temporaire, Centre d'appels d'urgence 911 au Service de police à compter du 3 mars 2014, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 048

6.3 Embauche d'un greffier adjoint - Service du greffe

CONSIDÉRANT l'affichage du poste vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière de monsieur Jean-Michel Frédérick à titre de greffier adjoint au Service du greffe à compter du 31 mars 2014 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 049

6.4 Nomination au poste de chef d'équipe à la voirie - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de chef d'équipe à la voirie devenu vacant suite à un départ à la retraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de monsieur Jocelyn Dupras au poste régulier de chef d'équipe à la voirie au Service des travaux publics à compter du 12 mars 2014, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 050

6.5 Augmentation salariale du personnel cadre

CONSIDÉRANT QUE le conseil fixe le pourcentage des augmentations salariales du personnel cadre;

CONSIDÉRANT l'augmentation salariale du directeur général;

CONSIDÉRANT QUE la politique de rémunération directe des policiers cadres adoptée le 9 octobre 2012 par la résolution CA12 10 550 vise l'augmentation des policiers cadres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser, rétroactivement au 1^{er} janvier 2014, le pourcentage des augmentations de salaire :

- du personnel cadre à 1,5 %;
- d'allouer au personnel cadre, un pourcentage supplémentaire de 1,5 % à titre de bonification aux contributions salariales/patronales applicables à leur régime de retraite;
- des policiers cadres à 2,5 %;
- du directeur général à 3 %.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

Les minimums et les maximums des échelles des classes de la structure salariale du personnel cadre en vigueur (excluant la politique de rémunération s'appliquant aux policiers cadres) seront indexées selon l'I.P.C. - Québec 2013, de 0,7 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 051 6.6 Amendement au contrat de travail du directeur général

CONSIDÉRANT l'article 3.2 du règlement sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'un amendement au contrat de travail du directeur général afin de donner plein effet aux dispositions du règlement (2014)-A-35 sur le régime de retraite des employés de la ville de Mont-Tremblant en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 052 6.7 Embauche de pompiers recrues - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT le départ de pompiers et la vacance de postes à combler;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Patrice Narbonne et Danny Mychka à titre de pompiers recrues pour le Service de sécurité incendie à compter du 13 mars 2014, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 053 6.8 Embauche d'un capitaine, soutien aux opérations policières - Service de police

CONSIDÉRANT la création du poste de capitaine, soutien aux opérations policières;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Enrico Morand à titre de capitaine, soutien aux opérations policières au Service de police à compter du 14 avril 2014 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.9 Retiré

CA14 03 054 6.10 Signature de deux lettres d'entente

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer la lettre d'entente 2014-01 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin d'autoriser la renonciation à



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

l'adhésion et à la participation au régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant pour un employé sur le point de prendre sa retraite;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de signer la lettre d'entente 2014-02 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder à la modification de l'horaire de travail de la commis/préposée aux prêts, bibliothèque de quartier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature des lettres d'entente 2014-01 et 2014-02 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder aux modifications décrites précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 055

6.11 Suspensions du travail sans traitement

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération, après enquête, confirme la décision de suspendre du travail sans traitement pour une période d'une (1) journée ouvrable de 8 heures, journée à être déterminée par le directeur du Service de police, l'employé portant le numéro 938 pour manquement à l'article 6 a) du règlement (2005)-80 relatif au code de discipline interne des policiers de la Ville de Mont-Tremblant et aux mêmes conditions et en référence au même règlement, les employés portant les numéros 944 et 1049 pour manquements aux articles 6 a), 7 c) et 9 b).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 056

6.12 Embauche temporaire d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste de journalier/chauffeur/opérateur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Joé McMillan à titre de journalier/chauffeur/opérateur temporaire au Service des travaux publics à compter du 17 février jusqu'au 5 avril 2014, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA14 03 057

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2013 au montant de 31 040,19 \$ et pour le mois de février 2014 au montant de 160 624,43 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 058 7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 10 462,68 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 059 7.3 Office municipal d'habitation - budget 2014

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation a déposé un budget 2014 pour fin d'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt du budget révisé 2014 de l'Office municipal d'habitation totalisant un déficit de 154 822 \$;

QUE la Ville contribue à l'Office municipal d'habitation pour la somme de 15 483 \$ (poste budgétaire 02-520-00-971) soit 10 % du déficit anticipé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA14 03 060 9.1 Transport en commun - horaire du 22 avril 2014 au 30 avril 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a pris connaissance des horaires proposés par la Commission sur le transport des personnes, lesquels seront mis en application par la Ville le 22 avril 2014;

CONSIDÉRANT les obligations légales de la Ville en regard à la publication des horaires au moins 30 jours à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter l'horaire des lignes « A et B » pour la période du 22 avril 2014 au 30 avril 2015 et l'horaire de la desserte du parc national du Mont-Tremblant tel que proposé et déposé par la Commission sur le transport des personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

CA14 03 061

9.2 Gratuité du service de transport en commun

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir à ses citoyens la possibilité de faire une différence en cette journée à caractère environnemental « En ville sans ma voiture » en offrant gratuitement le transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE les 22 juin, 17 août et 7 septembre 2014, se tiendront les triathlons Ironman 70.3, Ironman et le championnat Nord-américain Ironman 70.3 et que la Ville souhaite offrir à tous les usagers la gratuité du transport et faciliter les déplacements entre les divers pôles;

CONSIDÉRANT QU' au mois de septembre 2014 se tiendra la Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant et que la Ville désire offrir à ses citoyens la possibilité de se rendre à cette activité en utilisant gratuitement le transport en commun sur présentation de la carte citoyen/citoyenne Mont-Tremblant;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la gratuité aux usagers du service de transport en commun, pour les journées suivantes :

- En ville sans ma voiture (date à déterminer);
- 22 juin 2014 - Ironman 70.3;
- 17 août 2014 - Ironman;
- 7 septembre 2014 - championnat Nord-américain Ironman;
- septembre 2014 - Journée du citoyen, entre 9 h et 18 h; (date à déterminer);
- 29 mars 2014 - hommage aux athlètes olympiques - gratuité aux détenteurs de la carte citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 062

9.3 Service de transport en commun - desserte saisonnière du parc national du Mont-Tremblant - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire poursuivre la desserte saisonnière reliant le parc national du Mont-Tremblant et le territoire de la Ville actuellement desservi par le service de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer le service avec le même transporteur, le tout en conformité avec les dispositions de l'article 48.19 de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

- D' accepter la proposition de l'entreprise Galland Mont-Tremblant Ltée pour la fourniture d'un minibus de 21 places avec chauffeur pour la période du 28 juin au 14 octobre 2014, à raison de 6 heures par jour pour un total de 75 jours, au taux horaire de 72,55 \$/heure, taxes en sus, auquel l'IPC mensuel de la province de Québec au 31 mai 2014 sera ajouté (poste budgétaire 02-370-00-497);



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

QUE la tarification demeure celle établie pour l'utilisation du transport en commun par la résolution CA13 02 045.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 063

9.4 Pavage conventionnel 2014 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réaliser des travaux de pavage conventionnel et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Asphalte Desjardins inc.	1 023 594,85 \$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	1 029 212,00 \$
Sintra inc.	1 065 820,50 \$
9275-0082 Québec inc. (Uniroc Construction inc.)	1 095 392,40 \$
Pavage Jérômien inc.	1 266 685,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Desjardins inc. au montant de 1 023 594,85 \$, taxes en sus, pour les travaux de pavage conventionnel 2014, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2014-04 et réparti dans les projets suivants :

- Chemin du Lac-Tremblant-Nord projet 2014-62;
- Chemin des Hauteurs projet 2014-63;
- Chemin Desmarais projet 2014-68;
- Chemin du Lac-Gélinas projet 2014-69;
- Chemin Paquette projet 2014-70;
- Chemin Tour-du-Lac projet 2014-71;
- Rue Estelle projet 2014-64;
- Rue Emond (ouest) projet 2014-65;
- Rue Filion projet 2014-66;
- Rue Méribel projet 2014-67.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA14 03 064

11.1 Gestion des espaces publicitaires à l'aréna par l'Association de hockey mineur et le Club de patinage artistique de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE la location des panneaux publicitaires à l'aréna était gérée depuis 1984 par le Club Optimiste, qui réinvestissait les revenus dans l'organisation du hockey mineur;

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste n'est plus responsable de l'organisation du hockey mineur, qui est aujourd'hui assumée par l'Association du hockey mineur de Mont-Tremblant;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

CONSIDÉRANT QUE l'Association de hockey mineur et le Club de patinage artistique ont exprimé leur intérêt à gérer ensemble la location des panneaux publicitaires à l'aréna et que les revenus générés seront partagés entre les deux associations et réinvestis dans leurs activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la convention de gestion des espaces publicitaires à l'aréna de la Ville de Mont-Tremblant à intervenir avec l'Association de hockey mineur de Mont-Tremblant le Club de patinage artistique de Mont-Tremblant pour une période de trois (3) ans débutant le 1^{er} janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA14 03 065

12.1 Acquisition d'un véhicule Dodge Charger SXT 2014 - adjudication

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un véhicule Dodge Charger SXT 2014 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)	25 340,00 \$
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	26 944,45 \$
Performance Laurentides	28 475,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) au montant de 25 340 \$, taxes en sus (projet 2014-53), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture d'un véhicule Dodge Charger SXT 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 066

12.2 Acquisition d'un véhicule Ford Police Intercepteur 2014 - adjudication

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un véhicule Ford Police Intercepteur 2014 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Jacques Olivier Ford inc.	28 501 \$
Auto Desrosiers Ford inc.	28 598 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Jacques Olivier Ford inc. au montant de 28 501 \$, taxes en sus (projet 2014-53), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture d'un véhicule Ford Police Intercepteur 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 03 067

12.3 Mandat à la Ville de Saint-Eustache - achat d'un système de bertillonnage

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à une ville de conclure avec une autre municipalité une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Eustache propose un achat regroupé avec d'autres municipalités pour se procurer les systèmes de bertillonnage nécessaires à leurs services de police;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE la Ville confie à la Ville de Saint-Eustache le mandat de préparer, pour l'année 2014, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de systèmes de bertillonnage;

QUE la Ville confie à la Ville de Saint-Eustache la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées et accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes du contrat attribué par la Ville de Saint-Eustache comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 10 mars 2014

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'engagement d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

CA14 03 068

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 mars 2014 à 19 h 36**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 10 février 2014;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2013)-136 décrétant un emprunt de 430 905 \$ et une dépense de 465 000 \$ pour la mise en place d'un réseau d'aqueduc pour la desserte du secteur Village des Soleils, ainsi que pour la réfection d'une partie du chemin Wheeler - dépôt du certificat;
 - 4.2 Règlement (2013)-100-15 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions - adoption de règlement;
 - 4.3 Règlement (2013)-101-9 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions - adoption de règlement;
 - 4.4 Règlement (2013)-102-30 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption de règlement;
 - 4.5 Règlement (2013)-103-9 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions - adoption de règlement;
 - 4.6 Règlement (2013)-106-10 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 14 (Brookline phase 4) et par le remplacement du tableau des demandes de permis et certificats assujettis au règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 - adoption de règlement;
 - 4.7 Règlement modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux propriétés adjacentes et/ou desservies par le chemin des Cerfs - avis de motion;
 - 4.8 Règlement (2014)-94-7 modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification - adoption de règlement;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

- 4.9 Règlement (2014)-138 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un complexe aquatique ainsi qu'un emprunt et une dépense de 14 660 000 \$ pour sa réalisation - adoption de règlement;
- 4.10 Règlement (2013)-113-1 modifiant le règlement (2009)-113 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques - adoption de règlement;
- 5. Administration**
 - 5.1 Plan d'affaires intégré « Destination Mont-Tremblant »;
 - 5.2 Encan de la Fondation Tremblant - participation;
 - 5.3 Avril, Mois de la Jonquille - demande d'appui;
 - 5.4 Maison de la Famille du Nord - demande de support;
 - 5.5 AFEAS - Hommage à nos femmes d'influence - demande de commandite;
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'un inspecteur des bâtiments - Service de l'urbanisme;
- 7. Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 Montée du Curé-Labelle - exploitation d'une carrière;
 - 8.1.2 1313-1325, rue de Saint-Jovite - empiètement en marge avant, augmentation de la largeur d'une allée d'accès, réduction de la distance entre 2 allées d'accès, absence de pavage, de bordure et d'un système de drainage dans le stationnement, absence d'une bande de protection du corridor de signature, réduction du nombre d'arbres et absence de décrochement sur 2 façades de bâtiment;
 - 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme :
 - 8.2.1 Réunion du 20 janvier 2014;
 - 8.2.2 Réunion du 17 février 2014;
 - 8.3 Comité consultatif d'urbanisme - nominations;
 - 8.4 Demande d'occupation permanente du domaine public - 132, chemin de la Sucrierie;
 - 8.5 Placements Jean Miller inc. - libération de la caution;
 - 8.6 Acquisition - 397-399, rue Lacasse;
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Usine St-Roch - fourniture et installation d'une génératrice - contrat;
 - 9.2 Clôtures mobiles pour événements - contrat;
 - 9.3 Entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro - adoption;
 - 9.4 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout - adoption;
 - 9.5 Comité d'embellissement - renouvellement des membres;
 - 9.6 Traitement de surface triple 2014 - contrat;
 - 9.7 Travaux de réparation de pavage 2014 - contrat;
 - 9.8 Réfection du presbytère de l'église du Village - acceptation finale;
 - 9.9 Fourniture et mise en place de poussière de pierre - Sentier Jack Rabbit - acceptation finale;
 - 9.10 Résidus domestiques dangereux - fin de l'entente intermunicipale avec la municipalité de Brébeuf;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

9.11 [Demande de cession d'une partie de la rue Fournel;](#)



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

- 10. Environnement**
 - 10.1 [Gestion des cours d'eau - nouvelle entente;](#)
- 11. Culture et loisirs**
 - 11.1 [Fête nationale - autorisation d'événement et demande de subvention;](#)
- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. [Acceptation de la correspondance](#)**
 - 15.1 Rue Coupal - dépôt de photos lors de la séance du 10 février 2014.
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. [DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS](#)**
- 19. [Levée de la séance](#)**

CM14 03 084

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPECIFIQUES A L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbal

CM14 03 085

3.1 Séance du 10 février 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 10 février 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 mars 2014

4. Règlements

CM14 03 086

4.1 **Règlement (2013)-136 décrétant un emprunt de 430 905 \$ et une dépense de 465 000 \$ pour la mise en place d'un réseau d'aqueduc pour la desserte du secteur Village des Soleils, ainsi que pour la réfection d'une partie du chemin Wheeler - dépôt du certificat**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2013)-136 décrétant un emprunt de 430 905 \$ et une dépense de 465 000 \$ pour la mise en place d'un réseau d'aqueduc pour la desserte du secteur Village des Soleils, ainsi que pour la réfection d'une partie du chemin Wheeler. Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 16 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2013)-136 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CM14 03 087

4.2 **Règlement (2013)-100-15 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions - adoption de règlement**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 10 février 2014;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-100-15 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 088

4.3 **Règlement (2013)-101-9 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions - adoption de règlement**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 10 février 2014;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-101-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (2008)-101 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 089

4.4 **Règlement (2013)-102-30 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption de règlement**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

Pascal De Bellefeuille à la séance du 10 février 2014;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-102-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 090

4.5 Règlement (2013)-103-9 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions - adoption de règlement

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 10 février 2014;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-103-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (2008)-103 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 091

4.6 Règlement (2013)-106-10 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 14 (Brookline phase 4) et par le remplacement du tableau des demandes de permis et certificats assujettis au règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 - adoption de règlement

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 10 février 2014;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-106-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (2008)-106 PAR L'AGRANDISSEMENT DU SECTEUR 14 (BROOKLINE PHASE 4) ET PAR LE REMPLACEMENT DU TABLEAU DES DEMANDES DE PERMIS ET CERTIFICATS ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (2008)-106.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 092

4.7 Règlement modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux propriétés adjacentes et/ou desservies par le chemin des Cerfs - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux propriétés adjacentes et/ou desservies par le chemin des Cerfs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 mars 2014

CM14 03 093

4.8 Règlement (2014)-94-7 modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification - adoption de règlement

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 20 janvier 2014;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-94-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2006)-94 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 094

4.9 Règlement (2014)-138 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un complexe aquatique ainsi qu'un emprunt et une dépense de 14 660 000 \$ pour sa réalisation - adoption de règlement

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté à la séance du 10 février 2014;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-138 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN COMPLEXE AQUATIQUE AINSI QU'UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 14 660 000 \$ POUR SA RÉALISATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 095

4.10 Règlement (2013)-113-1 modifiant le règlement (2009)-113 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques - adoption de règlement

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur François Marcoux à la séance du 10 février 2014;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-113-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2009)-113 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM14 03 096

5.1 Plan d'affaires intégré « Destination Mont-Tremblant »



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville a approuvé le plan de développement touristique du Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant déposé le 28 mars et qu'il a mandaté celui-ci à poursuivre la mise en œuvre du concept;

CONSIDÉRANT la nécessité de redéfinir la destination Mont-Tremblant et de confirmer les sept pôles touristiques;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'actions stratégiques a déposé à la Ville en décembre 2013 un Plan d'affaires intégré « Destination Mont-Tremblant »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le Plan d'affaires intégré « Destination Mont-Tremblant » déposé en décembre 2013 par le Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 097 5.2 Encan de la Fondation Tremblant - participation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Luc Brisebois, madame la conseillère Thérèse Barrette, ainsi que messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault et François Marcoux représentent la Ville lors de l'encan de la Fondation Tremblant qui aura lieu le 19 avril 2014, au Fairmont Tremblant et d'acheter 6 billets pour un total de 510 \$ (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 098 5.3 Avril, Mois de la Jonquille - demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE décréter le mois d'avril Mois de la Jonquille.

Le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 099

5.4 Maison de la Famille du Nord - demande de support

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Famille du Nord se doit de déménager en avril 2014 suite au projet d'espace public de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Famille du Nord organise la 6^e édition de son Tournoi de quilles le 28 mars prochain;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE contribuer à l'activité de financement de la Maison de la Famille du Nord en versant un montant de 5 000 \$ qui inclut la participation d'une équipe de 6 joueurs de quilles formée de monsieur le maire Luc Brisebois, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt, ainsi que de messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault et François Marcoux (poste budgétaire 02-110-00-972) et d'autoriser un transfert de fonds de 5 000 \$ provenant du compte 02-610-00-419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 100

5.5 AFEAS - Hommage à nos femmes d'influence - demande de commandite

CONSIDÉRANT QUE l'AFEAS de Saint-Jovite souligne la Journée internationale de la femme du 8 mars 2014 en rendant hommage aux femmes d'influence de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE madame la mairesse suppléante Thérèse Barrette est la présidente d'honneur de cette journée;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser la somme de 200 \$ à l'AFEAS de Saint-Jovite pour tenir un vin d'honneur lors de cette activité (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM14 03 101

6.1 Embauche d'un inspecteur des bâtiments - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT le début du congé de maternité du titulaire du poste;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Alexandre Bernier-Guindon à titre d'inspecteur des bâtiments, poste temporaire au Service de l'urbanisme à compter du 7 avril 2014 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM14 03 102

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2013 au montant de 44 228,39 \$ et pour le mois de février 2014 au montant de 1 462 625,27 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 103

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 2 494,68 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Montée du Curé-Labelle - exploitation d'une carrière

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-017) vise à autoriser :

- le début de l'exploitation d'une carrière avant que les travaux suivants soient complétés :
 - les tracés de la rue privée et de l'allée d'accès principale prévus au plan d'aménagement d'ensemble;
 - le retrait du ponceau du chemin du Domaine-Lachance et la création d'un fossé dont les talus sont stabilisés à l'aide de végétaux;
- l'exploitation de la carrière sans la mise en place des éléments suivants, requis par le règlement de zonage :
 - l'identification de l'aire d'exploitation avec des bornes physiques visibles fixées à l'aide de coordonnées GPS NAD 83, zone 8;
 - l'érection de clôtures à la limite ou dans l'aire d'exploitation d'un palier;
 - une bordure continue au pourtour des aires de stationnement et des allées d'accès;
 - un revêtement d'asphalte, de béton ou de pavé imbriqué sur les aires de stationnement et sur les allées d'accès.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-02-014)

Questions du public : une question est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

8.1.2 1313-1325, rue de Saint-Jovite - empiètement en marge avant, augmentation de la largeur d'une allée d'accès, réduction de la distance entre 2 allées d'accès, absence de pavage, de bordure et d'un système de drainage dans le stationnement, absence d'une bande de protection du corridor de signature, réduction du nombre d'arbres et absence de décrochement sur 2 façades de bâtiment

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-019) vise à autoriser, dans le cadre de projets d'agrandissement :

- l'implantation de l'agrandissement du bâtiment principal à 6,3 m plutôt qu'à 9 m;
- une allée d'accès d'une largeur de 39 m alors que le maximum est de 9 m;
- la distance entre 2 allées d'accès de 2,3 m alors que la distance minimale exigée est de 12 m ;
- l'absence de pavage, de bordures et d'un système de drainage sur l'aire de stationnement alors que le règlement les requiert;
- l'absence de bande de protection en bordure de la route 117 alors que le règlement en exige une de 8 m;
- la plantation de 8 arbres plutôt que de 22;
- l'absence d'un décrochement sur une façade du bâtiment principal et du bâtiment accessoire qui font respectivement face à la route 117 et à la rue de Saint-Jovite alors qu'un décrochement horizontal est exigé pour toute façade de bâtiment donnant sur une rue et ayant plus de 30 m de long sur un même plan.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU14-02-015)

Questions du public : une question est posée.

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme

CM14 03 104

8.2.1 Réunion du 20 janvier 2014

CONSIDÉRANT la tenue, lors de la séance du 10 février dernier, d'une consultation publique pour la demande de dérogation mineure ci-après énumérée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

- D' accepter la demande de dérogation mineure pour le 173, chemin de l'Orée-des-Lacs faisant l'objet de la recommandation CCU14-01-006;
- D' entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme suivante, incluse au procès-verbal du 20 janvier 2014 :

Accepter la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Chemin du Faubourg	CCU14-01-007

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 105

8.2.2 Réunion du 17 février 2014

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures ci-après énumérées;



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 mars 2014

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

- D' entériner la recommandation CCU14-02-015 (dérogation mineure pour le 1313-1325, rue de Saint-Jovite) en reportant, à une séance ultérieure, la décision du conseil sur les éléments de la dérogation qui ont été refusés par le comité consultatif d'urbanisme;
- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes incluses au procès-verbal du 17 février 2014 :

Accepter la demande de dérogations mineures sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Montée du Curé-Labelle	CCU14-02-014

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
116, chemin de Kandahar	CCU14-02-017
783, rue de Saint-Jovite	CCU14-02-018

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
1313-1325, rue de Saint-Jovite	CCU14-02-016
1086, rue de Saint-Jovite	CCU14-02-019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 106

8.3 Comité consultatif d'urbanisme - nominations

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Marcoux, conseiller du district 5 depuis les élections du 3 novembre, siégeait à titre de citoyen et avait été nommé vice-président au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

- DE nommer monsieur Jean-Paul Fleurant pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2015.
- DE nommer monsieur Claude Girard vice-président du comité jusqu'à la fin de son mandat, soit au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 107

8.4 Demande d'occupation permanente du domaine public - 132, chemin de la Sucrierie

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 132, chemin de la Sucrierie ont demandé une occupation du domaine public pour l'installation d'une boîte de contrôle d'une grille d'entrée qui empiète dans l'emprise du chemin;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public aux propriétaires du 132, chemin de la Sucrierie, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 108

8.5 Placements Jean Miller inc. - libération de la caution

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 24 janvier 2011 entre la Ville, Placements Jean Miller inc. et Location Jean Miller inc., laquelle prévoit le dépôt d'un cautionnement d'exécution pour la réalisation de certains travaux liés à l'aménagement d'une voie d'accès et à la mise en place d'aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de la voie d'accès n'ont plus à être complétés dans les délais prescrits étant donné qu'un certificat d'autorisation sera émis sous peu pour l'exploitation d'un site d'extraction;

CONSIDÉRANT QUE la voie d'accès demandée se termine sur un plateau où seront relocalisés les équipements de concassage afin de réduire le bruit de ces équipements et que ce plateau devra aussi être aménagé dans le cadre du certificat d'autorisation pour le site d'extraction;

CONSIDÉRANT QUE les aménagements paysagers dans la paroi est ont été complétés conformément à l'entente;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande de dérogation mineure 2014-DM-017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser de libérer le cautionnement d'exécution exigé à l'article 11 de l'entente lorsque le certificat d'autorisation pour le site d'extraction sera signé par les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 109

8.6 Acquisition - 397-399, rue Lacasse

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement d'un espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE ce programme particulier d'urbanisme désigne le centre-ville et permet notamment à la Ville d'acquérir ou d'aliéner des immeubles aux fins qu'il prévoit, conformément à l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a imposé des réserves publiques à des fins de réserves foncières dans ce secteur, notamment sur le lot 3 277 999 du cadastre du Québec soit le 397-399, rue Lacasse;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décrété l'acquisition du 397-399, rue Lacasse de gré à gré ou par voie d'expropriation par la résolution CM13 10 363;

CONSIDÉRANT QU' un accord est intervenu entre les propriétaires et la Ville sur les modalités d'acquisition de la propriété par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

- D' acquérir le lot 3 277 999 du cadastre du Québec comprenant le bâtiment du 397-399, rue Lacasse pour une somme de 300 000 \$, payable par le surplus libre accumulé, tous les frais d'acquisition étant à la charge de la ville;
- DE mandater un professionnel pour la préparation de l'acte d'acquisition notarié incluant la mainlevée des procédures de réserves publiques à des fins de réserves foncières et d'expropriation;
- D' informer le cabinet d'avocat au dossier de cesser la procédure d'expropriation sur le lot 3 277 999;
- D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM14 03 110

9.1 Usine St-Roch - fourniture et installation d'une génératrice - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au remplacement, à l'acquisition et à l'installation d'une nouvelle génératrice à l'usine de filtration d'eau potable desservant le secteur centre-ville et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
J.M. Léonard Électricien inc.	125 235 \$
Plomberie Brébeuf inc.	126 000 \$
Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.	139 880 \$
Parmo Electrique (1987) inc.	143 000 \$
Labrosse & Laniel électrique inc.	153 900 \$
Neoelect inc.	159 232 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise J.M. Léonard Électricien inc. au montant de 125 235 \$, taxes en sus, pour la fourniture et l'installation d'une génératrice de marque Cummins-Onan à l'usine de filtration d'eau potable St-Roch desservant le secteur Centre-Ville (projet 2014-14), conformément aux documents d'appel d'offres TP-2014-09, le tout étant payable par la réserve d'aqueduc du secteur Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 mars 2014

CM14 03 111

9.2 Clôtures mobiles pour événements - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à la location/achat et à la location avec main d'œuvre de clôtures mobiles pour événements et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Entreprise Madali inc.	137 760 \$
Modu-Loc Location de Clôture LP	288 750 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'Entreprise Madali inc. pour la location/achat de 3 500 pieds linéaires et la location de 5 000 pieds linéaires de clôtures mobiles pour événements, le tout incluant la main-d'œuvre requise pour le transport, l'installation et l'enlèvement de celles-ci, au montant total de 137 760 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-623-00-516), pour 7 événements, soit 3 événements en 2014, 2 événements en 2015 et 2 événements en 2016, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2014-17. Les sommes consenties sont réparties à parts égales pour chacun des événements, soit lors des 7 triatlons *Ironman* et *Ironman 70.3* à venir en 2014, 2015 et 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 112

9.3 Entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro - adoption

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE

la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU'

il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QUE

depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

CONSIDÉRANT QU'

il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

CONSIDÉRANT QUE le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

CONSIDÉRANT QU' il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro telles que soumises et de transmettre copies de cette résolution à l'UMQ et à Gaz Métro.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 113

9.4 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout - adoption

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé au ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' après examen, le MAMROT a accepté le plan d'intervention proposé le 16 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout tel que déposé au MAMROT le 16 novembre 2011, conformément aux commentaires du Ministère spécifiés dans sa lettre du 3 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 114

9.5 Comité d'embellissement - renouvellement des membres

CONSIDÉRANT QUE le terme des membres nommés sur le comité d'embellissement prend fin le 13 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats des membres du comité d'embellissement comme suit :

- Madame Claude Comtois - du 13 avril 2014 au 30 avril 2015;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

- Madame Diane Gagnon - du 13 avril 2014 au 30 avril 2015;
- Madame Jocelyne De Tonnancour - du 13 avril au 31 décembre 2014;
- Monsieur Jean Lebrun - du 13 avril au 31 décembre 2014.

Conformément à la résolution CM14 01 013, madame la conseillère Roxanne Lacasse siège également à titre de représentante du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 115

9.6 Traitement de surface triple 2014 - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire réaliser des travaux de traitement de surface triple et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Les Entreprises Bourget inc.	73 435 \$
Construction DJL inc.	75 540 \$
Franroc, division de Sintra inc.	79 300 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Les Entreprises Bourget inc. au montant de 73 435 \$, taxes en sus (projet 2014-72), pour des travaux de traitement de surface triple sur le chemin de l'Orée-de-la-Montagne, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2014-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 116

9.7 Travaux de réparation de pavage 2014 - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire réaliser des travaux de réparation de pavage sur son territoire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Asphalte Bélanger inc.	130 820,00 \$
Pavage Jérômien inc.	137 812,50 \$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	140 742,50 \$
Asphalte Desjardins inc.	172 712,55 \$
9275-0082 Québec inc. (Uniroc Construction inc)	182 500,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Bélanger inc. au montant de 130 820 \$, taxes en sus, pour les travaux de réparation de pavage 2014, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2014-11 et réparti comme suit :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

- Rue O'Keefe projet 2014-73;
- 7^e Rang projet 2014-74;
- Réparation asphalte poste budgétaire 02-320-00-625.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 117 9.8 Réfection du presbytère de l'église du Village - acceptation finale

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du presbytère de l'église du Village ont été réalisés par Construction Martin Lapierre inc., en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à l'entreprise Construction Martin Lapierre inc., la retenue contractuelle de 5 % soit 1 638,41 \$, taxes en sus, pour les travaux de réfection du presbytère de l'église du Village (poste budgétaire 02-702-20-522);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclarés leurs contrats ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 118 9.9 Fourniture et mise en place de poussière de pierre - Sentier Jack Rabbit - acceptation finale

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise en place de poussière de pierre sur le sentier Jack Rabbit ont été réalisés par l'entreprise Location Jean Miller inc., en conformité avec les documents contractuels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à l'entreprise Location Jean Miller inc., la retenue contractuelle de 5 % soit 1 445,67 \$, taxes en sus, pour les travaux de mise en place de poussière de pierre sur le sentier Jack Rabbit (projet 2011-47);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclarés leur contrat ont été entièrement payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 119 9.10 Résidus domestiques dangereux - fin de l'entente intermunicipale avec la municipalité de Brébeuf



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale intervenue le 29 décembre 2009 avec la municipalité de Brébeuf ayant trait à la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) n'est plus requise depuis l'ouverture de l'écocentre régional de Mont-Tremblant en septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de l'entente permet de mettre fin à celle-ci sans pénalité et stipule que la Ville conserve tous les actifs sans avoir à verser de compensation financière à la municipalité de Brébeuf;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE la Ville avise la municipalité de Brébeuf de la fin de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de service de dépôt des RDD à compter du 31 mars 2014, cette entente étant devenue désuète depuis l'ouverture de l'écocentre régional de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 03 120

9.11 Demande de cession d'une partie de la rue Fournel

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM13 03 109, le conseil municipal autorisait la cession à monsieur Guy Gascon d'une partie du lot 3 574 655 (rue Fournel) maintenant connue et désignée comme étant le lot 5 284 078 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la cession aurait dû être consentie à 9165-6108 Québec inc., société appartenant à monsieur Gascon, laquelle est propriétaire du lot adjacent 3 278 734 mentionné à la résolution;

CONSIDÉRANT QU' avant de pouvoir céder une partie de la rue Fournel, la Ville doit d'abord fermer cette partie de rue et l'extraire du domaine public;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de cette partie de rue n'occasionnera aucune enclave et n'empêchera aucun propriétaire de lot d'avoir accès à sa propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE procéder à la fermeture de cette partie de rue et extraire du domaine public la partie de la rue Fournel connue et désignée comme étant le lot 5 284 078 du cadastre du Québec, telle que montrée sur le plan 21011, minute 13679, préparé par monsieur Christian Murray, arpenteur-géomètre;

D' autoriser la signature des documents nécessaires à donner plein effet à la résolution CM13 03 109, notamment la cession du nouveau lot 5 284 078, en remplaçant monsieur Guy Gascon par la société 9165-6108 Québec inc., tous les frais de ces transactions étant à la charge de cette société.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

CM14 03 121

10.1 Gestion des cours d'eau - nouvelle entente

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à la gestion des cours d'eau intervenue le 22 août 2011 avec la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT la refonte réglementaire de la MRC régissant l'écoulement des eaux en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une nouvelle entente pour l'application du règlement 286-2014 de la MRC des Laurentides et la *Politique de gestion des cours d'eau* en vigueur à la MRC en ce qui concerne les travaux de nettoyage et d'enlèvement des obstructions des cours d'eau sur le territoire de la Ville et de reconduire la désignation du directeur du Service de l'environnement à titre « d'employé de la municipalité locale » aux fins de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM14 03 122

11.1 Fête nationale - autorisation d'événement et demande de subvention

CONSIDÉRANT QU' un programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec est offert aux organismes publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' autoriser la présentation de la Fête nationale du Québec à la plage du lac Mercier le 24 juin 2014;

D' autoriser le dépôt d'une demande de subvention à la Société nationale des Québécoises et Québécois des Hautes-Rivières dans le cadre du Programme d'assistance financière 2014 aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt des correspondances suivantes :

15.1 Rue Coupal - dépôt de photos lors de la séance du 10 février 2014.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 mars 2014

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM14 03 123

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 mars 2014

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **24 mars 2014 à 17 h 30**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et la greffière.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM14 03 124

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM14 03 125

4. Règlement (2014)-102-31 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2014)-102-31 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

Le règlement porte, entre autres, sur le retrait de la zone CA-329 de l'usage de « vente de vins, de spiritueux et autres alcools » du groupe « commerce de détail et de services (C-1) ». Cette zone est située à l'intersection de la rue de Saint-Jovite et du chemin de Brébeuf.

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée

CM14 03 126

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Vincent Perreault



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 mars 2014

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 17 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 avril 2014** à **19 h 05**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 10 mars 2014;
4. **Règlement**
 - 4.1 Règlement établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des bibliothèques municipales - avis de motion;
5. **Administration**
 - 5.1 Ministère de la Justice - abrogation de la résolution 2003-914;
 - 5.2 Assurance responsabilité professionnelle d'un avocat à l'emploi de la Ville de Mont-Tremblant;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'un responsable surveillant-sauveteur plage, saison estivale 2014;
 - 6.2 Embauche de deux surveillants-sauveteurs plage, saison estivale 2014;
 - 6.3 Embauche temporaire d'une secrétaire - Service de police;
 - 6.4 Embauche régulière d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics;
 - 6.5 Embauche saisonnière d'un chef d'équipe parcs et espaces verts - Service des travaux publics;
 - 6.6 Embauche temporaire d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics;
 - 6.7 Embauche temporaire de huit cadets policiers - Service de police;
 - 6.8 Embauche de stagiaire en génie civil - division parcs et immeubles - Service des travaux publics;
 - 6.9 Embauche de stagiaire en génie civil - division services techniques - Service des travaux publics;
 - 6.10 Embauche d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements temporaire - Service des travaux publics;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Commission municipale du Québec - avis de consultation - révision périodique - La Samaritaine de Mont-Tremblant - CMQ-61189;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

- 9.1 Fourniture de produits pétroliers - renouvellement;
- 9.2 Marquage de lignes de rues - contrat;
- 9.3 Réfection du champ d'épuration Domaine Saint-Bernard - mandat de services professionnels;
- 9.4 Travaux de réparation de pavage 2013 - acceptation provisoire;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Ministère de la Culture et des Communications - demande d'aide financière;
- 11.2 Terrain multisports - contrat de surveillance;
- 11.3 Autorisation d'événement;

12. Police

- 12.1 Fourniture et aménagement d'équipements pour deux véhicules de police - contrat;
- 12.2 Entente intermunicipale pour l'achat d'un système de bertillonnage;
- 12.3 Nomination d'un membre supplémentaire à la Commission sur le service de police et renouvellement de trois membres;

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 Rapport mensuel du directeur général au 14 avril 2014.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA14 04 069

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA14 04 070

3.1 Séance du 10 mars 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 10 mars 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA14 04 071

4.1 Règlement établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des bibliothèques municipales - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des bibliothèques municipales.

Le projet de règlement, qui remplace et abroge le règlement 2001-08, est déposé séance tenante.

5. Administration

CA14 04 072

5.1 Ministère de la Justice - abrogation de la résolution 2003-914

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant ne désire plus célébrer de mariage sur son territoire;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE demander au ministère de la Justice de retirer le nom de monsieur Vincent Perreault de la liste des célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 04 073

5.2 Assurance responsabilité professionnelle d'un avocat à l'emploi de la Ville de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE le greffier au Service du greffe pratique exclusivement pour le compte de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE déclarer qu'aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, la Ville de



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

Mont-Tremblant se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de tout erreur ou omission de M^e Jean-Michel Frédérick, dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA14 04 074

6.1 Embauche d'un responsable surveillant-sauveteur plage, saison estivale 2014

CONSIDÉRANT le rappel en poste du responsable des surveillants sauveteurs pour la saison estivale 2014;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de procéder à l'embauche de madame Kim Paulin à titre de responsable des surveillants-sauveteurs au Service de la culture et des loisirs à compter du 16 juin jusqu'au 1^{er} septembre 2014. La masse salariale attribuable à 8 journées de travail non budgétées, soit un montant de 1 189,12 \$, sera puisée à même le surplus libre accumulé.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et de la détention d'une carte sauveteur national plage valide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 04 075

6.2 Embauche de deux surveillants-sauveteurs plage, saison estivale 2014

CONSIDÉRANT le rappel en poste du personnel surveillant sauveteur;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de procéder à l'embauche de mesdames Molié Gariépy et Roxanne Lamontagne à titre de surveillant-sauveteur au Service de la culture et des loisirs à compter du 20 juin jusqu'au 1^{er} septembre 2014. La masse salariale attribuable à 11 journées de travail non budgétées, soit un montant de 3 076,48 \$, sera puisée à même le surplus libre accumulé.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et de la détention d'une carte sauveteur national plage valide.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 04 076

6.3 Embauche temporaire d'une secrétaire - Service de police

CONSIDÉRANT les vacances annuelles de l'adjointe administrative pour la période du 24 mars au 7 avril 2014;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Véronique Piché Paquette, à titre de secrétaire au Service de police, pour la période du 24 mars 2014 au 7 avril 2014, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 04 077

6.4 Embauche régulière d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la vacance et l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Michel Ouimet à titre de journalier/chauffeur/opérateur, poste régulier et permanent à compter du 15 avril 2014 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 04 078

6.5 Embauche saisonnière d'un chef d'équipe parcs et espaces verts - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la vacance et l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Guy-Philippe Gauthier à titre de chef d'équipe parcs et espaces verts, poste saisonnier pour une période de 27 semaines à compter du 22 avril au 31 octobre 2014 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 04 079

6.6 Embauche temporaire d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste en raison d'une maladie;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Félix Morand Campeau à titre de journalier/chauffeur/opérateur au Service des travaux publics, à compter du 14 avril 2014, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

CA14 04 080

6.7 Embauche temporaire de huit cadets policiers - Service de police

CONSIDÉRANT QUE le Service de police requiert l'embauche de huit cadets afin d'assister les policiers pour assurer la sécurité sur son territoire lors des prochaines épreuves sportives de renommée nationale et internationale ainsi que lors des activités récréatives de la saison estivale 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de mesdames Josiane Larose, Alice Valiquette, Véronique Proulx-Hardy et messieurs Olivier La Salle, Philippe-Olivier Desjardins, François-Olivier Monette, Samuel Groulx, Guillaume Pilote à titre de cadet policier pour l'été 2014 pour une durée maximale de 5 440 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 04 081

6.8 Embauche de stagiaire en génie civil - division parcs et immeubles - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage de poste pour l'été 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Ann-Catherine Desmarreau à titre de stagiaire en génie civil - division parcs et immeubles au Service des travaux publics pour une période maximale de 16 semaines à compter du 5 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 04 082

6.9 Embauche de stagiaire en génie civil - division services techniques - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage de poste pour l'été 2014;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de procéder à l'embauche de monsieur Jean-Philippe Laramée à titre de stagiaire en génie civil - division services techniques du Service des travaux publics pour une période maximale de 16 semaines à compter du 5 mai 2014. La masse salariale attribuable à l'octroi de ce poste de stagiaire, soit un montant de 10 611,20 \$, sera puisée à même le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

CA14 04 083

6.10 Embauche d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements temporaire - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le surcroît de travail et le remplacement des vacances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur René Gauthier à titre de préposé à l'entretien des immeubles et équipements au Service des travaux publics pour une période maximale de 1168 heures à compter du 2 avril 2014 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA14 04 084

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2013 au montant de 3 494,27 \$ et pour le mois de mars 2014 au montant de 181 489,93 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 04 085

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 31 099,59 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 04 086

7.3 Commission municipale du Québec - avis de consultation - révision périodique - La Samaritaine de Mont-Tremblant - CMQ-61189

CONSIDÉRANT QUE La Samaritaine de Mont-Tremblant a obtenu le 22 février 2005, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières et taxes d'affaires, pour l'activité exercée au 120, chemin de Brébeuf;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec consulte la Ville pour connaître son opinion à l'égard de la révision périodique de la demande de reconnaissance - CMQ-61189 - aux fins d'exemption de la taxe foncière pour La Samaritaine de Mont-Tremblant;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville ne s'objecte pas à la reconnaissance de La Samaritaine de Mont-Tremblant aux fins d'exemption de la taxe foncière, telle que formulée dans leur demande de révision périodique du 27 février 2014, dossier CMQ-61189.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

9. Travaux publics

CA14 04 087

9.1 Fourniture de produits pétroliers - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2013 à un appel d'offres public pour l'achat de différents produits pétroliers avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2014-2015 et 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises Paul Grand'Maison inc. et La Coop Fédérée ont été mandatées par la résolution CA13 06 143;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1^{er} mai qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Paul Grand'Maison inc., pour la fourniture de produits pétroliers pour les génératrices et pour le chauffage des bâtiments, et de La Coop Fédérée pour la fourniture de produits pétroliers pour les véhicules biodiesel B5 -25°C et B5 -40°C, pour la période 2014-2015, selon les conditions d'établissement des prix unitaires nets au litre prescrits au document d'appel d'offres TP-2013-28 (l'ensemble des coûts étant assumés par les différents postes budgétaires affectés et payables par le fonds d'administration).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 04 088

9.2 Marquage de lignes de rues - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au marquage de lignes de rues sur son territoire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Lignes Maska (9254-8783 QUÉBEC INC.)	31 278,75 \$
Marquage et Traçage du Québec Inc.	33 830,65 \$
Lignco Sigma inc.	35 494,50 \$
Marquage Multi Lignes (9185-6971 QUÉBEC INC.)	40 981,00 \$
Entreprise Techline Inc.	45 395,55 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Lignes Maska (9254-8783 QUÉBEC INC.) au montant de 31 278,75 \$ taxes en sus (poste budgétaire 02-355-00-521), pour la réalisation du marquage de lignes de rues, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2014-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

CA14 04 089

9.3 Réfection du champ d'épuration Domaine Saint-Bernard - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE l'installation septique desservant le bâtiment nommé *Le Grand Saint-Bernard* est désuet et qu'il y a lieu d'en faire la réfection complète;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'un certificat d'autorisation délivré par le *Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs* est requis en raison du débit d'eaux usées plus important généré par l'usage de ce bâtiment;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité :

DE mandater la firme WSP pour la préparation des plans et devis, de l'étude environnementale, ainsi que des documents relatifs à la demande de certificat d'autorisation pour le projet de réfection de l'installation septique desservant le bâtiment *Le Grand Saint-Bernard*, le tout conformément à leur proposition en date du 27 mars 2014 au montant de 9 550 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé;

D' autoriser la firme WSP à déposer pour et au nom de la Ville de Mont-Tremblant et de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard une demande de certificat d'autorisation auprès du *Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs* pour le projet de réfection de l'installation septique du *Grand Saint-Bernard*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 04 090

9.4 Travaux de réparation de pavage 2013 - acceptation provisoire

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation de pavage ont été réalisés par l'entreprise *Asphalte Bélanger inc.*, en conformité avec les documents d'appel d'offres TP-2013-08 préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux pour la réparation de pavage 2013 et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 5 599,51 \$, taxes en sus, de laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % est conservée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'oeuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'oeuvre contre toutes réclamations.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA14 04 091

11.1 Ministère de la Culture et des Communications - demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications effectue un appel de projets de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes (année 2014-2015);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de la culture et des loisirs à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications et à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 04 092

11.2 Terrain multisports - contrat de surveillance

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une personne pour faire respecter la réglementation et effectuer des tâches telles que la surveillance lors des parties et entraînements, le contrôle des entrées, le service à la clientèle ainsi que l'entretien et la vérification des équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec madame Jo-Anne Vallée pour la surveillance du terrain multisports de mai à octobre 2014, pour un montant maximal de 8 600,10 \$ (poste budgétaire 02-701-90-447), conformément à l'entente de service à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 04 093

11.3 Autorisation d'événement

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part d'un organisme promoteur pour la tenue de leur événement sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

ET RÉSOLU d'autoriser l'événement Gran Fondo qui aura lieu le 31 mai prochain sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant tel qu'illustré aux parcours joints à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA14 04 094

12.1 Fourniture et aménagement d'équipements pour deux véhicules de police - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises pour la fourniture et l'aménagement d'équipements pour deux véhicules de police et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de 911Pro inc. au montant de 15 396,23 \$, taxes en sus (projet 2014-53), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture et l'installation d'équipements pour deux véhicules de police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 04 095

12.2 Entente intermunicipale pour l'achat d'un système de bertillonnage

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro CA14 030 67 qui donnait mandat à la Ville de Saint-Eustache de préparer un document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit conclure une entente avec la Ville de Saint-Eustache pour l'acquisition en commun d'un système de bertillonnage, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale concernant un regroupement en vue de l'achat en commun d'un système de bertillonnage;

D' autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution, notamment tout document relatif à l'approbation du document d'appel d'offres incluant le devis technique prévue à l'article 6 b) de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 04 096

12.3 Nomination d'un membre supplémentaire à la Commission sur le service de police et renouvellement de trois membres

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 2003-392 créant la Commission sur le service de police composée de 5



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

personnes afin de le conseiller dans l'administration du service de police;

CONSIDÉRANT QUE le service de police aurait besoin de membres supplémentaires afin d'assurer le quorum lors des réunions;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un nouveau membre permettrait d'avoir une plus grande représentativité des citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE modifier la Commission sur le service de police afin qu'elle soit désormais constituée de 7 membres, dont le directeur du service de police, 2 conseillers et 4 citoyens;

DE renouveler, pour une période supplémentaire de 2 ans se terminant le 31 mai 2016, les mandats des membres citoyens suivants :

- Monsieur Daniel Jasmin;
- Madame Lise Chartrand;
- Madame Diane Frenette;

DE nommer monsieur Claude Rivard, à titre de membre citoyen pour une période de 2 ans se terminant le 31 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 14 avril 2014

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA14 04 097

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédéric
Greffier adjoint



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 avril 2014 à 19 h 22**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance du 10 mars 2014;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 24 mars 2014;
4. **Règlements**
 - 4.1 Adoption de projets de règlements :
 - 4.1.1 Règlement (2014)-100-16 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux aires d'affectation agroforestière et agricole;
 - 4.1.2 Règlement (2014)-102-31 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
 - 4.1.3 Règlement (2014)-103-10 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux superficies applicables dans la zone agricole;
 - 4.1.4 Règlement (2014)-104-6 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis;
 - 4.1.5 Règlement (2014)-106-11 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux propriétés adjacentes et/ou desservies par le chemin des Cerfs;
 - 4.1.6 Règlement (2014)-107-6 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone CA-466;
 - 4.2 Règlement (2013)-136 décrétant un emprunt de 430 905 \$ et une dépense de 465 000 \$ pour la mise en place d'un réseau d'aqueduc pour la desserte du secteur Village des Soleils, ainsi que pour la réfection d'une partie du chemin Wheeler - modification;
 - 4.3 Règlement (2014)-138 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un complexe aquatique ainsi qu'un emprunt et une dépense de 14 660 000 \$ pour sa réalisation - dépôt du certificat;
5. **Administration**
 - 5.1 Préservation Lac-Tremblant-Nord - entente 2014;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

- 5.2 Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant - participation financière 2014;
 - 5.3 Plein Air Mont-Tremblant - création d'un organisme à but non lucratif et nomination;
 - 5.4 Souper tournant de la Chambre de commerce - participation;
 - 5.5 Association canadienne pour la santé mentale - demande de proclamation;
 - 5.6 Programme de formation;
- 6. Ressources humaines**
- 6.1 Embauche de préposés à l'écocentre - Service des travaux publics;
 - 6.2 Embauche d'un superviseur - camp d'été 2014 - Service de la culture et des loisirs;
 - 6.3 Retiré;
 - 6.4 Embauche d'un inspecteur en environnement - Service de l'environnement;
- 7. Gestion financière**
- 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant - contrat;
- 8. Urbanisme**
- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 80, chemin de la Villa-des-Bois - ajout d'un étage à un garage isolé et usage complémentaire exercé dans celui-ci;
 - 8.1.2 25, chemin du Parc - réduction de profondeur et largeur d'un lot;
 - 8.1.3 120, chemin de Brébeuf - empiètement en marge arrière;
 - 8.1.4 274, rang des Vents - augmentation de la superficie d'un garage;
 - 8.1.5 2996, chemin de la Chapelle - réduction de la distance entre l'allée d'accès et la ligne naturelle des hautes eaux;
 - 8.1.6 270, chemin du Lac-Forget - implantation d'un garage en cour avant;
 - 8.1.7 75, chemin Napoléon - implantation d'un entrepôt en cour avant et augmentation de la hauteur et de l'angle d'un talus;
 - 8.1.8 625-629, rue Cadieux - augmentation du nombre d'allées d'accès et réduction du nombre d'accès prioritaires;
 - 8.1.9 973-983, rue Labelle - réduction d'une courbe de raccordement;
 - 8.1.10 625-629, rue Cadieux - empiètement en marge avant, augmentation du rapport bâti/terrain et absence de servitude garantie pour l'aire de stationnement;
 - 8.1.11 504, rue de Saint-Jovite - empiètement en marge arrière;
 - 8.1.12 973-983, rue Labelle - réduction des distances entre les lignes de terrain et une enseigne sur poteaux, une terrasse commerciale et une aire de stationnement;
 - 8.1.13 2455-2555, rue de l'Aulnaie et 2450, rue Latreille - installation d'oriflammes dans les stationnements;
 - 8.1.14 65, chemin de la Verdure - construction d'une remise en cour avant;
 - 8.1.15 105, chemin du Domaine-Millette - réduction de profondeur et largeur d'un lot;
 - 8.1.16 142, rue Cuttle - empiètement en marge latérale;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

- 8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel :
 - 8.2.1 Chemin des Eaux-Vives - construction neuve aux abords du Circuit Mont-Tremblant;
 - 8.2.2 Retiré;
- 8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 24 mars 2014;
- 8.4 Plan image projet intégré - 9233-0507 Québec inc. - lot 4 650 125 - montée Kavanagh;
- 8.5 Modification de la résolution CM11 04 150 - cession des espaces verts - projet Mont-Bellevue phase III;
- 8.6 Conception graphique, fabrication et installation de panneaux et panonceaux pour un circuit patrimonial - contrat;
- 8.7 Autorisation de signatures d'une entente avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour le projet PerLe;
- 8.8 Chemin du Domaine-Lachance - fermeture de rue;
- 8.9 Projet d'aménagement du stationnement pour le 864, rue de Saint-Jovite - remboursement de l'exemption des cases de stationnement;

9. Travaux publics

- 9.1 Quais municipaux au lac Tremblant - baux - usages de commerce et de plaisance;
- 9.2 Reconstruction de la boîte de réduction - usine d'épuration de type Boues Activées - contrat;
- 9.3 Aqueduc Village des Soleils - contrat;
- 9.4 Remplacement d'une pompe Flygt - Station de pompage au Pied des Chutes - rejet des soumissions;
- 9.5 Reconstruction d'une pompe Flygt - Station de pompage Base sud - rejet des soumissions;
- 9.6 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - Groupe Sylvain Farand inc.;
- 9.7 Municipalisation d'infrastructures sur le chemin des Skieurs (secteur Panache);
- 9.8 Municipalisation du réseau d'éclairage - piste multifonctionnelle (boucle B) et chemin des Voyageurs;
- 9.9 Inspection et analyse de bornes d'incendie 2014 - contrat;
- 9.10 Municipalisation de la rue de l'Aulnaie et de ses infrastructures;
- 9.11 Retiré;
- 9.12 Mise à jour de l'automation des usines de traitement et poursuite de la télémétrie - acquisition de logiciels;
- 9.13 Construction d'un réseau d'éclairage sur la rue Latreille - Les Immeubles Marché Tremblant Inc. - acceptation des travaux niveau 1;
- 9.14 Comité sur la construction du complexe aquatique - modification de la résolution CM14 01 013;
- 9.15 Acquisition de modules de jeux;
- 9.16 Acquisition d'un terrain au lac Tremblant - parc Halte du Quai;
- 9.17 Bail de marina au lac Tremblant - autorisation de signature;
- 9.18 Bail d'occupation - quai adjacent au terrain de la Ville;

10. Environnement

- 10.1 Achat de composteurs;
- 10.2 Achat de barils récupérateurs d'eau de pluie;

11. Culture et loisirs

- 11.1 Un vélo, une ville - contrat de service;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

- 11.2 [Autorisation d'événement;](#)
- 11.3 [Monument des Pionniers - contrat d'exécution;](#)
- 11.4 [Hommage à Léo Samson;](#)

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 [Rapport mensuel du directeur général au 14 avril 2014;](#)

15. [Acceptation de la correspondance](#)

- 15.1 MRC des Laurentides - Projet de règlement de modification au schéma d'aménagement révisé à l'égard de la conservation des espaces naturels et des peuplements d'intérêt faunique dans l'aire d'affectation « corridor faunique ».

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. [Levée de la séance](#)

CM14 04 127

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPECIFIQUES A L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbaux

CM14 04 128

3.1 Séance du 10 mars 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 10 mars 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

CM14 04 129

3.2 Séance extraordinaire du 24 mars 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 mars 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Adoption de projets de règlements

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements mentionnés aura lieu le mardi 13 mai 2014, à 16 h, à l'hotel de ville située au 1145, rue de Saint-Jovite.

CM14 04 130

4.1.1 Règlement (2014)-100-16 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux aires d'affectation agroforestière et agricole

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2014)-100-16 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux aires d'affectation agroforestière et agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 131

4.1.2 Règlement (2014)-102-31 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2014)-102-31 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 132

4.1.3 Règlement (2014)-103-10 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux superficies applicables dans la zone agricole

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2014)-103-10 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux superficies applicables dans la zone agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 133

4.1.4 Règlement (2014)-104-6 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2014)-104-6 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- CM14 04 134 4.1.5 Règlement (2014)-106-11 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux propriétés adjacentes et/ou desservies par le chemin des Cerfs**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2014)-106-11 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux propriétés adjacentes et/ou desservies par le chemin des Cerfs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- CM14 04 135 4.1.6 Règlement (2014)-107-6 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone CA-466**

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2014)-107-6 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone CA-466.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- CM14 04 136 4.2 Règlement (2013)-136 décrétant un emprunt de 430 905 \$ et une dépense de 465 000 \$ pour la mise en place d'un réseau d'aqueduc pour la desserte du secteur Village des Soleils, ainsi que pour la réfection d'une partie du chemin Wheeler - modification**

CONSIDÉRANT l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le conseil peut par résolution modifier un règlement requérant l'approbation du MAMROT avant qu'il ne soit approuvé, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir quelque autre approbation, pourvu que les modifications n'aient pas pour effet d'augmenter les charges des contribuables ni de changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT QU' à la demande du MAMROT, certaines modifications sont à apporter au règlement d'emprunt (2013)-136, ces modifications n'augmentant nullement les charges des contribuables et ne changeant en rien l'objet du règlement;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE remplacer l'article 1 du règlement précité par le suivant :

« Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour la mise en place d'un réseau d'aqueduc pour la desserte du secteur Village des Soleils, ainsi que pour la réfection d'une partie du chemin Wheeler, le tout incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert au plan des annexes « A1 » et « A2 » et à l'estimation des coûts préparée par le directeur des travaux publics monsieur Robert Davis, ing. en date du 25 septembre 2013, modifiée par la trésorière adjointe, madame Claudine Léveillé, le 2 avril 2014 produite aux annexes « B1 » et « B2 ». »;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

DE remplacer l'article 2 du règlement précité par le suivant :

« Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 465 000 \$ correspondant au calcul des coûts du projet tel qu'indiqué à l'annexe « C », préparé par la trésorière madame Carole Meilleur, en date du 25 septembre 2013 et modifié par la trésorière adjointe, madame Claudine Léveillé, le 2 avril 2014 pour les fins du présent règlement; »;

DE remplacer l'article 4 du règlement précité par le suivant :

« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « D1 » et au plan « D2 » joints au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation. »;

D' intégrer au règlement précité les nouvelles annexes ci-jointes « A1 », « A2 » « B1 » et « C », en lieu et place des versions originales « A », « B1 » et « C ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 137

4.3 Règlement (2014)-138 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un complexe aquatique ainsi qu'un emprunt et une dépense de 14 660 000 \$ pour sa réalisation - dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2014)-138 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un complexe aquatique ainsi qu'un emprunt et une dépense de 14 660 000 \$ pour sa réalisation. Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu que 11 demandes. En conséquence, le règlement (2014)-138 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Administration

CM14 04 138

5.1 Préservation Lac-Tremblant-Nord - entente 2014

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de conclure une entente concernant l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la marina de Lac-Tremblant-Nord pour la saison 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec Préservation Lac-Tremblant-Nord pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la marina de Lac-Tremblant-Nord et de verser une contribution financière de 35 000 \$, taxes en sus, pour la saison 2014 (poste budgétaire 02-701-40-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

CM14 04 139 5.2 Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant - participation financière 2014

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser au Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant pour les activités de cette organisation sans but lucratif, un montant de 26 092,63 \$ taxes en sus, représentant la participation financière de la Ville de Mont-Tremblant pour l'année 2014 (poste budgétaire 02-110-00-971).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 140 5.3 Plein Air Mont-Tremblant - création d'un organisme à but non lucratif et nomination

CONSIDÉRANT l'importance des sentiers dans l'ensemble de la stratégie de renouvellement de l'offre touristique;

CONSIDÉRANT QU' afin de concrétiser le projet de développement du réseau, celui-ci nécessite une structure de gestion gérée uniquement par un seul organisme qui aura pour mandat d'administrer l'ensemble du projet de la planification jusqu'à la gestion des opérations, en prenant la forme d'un organisme à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT QUE l'OBNL devra regrouper différents types d'intervenants impliqués dans l'utilisation et l'entretien des sentiers existants, mais aussi de ressources expérimentées dans la planification et la gestion d'équipements sportifs, soit : Ski de fond de Mont-Tremblant, Vélo Mont-Tremblant, Domaine St-Bernard, Sépaq et autres organismes utilisateurs le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la création de l'OBNL Plein Air Mont-Tremblant qui aura pour mandat d'administrer l'ensemble du projet de développement du réseau de sentiers, de la planification jusqu'à la gestion des opérations et de confier la présidence de cet organisme à monsieur Michel Collins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 141 5.4 Souper tournant de la Chambre de commerce - participation

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille représente la Ville au souper tournant de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 15 avril 2014 à La Tablee des Pionniers à Saint-Faustin-Lac-Carré et d'acheter un billet pour une somme de 75 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 142 5.5 Association canadienne pour la santé mentale - demande de proclamation

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan « Prendre une pause, ça du bon! » vise à



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

CONSIDÉRANT QUE

les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE

le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'

il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyens et les citoyennes à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la Ville proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, les organisations et les institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 143

5.6 Programme de formation

CONSIDÉRENT QUE

le maire est le porte-parole officiel de la Ville et qu'il doit accorder des entrevues avec les médias et prononcer de nombreuses allocutions;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de l'Agence globale de communications au montant de 2 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-972), pour un programme de formation visant la prise de parole en public et les relations avec les médias.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM14 04 144

6.1 Embauche de préposés à l'écocentre - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT

l'ouverture de deux postes de préposés à l'écocentre, un poste de 38 heures par semaine du mardi au samedi et un poste de 14 heures par semaine, le lundi et le samedi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

Modifiée par
la résolution
CM14 05 182



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Louis Gauthier et Luc Gagnier à titre de préposés à l'écocentre, postes temporaires, au Service des travaux publics et ce, respectivement à compter du 28 et du 26 avril 2014 pour une durée respective de 26 et de 22 semaines, selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 145 6.2 Embauche d'un superviseur - camp d'été 2014 - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT le poste à combler;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Manuel Vézina à titre de superviseur - camp d'été 2014 pour une période maximale de 13 semaines à compter du 26 mai 2014 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Retiré

CM14 04 146 6.4 Embauche d'un inspecteur en environnement - Service de l'environnement

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Valéry B. Hamel à titre d'inspecteur en environnement au Service de l'environnement à compter du 31 mars 2014 pour une durée indéterminée, selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM14 11 147 7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2013 au montant de 6 358,07 \$ et pour le mois de mars 2014 au montant de 111 025,15 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 148 7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 18 895 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 149

7.3 Assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adhéré en 2013 à un regroupement d'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX et a nommé l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à titre de mandataire du regroupement;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'entente de regroupement, la Ville s'est engagée à effectuer l'achat de ses assurances auprès des soumissionnaires retenus par l'UMQ, sous réserve de l'application des règles d'adjudications des contrats;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ recommande le renouvellement des assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

- D' entériner le renouvellement et l'attribution du contrat d'assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015;
- D' accepter l'offre de BFL Canada risques au montant de 520 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-420), plus des frais de 55 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 80, chemin de la Villa-des-Bois - ajout d'un étage à un garage isolé et usage complémentaire exercé dans celui-ci

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-023) vise à :

- régulariser un second étage habitable construit au-dessus d'un garage isolé;
- autoriser la pratique d'un usage complémentaire dans un garage privé.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU14-03-024)

Questions du public : des questions sont posées.

8.1.2 25, chemin du Parc - réduction de profondeur et largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-024) vise à autoriser la création d'un lot d'une profondeur de 34,63 mètres plutôt que de 75 mètres et d'une largeur de 30,84 mètres plutôt que de 40 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-03-027)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

8.1.3 120, chemin de Brébeuf - empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-025) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement à 2,44 mètres de la ligne arrière plutôt qu'à 7,5 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-03-038)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 274, rang des Vents - augmentation de la superficie d'un garage

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-026) vise à régulariser la superficie d'un garage isolé nouvellement construit qui est de 77,18 mètres carrés alors qu'elle ne devrait pas excéder 65 mètres carrés.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-03-028)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 2996, chemin de la Chapelle - réduction de la distance entre l'allée d'accès et la ligne naturelle des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-027) vise à régulariser une aire de stationnement dont l'allée d'accès se situe à 18,05 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Tremblant alors qu'elle devrait être à 30 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-03-030)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 270, chemin du Lac-Forget - implantation d'un garage en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-028) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet d'agrandissement de la résidence, que le garage soit implanté en cour avant et à l'intérieur du prolongement imaginaire des murs latéraux.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-03-029)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 75, chemin Napoléon - implantation d'un entrepôt en cour avant et augmentation de la hauteur et de l'angle d'un talus

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-029) vise à autoriser :

- l'implantation d'un entrepôt en cour avant;
- que la hauteur d'un talus soit de 10 mètres plutôt que de 3 mètres;
- que l'angle d'un talus par rapport à l'horizontale soit de 45 % plutôt que de 17 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-03-036)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 625-629, rue Cadieux - augmentation du nombre d'allées d'accès et réduction du nombre d'accès prioritaires

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-030) vise à autoriser, dans le cadre du projet de construction d'un complexe aquatique :

- l'aménagement de 3 allées d'accès plutôt que de 2 allées;
- l'absence d'une voie d'accès prioritaire pour les véhicules d'urgence pour les issues arrière et latérale gauche du bâtiment.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-03-032)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 973-983, rue Labelle - réduction d'une courbe de raccordement

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-031) vise à autoriser, dans le cadre d'une opération cadastrale, que la courbe de raccordement entre la rue Gilbert et la rue Labelle soit d'un rayon de 3 mètres plutôt que de 6 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-03-033)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 625-629, rue Cadieux - empiètement en marge avant, augmentation du rapport bâti/terrain et absence de servitude garantie pour l'aire de stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-032) vise à autoriser pour l'aréna, une opération cadastrale qui a comme conséquences :

- que la marge avant sera de 4,74 mètres plutôt que de 10 mètres;
- que le rapport bâti/terrain sera de 56,09 % plutôt que de 20 %;
- qu'aucune servitude ne sera enregistrée au Bureau de la publicité des droits pour son aire de stationnement située sur le terrain voisin.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-03-031)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.11 504, rue de Saint-Jovite - empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-033) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet d'agrandissement du bâtiment commercial, l'implantation de l'agrandissement à 6,46 mètres de la ligne arrière plutôt qu'à 9 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-03-040)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.12 973-983, rue Labelle - réduction des distances entre les lignes de terrain et une enseigne sur poteaux, une terrasse commerciale et une aire de stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-035) vise à autoriser dans le cadre d'un projet de transformation d'un bâtiment résidentiel en bâtiment commercial, l'implantation :

- d'une aire de stationnement à 0,5 mètre de la ligne latérale plutôt qu'à 1 mètre;
- d'une terrasse commerciale à 0,3 mètre de la ligne latérale plutôt qu'à 1 mètre;
- d'une enseigne sur poteaux à 0,1 mètre de la ligne avant plutôt qu'à 1 mètre.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-03-042)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.13 2455-2555, rue de l'Aulnaie et 2450, rue Latreille - installation d'oriflammes dans les stationnements

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-046) vise à autoriser l'installation de 11 oriflammes qui dérogent au règlement par :

- leur superficie de 2,2 mètres carrés plutôt que de 1,5 mètre carré;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

- leur caractère permanent plutôt qu'une installation temporaire lors d'événements spéciaux;
- leur installation sur un lampadaire alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-03-035)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.14 65, chemin de la Verdure - construction d'une remise en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-049) vise à autoriser l'implantation d'une remise en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-03-034)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.15 105, chemin du Domaine-Millette - réduction de profondeur et largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-052) vise à autoriser la création d'un lot avec une profondeur de 43,09 mètres plutôt que 75 mètres et d'une largeur de 19,77 mètres plutôt que de 40 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-03-026)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.16 142, rue Cuttle - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-054) vise à autoriser qu'un agrandissement à un bâtiment principal soit implanté à 10,8 mètres de la ligne latérale plutôt qu'à 12 mètres.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-03-052)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel

8.2.1 Chemin des Eaux-Vives - construction neuve aux abords du Circuit Mont-Tremblant

Cette demande d'un usage conditionnel (2014-UC-021) vise à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans une zone située aux abords du Circuit Mont-Tremblant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-03-023)

Questions du public : une question est posée.

8.2.2 Retiré

CM14 04 150

8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 24 mars 2014

CONSIDÉRANT

la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

CONSIDÉRANT QUE le requérant de la demande d'usage conditionnel pour une propriété sur le chemin des Eaux-Vives est informé de la présence, dans le voisinage, du site de courses Circuit Mont-Tremblant et des contraintes particulières liées à l'exploitation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la demande de retrait, par le requérant, des demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel pour le 80, chemin de la Villa-des-Bois faisant l'objet des décisions CCU14-03-024 et CCU14-03-025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 24 mars 2014 :

Accepter la demande d'usage conditionnel sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Chemin des Eaux-Vives	CCU14-03-023

conditionnellement à ce que le requérant soit avisé que la Ville ne peut reconnaître quelque droit ou obligation à l'égard des 900 heures d'utilisation annuelle du Circuit Mont-Tremblant auxquelles fait référence sa lettre du 22 février 2014.

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
105, chemin du Domaine-Millette	CCU14-03-026
25, chemin du Parc	CCU14-03-027
274, rang des Vents	CCU14-03-028
270, chemin du Lac-Forget	CCU14-03-029
2996, chemin de la Chapelle	CCU14-03-030
625-629, rue Cadieux	CCU14-03-031 CCU14-03-032
973-983, rue Labelle	CCU14-03-033 CCU14-03-042
65, chemin de la Verdure	CCU14-03-034
2455-2555, rue de l'Aulnaie et 2450, rue Latreille	CCU14-03-035
75, chemin Napoléon	CCU14-03-036
120, chemin de Brébeuf	CCU14-03-038
504, rue de Saint-Jovite	CCU14-03-040
142, rue Cuttle	CCU14-03-052

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
4685, rue Léonard	CCU14-03-045
168, rue du Couvent	CCU14-03-046
470, rue Charbonneau	CCU14-03-047

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
75, chemin Napoléon	CCU14-03-037
120, chemin de Brébeuf	CCU14-03-039
504, rue de Saint-Jovite	CCU14-03-041
973-983, rue Labelle	CCU14-03-043 CCU14-03-044
499, rue Charbonneau	CCU14-03-048
258, rue de Saint-Jovite	CCU14-03-049
1195, rue de Saint-Jovite	CCU14-03-050
2053, chemin du Village	CCU14-03-051



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 151

8.4 Plan image projet intégré - 9233-0507 Québec inc. - lot 4 650 125 - montée Kavanagh

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image datée du 18 mars 2014 a été déposée par le propriétaire du lot 4 650 125 du cadastre du Québec, par l'entremise de son mandataire, la firme WSP;

CONSIDÉRANT QUE le projet, développé sous la forme d'un projet intégré, comporte la construction de 2 allées d'accès principales qui prennent leur origine sur la montée Kavanagh et autour desquelles s'articulent 40 habitations unifamiliales isolées desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur des parcs et sentiers ne relève aucun parc ni sentier à acquérir pour la Ville sur ce secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter le plan image d'un projet majeur de type projet intégré de 40 unités de logement sur le lot 4 650 125 du cadastre du Québec, le tout conformément au projet réalisé par la firme WSP portant le numéro 131-21965-00 et daté du 18 mars 2014 aux conditions suivantes :

- que la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent;
- qu'un certificat d'autorisation soit délivré par le MDDEFP pour les travaux relatifs aux milieux humides;
- que le propriétaire cède à la Ville le terrain de la future emprise de la collectrice projetée au sud pour la somme de 1 \$;
- que tous les frais relatifs à la cession de terrain soient à la charge du propriétaire.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 152

8.5 Modification de la résolution CM11 04 150 - cession des espaces verts - projet Mont-Bellevue phase III

Modifiée par
la résolution
CM14 06 237

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par sa résolution CM11 04 150, a statué sur la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels pour la phase 3 du projet Mont-Bellevue;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution fait référence au plan d'un arpenteur-géomètre légèrement différent de la description technique déposée et montrant les divers sentiers à céder;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE remplacer le deuxième paragraphe de la résolution CM11 04 150 par le paragraphe suivant :

D' entériner la recommandation CCU11-03-029 en y ajoutant les conditions suivantes :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

- que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels soit le consentement de servitudes, en faveur de la Ville, d'une largeur de 3 mètres, pour les sentiers de raquette traversant la propriété d'est en ouest et d'une largeur de 10 mètres pour le sentier de ski de fond traversant la propriété de l'est vers le nord-ouest le tout, tel qu'apparaissant sur le plan de la description technique préparé par monsieur Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre en date du 18 novembre 2013 portant le numéro de plan 21 584 et le numéro de ses minutes 1 069 et que la balance, le cas échéant, soit versée en argent;
- que le requérant soit avisé que l'acceptation de son projet majeur de type projet intégré ne le dispense pas de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 153

8.6 Conception graphique, fabrication et installation de panneaux et panonceaux pour un circuit patrimonial - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à la conception graphique, la fabrication et l'installation de 5 panneaux et 6 panonceaux pour un circuit patrimonial et que le Service de l'urbanisme a procédé à un appel d'offres dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Signalisation Kalitec inc.	13 725,00 \$
Momentum Art et technologies inc.	25 062,50 \$
Les Arts numériques inc.	35 065,00 \$

CONSIDÉRANT QU'

au lieu de 6 panonceaux, seulement 5 seront conçus, fabriqués et installés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Signalisation Kalitec inc. au montant de 13 725 \$, taxes en sus (projet 2013-28), dont un montant de 5 027,46 \$ payable par le surplus libre accumulé, pour la conception graphique, la fabrication et l'installation de 5 panneaux et 5 panonceaux pour un circuit patrimonial, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 154

8.7 Autorisation de signatures d'une entente avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour le projet PerLe

CONSIDÉRANT QUE

PerLe est un service interactif Web, intégré au Portail gouvernemental de services qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE

le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales québécoises, afin qu'elles adhèrent au service PerLe;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour le service PerLe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 155

8.8 Chemin du Domaine-Lachance - fermeture de rue

CONSIDÉRANT le réaménagement du secteur où se situait le chemin du Domaine-Lachance;

CONSIDÉRANT QU' une partie du chemin était située sur le lot 4 651 688 du cadastre du Québec, propriété de la Ville;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de décréter la fermeture du chemin et de l'extraire du domaine public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à la fermeture du chemin du Domaine-Lachance et d'extraire du domaine public le lot 4 651 688 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 156

8.9 Projet d'aménagement du stationnement pour le 864, rue de Saint-Jovite - remboursement de l'exemption des cases de stationnement

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM09 06 196 et l'ambiguïté de la lettre du 10 octobre 2013;

CONSIDÉRANT l'erreur administrative qui découle de cette ambiguïté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser le remboursement du montant de 15 000 \$ à même le fonds de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM14 04 157

9.1 Quais municipaux au lac Tremblant - baux - usages de commerce et de plaisance

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire de l'ancien quai fédéral et de quais flottants permettant l'amarrage de 24 bateaux de plaisance au lac Tremblant;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'encadrer les usages qui sont faits par les différents commerçants amarrés à l'ancien quai fédéral par le biais de la signature d'un bail avec chaque propriétaire d'embarcation et chaque usager y étant amarré;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier certaines conditions du bail antérieur convenu avec les 24 plaisanciers amarrés aux quais flottants municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault

Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature de baux annuels à intervenir, selon l'attribution des places assignées et les autorisations accordées par la Ville :

- avec les locataires ou occupants des emplacements aux quais flottants municipaux, conformément au modèle type de bail intitulé « Bail pour un emplacement - Usage de plaisance »;
- avec les usagers de l'ancien quai fédéral conformément au modèle type de bail intitulé « Bail pour un emplacement - Usage commercial »;
- avec Les Croisières Mont Tremblant, conformément au projet de bail intitulé « Bail pour un emplacement - Bateau de croisière »;

QUE la présente résolution remplace, à compter de son adoption, les résolutions CM13 05 195 et CM13 06 237;

QUE le maire et le directeur du Service des travaux publics soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les baux à intervenir suivant les modèles et projet précités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 158

9.2 Reconstruction de la boîte de réduction - usine d'épuration de type Boues Activées - contrat

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à la réparation de la boîte de réduction du décanteur de l'usine d'épuration de type Boues Activées desservant le secteur Saint-Jovite et a procédé en conséquence à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Nordmec Construction	85 722,00 \$
Groupe Québéco inc	142 011,00 \$
Plomberie Brébeuf	158 926,78 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault

Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Nordmec Construction pour la réparation de la boîte de réduction du décanteur de l'usine d'épuration Boues Activées au montant de 85 722 \$, taxes en sus (projet 2014-33), conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2014-09, le tout étant payable par la réserve d'égout du secteur Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 159

9.3 Aqueduc Village des Soleils - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc entre la rue Labelle et les unités d'habitation du Village des Soleils et que le Service des



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Pronex excavation Inc.	241 708,25 \$
9088-9569 Québec Inc.	258 623,13 \$
Les entreprises Doménick Sigouin Inc	260 370,00 \$
Construction T.R.B. Inc.	282 391,60 \$
David Riddell Excavation/Transport	283 296,05 \$
Sintra Inc.	309 730,50 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Pronex excavation Inc., pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc entre la rue Labelle et les unités d'habitation du *Village des Soleils* au montant de 241 708,25 \$, taxes en sus (projet 2014-11), conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2014-19, le tout conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt 2013-136, ainsi que de l'émission par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du certificat d'autorisation requis, ces travaux étant payés par le règlement d'emprunt sectoriel 2013-136.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 160

9.4 Remplacement d'une pompe Flygt - station de pompage au Pied des Chutes - rejet des soumissions

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une pompe Flygt pour la desserte de la station de pompage d'eaux usées au Pied des Chutes;

CONSIDÉRANT QU' un vice de procédure administrative a été constaté suite à l'ouverture des soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres TP-2014-21 pour la fourniture d'une pompe Flygt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 161

9.5 Reconstruction d'une pompe Flygt - station de pompage Base sud - rejet des soumissions

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises pour la reconstruction d'une pompe Flygt desservant la station de pompage de la Base Sud;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à la reconstruction de 3 pompes des installations de pompage d'eaux usées et d'eau potable et qu'il serait plus avantageux



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

financièrement de procéder à un appel d'offres regroupant les 3 reconstructions de pompes requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres TP-2014-24 et de procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation auprès d'un minimum de 3 entreprises pour la reconstruction des 3 pompes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 162

9.6 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - Groupe Sylvain Farand inc.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté par le biais de la résolution CM13 12 441 une requête pour la réalisation de travaux municipaux déposée par le Groupe Sylvain Farand Inc., afin de permettre la réalisation du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le chemin de l'Albatros, lot 2 803 770;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de préciser que la Ville accepte de municipaliser et d'exploiter ces réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire aux conditions établies à l'intérieur de l'entente relative aux travaux municipaux convenues entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE la Ville s'engage à municipaliser et à opérer les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire mis en place dans le cadre du projet de développement immobilier projeté par le Groupe Sylvain Farand Inc., telle municipalisation de ces infrastructures devant intervenir après acceptation finale des travaux, en conformité avec les conditions et modalités incluses à l'intérieur de l'entente relative aux travaux municipaux convenues entre les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 163

9.7 Municipalisation d'infrastructures sur le chemin des Skieurs (secteur Panache)

CONSIDÉRANT QUE la résolution CM13 09 341 confirme la municipalisation d'infrastructures du chemin des Skieurs (secteur Panache);

CONSIDÉRANT QUE cette cession requiert l'octroi de servitudes à la Ville sur des terrains du Syndicat des copropriétaires Panache (Bâtiments 2, 3, 4, 8, 9);

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures sont conformes à la politique de municipalisation incluse au règlement (2001)-18 régissant la construction et la verbalisation de rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

- D' autoriser la signature de l'acte de servitudes à intervenir avec le Syndicat des copropriétaires Panache (Bâtiments 2, 3, 4, 8, 9) pour la création de servitudes permettant de maintenir et d'entretenir des infrastructures du chemin des Skieurs (secteur Panache), se trouvant sur les lots 3 811 432, 3 811 433, 3 811 434, 3 811 435 et 3 705 884, concernant des parties d'un ponceau arqué et de ses empattements, des parties d'un muret de béton, une conduite pluviale, une borne d'incendie et des talus ayant été cédés à la Ville par Station Mont Tremblant, société en commandite;
- QUE l'autorisation soit conditionnelle à ce que tous les frais relatifs à la création des servitudes requises soient assumés par les cédants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 164

9.8 Municipalisation du réseau d'éclairage - piste multifonctionnelle (boucle B) et chemin des Voyageurs

CONSIDÉRANT QUE Station Mont Tremblant s.e.c. a formulé une requête à l'effet de céder à la Ville le réseau d'éclairage décoratif longeant la piste multifonctionnelle (boucle B) et une partie du chemin des Voyageurs;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'éclairage mis en place est conforme aux normes municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

- D' autoriser la signature de l'acte de cession et de servitude à intervenir avec Station Mont Tremblant afin de procéder à la municipalisation du réseau d'éclairage longeant la piste multifonctionnelle (boucle B) et une partie du chemin des Voyageurs, comprenant 18 lampadaires tel que montré sur le plan 13 224, minute 3393, préparé en date du 13 avril 2006 par monsieur Dany Maltais, arpenteur-géomètre;
- QUE l'autorisation soit conditionnelle à ce que tous les frais relatifs à la cession soient assumés par le cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 165

9.9 Inspection et analyse de bornes d'incendie 2014 - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'inspection et l'analyse annuelle de l'ensemble des 640 bornes d'incendie situées sur son territoire et dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût unitaire (\$/borne incendie)	Montant total (taxes en sus)
Aqua Data inc.	29,45 \$	18 848 \$
Hydra-Spec inc.	29,95 \$	19 168 \$
NORDIKeau inc.	34,00 \$	21 760 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Aqua Data inc. au montant total de 18 848 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-413-00-419 pour 9 276,75 \$ et 02-413-01-419 pour 9 571,25 \$), à un taux unitaire de 29,45 \$ / borne incendie, pour l'inspection et l'analyse de 640 bornes d'incendie pour l'année 2014, avec possibilité de renouvellement aux mêmes prix et conditions pour les années 2015 et 2016, conformément au document d'appel d'offres TP-2014-01 et conditionnellement à la remise à la Ville de son document de renouvellement d'assurance responsabilité civile avant le début des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 166

9.10 Municipalisation de la rue de l'Aulnaie et de ses infrastructures

CONSIDÉRANT QUE la résolution CM10 11 412 autorise la municipalisation de la rue de l'Aulnaie;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière résolution ne faisait pas référence à la municipalisation des infrastructures d'aqueduc et d'égouts ayant été mis en place à l'intérieur des rues Latreille et du Moulin, pour les besoins de desserte du projet de développement situé sur la rue de l'Aulnaie;

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures sont conformes à la politique de municipalisation incluse au règlement (2001)-18 régissant la construction et la verbalisation de rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature des actes de cession et de servitude à intervenir afin de procéder à la municipalisation de l'ensemble des infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire présents à l'intérieur de l'emprise publique des rues Latreille, du Moulin et de l'Aulnaie le tout tel qu'indiqué aux plans tel que construits, projet rue du Ruisseau-Clair, feuillets 1 à 8, préparé en date du 20 mai 2010 par monsieur Michel Labelle, ingénieur pour la firme Génivar, dossier TL06550-1;

QUE l'autorisation soit conditionnelle à ce que l'ensemble des frais relatifs à la cession soient assumés par le cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Retiré

CM14 04 167

9.12 Mise à jour de l'automatisation des usines de traitement et poursuite de la télémétrie - acquisition de logiciels

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise aux normes des systèmes d'automatisation de ses installations de traitement et de distribution d'eau potable, ainsi que des usines d'épuration des eaux usées et stations de pompage d'égout tout en poursuivant son projet d'implantation de système de télémétrie, de contrôle et d'acquisition de données;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'uniformiser les logiciels et système d'acquisition et de traitement de données permettant l'opération sécuritaire des installations de traitement des eaux;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* exclut de l'application des articles 573 et 573.1 les contrats dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel qui visent à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'acquisition des logiciels autres applications Intouch de l'entreprise Wonderware Canada Est au montant de 31 027 \$, taxes en sus, le tout conformément aux dispositions de la soumission datée du 11 décembre 2013 (projet 2014-08), payable par les réserves d'aqueduc et d'égouts des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 168

**9.13 Construction d'un réseau d'éclairage sur la rue Latreille - Les Immeubles
Marché Tremblant Inc. - acceptation des travaux niveau 1**

CONSIDÉRANT l'entente signée par Les Immeubles Marché Tremblant Inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux et de la résolution CM12 11 824;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau 1 et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' accepter les travaux du niveau 1 concernant la construction d'un réseau d'éclairage sur la rue Latreille;

D' autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie pour les travaux du niveau 1 dès la réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 169

**9.14 Comité sur la construction du complexe aquatique - modification de la
résolution CM14 01 013**

CONSIDÉRANT la résolution CM13 09 343 créant le comité sur la construction du complexe aquatique et mentionnant que ce comité doit être constitué de 3 élus;

CONSIDÉRANT la résolution CM14 01 013 nommant deux élus pour siéger sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM14 01 013 afin de nommer le maire, monsieur Luc Brisebois comme 3^e élu municipal au comité sur la construction du complexe aquatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 170

9.15 Acquisition de modules de jeux

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite bonifier les aires de jeux du Parc des Voyageurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acquisition de modules de jeux auprès de l'entreprise 9157-7882 Québec Inc. au montant de 10 000 \$, taxes en sus, payable par le Fonds de Parcs. Les modules tel que vus sont présentement situés au 586, rue de Saint-Jovite et comprennent : 1 bateau de pirate avec glissades, 1 balançoire à 4 places, 3 jeux sur ressorts et 2 tourniquets;

QUE cette acquisition est conditionnelle à la confirmation écrite que ces équipements sont libres de tous droits et intérêts que tout tiers pourrait détenir sur ces biens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 171

9.16 Acquisition d'un terrain au lac Tremblant - parc Halte du Quai

Modifiée par
la résolution
CM14 07 281

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant a procédé en 1998 à l'aménagement du parc Halte du Quai sur le lot 2 803 927 et occupait ce terrain suivant la signature d'un bail avec le propriétaire du lot;

CONSIDÉRANT QUE le bail permettant l'occupation du terrain par les équipements de la Ville est venu à terme le 31 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite régulariser de façon permanente l'occupation des équipements du parc Halte du Quai sur le lot 2 803 927;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot 2 803 927 du cadastre du Québec au montant de 95 000 \$ et au paiement des frais d'acquisition et légaux, le tout payable par le Fonds de Parc;

QUE le Service des travaux publics mandate les professionnels nécessaires à la conclusion des actes notariés requis pour l'acquisition du lot avec les ayants droits et représentants de feu Gilles Graton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

CM14 04 172

9.17 Bail de marina au lac Tremblant - autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire formuler une demande pour l'obtention d'un bail de marina devant le lot 2 803 927 au lac Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE déposer une demande de bail de marina auprès du Centre d'expertise hydrique du Québec pour la régularisation du droit d'occupation de la superficie, identifiée au plan en annexe, située entre le quai municipal (ancien quai fédéral), les quais flottants municipaux et le lot 2 803 927 et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à représenter la Ville dans ce dossier et à signer tous les documents relatifs à cette demande;

DE procéder au remboursement à monsieur Gilles Châtel des frais engendrés par ses démarches auprès du Centre d'expertise hydrique du Québec pour l'obtention d'un bail de marina sur présentation de pièces justificatives et suivant la confirmation écrite à l'effet que sa demande a été retirée, le tout étant payable à même le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 173

9.18 Bail d'occupation - quai adjacent au terrain de la Ville

CONSIDÉRANT QUE par le biais de la résolution CM12 07 707 et d'une correspondance en date du 15 février 2013, la Ville a accordé son consentement au Club de voile Mont-Tremblant afin qu'il puisse déposer une demande auprès du Centre d'expertise hydrique du Québec pour l'obtention d'un bail de marina dans l'espace occupé par les quais flottants et les voiliers du Club;

CONSIDÉRANT QUE certaines conditions relatives au fait que la sous-location devait être prescrites afin de favoriser l'accès à ces quais n'ont pas été respectées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite régulariser et uniformiser les pratiques et conditions reliées à l'amarrage d'embarcation dans le périmètre du quai municipal (ancien quai fédéral) au lac Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' abroger la résolution CM12 07 707, ainsi que la correspondance au même effet en date du 15 février 2013, de retirer et d'annuler le consentement accordé au Club de voile Mont-Tremblant pour l'obtention d'un bail de marina;

DE déposer une demande de bail de marina auprès du Centre d'expertise hydrique du Québec pour l'obtention par la Ville du droit d'occupation de la superficie, identifiée au plan en annexe (dossier 6165, plan P20239 préparé par monsieur Christian Murray, arpenteur-géomètre), située entre le quai municipal (ancien quai fédéral) et la décharge du lac Tremblant et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à représenter la Ville dans ce dossier et à signer tous les documents relatifs à cette demande;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

DE procéder au remboursement au Club de voile Mont-Tremblant des frais engendrés par ses démarches auprès du Centre d'expertise hydrique du Québec pour l'obtention d'un bail de marina sur présentation de pièces justificatives, le tout payable à même le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM14 04 174

10.1 Achat de composteurs

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge important de réduire la quantité de déchets à enfouir au site d'enfouissement sanitaire régional de Rivière-Rouge comme prévu au plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides, et que pour ce faire, la distribution de composteurs domestiques aux citoyens qui en font la demande est un excellent moyen;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé une soumission pour l'achat de 50 composteurs, à deux firmes et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Coût (taxes en sus)
Nova Envirocom	2 825,00 \$
Rona Forget	3 239,50 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser l'acquisition de 50 composteurs de modèle « C70-01204 » de la firme Nova Envirocom pour un montant maximal de 2 825 \$, transport inclus, taxes en sus (poste budgétaire 02-451-10-695), et de les distribuer aux propriétaires qui en feront la demande, au prix de 31,07\$, taxes en sus, l'unité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 175

10.2 Achat de barils récupérateurs d'eau de pluie

CONSIDÉRANT QUE la Politique de l'eau, adoptée en avril 2008, stipule dans sa recommandation R-43 que : « La Ville devrait se doter de programme de subvention en ce qui concerne les équipements domestiques d'économie de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la distribution de récupérateurs d'eau de pluie est jugée comme étant une excellente mesure servant à diminuer la consommation d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé une soumission pour l'achat de 50 barils à un seul soumissionnaire qui offre le produit conforme à nos attentes et que le résultat est le suivant :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

ET RÉSOLU d'autoriser l'acquisition de 50 barils récupérateurs d'eau de pluie de modèle « Écoplue » de la firme Le Vélo Vert Inc. pour une somme maximale de 2 695 \$, livraison incluse et taxes en sus (poste budgétaire 02-470-00-649), et que la Ville les distribue aux propriétaires qui en feront la demande, au coût de 20 \$ l'unité, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM14 04 176

11.1 Un vélo, une ville - contrat de service

CONSIDÉRANT la Ville désire poursuivre cette année le projet Un vélo, une ville implanté dans plusieurs ville du Québec, visant à briser l'isolement des aînés vivants seuls en leur offrant gratuitement un service de ballades de plaisance récréotouristiques en triporteur de durées variables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la proposition d'Un vélo, une ville pour les services d'un triporteur durant la période estivale 2014 durant 18 semaines au montant de 19 600 \$, taxes en sus, (poste budgétaire 02-701-70-499) et d'autoriser la signature du contrat de service à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 177

11.2 Autorisation d'événement

CONSIDÉRANT la demande reçue d'un organisme promoteur pour la tenue de leur événement sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'entériner la décision du directeur général à l'effet d'autoriser l'événement Forêt urbaine - Red Bull qui a eu lieu les 11 et 12 avril à la Station Mont Tremblant et nécessitait la fermeture de la rue Kandahar du 11 au 13 avril inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 178

11.3 Monument des Pionniers - contrat d'exécution

CONSIDÉRANT QUE le Monument des Pionniers, qui a subi une usure accélérée, ne peut être restauré et doit être démolé;

CONSIDÉRANT QUE le créateur du Monument, monsieur Alain-Marie Tremblay, a décidé de recréer l'œuvre sur son emplacement actuel,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

mais sous une autre forme, qui respecte l'esprit de l'œuvre originale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Alain-Marie Tremblay à recréer le Monument des Pionniers sur son emplacement actuel, après signature d'une entente avec lui précisant les conditions d'exécution et d'intégration de l'œuvre, et d'assumer les coûts de recréation qui s'élèvent à 7 000 \$, taxes en sus, à même le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 04 179

11.4 Hommage à Léo Samson

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite souligner le 100^e anniversaire de monsieur Léo Samson, doyen tremblantois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser l'organisation, le 25 avril 2014 à l'église du Village, d'une soirée en hommage à monsieur Léo Samson et d'y affecter un montant maximal de 2 740 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-702-90-690, 02-110-00-419 et 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14 Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 14 avril 2014

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général transmet son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats.

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt des correspondances suivantes :

15.1 MRC des Laurentides - Projet de règlement de modification au schéma d'aménagement révisé à l'égard de la conservation des espaces naturels et des peuplements d'intérêt faunique dans l'aire d'affectation « corridor faunique ».

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 avril 2014

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM14 04 180

19. Levée de la séance

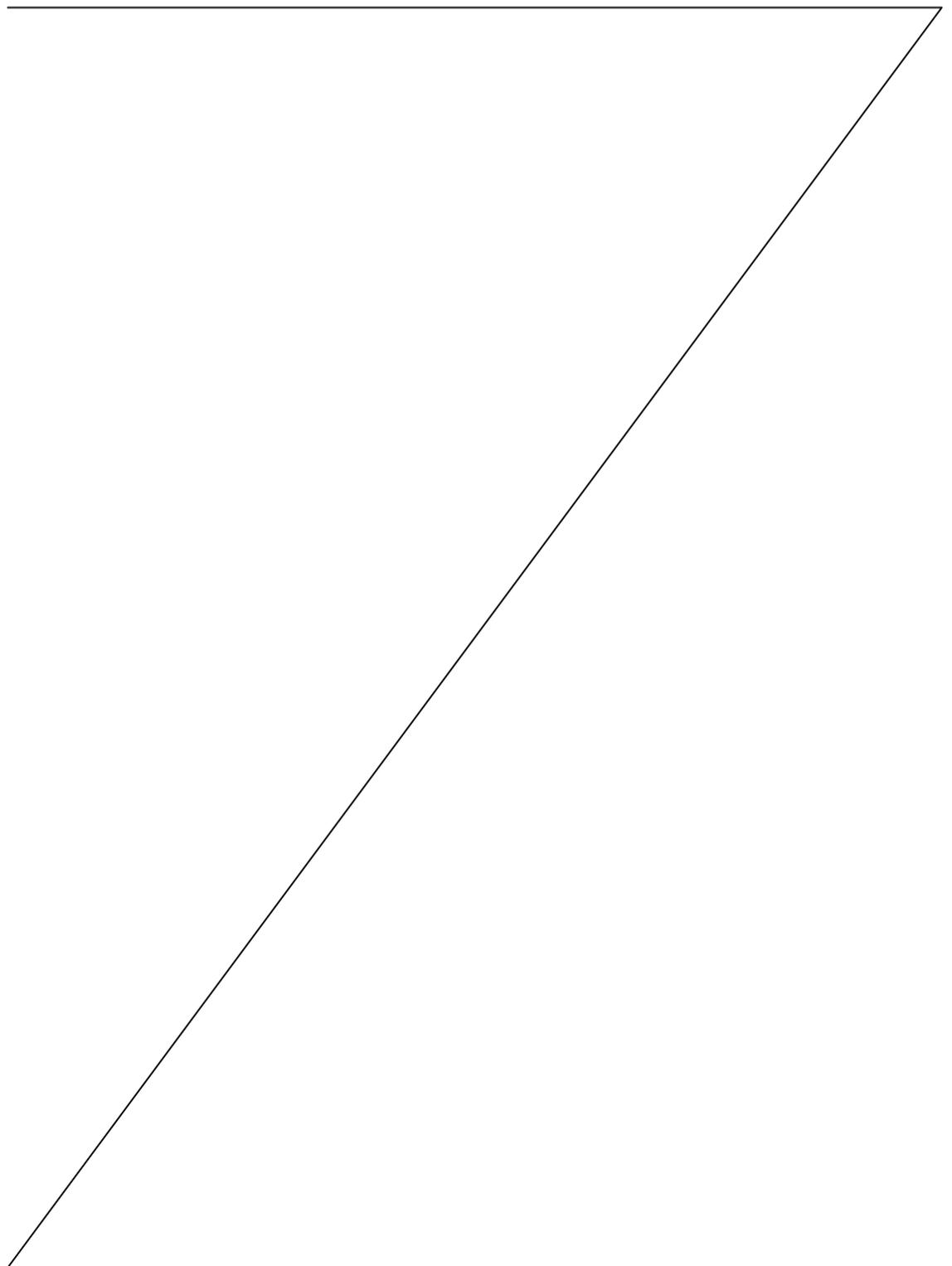
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 mai 2014 à 19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 14 avril 2014;
- 4. Règlements**
 - 4.1 Règlement (2014)-A-36 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des bibliothèques municipales - adoption;
 - 4.2 Règlement (2014)-A-33-1 concernant le service de transport en commun de personnes - adoption;
- 5. Administration**
 - 5.1 Domaine Saint-Bernard - protocole d'entente 2014;
 - 5.2 Conseil d'administration de l'organisme « Les Habitations du Ruisseau Noir inc. » - renouvellement de mandat;
 - 5.3 Politique d'occupation du domaine public pour les productions de films, d'émissions de télévision ou de séances de photographies - adoption;
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche de deux journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics;
 - 6.2 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics;
 - 6.3 Embauche d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements - Service des travaux publics;
 - 6.4 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics;
 - 6.5 Embauche temporaire d'un commis réceptionniste - Service des finances;
 - 6.6 Embauche temporaire d'une secrétaire - Service de police;
 - 6.7 Embauche temporaire d'un préposé aux patinoires - Service des travaux publics;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

- 6.8 Augmentation salariale du capitaine à temps partiel - Service de sécurité incendie;
- 6.9 Affectation intérimaire d'un cadre - Services des finances;
- 6.10 Embauche temporaire d'un technicien juridique - Service du greffe - Cour municipale;

- 7. Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Radiation de créances de factures diverses - bibliothèque Samuel-Ouimet;
 - 7.4 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2014;
 - 7.5 Ordonnance de vente pour taxes et mandat;

- 8. Urbanisme**

- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Déneigement des voies de service de la route 117 - renouvellement;
 - 9.2 Remplacement de tapis de caoutchouc à l'aréna - contrat;
 - 9.3 Fourniture de pierre concassée - contrat;
 - 9.4 Acquisition d'un camion 6 roues 6X6 - contrat;
 - 9.5 Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus;
 - 9.6 Transport en commun - acquisition d'une boîte de perception et d'un système de prise de données - contrat;

- 10. Environnement**

- 11. Culture et loisirs**

- 12. Police**
 - 12.1 Camp de vacances « Apprentis policiers » - parrainage de jeunes;

- 13. Incendie**
 - 13.1 Achat d'un camion-citerne incendie - contrat;
 - 13.2 Entraide intermunicipale et renouvellement d'équipements - affectation du surplus libre accumulé;

- 14. Rapport**
 - 14.1 Rapport mensuel du directeur général au 12 mai 2014.

- 15. Acceptation de la correspondance**

- 16. Affaires nouvelles**

- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 19. Levée de la séance**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

CA14 05 098

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA14 05 099

3.1 Séance du 14 avril 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 14 avril 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA14 05 100

4.1 Règlement (2014)-A-36 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des bibliothèques municipales - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 14 avril 2014;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le REGLEMENT (2014)-A-36 ETABLISSANT LES REGLES DE FONCTIONNEMENT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 05 101

4.2 Règlement (2014)-A-33-1 concernant le service de transport en commun de personnes - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 10 mars 2014;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-A-33-1 CONCERNANT LE SERVICE
DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES.

Le vote est demandé

Ont voté pour : monsieur Kevin Ratcliffe monsieur François Marcoux
 monsieur Pascal De Bellefeuille madame Sylvie Vaillancourt
 madame Thérèse Barrette madame Roxanne Lacasse
 monsieur Vincent Perreault

A voté contre : monsieur Pierre Labonté

POUR : (7) CONTRE : (1)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5. Administration

CA14 05 102

5.1 Domaine Saint-Bernard - protocole d'entente 2014

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Tremblant à laquelle a succédé le 22 novembre 2000 la Ville de Mont-Tremblant, a créé le 20 novembre 2000 la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, une fiducie d'utilité sociale et a constitué à cet égard un patrimoine d'affectation fiduciaire pour le bénéfice de la collectivité en général de façon perpétuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Constituante a contracté pour l'acquisition du Domaine Saint-Bernard un emprunt de 4 825 000 \$ sur 20 ans, par le règlement 99-11;

CONSIDÉRANT QUE la Constituante a le pouvoir de nommer les fiduciaires, qu'elle contribue annuellement au patrimoine par une subvention en capital et qu'elle s'est réservée un droit général de surveillance sur l'administration du Fiduciaire;

CONSIDÉRANT QUE le Fiduciaire détient la pleine administration du patrimoine d'affectation fiduciaire;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir avec la Fiducie de Domaine Saint-Bernard visant à modifier temporairement pour l'année 2014 le protocole d'entente signé le 17 mars 2004 entre les parties et de verser à la Fiducie le 1^{er} juillet 2014 la somme de 282 246 \$ (230 946 \$ payables par le poste budgétaire 02-701-51-970 et 51 300 \$ par le surplus libre accumulé).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

CA14 05 103

5.2 Conseil d'administration de l'organisme « Les Habitations du Ruisseau Noir inc. » - renouvellement de mandat

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Annie Tremblay-Gagnon est arrivé à échéance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de madame Annie Tremblay-Gagnon au sein du conseil d'administration de « Les Habitations du Ruisseau Noir inc. » jusqu'au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 05 104

5.3 Politique d'occupation du domaine public pour les productions de films, d'émissions de télévision ou de séances de photographies - adoption

CONSIDÉRANT QUE le rôle du Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides est de promouvoir les Laurentides auprès de producteurs de films, d'émissions ou de photographies;

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre une diversité de paysages et de lieux propices à satisfaire la prise de vue de cinéma et de télévision ou de photographies;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter la *Politique d'occupation du domaine public pour les productions de films, d'émissions de télévision ou de séances de photographies* afin d'encadrer toutes productions et de minimiser les inconvénients pour les citoyens et citoyennes de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA14 05 105

6.1 Embauche de deux journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le volume des travaux de pavage à effectuer;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de procéder à l'embauche de messieurs Alexis Paquin et Sébastien Ste-Marie pour une période de 26 semaines, respectivement à compter du 13 mai et du 26 mai 2014 à titre de



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires au Service des travaux publics selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

La masse salariale attribuable à l'octroi de ces deux postes temporaires, pour un montant de 48 582,76 \$, sera puisée à même le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 05 106 6.2 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la vacance du poste dû à un départ à la retraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Charles-Étienne Filiatrault à titre de journalier/chauffeur/opérateur, poste régulier et permanent au Service des travaux publics à compter du 28 avril 2014 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 05 107 6.3 Embauche d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la vacance du poste dû à un départ à la retraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur René Gauthier à titre de préposé à l'entretien des immeubles et équipements, poste régulier et permanent au Service des travaux publics à compter du 14 mai 2014, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 05 108 6.4 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les besoins de personnel de voirie pour la saison estivale 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Gabriel Bigras, Joey Champagne et Joé McMillan pour une période de 32 semaines à compter du 28 avril 2014 à titre de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires au Service des travaux publics selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 05 109 6.5 Embauche temporaire d'un commis réceptionniste - Service des finances

CONSIDÉRANT la vacance du poste due à l'absence du titulaire régulier;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Wendy Munguia à titre de commis réceptionniste au Service des finances, à compter du 28 avril jusqu'au 7 mai 2014 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 05 110

6.6 Embauche temporaire d'une secrétaire - Service de police

Modifiée par
la résolution
CA14 06 144

CONSIDÉRANT le surcroît de travail essentiellement dû à la tenue d'événements estivaux débutant sous peu;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de procéder à l'embauche temporaire de madame Véronique Piché Paquette, à titre de secrétaire au Service de police, pour la période du 21 avril au 26 septembre 2014 pour un total de 322 heures, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 05 111

6.7 Embauche temporaire d'un préposé aux patinoires - Services des travaux publics

CONSIDÉRANT le transfert saisonnier du titulaire du poste à la fonction de chef d'équipe parcs et espaces verts;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Louis Gauthier, à titre de préposé aux patinoires au Service des travaux publics, à compter du 5 mai jusqu'au 31 octobre 2014, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 05 112

6.8 Augmentation salariale du capitaine à temps partiel - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le conseil fixe le pourcentage des augmentations salariales du personnel cadre;

CONSIDÉRANT QUE le capitaine à temps partiel du Service de sécurité incendie bénéficie du pourcentage d'augmentation salariale attribué au personnel cadre;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser, rétroactivement au 1^{er} janvier 2014, le pourcentage d'augmentation de salaire du capitaine à temps partiel au Service de sécurité incendie de 3 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 05 113

6.9 Affectation intérimaire d'un cadre - Service des finances

CONSIDÉRANT QUE la politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres adoptée le 25 février 2008 par sa résolution CA08 02 306 et modifiée le 11 juillet 2011 par la résolution CA11 07 175;

CONSIDÉRANT l'absence du chef comptable pour raison de maladie pour la période du 4 novembre 2013 au 10 janvier 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général de permettre à un cadre d'occuper la fonction de chef comptable à titre intérimaire pour la durée de l'absence du chef comptable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la trésorière adjointe affectée à la fonction de chef comptable à titre intérimaire reçoive le versement de la rémunération pour l'ensemble des fonctions et des responsabilités attribuées à la fonction occupée, ce qui se traduit par une augmentation salariale de dix pour cent de son salaire en 2013 et de son salaire en 2014 pour la durée du remplacement intérimaire effectué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 05 114

6.10 Embauche temporaire d'un technicien juridique - Service du greffe - Cour municipale

Modifiée par
la résolution
CA14 06 144

CONSIDÉRANT le surcroît de travail;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de procéder à l'embauche temporaire de madame Caroline Fouquette à titre de technicien juridique au Service du greffe - cour municipale, à compter du 26 mai 2014, payable par le surplus libre accumulé, pour une période maximale de 26 semaines selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

7. Gestion financière

CA14 05 115

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2014 au montant de 148 878,53 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 05 116

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 243 232,21 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 05 117

7.3 Radiation de créances de factures diverses - bibliothèque Samuel-Ouimet

CONSIDÉRANT QUE des sommes impayées et prescrites figurent aux comptes à recevoir de la bibliothèque Samuel-Ouimet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE radier les factures diverses (frais de retard et livres facturés à la bibliothèque Samuel-Ouimet) dont le total est de 9 778,34 \$ pour les années 2003 et antérieures, selon la liste préparée par le Service des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 05 118

7.4 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt, par la trésorière, de l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 05 119

7.5 Ordonnance de vente pour taxes et mandat

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2012 n'ont pas été payées, en tout ou en partie, tel que déposé par la trésorière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de vendre ces immeubles à l'enchère publique conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

- QUE** conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, il soit ordonné à la greffière ou au greffier adjoint de vendre à l'enchère publique, le 23 juillet 2014, à 10 heures, à la salle du conseil au 1145, rue de Saint-Jovite les immeubles décrits dans l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;
- QUE** les frais encourus pour la publication des avis publics dans les journaux soient répartis entre les propriétaires des immeubles mis en vente au prorata du montant des taxes municipales dues pour chaque immeuble par rapport au montant total des taxes municipales dues pour tous les immeubles décrits dans ce même avis public;
- QUE** conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière soit autorisée à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente, le 23 juillet 2014, pour la Ville;
- QUE** conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière ou le greffier adjoint soit autorisé à consentir un acte de vente à l'adjudicataire, devant notaire, pour la Ville, tous les frais étant à la charge de l'adjudicataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA14 05 120

9.1 Déneigement des voies de service de la route 117 - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2012 à un appel d'offres public pour le déneigement des voies de service de la route 117 entre le chemin de Brébeuf et le chemin des Hauteurs avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les saisons 2013-2014 et 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été donné à l'entreprise Location Jean Miller Inc. par la résolution CA12 09 538 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1^{er} juin qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres TP-2012-36;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Location Jean Miller Inc., au montant de 48 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-521), pour le déneigement et le déglacage des voies de service de la route 117 pour la période du 1^{er} juin 2014 au 1^{er} juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 mai 2014

CA14 05 121

9.2 Remplacement de tapis de caoutchouc à l'aréna - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder au remplacement d'une partie des tapis de caoutchouc de l'aréna et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Couvre-Plancher Perreault Inc.	19 343,35 \$
Martellino Couvre planchers	21 890,00 \$

CONSIDÉRANT

les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Couvre-Plancher Perreault Inc. au montant de 19 343,35 \$, taxes en sus (projet 2014-59) pour le remplacement d'une partie des tapis de caoutchouc de l'aréna, le tout conformément à sa proposition datée du 28 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 05 122

9.3 Fourniture de pierre concassée - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à l'achat de pierre concassée pour ses travaux d'entretien et de réfection des chemins et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de pierre concassée pour chacun des endroits ciblés pour les travaux en tenant compte du recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec, le tout conformément à l'appel d'offres TP-2014-14 et réparti comme suit :

PIERRE CONCASSÉE - 20-0 mm

Emplacement	Montant par emplacement (taxes et redevance en sus)	Soumissionnaire	Poste budgétaire ou projet
Voirie générale	110 280,00 \$	Carrière Miller (2014)	02-320-00-621
Chemin du Lac-Tremblant-Nord	2 250,00 \$	Excavation R. B. Gauthier Inc.	2014-62
Chemin du Lac-Gélinas	3 150,00 \$	Excavation R. B. Gauthier Inc.	2014-69



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

Chemin des Hauteurs	2 297,50 \$	Carrière Miller (2014)	2014-63
Chemin Paquette	4 595,00 \$	Carrière Miller (2014)	2014-70
Chemin de l'Orée-de-la-Montagne	1 800,00 \$	Excavation R. B. Gauthier Inc.	2014-72
Chemin du Tour-du-Lac	6 892,50 \$	Carrière Miller (2014)	2014-71
Rue Émond-Ouest	2 297,50 \$	Carrière Miller (2014)	2014-65
Chemin Desmarais	9 900,00 \$	Excavation R. B. Gauthier Inc.	2014-68
Rue de Méribel	1 350,00 \$	Excavation R. B. Gauthier Inc.	2014-67
7 ^e Rang	3 216,50 \$	Carrière Miller (2014)	2014-74
Rue O'Keefe	459,50 \$	Carrière Miller (2014)	2014-73

PIERRE CONCASSÉE - 56-0 mm

Emplacement	Montant par emplacement (taxes et redevance en sus)	Soumissionnaire	Poste budgétaire ou projet
Voirie générale	8 950,00 \$	Carrière Miller (2014)	02-320-00-621
Chemin Paquette	29 535,00 \$	Carrière Miller (2014)	2014-70
Chemin du Tour-du-Lac	40 275,00 \$	Carrière Miller (2014)	2014-52
7 ^e Rang	21 480,00 \$	Carrière Miller (2014)	2014-74
Rue O'Keefe	4 475,00 \$	Carrière Miller (2014)	2014-73

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 05 123

9.4 Acquisition d'un camion 6 roues 6X6 - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à l'acquisition d'un camion 6 roues avec équipement et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Achat (taxes en sus)
Camions Freightliner Mont-Laurier Inc.	182 922,95 \$
Équipements Lourds Papineau Inc.	188 960,82 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Camions Freightliner Mont-Laurier Inc. au montant de 182 922,95 \$, taxes en sus (projet 2014-05), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour l'acquisition d'un camion 6 roues 6X6 avec équipement, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2014-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

CA14 05 124

9.5 Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour l'achat de pneus;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire adhérer à ce dossier d'achats regroupés (DAR-Pneus CSPQ) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans la fiche technique d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

QUE la Ville confirme son adhésion à ce regroupement - DAR-Pneus géré par CSPQ pour la période du 1^{er} août 2014 au le 31 mars 2016 (durée de 20 mois);

QUE la Ville confie au CSPQ, par l'entremise de l'UMQ, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents types de pneus nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville consent à ce que l'UMQ délègue au CSPQ, l'exécution de la présente entente;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés la fiche technique d'inscription transmise qui visent à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de vingt (20) mois à environ 75 000 \$;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville reconnaît que, selon leur politique administrative, le CSPQ percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0,6 % versé au CSPQ et 0,4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus (poste budgétaire 02-320-00-419 et d'autoriser un transfert budgétaire de 1 000 \$ provenant du compte 02-320-00-633);

QUE la Ville reconnaît, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce DAR-Pneus (poste budgétaire 02-320-00-414 et d'autoriser un transfert budgétaire de 1 100 \$ provenant du compte 02-320-00-633).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

CA14 05 125

9.6 Transport en commun - acquisition d'une boîte de perception et d'un système de prise de données - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'une boîte de perception supplémentaire pour l'autobus de la ligne P ainsi qu'un système portatif de prise de données pour l'ensemble de son système de perception actuel;

CONSIDÉRANT QUE le système de perception actuel est un produit Genfare et que l'entreprise Garival Inc. est le fournisseur exclusif de ces produits au Canada;

CONSIDÉRANT QU' une subvention d'un montant maximal de 76 770 \$, taxes nettes en sus, a été accordée à la Ville par le ministère des transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), représentant 85 % des dépenses admissibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' accepter la proposition de l'entreprise Garival au montant de 74 500 \$, taxes en sus, pour la fourniture d'un système portable de prise de données, et la fourniture et l'installation d'une boîte de perception avec tirelire additionnelle conformément aux soumissions datées du 20 novembre 2013 et 24 juillet 2013 comme suit :

- 49 300 \$, taxes en sus, pour le système de prise de données;
- 25 200 \$, taxes en sus, pour la boîte de perception et tirelire.

QUE ces dépenses soient payables à 85 % par la subvention du MTQ et à 15 % par l'enveloppe budgétaire prévue au projet (2014-58).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

CA14 05 126

12.1 Camp de vacances « Apprentis policiers » - parrainage de jeunes

CONSIDÉRANT QUE le conseil et le Service de police reconnaissent la difficulté d'attirer des jeunes de Mont-Tremblant à la carrière de policier et souhaitent parrainer 4 jeunes ayant démontré un comportement social exemplaire et promouvoir la carrière policière auprès de nos jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds des produits de la criminalité vise la prévention de la criminalité et l'encouragement à un comportement social exemplaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

ET RÉSOLU d'autoriser le Service de police à parrainer 4 jeunes, de 11 à 12 ans, des écoles primaires de Mont-Tremblant, pour participer à un Camp de vacances « Apprentis policiers », au coût total de 2 200 \$, taxes en sus, payable par le Fonds des produits de la criminalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA14 05 127

13.1 Achat d'un camion-citerne incendie - contrat

Modifiée par
la résolution
CA14 06 131

CONSIDÉRANT QUE

la recommandation du comité de sélection formé pour évaluer les offres reçues pour la fourniture d'un camion-citerne incendie se résume ainsi :

Soumissionnaires	Évaluation technique	Évaluation globale
Camions Carl Thibault	82	4.234
Maxi-Métal Inc.	92	4.578

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

- D' attribuer le contrat à l'entreprise Maxi-Métal Inc. pour la fourniture d'un camion-citerne incendie, pour un montant forfaitaire de 310 195 \$, taxes incluses, payable à même le fonds de roulement (poste budgétaire 22-221-00-724) et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans le tout conformément au document d'appel d'offres INC-2014-01;
- D' autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer les documents pertinents à cet achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 05 128

13.2 Entraide intermunicipale et renouvellement d'équipements - affectation du surplus libre accumulé

CONSIDÉRANT QUE

le Service de sécurité incendie doit remplacer des équipements de combat suite aux incendies à l'Hôtel du Lac et dans la municipalité de Brébeuf;

CONSIDÉRANT QUE

lors de ces incendies l'aide des municipalités de La Conception, d'Amherst et de Saint-Faustin-Lac-Carré a été requise;

CONSIDÉRANT QUE

les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'entériner le rapport du directeur général pour l'affectation du surplus libre accumulé au montant de 13 000 \$ (6 000 \$ poste budgétaire 02-221-00-442 et de 7 000 \$ poste budgétaire 02-221-00-651).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 12 mai 2014

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA14 05 129

19. Levée de la séance

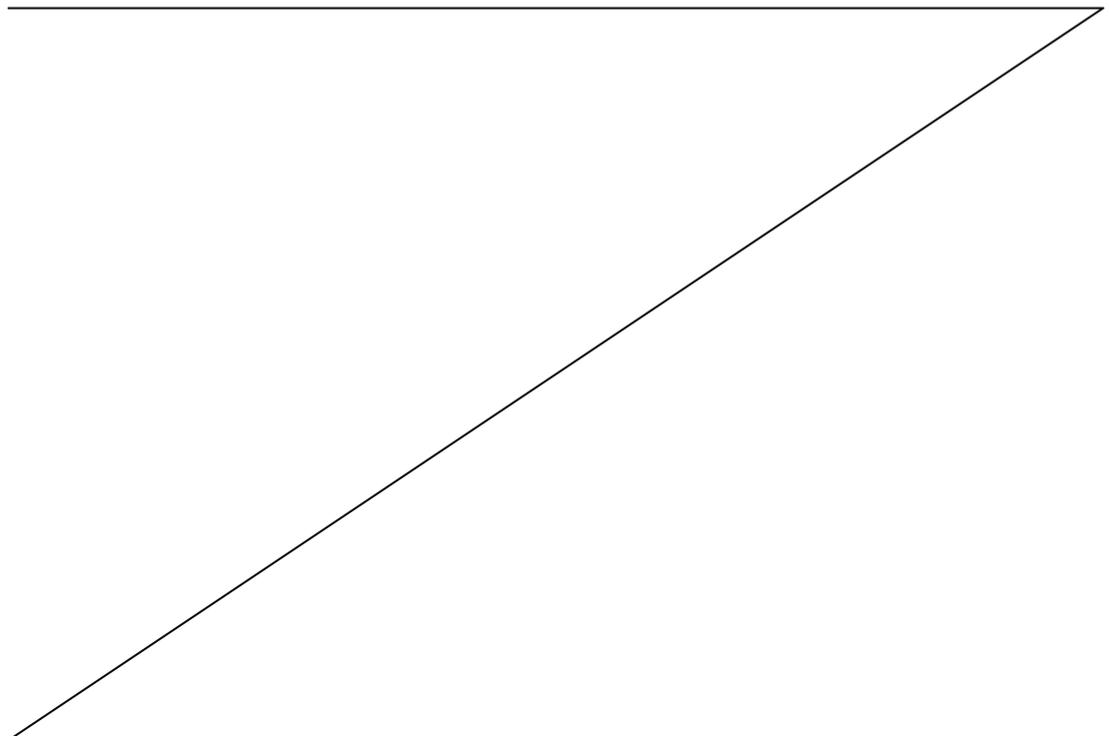
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 mai 2014 à 19 h 22**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

Résumé de l'assemblée publique de consultation prévue le 20 mai 16 heures, en regard des projets de règlements suivants :

- I- Règlement (2014)-100-16 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux aires d'affectation agroforestière et agricole;
- II- Règlement (2014)-102-31 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
- III- Règlement (2014)-103-10 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux superficies applicables dans la zone agricole;
- IV- Règlement (2014)-104-6 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis;
- V- Règlement (2014)-106-11 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux propriétés adjacentes et/ou desservies par le chemin des Cerfs;
- VI- Règlement (2014)-107-6 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone CA-466.

- 1. **Adoption de l'ordre du jour**
- 2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. **Procès-verbal**
 - 3.1 **Séance du 14 avril 2014;**
- 4. **Règlement**
 - 4.1 **Règlement décrétant un emprunt de 271 000 \$ et une dépense 296 000 \$ pour la mise aux normes des infrastructures en vue de la municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres - avis de motion;**
- 5. **Administration**
 - 5.1 **Paroisse Saint-Jovite - Noces paroissiales - vin d'honneur;**
 - 5.2 **Tournoi bénéfice de golf - participation;**
 - 5.3 **Acquisition d'un immeuble - 1260, chemin du Village;**



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

6. Ressources humaines

- 6.1 Embauche d'un opérateur assainissement des eaux - Service des travaux publics;
- 6.2 Embauche de coordonnateurs - camp d'été 2014;
- 6.3 Embauche d'étudiants - Service de l'environnement;
- 6.4 Embauche d'un préposé à l'écocentre - Service des travaux publics;

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 1395, chemin du Village - empiètement en marge arrière et augmentations de hauteur, largeur et superficie;
 - 8.1.2 1440, rue Dupras - empiètement en marge arrière;
 - 8.1.3 Chemin de Brébeuf - réduction de la bande de protection du corridor de signature;
 - 8.1.4 Chemin de Brébeuf - réduction de la bande de protection du corridor de signature;
 - 8.1.5 110-121, chemin de l'Albatros;
 - 8.1.6 974, rue Suppère - augmentation du nombre d'allées d'accès;
- 8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel - 80, chemin de la Villa-des-Bois - bureau d'entrepreneur privé;
- 8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme :
 - 8.3.1 Réunion du 24 mars 2014;
 - 8.3.2 Réunion du 22 avril 2014;
- 8.4 Retiré;
- 8.5 Réserves publiques à des fins de réserves foncières - mainlevée - 410 et 414, rue Lacasse;
- 8.6 Identification d'un odonyme pour une allée d'accès existante - lot 4 651 151 du cadastre du Québec;
- 8.7 Mise à jour de la carte des noms de rue de la Ville - contrat;
- 8.8 Installation septique polluante - 1379-1383 rue Lisette;

9. Travaux publics

- 9.1 Travaux de démolition - 397-399 rue Lacasse;
- 9.2 Aménagement et entretien d'un anneau de glace sur le lac Mercier - contrat;
- 9.3 Acquisition et installation d'un module pour le parc de planche-à-roulette - contrat;
- 9.4 Chenils - renouvellement de contrats;
- 9.5 Reconstruction de pompes - contrat;
- 9.6 Acquisition de pompes Flygt - contrat;
- 9.7 Aménagement d'un complexe aquatique - contrat;

10. Environnement

- 10.1 Location de véhicules - stagiaires;
- 10.2 Étude hydraulique et hydrologique du Ruisseau Clair - contrat;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

11. Culture et loisirs

- 11.1 [Autorisation de passage et d'événements;](#)
- 11.2 [Colloque Les Arts et la Ville - participation;](#)

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 [Rapport mensuel du directeur général au 12 mai 2014.](#)

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. [Levée de la séance](#)

Assemblée de consultation publique

Monsieur Stéphane Martin, coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises, à l'aide d'une présentation, explique sommairement la portée des règlements (2014)-100-16, (2014)-102-31, (2014)-103-10, (2014)-104-6, (2014)-106-11, (2014)-107-6 et invite les personnes présentes à assister à l'assemblée de consultation publique plus détaillée qui devait avoir lieu le mardi 13 mai mais aura lieu mardi le 20 mai à 16 h à la salle du conseil. La présentation est un résumé non exhaustif de la consultation publique.

Les modifications portent notamment sur :

- Ajouter des dispositions portant, entre autres, sur les distances séparatrices et la notion d'îlots déstructurés dans le secteur de la montée Paquette, à l'est du lac Maskinongé, celui situé à l'ouest de la montée Tassé et celui situé à l'est de la rue Léonard et au sud du chemin Corbeil;
- Limiter à 150 m² l'usage complémentaire de « vente des produits de la ferme » effectué à l'intérieur d'un bâtiment;
- Modifier la superficie minimale requise du terrain pour l'usage « Habitation unifamiliale (V-1) », spécifier la superficie maximale autorisée pour l'habitation unifamiliale isolée et supprimer ou modifier des notes pour plusieurs zones (AG) et agroforestiers (AF);
- Créer l'affectation « Résidentielle et commerciale (RC) » et une nouvelle zone dans le secteur de la rue Saint-Roch;
- Exiger que les gardes corps d'une terrasse saisonnière soient ajourés d'au moins 75 % sur tous les côtés et non pas uniquement en cour avant;
- Ajouter à l'usage épicerie la vente de fleurs à l'extérieur comme usage temporaire et saisonnier;
- Ajouter la possibilité de calculer le nombre de cases de stationnement à partir de la capacité maximale du bâtiment et plus spécifiquement à partir de la capacité maximale d'une piscine dans le cas d'un complexe récréatif;
- Autoriser dans toutes les zones le paiement, au fonds de stationnement, de cases de stationnement manquantes;
- Ne plus exiger de cases de stationnement pour les zones « Centre-ville (CV) » et « Villageoise (VA) » sauf pour les usages « Habitation (H) » et « Villégiature (V) »;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

- Donner une exemption de 50 % pour le nombre de cases de stationnement pour les zones « Commerciale (CA) » sauf pour les usages H (Habitation) et V (Villégiature);
- Autoriser sous condition, des constructions, ouvrages et travaux dans le littoral et sur la rive situés dans l'emprise du parc linéaire;
- Créer une zone distincte pour le Refuge du Cerf (secteur chemin des Cerfs), y intégrer des normes spéciales et l'assujettir à un nouveau PIIA comportant de nouveaux objectifs et critères d'évaluation;
- Intégrer des dispositions relatives au pourcentage de la superficie de plancher autorisée pour des fondations sur pieux;
- Uniformiser les types de fondations hors et à l'intérieur du périmètre urbain;
- Ne plus autoriser les fondations en bois pour les bâtiments principaux;
- Autoriser sous conditions les drapeaux comportant un emblème commercial;
- Ramener de 2 mètres à 1 mètre la distance entre la rue et une enseigne rattachée au bâtiment;
- Régir la délimitation des aires de déboisement à 2 mètres pour des ouvrages et à 3 mètres pour des constructions;
- Autoriser les clôtures pour les terrains de sports dans les aires de ravages de cerfs de Virginie;
- Créer de nouvelles zones pour le secteur du chemin de la Falaise et y permettre la résidence de tourisme;
- Ne plus permettre la résidence de tourisme dans le secteur au début de la rue Plouffe, en bordure du lac Mercier;
- Ne plus autoriser la vente de vins, spiritueux et autres alcools dans le secteur du chemin de Brébeuf entre la route 117 au sud et la rue de Saint-Jovite au nord et le secteur de la rue de Saint-Jovite entre la rivière à l'est et la route 117 à l'ouest;
- Permettre dans le secteur de la rue de Saint-Jovite, entre la rue du Moulin et la route 117 le groupe d'usages « Services professionnels et bureaux (C-2) », y limiter à deux les ateliers et les garages de réparation automobile et enlever toutes les dispositions du règlement sur les usages conditionnels;
- Enlever une disposition concernant les agrandissements des maisons mobiles situées hors d'un parc de maisons mobiles;
- Augmenter la largeur maximale d'une allée d'accès commerciale de 6,5 mètres à 9 mètres et spécifier qu'elle doit se terminer dans une aire de stationnement ou dans un cercle de virage.

CM14 05 181

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PERIODE DE QUESTIONS SPECIFIQUES A L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbal

CM14 05 182

3.1 Séance du 14 avril 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 avril 2014, tel que déposé en modifiant la résolution CM14 04 144 par le remplacement des mots « respectivement à compter du 28 » par « respectivement à compter du 29 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CM14 05 183

4.1 Règlement décrétant un emprunt de 271 000 \$ et une dépense 296 000 \$ pour la mise aux normes des infrastructures en vue de la municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur François Marcoux à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt de 271 000 \$ et une dépense 296 000 \$ pour la mise aux normes des infrastructures en vue de la municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres.

5. Administration

CM14 05 184

5.1 Paroisse Saint-Jovite - Noces paroissiales - vin d'honneur

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Pastorale paroissiale souligne les anniversaires de mariage le dimanche 8 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE verser la somme de 250 \$ à la Paroisse Saint-Jovite, pour tenir un vin d'honneur soulignant les Noces paroissiales (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 185

5.2 Tournoi bénéfique de golf - participation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille représente la Ville au souper du tournoi de golf de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 4 juin 2014 et d'acheter un billet au montant de 70 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 186

5.3 Acquisition d'un immeuble - 1260, chemin du Village

CONSIDÉRANT QUE pour les besoins futurs du Service de sécurité incendie, il y a lieu d'acquérir l'immeuble résidentiel situé au 1260, chemin du Village;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble est évalué à 267 200 \$ au rôle d'évaluation municipale, terrain et bâtiment inclus;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat acceptée en date du 12 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

ET RÉSOLU :

D' autoriser l'acquisition par la Ville du lot 4 651 104 du cadastre officiel du Québec, d'une superficie approximative de 2 247 mètres carrés, incluant la bâtisse dessus érigée située au 1260, chemin du Village, appartenant à monsieur James Besmer, pour la somme de 262 500 \$ moins le dépôt versé en fidéicommiss au montant de 10 000 \$, le tout conformément à l'offre d'achat intervenue le 12 mai 2014;

QUE tous les frais nécessaires à la réalisation de cette transaction soient à la charge de la Ville, sauf les frais relatifs à la radiation de toutes charges antérieures grevant l'immeuble;

QUE cette transaction soit payée à même le surplus libre accumulé (projet 2014-84).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM14 05 187

6.1 Embauche d'un opérateur assainissement des eaux - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les besoins de personnel pour la saison estivale 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur François Lemieux à titre d'opérateur en assainissement des eaux, poste temporaire au Service des travaux publics à compter du 2 juin 2014 pour une durée de 16 semaines selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 188

6.2 Embauche de coordonnateurs - camp d'été 2014

CONSIDÉRANT l'ouverture de postes pour la saison 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder, tel qu'entendu, à l'embauche de cinq coordonnateurs pour le camp d'été 2014, soit mesdames Annabelle Boivin, Sacha Lemaire St-Gelais et Vanessa Gauthier-Bisson et messieurs Matthieu Boivin et Yoann Charlebois Perreault pour une période maximale de 10 semaines à compter du 16 juin jusqu'au 23 août 2014.

L'embauche d'un cinquième coordonnateur (Vanessa Gauthier-Bisson) dépend du nombre d'inscriptions et ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 189

6.3 Embauche d'étudiants - Service de l'environnement

CONSIDÉRANT l'ouverture de postes étudiants pour la saison estivale 2014;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Laurence Coulombe à compter du 20 mai 2014 et de mesdames Cindy Paquette et Geneviève Telmosse à compter du 26 mai 2014 à titre d'étudiants au Service de l'environnement pour une période maximale de 1260 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 190 6.4 Embauche d'un préposé à l'écocentre - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'embauche d'un préposé à l'écocentre pour un poste de 38 heures par semaine du mardi au samedi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Jean Réal Donald Méthot à titre de préposé à l'écocentre, poste temporaire au Service des travaux publics à compter du 6 mai 2014 pour une durée de 25 semaines, selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM14 05 191 7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2014 au montant de 46 984,53 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 192 7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 57 415,48 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 193 7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt, par la trésorière, de l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 1395, chemin du Village - empiètement en marge arrière et augmentations de hauteur, largeur et superficie

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-055) vise à autoriser l'agrandissement d'un garage détaché dérogatoire par :

- son implantation à 6,5 m de la ligne arrière plutôt qu'à 8 m;
- sa largeur de 22,32 m plutôt que de 10 m;
- sa hauteur de 9,14 m plutôt que de 8 m ce qui représente 109,1 % de la hauteur du bâtiment principal plutôt que 85 %;
- sa superficie de 371,4 m² plutôt que de 65 m² ce qui représente 232,6 % de la superficie du bâtiment principal plutôt que 75 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-04-058)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 1440, rue Dupras - empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-066) vise à régulariser l'implantation d'une résidence à 2,08 m de la ligne arrière plutôt qu'à 7,5 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU14-04-055)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Chemin de Brébeuf - réduction de la bande de protection du corridor de signature

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-067) vise à autoriser l'implantation d'un stationnement à 3,5 m de l'emprise du chemin de Brébeuf alors que la bande de protection de ce corridor de signature doit avoir une profondeur de 6 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-04-061)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 Chemin de Brébeuf - réduction de la bande de protection du corridor de signature

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-068) vise à autoriser l'implantation d'un stationnement à 3,8 m de l'emprise du chemin de Brébeuf alors que la bande de protection de ce corridor de signature doit avoir une profondeur de 6 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-04-060)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

8.1.5 110-121, chemin de l'Albatros

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-069) vise à autoriser, pour un projet domiciliaire, l'installation d'une enseigne dérogatoire par :

- sa localisation sur un autre terrain que celui du projet domiciliaire;
- sa hauteur de 3,2 m plutôt que de 2,5 m;
- la présence de cette 3^e enseigne sur le terrain plutôt que d'une seule.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU14-04-063)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 974, rue Suppère - augmentation du nombre d'allées d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-070) vise à autoriser la construction d'une seconde allée d'accès pour un terrain d'une largeur de 22,56 m plutôt que de 40 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-04-056)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel - 80, chemin de la Villa-des-Bois - bureau d'entrepreneur privé

Cette demande d'un usage conditionnel (2014-UC-022) vise à autoriser l'usage conditionnel du type « bureau privé d'entrepreneur ».

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU14-03-025)

Questions du public : deux questions sont posées.

8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme

CM14 05 194

8.3.1 Réunion du 24 mars 2014

CONSIDÉRANT la tenue, lors de la séance du 14 avril 2014, d'une consultation publique pour la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour la demande d'usage conditionnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE refuser les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel pour le 80, chemin de la Villa-des-Bois faisant l'objet des recommandations du comité consultatif d'urbanisme CCU14-03-024 et CCU14-03-025 incluses au procès-verbal du 24 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 195

8.3.2 Réunion du 22 avril 2014

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

CONSIDÉRANT

la demande du requérant, datée du 25 avril 2014, pour retirer ses demandes de dérogation mineure et de PIIA pour une enseigne sur le chemin de l'Albatros faisant l'objet des décisions CCU14-04-063 et CCU14-04-064;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

- D' accepter la demande de dérogation mineure pour le 1440, rue Dupras, faisant l'objet de la recommandation CCU14-04-055 conformément au plan de l'arpenteur-géomètre monsieur Philippe Bélanger, numéro de dossier PB0214, minute 0618 et daté du 18 février 2014;
- D' entériner la recommandation CCU14-04-067 (rénovation au 1910, chemin du Village) en modifiant la seconde condition pour n'exiger la pose de baguettes de bois que sur la face intérieure des fenêtres de la véranda et en retirant la troisième condition concernant la porte; le tout conformément aux documents déposés le 25 mars 2014;
- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 22 avril 2014 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
974, rue Suppère	CCU14-04-056
1395, chemin du Village	CCU14-04-058
Chemin de Brébeuf	CCU14-04-060
Chemin de Brébeuf	CCU14-04-061

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
974, rue Suppère	CCU14-04-057
1395, chemin du Village	CCU14-04-059

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Chemin de Brébeuf	CCU14-04-062
240, rue de Saint-Jovite	CCU14-04-065
2841-2872, chemin du Village	CCU14-04-066
2053-2055, chemin du Village	CCU14-04-068

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Retiré

CM14 05 196

8.5 Réserves publiques à des fins de réserves foncières - mainlevée - 410 et 414, rue Lacasse

CONSIDÉRANT QU'

un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement d'un espace public dans une partie du Centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE

ce programme particulier d'urbanisme désigne le Centre-ville et permet notamment à la Ville d'acquérir ou d'aliéner des immeubles aux fins qu'il prévoit, conformément à l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a imposé des réserves publiques à des fins de réserves foncières dans ce secteur, notamment sur le lot 3 277 994 et 3 277 995 du cadastre du Québec soit le 410 et le 414, rue Lacasse;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a complété sa réflexion et sa planification pour ces lots et ne requiert plus leurs acquisitions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE mandater un professionnel pour la mainlevée des procédures de réserves publiques à des fins de réserves foncières sur les lots 3 277 994 et 3 277 995 du cadastre du Québec, le tout payable par le surplus libre accumulé;

D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 197

8.6 Identification d'un odonyme pour une allée d'accès existante - lot 4 651 151 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT les difficultés éprouvées par les services d'urgence dans le secteur du golf La Belle pour identifier rapidement les propriétés de l'allée d'accès;

CONSIDÉRANT la *Politique relative à la toponymie* de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la proposition fait référence au 1^{er} terrain de golf du Gray Rocks aménagé en 1928;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer l'allée construite sur le lot 4 651 151 du cadastre du Québec, *l'Allée Rufus-Williams*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 198

8.7 Mise à jour de la carte des noms de rue de la Ville - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise à jour de sa carte des noms de rue et que le Service de l'urbanisme a lancé un appel d'offres sur invitation dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Imprimerie Léonard Inc.	8 320 \$
Imprimerie L'Artographe	NON REÇU
La CIO Inc.	10 650 \$

CONSIDÉRANT QU' en option, la Ville a demandé la fourniture de cartes plastifiées à jour dont le prix unitaire est :



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 mai 2014

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Imprimerie Léonard Inc.	224 \$
Imprimerie L'Artographe	NON REÇU
La CIO Inc.	99,75 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Imprimerie Léonard Inc. au montant de 8 320 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-610-00-419), pour la mise à jour de la carte des noms de rue de la Ville, le tout conformément au document d'appel d'offres et à ses addendas et de remettre à plus tard l'attribution de contrats de cartes plastifiées prévue à l'option.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 199

8.8 Installation septique polluante - 1379-1383 rue Lisette

CONSIDÉRANT

le glissement de terrain survenu le ou vers le 1^{er} novembre dernier au 1379-1383, rue Lisette, endommageant l'élément épurateur de la propriété et rendant ainsi l'installation septique non conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)*;

CONSIDÉRANT

les articles 25.1 et 95 de la *Loi sur les compétences municipales* permettant à la Ville, ou à toutes personnes qu'elle autorise, à installer ou à entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Q-2, r. 22 ou à le rendre conforme à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE

ces articles l'autorisent également à procéder à la vidange des fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE

le Service de l'urbanisme a lancé un appel d'offres, sur invitation, pour procéder à la vidange de la fosse septique, dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût par vidange (taxes en sus)
Pompage Sanitaire Mont-Tremblant Inc.	90 \$
Sani-Nord Inc.	120 \$

CONSIDÉRANT QUE

toute somme due à la Ville à la suite de son intervention en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* est assimilée à une taxe foncière;

CONSIDÉRANT QUE

la présente résolution, laquelle sera dûment transmise au citoyen concerné, constitue le préavis de 48 heures prévu à l'article 95 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

- DE donner mandat à Pompape Sanitaire Mont-Tremblant Inc. afin que soit vidangée à une fréquence suffisante la fosse septique du 1379-1383, rue Lisette pour éviter que cette dernière ne rejette dans l'environnement ses eaux usées ou ménagères, et ce à compter du 16 mai prochain jusqu'à l'aménagement de la nouvelle installation septique;
- DE mettre en demeure les propriétaires du 1379-1383, rue Lisette de déposer une demande de permis conforme pour une nouvelle installation septique dans les 15 jours suivant la réception de la mise en demeure et d'aménager cette installation aussitôt que possible et au plus tard le 1^{er} juillet 2014;
- QUE la présente résolution soit transmise aux propriétaires de l'immeuble situé au 1379-1383 rue Lisette pour valoir comme étant le préavis de 48 heures en application de l'article 95 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- DE mandater le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau inc. aux fins de représenter la Ville pour toutes mesures judiciaires ou autres en lien avec la présente résolution et aux fins d'assurer la réalisation des travaux requis (poste budgétaire 02-610-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM14 05 200

9.1 Travaux de démolition - 397-399 rue Lacasse

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'aménagement d'une Place publique dans le secteur Centre-ville, le bâtiment sis au 397-399, rue Lacasse doit être démoli;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises pour ce projet;

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Excavation RB Gauthier inc.	14 850 \$
Les services R.C. Miller	15 605 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de l'entreprise Excavation RB Gauthier inc. au montant de 14 850 \$, taxes en sus (projet 2014-81), payable par le surplus libre accumulé, pour la démolition, la disposition et le réaménagement de la propriété située au 397-399 rue Lacasse, le tout conformément à la proposition datée du 24 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 201

9.2 Aménagement et entretien d'un anneau de glace sur le lac Mercier - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement et à l'entretien d'un anneau de glace d'une longueur de 500 mètres sur le lac Mercier pour les saisons hivernales 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Pierre Picard	66 500 \$
Paysagistes Northland inc.	74 400 \$
Multiservices MD inc.	96 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Pierre Picard pour l'aménagement et l'entretien d'un anneau de glace sur le lac Mercier, conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres TP-2014-18 et pour les montants suivants, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-31-520) :

- 26 500,00 \$ pour la saison hivernale 2014-2015;
- 20 000,00 \$ pour la saison hivernale 2015-2016;
- 20 000,00 \$ pour la saison hivernale 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 202

**9.3 Acquisition et installation d'un module pour le parc de planche-à-roulette
- contrat**

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder au remplacement du module demi-lune existant au parc de planche-à-roulette et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Tessier Récréo-Parc inc.	48 715 \$
Techsport inc.	Non-conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc. au montant de 48 715 \$, taxes en sus (projet 2014-40), payable par le Fonds de Parcs, pour le remplacement d'un module demi-lune au parc de planche-à-roulette du secteur centre-ville, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2014-32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 203

9.4 Chenils - renouvellement de contrats

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de renouveler les contrats de madame Claire Morel et de monsieur Robert Rochon pour la tenue de chenils sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant dont l'échéance était le 30 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur du Service des travaux publics à signer les contrats avec monsieur Robert Rochon et madame Claire Morel relativement à la tenue de chenils reconnus par la Ville de Mont-Tremblant pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 204

9.5 Reconstruction de pompes - contrat

CONSIDÉRANT QUE

le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la reconstruction de 3 pompes aux deux stations de pompage d'eaux usées et à l'usine de filtration d'eau potable du secteur centre-ville et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Groupe Québeco inc.	66 117 \$
Plomberie Brébeuf inc.	71 962 \$
Nordmec Construction inc.	73 070 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Québeco Inc. au montant de 66 117 \$, taxes en sus, pour la reconstruction de deux pompes submersibles pour les stations de pompage d'eaux usées Principal et Base Sud, ainsi qu'une pompe de distribution à colonnes pour l'usine de filtration d'eau potable du secteur Centre-ville, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2014-33 et réparti comme suit taxes en sus :

- Station de pompage Principal; projet 2014-24 au montant de 21 590 \$ (réserve d'égout secteur centre-ville);
- Station de pompage Base Sud; projet 2014-27 au montant de 32 810 \$ (réserve d'égout secteur Village);
- Usine de filtration d'eau potable St-Roch; projet 2014-15 au montant de 11 717 \$ (réserve aqueduc secteur centre-ville).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 205

9.6 Acquisition de pompes Flygt - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à l'acquisition de 4 pompes Flygt pour certaines stations de pompage d'eaux usées et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Nordmec Construction Inc.	73 745 \$
Plomberie Brébeuf	74 360 \$
Groupe Québeco inc.	74 565 \$

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Nordmec Construction Inc. au montant de 73 745 \$, taxes en sus, payable par les réserves d'égout secteurs Village et Centre-ville, pour l'acquisition de 4 pompes Flygt pour les stations de pompage au Pied-des-Chutes, du Lac-Mercier, du Ruisseau-Noir et des Rapides, conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres TP-2014-34 et réparti comme suit montant taxes en sus :

- Station de pompage des Chutes : projet 2014-25 au montant de 28 115 \$ (réserve d'égout secteur Village);
- Station de pompage du Lac Mercier : au montant de 25 295 \$ (réserve d'égout secteur Village, projet 2014-34);
- Station de pompage Ruisseau Noir : au montant de 15 912 \$ (réserve d'égout secteur centre-ville, projet 2014-34);
- Station de pompage des Rapides : au montant de 4 423 \$ (réserve d'égout secteur centre-ville, projet 2014-34).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 206

9.7 Aménagement d'un complexe aquatique - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement d'un complexe aquatique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est vu confirmer par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 24 octobre dernier et suivant la réception de l'autorisation finale le 24 avril 2014, l'octroi d'une aide financière maximale de 5 000 000 \$ dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique - Phase II, pour le projet de construction d'un complexe aquatique à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour le projet d'aménagement d'un complexe aquatique dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Construction Cogela Inc.	12 903 930,00 \$
Pomerleau Inc.	14 197 095,00 \$
Entreprise de Construction TEQ Inc.	14 247 000,00 \$
Le Groupe Decarel Inc.	14 274 407,48 \$
Les entrepreneurs Généraux Lambda inc./ Catalogna et Frères Ltée / Lainco Inc.	Non conforme
Cosoltec Inc.	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Construction Cogela Inc. au montant de 12 903 930 \$, taxes en sus (projet 2013-60), payable par le règlement d'emprunt (2014)-138 auquel est rattaché une aide financière d'un montant maximum de 5 000 000 \$ dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

le développement du sport et de l'activité physique - Phase II, pour l'aménagement d'un complexe aquatique incluant une piscine semi-olympique 8 couloirs et autres équipements connexes en mode design-constructeur, conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres TP-2014-20;

QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts inadmissibles et les frais d'exploitation continue de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM14 05 207

10.1 Location de véhicules - stagiaires

CONSIDÉRANT QUE le travail des stagiaires au Service de l'environnement nécessite des déplacements et la location de véhicules;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a procédé à un appel d'offres sur invitation et que les résultats sont les suivants :

Compagnie	Prix (taxes en sus)
Discount (Mont-Tremblant)	3 285,49 \$
Trudel Plus (Ste-Anne-des-Lacs)	4 484,00 \$
EHI, Entreprise Location d'autos (St-Jérôme)	4 199,79 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Discount (Mont-Tremblant) pour la location de deux véhicules soit un véhicule pour 9 semaines et un deuxième véhicule pour 12 semaines pour 3 285,49 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-470-00-515), pour la période du 2 juin au 16 août 2013, le tout conformément à l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 208

10.2 Étude hydraulique et hydrologique du Ruisseau Clair - contrat

CONSIDÉRANT QUE l'urbanisation graduelle du bassin-versant du Ruisseau Clair a changé les comportements d'écoulement d'eau de ce dernier et peut ainsi constituer une menace potentielle au milieu bâti;

CONSIDÉRANT QUE pour mieux gérer ce risque maintenant et dans le futur, il est indiqué de procéder cette année à une évaluation hydraulique et hydrologique du Ruisseau Clair;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a procédé à un appel d'offres sur invitation et que les résultats sont les suivants :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

Soumissionnaires	Évaluation technique	Option 1		Option 2	
		Prix (taxes en sus)	Évaluation globale	Prix (taxes en sus)	Évaluation globale
JFSA Inc.	86%	33 000 \$	40.76%	33 000 \$	40.76%
BPR-Infrastructure Inc.	84.5%	68 991 \$	19.71%	76 861 \$	17.69%
WSP	78%	78 000 \$	16.41%	82 000 \$	15.61%

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise JFSA Inc. pour l'option 2 pour l'étude hydrologique et hydraulique du Ruisseau Clair au montant de 33 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-470-00-419), le tout conformément à l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM14 05 209

11.1 Autorisation de passage et d'événements

CONSIDÉRANT les demandes de passage et la tenue d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' autoriser les événements et les droits de passage à Mont-Tremblant pour les activités suivantes :

Organismes	Activité	Date	Lieu
Association de la sclérose en plaques	Marche et course de la SP	25 mai 2014	Stationnement de l'hôtel de ville et rues du territoire de la Ville (itinéraire annexé)
Centre Jeunesse des Laurentides	Une route sans fin	3 juin 2014	Rues du territoire de la Ville (itinéraire annexé)
Triathlon Mont-Tremblant	Triathlon	7 juin 2014	Rues du territoire de la Ville (itinéraire annexé)
Coup de cœur	Levée de fonds	7 juin 2014	Terrain de M. Louis Beaudoin
Mamans bien roulées	Levée de fonds	7 juin 2014	Parc Jasey-Jay Anderson
Fondation de l'Externat Sacré-Coeur	Course à relais	7 juin 2014	Rues du territoire de la Ville (itinéraire annexé)



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2014

La Grande Traversée	Randonnée cycliste	9 et 10 juin 2014	Rues du territoire de la Ville (itinéraire annexé)
Fou Rire Mont-Tremblant	Spectacle d'humour extérieur	26 au 28 juin 2014	Rue Charbonneau
Cyclo 200	Randonnée cycliste	29 juin 2014	Rues du territoire de la Ville (itinéraire annexé)

D' autoriser la fermeture de la rue Charbonneau du 26 au 28 juin pour l'événement Fou Rire Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 05 210

11.2 Colloque Les Arts et la Ville - participation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE monsieur Gabriel Lemelin, directeur du Service de la culture et des loisirs, représente la Ville au 27^e Colloque Les Arts et la Ville qui aura lieu du 4 au 6 juin 2014 au Centre des congrès de l'Hôtel Universel d'Alma au montant de 350 \$, taxes en sus, et de payer les dépenses inhérentes à ce colloque (poste budgétaire 02-702-90-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 12 mai 2014

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général transmet son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe fait une intervention concernant le point 8.3.1

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM14 05 211

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 juin 2014 à 19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Charles De Broin, représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 12 mai 2014;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction - avis de motion;
 - 4.2 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion;
5. **Administration**
 - 5.1 Office du tourisme Mont-Tremblant - protocole d'entente 2014;
 - 5.2 Nomination d'un percepteur des amendes pour la Cour municipale et d'une greffière-audicière;
 - 5.3 Modification à la résolution CA14 02 025;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Retiré;
 - 6.2 Embauche temporaire d'un commis secrétaire - Service de sécurité incendie;
 - 6.3 Embauche d'un capitaine aux opérations - Service de sécurité incendie;
 - 6.4 Embauche de quatre policiers temporaires - Service de police;
 - 6.5 Embauche temporaire d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements - Service des travaux publics;
 - 6.6 Demande de retraite progressive ou préretraite - lettre d'entente;
 - 6.7 Embauche d'étudiants - Service des travaux publics et Service de la culture et des loisirs;
 - 6.8 Embauche temporaire d'un technicien en comptabilité - Service des finances;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

- 6.9 Correction des résolutions CA14 05 110 et CA14 05 114;
- 6.10 Signature d'une transaction de fin d'emploi;

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et des rapports des vérificateurs externes;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

- 9.1 Déneigement de certains édifices municipaux et infrastructures - renouvellement;
- 9.2 Fourniture et plantation d'arbres- contrat;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Autorisation d'événements et de passage;

12. Police

- 12.1 Système de bertillonnage - acquisition;
- 12.2 Retiré;
- 12.3 Commission sur le service de police - nominations;
- 12.4 Impartition informatique - contrat;

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 juin 2014.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA14 06 130

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA14 06 131

3.1 Séance du 12 mai 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 12 mai 2014, tel que déposé en modifiant la résolution CA14 05 127 par le remplacement des mots « taxes incluses » par « taxes en sus ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA14 06 132

4.1 Règlement modifiant le règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction.

Les modifications concerneront principalement la mise à jour du règlement afin d'étendre le pouvoir d'émettre des constats d'infraction à tous les employés de la Ville qui doivent faire appliquer, suite à une entente avec la Ville, des règlements émis par la MRC des Laurentides.

De façon générale, les modifications vont également couvrir toute loi ou règlement du Québec dont l'application relève de la Ville.

CA14 06 133

4.2 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement.

Les modifications concerneront principalement l'instauration de nouvelles limites de vitesses permises notamment dans les quartiers résidentiels et près des zones scolaires ou des parcs.

Certaines voies et pistes cyclables seront déterminées ainsi que des sens uniques seront décrétés notamment sur la rue du Couvent et le chemin au Pied-de-la-Montagne.

Ce règlement permettra également de préciser des intersections où le virage à droite au feu rouge ne sera pas permis.

Quant au stationnement à divers endroits sur le territoire et au stationnement de nuit, des modifications aux dispositions actuelles seront apportées.

Pour terminer, de nouvelles traverses et feux pour piétons seront également prévus afin de faciliter la fluidité de la circulation piétonnière en toute sécurité.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

5. Administration

CA14 06 134

5.1 Office du tourisme Mont-Tremblant - protocole d'entente 2014

CONSIDÉRANT les dispositions du 11^e alinéa de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q., chapitre E-20.001 à l'effet que la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire relève de l'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite investir, en 2014, une somme de 900 000 \$ à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà attribué la somme de 120 000 \$ à Tourisme aérien Laurentides pour le développement du tourisme aérien à destination de l'Aéroport International de Mont-Tremblant, par la résolution CA14 01 007 adoptée le 20 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QU' il demeure une somme de 780 000 \$ pour les fins précitées et que la Ville souhaite subventionner l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant afin qu'il réalise ce mandat à certaines conditions, notamment la production de plans de marketing de positionnement pour la période estivale et hivernale de l'année courante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une contribution financière à l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant pouvant atteindre la somme de 780 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-00-972), afin d'augmenter la promotion touristique du territoire à la condition qu'une partie de cette somme soit affectée à des projets touristiques à l'extérieur du territoire et qu'un investissement additionnel d'au moins 780 000 \$ soit jumelé par le milieu ou un organisme de l'industrie touristique aux mêmes fins le tout en conformité avec les conditions du protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 06 135

5.2 Nomination d'un percepteur des amendes pour la Cour municipale et d'une greffière-audicière

CONSIDÉRANT QUE le 28 juillet 2005 la Cour municipale locale de Mont-Tremblant a été créée par le décret 628-2005, publié dans la Gazette officielle du 13 juillet 2005;

CONSIDÉRANT QUE l'article 322 du *Code de procédure pénale* (L. R. Q., c. C-25.1) prévoit que le ministre de la Justice désigne les personnes qui agissent à titre de percepteur;

CONSIDÉRANT l'embauche temporaire d'un technicien juridique pour le Service du greffe lors de la séance du 12 mai 2014 par la résolution CA14 05 114;

CONSIDÉRANT QU' il pourrait être nécessaire de remplacer occasionnellement la greffière de la Cour pour des séances en cas d'absence;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE demander au ministre de la Justice de désigner madame Caroline Fouquette à titre de perceptrice des amendes pour la Cour municipale de la Ville;

DE nommer madame Caroline Fouquette comme greffière-audicière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 06 136

5.3 Modification à la résolution CA14 02 025

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CA14 02 025 monsieur Peter Richardson, avait été nommé pour siéger sur le comité des travaux public à titre de représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord;

CONSIDÉRANT QU' une demande de changement a été reçue afin de changer le représentant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Charles De Broin

ET RÉSOLU DE nommer madame Louise Royer comme représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord sur le comité des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Retiré

CA14 06 137

6.2 Embauche temporaire d'un commis secrétaire - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste pour fin de vacances annuelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Wendy Munguia à titre de commis secrétaire, Service de sécurité incendie, pour la période du 7 au 23 mai 2014 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 06 138

6.3 Embauche d'un capitaine aux opérations - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la création et l'affichage du poste de capitaine aux opérations au Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière de monsieur Maxime Labonté-Licker à titre de capitaine aux opérations au Service de sécurité incendie à compter du 16 juin 2014 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 06 139

6.4 Embauche de quatre policiers temporaires - Service de police

CONSIDÉRANT le départ de cinq policiers temporaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police requiert l'embauche de policiers temporaires pour assurer la sécurité sur son territoire lors des prochaines épreuves sportives de renommée nationale et internationale ainsi que lors des activités récréatives de la saison estivale 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Charles De Broin

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Catherine Delisle et de messieurs Sébastien Loof, Anthony Caron et Olivier Vaudelin à titre de policiers temporaires à compter du 26 mai 2014 pour une période maximale de 20 semaines selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 06 140

6.5 Embauche temporaire d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le surcroît de travail en période estivale et le remplacement des vacances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Jonathan Major à titre de préposé à l'entretien des immeubles et équipements au Service des travaux publics à compter du 20 mai 2014, pour une période maximale de 1040 heures selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

Cette embauche vient abroger la résolution CA14 04 083 puisque le titulaire identifié sur celle-ci occupe maintenant la fonction régulière de préposé à l'entretien des immeubles et équipements, suite à un départ à la retraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 06 141

6.6 Demande de retraite progressive ou préretraite - lettre d'entente

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer des lettres d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder aux demandes de retraite progressive ou préretraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente 2014-03 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder aux demandes de retraite progressive ou préretraite, selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 06 142

6.7 Embauche d'étudiants - Service des travaux publics et Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT l'affichage de postes étudiants pour la saison estivale 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de :

- Messieurs Carl Bélanger Ireland, Alexandre Bisson, Philippe Létourneau et Maxime Leroy à titre d'étudiant à la voirie et aqueduc pour une période maximale de 2560 heures;
- Monsieur Frédérick Dessureault et madame Shanna Misiano à titre d'étudiant aux parcs et sentiers pour une période maximale de 1 280 heures;
- Monsieur Benjamin Lefrançois et madame Mélissa Martin Poirrier à titre d'étudiant aux événements pour une période maximale de 960 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 06 143

6.8 Embauche temporaire d'un technicien en comptabilité - Service des finances

CONSIDÉRANT le congé de maternité/parental du titulaire du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Richard Brazeau à titre de technicien en comptabilité au Service des finances à compter du 2 juillet 2014 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 06 144

6.9 Correction des résolutions CA14 05 110 et CA14 05 114

CONSIDÉRANT QUE les résolutions CA14 05 110 et CA14 05 114 ont été adoptées lors de la séance du 12 mai dernier et que dans ces dernières, le surplus libre accumulé est affecté sans mention de montant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

ET RÉSOLU DE modifier les résolutions comme suit :

- CA14 05 110 : ajout à la suite du dernier paragraphe de : « La masse salariale attribuable à 322 heures de travail non budgétées, soit un montant de 7 831,04 \$, sera puisée à même le surplus libre accumulé. »;
- CA14 05 114 : remplacement du dernier paragraphe par : « ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de procéder à l'embauche temporaire de madame Caroline Fouquette à titre de technicien juridique au Service du greffe - cour municipale, à compter du 26 mai 2014, pour une période maximale de 26 semaines selon les termes et conditions de la convention collective applicable. La masse salariale attribuable à la période maximale de 26 semaines de travail non budgétées, soit un montant de 20 948,20 \$, sera puisée à même le surplus libre accumulé. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 06 145

6.10 Signature d'une transaction de fin d'emploi

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de régler la fin du lien d'emploi d'une employée;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Charles De Broin

ET RÉSOLU d'autoriser la transaction à intervenir dans l'entente de fin d'emploi de l'employée portant le numéro 20 et que, sous réserve du droit d'opposition précité, les sommes à versées soient réparties entre les surplus libres accumulés de l'agglomération et de la Ville, conformément au règlement (2005)-A-01 décrétant les règles applicables aux actes mixtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA14 06 146

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2014 au montant de 239 369,89 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 06 147

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 34 329,18 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

CA14 06 148

7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et des rapports des vérificateurs externes

CONSIDÉRANT QUE la trésorière adjointe dépose le rapport financier et les rapports du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public du dépôt de ces rapports;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier d'agglomération de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ainsi que les rapports des vérificateurs externes Amyot, Gélinas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA14 06 149

9.1 Déneigement de certains édifices municipaux et infrastructures - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2013 à un appel d'offres public pour le déneigement de certains édifices municipaux et infrastructures avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les périodes 2014-2015 et 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9019-0786 Québec inc. (Levert Paysage inc.) a été mandatée par la résolution CA13 10 210;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1^{er} juillet qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise 9019-0786 Québec inc. (Levert Paysage inc.), pour la période 2014-2015 pour le déneigement de certains édifices municipaux et infrastructures pour un montant de 24 225 \$, taxes en sus, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2013-37 (postes budgétaires 02-xxx-xx-495).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 06 150

9.2 Fourniture et plantation d'arbres - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la plantation d'arbres sur la rue de Saint-Jovite et que les résultats sont les suivants :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Les entreprises Bernard Sigouin inc.	46 500 \$
Pépinière Jardin des Rives inc.	47 280 \$
Paysagistes Northland inc.	56 500 \$
Créations Aqua Terra inc.	58 375 \$

CONSIDÉRANT

les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Charles De Broin

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Les Entreprises Bernard Sigouin inc. au montant de 46 500 \$, taxes en sus (projet 2014-78), payable par le surplus libre accumulé, pour la fourniture et la plantation d'arbres sur la rue de Saint-Jovite conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2014-35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA14 06 151

11.1 Autorisation d'événements et de passage

CONSIDÉRANT

les demandes de passage et la tenue d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE

le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' autoriser les événements et les droits de passage à Mont-Tremblant pour les activités suivantes :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

Organismes	Activité	Date	Lieu
Ville de Mont-Tremblant	Fête nationale du Québec	24 juin 2014	Plage du lac Mercier
Association de villégiature de Tremblant	Festival de Blues	12 juillet 2014	Plage du lac Mercier
Club Vélo Plaisirs	L'Estivale	12 et 13 juillet 2014	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant (itinéraire annexé)
L'Abondance en fête		23 au 27 juillet 2014	Terrain de M. Louis Beaudoin rue St-Georges - rue Charbonneau - Parc au fil de l'eau
Événement Plus	Demi-marathon	10 août 2014	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant (itinéraire annexé) Parc Au-Fil-de-l'eau

- D' autoriser la fermeture de la rue Charbonneau (de la rue de Saint-Jovite à la rue Suppère) le samedi 26 juillet de 3 h à 21 h de l'événement L'Abondance en fête ou le dimanche 27 juillet en cas de pluie;
- D' autoriser la fermeture de la rue St-Georges (de la rue de Saint-Jovite jusqu'au stationnement de La Rosée, du vendredi 25 juillet de 3 h au samedi 26 juillet à 19 h de l'événement L'Abondance en fête;
- D' autoriser la fermeture du stationnement de l'hôtel de ville pour les activités du dimanche 27 juillet de l'événement L'Abondance en fête;
- D' autoriser la fermeture de la rue de Saint-Jovite (de la rue Mercure à la rue Léonard de 5 h à 13 h 30, le dimanche 10 août pour l'événement du Demi-marathon Mont-Tremblant;
- D' autoriser l'installation d'une arche gonflable sur la rue de St-Jovite pour l'événement du Demi-marathon Mont-Tremblant;
- D' autoriser la fermeture du stationnement de l'hôtel de ville les 9 et 10 août pour l'événement du Demi-marathon Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

12.1 Système de bertillonnage - acquisition

CONSIDÉRANT les résolutions CA14 03 067 et CA14 04 095 autorisant l'achat regroupé proposé par la Ville de Saint-Eustache pour l'acquisition de systèmes de bertillonnage;

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat par la Ville de St-Eustache à la compagnie Morpho Canada inc. conformément à l'entente intervenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Charles De Broin
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU de payer à Morpho Canada inc. :

- 37 000 \$, taxes en sus (projet 2013-03), pour la fourniture et l'installation d'un système de bertillonnage - station fixe, payable par le Fonds des produits de la criminalité;

CA14 06 152



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

- 2 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-210-00-454), pour la formation, payable par le Fonds des produits de la criminalité;
- 3 700 \$ par année, taxes en sus (poste budgétaire 02-210-00-526), pour la garantie prolongée et le support pour les trois années suivant la première année de garantie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Retiré

CA14 06 153

12.3 Commission sur le service de police - nominations

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2003)-42 prévoit la nomination d'un président et d'un vice-président par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission sur le service de police;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la recommandation de la Commission et de nommer :

- monsieur Claude Rivard à la fonction de président;
- monsieur Daniel Jasmin à la fonction de vice-président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 06 154

12.4 Impartition informatique - contrat

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté le directeur du Service de police pour procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services de soutien informatique dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Taux horaire
Service informatique des Laurentides inc.	56 \$
Centre Info-Gestion	60 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

- D' autoriser le Service de police à mandater le plus bas soumissionnaire conforme, soit Service informatique des Laurentides inc., pour un contrat de soutien informatique, en impartition pour 2014, pour un total de 1 000 heures au taux horaire de 56 \$ conformément aux documents d'appel d'offres PO-2014-06;
- D' affecter le poste budgétaire 02-130-00-414 et d'autoriser le transfert de la somme de 58 080 \$ du poste budgétaire 02-130-00-141 au poste 02-130-00-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 juin 2014

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'engagement d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA14 06 155

19. Levée de la séance

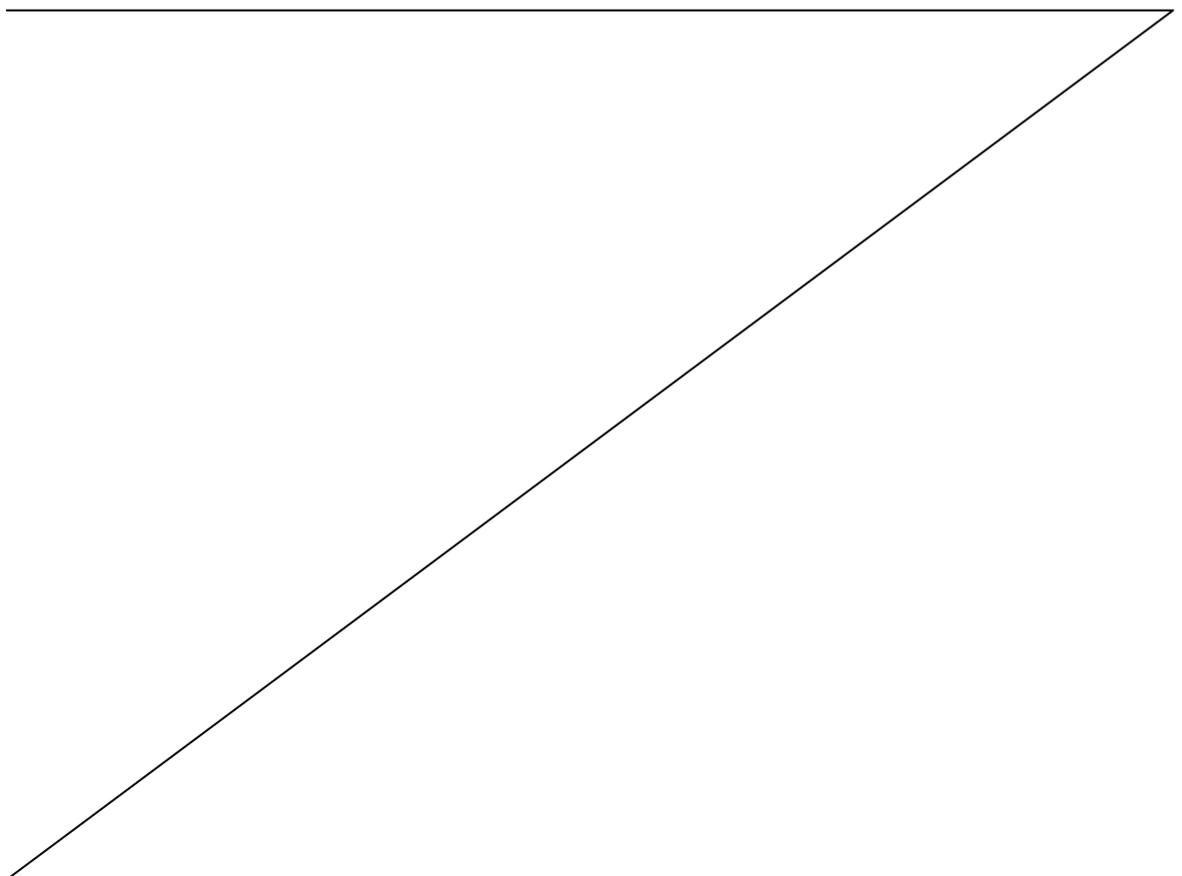
Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 juin 2014 à 19 h 18**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 12 mai 2014;
4. **Règlements**
 - 4.1 Avis de motion :
 - 4.1.1 Règlement (2014)-100-16 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux aires d'affectation agroforestière et agricole;
 - 4.1.2 Règlement (2014)-103-10 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux superficies applicables dans la zone agricole;
 - 4.1.3 Règlement (2014)-104-6 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis;
 - 4.1.4 Règlement (2014)-107-6 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone CA-466;
 - 4.2 Règlement (2014)-102-31 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption du second projet de règlement;
 - 4.3 Règlement (2014)-106-11 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux propriétés adjacentes et/ou desservies par le chemin des Cerfs - adoption du règlement;
 - 4.4 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 170 000 \$ pour la mise à niveau du chemin de la Falaise et de la rue Dicaire - avis de motion;
5. **Administration**
 - 5.1 Protocole d'entente avec la MRC des Laurentides pour l'application du règlement 285-2013;
 - 5.2 Colloque Les Arts et la Ville - participation;
 - 5.3 Rencontres du comité de financement du Conseil de développement excellence sportive Laurentides (CDESL) - participation;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

- 5.4 Demande de dispense - *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux;*
- 5.5 Tournois de golf bénéfice - participation;
- 5.6 Retiré;

6. Ressources humaines

- 6.1 Embauche d'un aide opérateur assainissement des eaux - Service des travaux publics;
- 6.2 Embauche d'animateurs au camp d'été 2014 - Service de la culture et des loisirs;
- 6.3 Embauche temporaire d'un commis réceptionniste - Service de l'urbanisme;

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Retiré;
- 7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et des rapports des vérificateurs externes;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 570-572, chemin du Lac-Duhamel - empiètement en marge latérale;
 - 8.1.2 1122, rue de Saint-Jovite - absences d'un décroché sur une façade de plus de 30 mètres et d'un tablier de manœuvre dans une aire de chargement et déchargement;
 - 8.1.3 Rue des Grands-Pins - implantation d'un abri d'auto;
 - 8.1.4 145 et 155, rue Barnes - augmentation de l'angle d'un talus;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 20 mai 2014;
- 8.3 Demandes d'occupation permanente du domaine public - Syndicat 1289-1297, Labelle - Robert Laurin;
- 8.4 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal;
- 8.5 Plan image pour un projet majeur de type projet intégré d'habitation - 9153-8017 Québec inc. - rue François-Xavier-Legault;
- 8.6 Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels - Développements Brookline phase 4 - route 117;
- 8.7 Retiré;
- 8.8 Retiré;
- 8.9 Acquisition - 919, rue de Saint-Jovite;
- 8.10 Retiré;
- 8.11 Retiré;
- 8.12 Place Cachée - acte d'échange et municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres;
- 8.13 Modification à la résolution CM11 04 150 - cession des espaces verts - projet Mont-Bellevue phase III;

9. Travaux publics

- 9.1 Remplacement de revêtement de toiture - contrat;
- 9.2 Acquisition de quais au lac Tremblant;
- 9.3 Événements Ironman - transport en commun - contrat;
- 9.4 Travaux de réaménagement de la Halte du Villageois - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

10. Environnement

- 10.1 Achat de bacs verts;
- 10.2 Modification de la résolution CM14 05 208;

11. Culture et loisirs

- 11.1 Camp de jour 2014 - transport par autobus - contrat;
- 11.2 Marché d'été 2014 - protocole d'entente;
- 11.3 Retiré;
- 11.4 Détour Culturel La Conception - demande de soutien technique;
- 11.5 Autorisation de passage et d'événements;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 juin 2014;

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 Ministère de la Culture et des Communications - entente de développement culturel - réception d'une partie de la subvention au montant de 7 000 \$.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CM14 06 212

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPECIFIQUES A L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbal

CM14 06 213

3.1 Séance du 12 mai 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 12 mai 2014, tel que déposé en modifiant la date d'embauche du 2 juin 2014 dans la résolution CM14 05 187 par le 12 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Avis de motion

CM14 06 214 4.1.1 Règlement (2014)-100-16 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux aires d'affectation agroforestière et agricole

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2014)-100-16 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux aires d'affectation agroforestière et agricole.

CM14 06 215 4.1.2 Règlement (2014)-103-10 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux superficies applicables dans la zone agricole

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2014)-103-10 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux superficies applicables dans la zone agricole.

CM14 06 216 4.1.3 Règlement (2014)-104-6 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2014)-104-6 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis.

CM14 06 217 4.1.4 Règlement (2014)-107-6 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone CA-466

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2014)-107-6 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone CA-466.

CM14 06 218 4.2 Règlement (2014)-102-31 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption du second projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2014)-102-31 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 06 219 4.3 Règlement (2014)-106-11 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux propriétés adjacentes et/ou desservies par le chemin des Cerfs - adoption du règlement



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 10 mars 2014;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-106-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (2008)-106 PAR L'AJOUT D'UN NOUVEAU PIIA APPLICABLE AUX PROPRIÉTÉS ADJACENTES ET/OU DESSERVIES PAR LE CHEMIN DES CERFS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 06 220

4.4 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 170 000 \$ pour la mise à niveau du chemin de la Falaise et de la rue Dicaire - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 170 000 \$ réparti selon l'évaluation des propriétés, payable au choix par les propriétaires soit en un seul versement ou un remboursement annuel sur 20 ans, pour la mise à niveau du chemin de la Falaise et de la rue Dicaire.

5. Administration

CM14 06 221

5.1 Protocole d'entente avec la MRC des Laurentides pour l'application du règlement 285-2013

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a adopté le règlement 285-2013 lequel est entré en vigueur le 28 novembre 2013 et touche un tronçon du parc linéaire le P'tit Train du Nord traversant le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QU' il est opportun pour la Ville de conclure une entente en vue de l'application du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature du protocole d'entente avec la MRC des Laurentides pour l'application sur le territoire de la Ville du règlement 285-2013 visant à régir la circulation, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 06 222

5.2 Colloque Les Arts et la Ville - participation

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille représente la Ville au 27^e Colloque Les Arts et La Ville lors de la remise de prix le 5 juin 2014 au Centre des congrès de l'Hôtel Universel d'Alma et de payer les dépenses inhérentes à ce déplacement (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

CM14 06 223

5.3 Rencontres du comité de financement du Conseil de développement excellence sportive Laurentides (CDESL) - participation

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution 2014.02.6041 de la MRC des Laurentides, madame Roxanne Lacasse a été nommée substitut du maire au sein du comité CDESL;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement du substitut ne sont pas remboursables par la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE payer les frais de déplacement de la conseillère, madame Roxanne Lacasse lors des rencontres du comité de financement et du comité administratif du Conseil de développement excellence sportive Laurentides (CDESL) auxquelles elle siège en remplacement du maire (poste budgétaire 02-110-00-310).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 06 224

5.4 Demande de dispense - *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*

CONSIDÉRANT QUE la dispense accordée en vertu de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* expirait le 14 avril 2014 pour la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de la vocation touristique de la Ville, il est primordial de permettre aux établissements commerciaux qui exercent leurs activités sur notre territoire d'être exemptés de l'application de cette loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE formuler une demande auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations du Québec afin d'obtenir une dispense pour l'ensemble du territoire de la Ville de Mont-Tremblant pour une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 06 225

5.5 Tournoi de golf bénéfique - participation

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'acheter 4 billets, soit une dépense de 500 \$, pour le tournoi de golf de la Fondation Daniel-Lauzon, qui aura lieu le mardi 19 août 2014, au Club de golf La Belle de Gray Rocks à l'occasion de son 25^e anniversaire (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Retiré



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

6. Ressources humaines

CM14 06 226

6.1 Embauche d'un aide opérateur assainissement des eaux - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les besoins de personnel pour la saison estivale 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Julien Dupras à titre d'aide opérateur en assainissement des eaux, poste temporaire au Service des travaux publics à compter du 9 juin 2014 pour une durée de 12 semaines.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 06 227

6.2 Embauche d'animateurs au camp d'été 2014 - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT l'affichage des postes;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription de plus de 350 jeunes est attendue pour le camp d'été 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche des animateurs suivants pour une période maximale de 8 semaines :

- Mesdames Justine Barbe, Sarah-Maude Beauregard, Danika Couture-Peck, Nicolann Doucet, Frédérique Drouin, Marie Chantale Dubé, Coralie Dufresne, Ariane Dupras, Marie-Ève Forget, Laurence Grate, Florence Houde, Catherine Jasmin, Marina Lajeunesse, Pénélope Lapierre, Noémie Legault, Marie-Ève Lemaire St-Gelais, Alexane Lévesque-Piché, Noémie Lirette, Virginie Lirette, Gabrielle Murray Côté, Mélissa Paquette, Carole-Anne Paradis, Justine Paradis-Claes, Audray Plamondon, Cynthia Roberge, Kayla Robitaille, Valérie St-Georges, Cloé Thomas et Marie-Michelle Voyer;
- Messieurs William Beaudry, David Cantin, Élie C. Caron, Gabriel Guay, Félix-Antoine Héroux, Frédéric Huot, Maxime Julien, Félix Perreault et Anthony Robitaille;

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et à la satisfaction de la vérification des antécédents judiciaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 06 228

6.3 Embauche temporaire d'un commis réceptionniste - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le service à la clientèle pendant la période de prise des vacances annuelles du personnel en place;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Wendy Munguia à titre de commis-réceptionniste au Service de l'urbanisme pour une période maximale de 161 heures à compter du 26 mai 2014 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM14 06 229

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2014 au montant de 1 294 801,43 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CM14 06 230

7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et des rapports des vérificateurs externes

CONSIDÉRANT QUE la trésorière adjointe dépose le rapport financier et les rapports du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public du dépôt de ces rapports;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ainsi que les rapports des vérificateurs externes Amyot, Gélinas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 570-572, chemin du Lac-Duhamel - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-074) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet d'agrandissement en hauteur, l'ajout d'une cheminée positionnée à 4,61 m de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-05-073)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 1122, rue de Saint-Jovite - absences d'un décroché sur une façade de plus de 30 mètres et d'un tablier de manœuvre dans une aire de chargement et déchargement



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

Dans le cadre d'une reconstruction d'un bâtiment commercial, cette demande de dérogation mineure (2014-DM-080) vise à autoriser :

- l'absence d'un tablier de manœuvre dans une aire de chargement et de déchargement d'une superficie suffisante pour qu'un véhicule puisse y accéder en marche avant et changer complètement de direction sans pour cela emprunter la rue Mercure;
- pour la façade d'un bâtiment d'une longueur de 30,34 m, l'absence de décroché horizontal alors que celui-ci est requis pour les façades donnant sur la rue et dont la longueur est supérieure à 30 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU14-05-075)

Questions du public : des questions sont posées.

8.1.3 Rue des Grands-Pins - implantation d'un abri d'auto

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-085) vise à autoriser la construction d'un abri d'auto attenant à un garage et à un abri de passage alors que la réglementation prévoit que les abris d'auto soient attenants à la résidence et respectent une marge de 2 m avec toute construction et bâtiment accessoire.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU14-05-077)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 145 et 155, rue Barnes - augmentation de l'angle d'un talus

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-088) vise à autoriser que l'angle d'un talus par rapport à l'horizontal soit de 35,53 % plutôt que de 17 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-05-078)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM14 06 231

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 20 mai 2014

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT le dépôt de plans modifiés pour le projet d'une nouvelle construction sur la rue des Grands-Pins qui indiquent que les fenêtres s'harmonisent entre elles et que le gabarit de la résidence est semblable à celui des résidences voisines et confirment le remplacement du revêtement projeté en fibrociment par un déclin de bois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de dérogation mineure pour une nouvelle construction assujettie au PIIA du Domaine de la Plantation faisant l'objet des recommandations CCU14-05-076 et CCU14-05-077 conformément aux plans déposés le 2 juin 2014 et d'informer le requérant que, en vertu de l'article 22 du règlement (2008)-108 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 20 mai 2014 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
570-572, chemin du Lac-Duhamel	CCU14-05-073
145 et 155, rue Barnes	CCU14-05-078

Refuser la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
1122, rue de Saint-Jovite	CCU14-05-075

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
145 et 155, rue Barnes	CCU14-05-079
118, chemin de Kandahar	CCU14-05-081

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Rue de Saint-Jovite	CCU14-05-080
496, rue Labelle	CCU14-05-082
275, rue de Saint-Jovite	CCU14-05-083
1320, rue de Saint-Jovite	CCU14-05-084

Refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
1122, rue de Saint-Jovite	CCU14-05-074

Amendement

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Pascal De Bellefeuille, il est proposé d'amender la résolution en retirant les décisions CCU14-05-075 et CCU14-05-074 relatives au 1122, rue de Saint-Jovite;

La proposition d'amendement est appuyée par madame Sylvie Vaillancourt.
La proposition d'amendement est acceptée à l'unanimité.

Délibérations sur la résolution amendée.

RÉSOLUTION AMENDÉE

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT le dépôt de plans modifiés pour le projet d'une nouvelle construction sur la rue des Grands-Pins qui indiquent que les fenêtres s'harmonisent entre elles et que le gabarit de la résidence est semblable à celui des résidences voisines et confirment le remplacement du revêtement projeté en fibrociment par un déclin de bois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de dérogation mineure pour une nouvelle construction assujettie au PIIA du Domaine de la Plantation faisant l'objet des



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

recommandations CCU14-05-076 et CCU14-05-077 conformément aux plans déposés le 2 juin 2014 et d'informer le requérant que, en vertu de l'article 22 du règlement (2008)-108 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 20 mai 2014 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
570-572, chemin du Lac-Duhamel	CCU14-05-073
145 et 155, rue Barnes	CCU14-05-078

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
145 et 155, rue Barnes	CCU14-05-079
118, chemin de Kandahar	CCU14-05-081

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Rue de Saint-Jovite	CCU14-05-080
496, rue Labelle	CCU14-05-082
275, rue de Saint-Jovite	CCU14-05-083
1320, rue de Saint-Jovite	CCU14-05-084

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 06 232

8.3 Demandes d'occupation permanente du domaine public - Syndicat 1289-1297, Labelle - Robert Laurin

CONSIDÉRANT QUE le syndicat de copropriétés 1289-1297, Labelle demande une occupation du domaine public pour entreposer les conteneurs à matières résiduelles dans le stationnement adjacent à la station de pompage municipale située sur le lot 3 644 525 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU' en contrepartie, la Ville obtiendra une servitude pour le stationnement et que le Service des travaux publics est en accord avec cette proposition;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 1320, rue de Saint-Jovite demande une occupation de l'emprise de la rue de Saint-Jovite pour l'installation d'une enseigne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public aux propriétaires suivants, le tout conformément au projet d'autorisation avec les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire ces autorisations au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68 :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

Demandeur	Objet
Syndicat 1289-1297, Labelle 1289-1297, rue Labelle	Installer des conteneurs à matières résiduelles sur le lot 3 644 525 du cadastre du Québec
Robert Laurin 1320, rue de Saint-Jovite	Installer une enseigne pour le commerce dans l'emprise de la rue de Saint-Jovite

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 mai 2014 en regard des projets de règlements suivants :

- Règlement (2014)-100-16 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux aires d'affectation agroforestière et agricole;
- Règlement (2014)-102-31 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2014)-103-10 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux superficies applicables dans la zone agricole;
- Règlement (2014)-104-6 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis;
- Règlement (2014)-106-11 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux propriétés adjacentes et/ou desservies par le chemin des Cerfs;
- Règlement (2014)-107-6 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone CA-466.

CM14 06 233

8.5 Plan image pour un projet majeur de type projet intégré d'habitation - 9153-8017 Québec inc. - rue François-Xavier-Legault

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image datée du 25 mars 2014 a été déposée par le propriétaire du lot 4 048 774 du cadastre du Québec, par l'entremise de son mandataire, monsieur Jean-Marc Clément, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE le plan image comporte le déploiement, en projet intégré, de 10 habitations unifamiliales isolées desservies par des puits et installations sanitaires individuels;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur des parcs et sentiers ne vise aucun sentier ni terrain à acquérir dans le secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' accepter le plan image du projet majeur de type projet intégré d'habitation comprenant 10 habitations unifamiliales isolées, le tout conformément au plan image réalisé par l'arpenteur-géomètre monsieur Jean-Marc Clément, portant le numéro 63 317-C, minute 7 326 et daté du 26 mars 2014;

QUE la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels soit en argent.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 06 234

**8.6 Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels -
Développements Brookline phase 4 - route 117**

CONSIDÉRANT QUE Développement Brookline projette de construire sa phase 4 à l'ouest de la rue Vaillancourt en bordure de la route 117;

CONSIDÉRANT QU' en compensation de milieux humides remblayés, le promoteur consentira une servitude en faveur du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques d'une superficie de 10 178 m² représentant 24,7 % de la superficie totale du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur souhaite remettre cette superficie de terrain à la Ville à titre de contribution à des fins de parcs même si celle-ci s'élève à 8 %;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur des parcs et sentiers prévoit la cession d'un sentier de motoneige en bordure de la route 117 et d'un second sentier en bordure du ruisseau Clair qui sont déjà inclus dans la proposition du promoteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la proposition d'acquérir, à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels les terrains identifiés comme « milieux conservés » sur le plan réalisé par la firme AECOM au mois de mai 2014, joint en annexe et représentant une superficie de 10 178 m² à la condition que tous les frais relatifs à cette transaction soient assumés par Développements Brookline.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Retiré

8.8 Retiré

CM14 06 235

8.9 Acquisition - 919, rue de Saint-Jovite

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement d'un espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE ce programme particulier d'urbanisme désigne le centre-ville et permet notamment à la Ville d'acquérir ou d'aliéner des immeubles aux fins qu'il prévoit, conformément à l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a imposé des réserves publiques à des fins de réserves foncières dans ce secteur, notamment sur le lot 3 277 998 du cadastre du Québec soit le 919, rue de Saint-Jovite;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite acquérir le 919, rue de Saint-Jovite de gré à gré et qu'un accord est intervenu entre les propriétaires et la Ville à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

- D' acquérir le lot 3 277 998 du cadastre du Québec comprenant le bâtiment du 919, rue de Saint-Jovite pour une somme de 286 000 \$, payable par le surplus libre accumulé, tous les frais d'acquisition étant à la charge de la Ville;
- DE mandater un professionnel pour la préparation de l'acte d'acquisition notarié incluant la mainlevée des procédures de réserves publiques à des fins de réserves foncières;
- D' informer le cabinet d'avocats au dossier de cesser la procédure d'expropriation sur le lot 3 277 998;
- D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Retiré

8.11 Retiré

CM14 06 236

8.12 Place Cachée - actes d'échange et municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres

CONSIDÉRANT QUE la compagnie IMMO-TOTAL INC. est dissoute depuis le 13 août 2007 et que les droits que possédait cette société dans les immeubles formant l'emprise des chemins de l'Horizon et des Ancêtres sont dévolus à Sa Majesté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite acquérir les chemins de l'Horizon et des Ancêtres et y effectuer des travaux;

CONSIDÉRANT QUE certaines transactions doivent être autorisées afin de permettre la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU, tous les lots mentionnés ci-dessous étant du cadastre officiel du Québec :

- D' acquérir les servitudes de drainage, de talus et d'entretien d'infrastructures sur les 2 803 107, 2 803 112, 2 803 122, 2 803 123, 2 803 129, 2 803 140, 2 803 144, 2 803 145, 2 803 157, 2 804 578 et 3 945 493, lesquels apparaissent aux plans préparés par Dany Maltais, arpenteur-géomètre, en date du 8 février 2012 sous les numéros 4895 à 4899 et 4918 de ses minutes et en date du 4 juin 2014, sous les numéros 5435 à 5441 de ses minutes, conditionnellement à ce que la Ville soit devenue propriétaire des chemins des Ancêtres et de l'Horizon;
- DE céder le lot 2 803 102 à Belvédère Ouareau Itée (ci-après appelé « BO ») en échange de :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

- 1) l'acquisition d'une partie du lot 2 803 106 (lot projeté 5 282 869) et du lot 2 803 107 (lot projeté 5 282 868) appartenant à BO;
- 2) l'acquisition d'une servitude en vue d'une piste multifonctionnelle sur une partie des lots 2 803 106, 2 803 107 et 2 803 110 appartenant à BO, identifiée en bleu sur le plan no 20890 de Dany Maltais, sa minute numéro 5339 (ci-après appelé « plan 20890 »);
- 3) l'acquisition du lot 3 583 663 appartenant à BO, incluant l'infrastructure (station de surpression);
- 4) l'acquisition d'une infrastructure (borne d'incendie) située sur une partie du lot 2 804 578 détenu en copropriété (copropriété Place Cachée), laquelle partie est identifiée parcelle numéro 2 sur le plan no 19643 de Dany Maltais;

Les transactions 1), 2), 3) et 4) ci-dessus mentionnées étant conditionnelles à l'entrée en vigueur du règlement décrétant un emprunt pour la mise aux normes des infrastructures en vue de la municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres (ci-après appelé le « règlement d'emprunt »);

D' acquérir une partie du lot 2 803 140 (lot projeté 5 177 698) appartenant à Norman Wray et une partie du lot 2 803 139 (lot projeté 5 177 697) appartenant à Sylvie Martel, ces parties apparaissant au plan 20890, afin de permettre un futur cercle de virage, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;

QU' une fois la Ville devenue propriétaire des chemins des Ancêtres et de l'Horizon :

- 1) la Ville cède à Norman Wray une partie du lot 2 803 474, identifiée comme étant le lot projeté 5 177 700 au plan 20890;
- 2) la Ville cède à BO une partie du lot 2 803 474, identifiée comme étant le lot projeté 5 282 867 et une partie du lot 2 803 428, identifiée comme étant le lot projeté 5 282 873, au plan 20890;
- 3) la Ville autorise, à la demande de BO, le déplacement de la portion de la piste multifonctionnelle située sur le lot 3 054 305, identifiée en vert sur le plan 20890, vers un autre endroit qui soit à la satisfaction de la Ville et de BO;

QUE la Ville s'engage, une fois le règlement d'emprunt en vigueur, à débiter la procédure de modification réglementaire de l'article 1323 afin d'autoriser plus d'un accès à la zone TM-104 (lot 2 803 107);

QUE tous les frais relatifs à ces diverses transactions et à la procédure de modification réglementaire soient à la charge de BO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 06 237

8.13 Modification à la résolution CM11 04 150 - cession des espaces verts - projet Mont-Bellevue phase III

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par sa résolution CM11 04 150, a statué sur la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels pour la phase 3 du projet Mont-Bellevue;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution fait référence au plan d'un arpenteur-géomètre qui a été modifié suite à une rencontre sur le terrain avec les intervenants au dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

ET RÉSOLU DE remplacer le deuxième paragraphe de la résolution CM11 04 150 par le paragraphe suivant :

« D' entériner la recommandation CCU11-03-029 en y ajoutant les conditions suivantes :

- que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels soit le consentement de servitudes, en faveur de la Ville, d'une largeur minimale de 3 mètres, pour les sentiers de raquette traversant la propriété d'est en ouest et d'une largeur minimale de 10 mètres pour le sentier de ski de fond traversant la propriété de l'est vers le nord-ouest le tout, tel qu'apparaissant sur le plan de la description technique préparé par l'arpenteur-géomètre Gabriel Lapointe, en date du 18 novembre 2013 portant le numéro de plan 21 584 et le numéro de ses minutes 1 069 sauf la partie nord du lot 5 314 080 qui apparaît au plan en date du 28 mai 2014 portant le numéro de plan 22 415 et le numéro de ses minutes 1 172 et que la balance, le cas échéant, soit versée en argent;
- que le requérant soit avisé que l'acceptation de son projet majeur de type projet intégré ne le dispense pas de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM14 06 238

9.1 Remplacement de revêtement de toiture - contrat

CONSIDÉRANT QUE

le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le remplacement de revêtement de toiture pour les édifices du 2996, chemin de la Chapelle et du 142, rue du Couvent et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Toitures Nicolas Brunet inc.	41 460 \$
Toitures Yannick Robert	41 600 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Toitures Nicolas Brunet inc. au montant de 41 460 \$, taxes en sus, pour le remplacement des revêtements des toitures en bardeau d'asphalte du bâtiment de l'usine de traitement d'eau potable du lac Tremblant située au 2996, rue de la Chapelle et du bâtiment communautaire situé au 142, rue du Couvent, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2014-37 et réparti comme suit taxes en sus :

- 142, rue du Couvent : montant 19 235 \$ projet 2014-38;
- 2996, ch. de la Chapelle : montant 22 225 \$ projet 2014-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

CM14 06 239

9.2 Acquisition de quais au lac Tremblant

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite standardiser et uniformiser l'amarrage et la navigation qui a lieu à l'intérieur de la zone située aux abords de l'ancien quai fédéral au Lac Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE des quais privés sont en place dans ce secteur et desservent 9 propriétaires d'embarcations de plaisance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'acquérir les quais existants au montant de 10 000 \$, non taxable (projet 2014-88), réparti également entre les 9 propriétaires des quais concernés, le tout étant payable à même le fonds de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 06 240

9.3 Événements Ironman - transport en commun - contrat

CONSIDÉRANT QUE les événements Ironman des 22 juin, 17 août et 7 septembre 2014 requièrent des autobus supplémentaires au transport en commun actuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Galland Mont-Tremblant au montant de 18 417,71 \$, taxes en sus, poste budgétaire 02-623-00-497 pour l'ajout d'autobus pour le transport en commun lors des événements Ironman 2014 et réparti comme suit :

- 22 juin 2014 montant de 5 436,49 \$;
- 17 août 2014 montant de 7 544,73 \$;
- 7 septembre 2014 montant de 5 436,49 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 06 241

9.4 Travaux de réaménagement de la Halte du Villageois - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à travaux de réaménagement de la Halte du Villageois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser le responsable des parcs et immeubles à déposer pour la Ville une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour le projet de réaménagement de la Halte du Villageois en bordure du lac Moore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

10. Environnement

CM14 06 242

10.1 Achat de bacs verts

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé en début d'année à la MRC des Laurentides de lui fournir 99 bacs verts sur roues afin de renflouer son inventaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à un appel d'offre regroupé pour ses municipalités ayant besoin de bacs et obtenu des soumissions en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'achat, auprès de la MRC des Laurentides, de 99 bacs verts au prix de 57,43 \$ l'unité pour un montant total de 4 945,05 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-452-10-695).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 06 243

10.2 Modification de la résolution CM14 05 208

CONSIDÉRANT QUE la résolution CM14 05 208 adoptée à la séance du 12 mai dernier notait l'évaluation globale en pourcentage au lieu d'un pointage et que le mandat a été accordé dans les faits au plus bas soumissionnaire et non au soumissionnaire ayant la meilleure évaluation globale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE modifier le tableau de la résolution CM14 05 208 par celui-ci :

Soumissionnaires	Évaluation technique	Option 1		Option 2	
		Prix (taxes en sus)	Évaluation globale	Prix (taxes en sus)	Évaluation globale
JFSA Inc.	86%	33 000 \$	40.76	33 000 \$	40.76
BPR-Infrastructure Inc.	84.5%	68 991 \$	19.71	76 861 \$	17.69
WSP	78%	78 000 \$	16.41	82 000 \$	15.61

DE modifier le résolu de la façon suivante :

« ET RÉSOLU DE mandater l'entreprise JFSA Inc., soumissionnaire ayant eu la meilleure évaluation globale, pour l'étude hydrologique et hydraulique du ruisseau Clair, pour l'option 2, au montant de 33 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-470-00-419), le tout conformément à l'appel d'offres ENV-2014-01. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

11. Culture et loisirs

CM14 06 244

11.1 Camp d'été 2014 - transport par autobus - contrat

CONSIDÉRANT QUE les activités journalières du camp d'été se déroulent sur trois sites, soit la polyvalente Curé-Mercure, le Domaine Saint-Bernard et la Salle des loisirs (secteur du Village) et que des sorties hebdomadaires sont aussi prévues;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux soumissionnaires pour un service de transport par autobus et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat de transport pour le camp d'été 2014 à Autobus Le Promeneur inc. au montant de 43 715 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-55-497), pour le transport journalier et les sorties, conformément au document d'appel d'offres et d'autoriser un transfert de fonds de 3 990 \$ provenant du compte 02-701-90-699.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 06 245

11.2 Marché d'été 2014 - protocole d'entente

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise un marché public dans le Secteur du Village au cours de l'été 2014 en collaboration avec Marché public des Laurentides et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec Marché public des Laurentides et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant comprenant notamment une contribution de 7 000 \$ (poste budgétaire 02-629-00-499), pour l'organisation et la mise en place du marché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Retiré

CM14 06 246

11.4 Détour Culturel La Conception - demande de soutien technique

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser le prêt de matériel et le soutien technique demandé par Détour Culturel La Conception du 11 au 14 septembre 2014 par l'intermédiaire du Service de la culture et des loisirs, conditionnellement au remboursement des frais de main-d'œuvre, livraison et autres frais encourus par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 06 247

11.5 Autorisation de passage et d'événements



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

CONSIDÉRANT les demandes de passage et la tenue d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' autoriser les événements et les droits de passage à Mont-Tremblant pour les activités suivantes :

Organismes	Activité	Date	Lieu
Marché d'été de Mont-Tremblant	Marché d'été	28 juin, 5 juillet, 12 juillet, 19 juillet, 26 juillet, 2 août, 9 août, 16 août, 23 août et 30 août 2014 de 6 h à 14 h	Stationnement de l'édifice Félix-Calvé
Axis Tremblant	Soirée Skate Jam BBQ/Skate Dog	2 juillet, 9 juillet, 16 juillet, 23 juillet, 30 juillet, 6 août, 13 août et 20 août de 18 h 30 à 20 h 30	Parc de planche à roulettes
Grand défi Pierre Lavoie	Tournée estivale	20 juillet 2014	Hôtel de ville et Parc Au-Fil-de-l'eau
COE (Comité environnement)	Essais de voitures électriques	26 juillet 2014	Parc de la Paix
Festi-Jazz	Spectacle de jazz	6 au 10 août 2014	Rue Charbonneau

D' autoriser la fermeture de la rue Charbonneau de la rue de St-Jovite à la rue Lauzon du 4 au 11 août pour l'événement Festi-Jazz.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 juin 2014

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général transmet son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 juin 2014

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

- 15.1 Ministère de la Culture et des Communications - entente de développement culturel - réception d'une partie de la subvention au montant de 7 000 \$.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe mentionne que la 2^e section de pavage sur la rue Labelle a été annulée par le ministère des Transports.

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM14 06 248

19. Levée de la séance

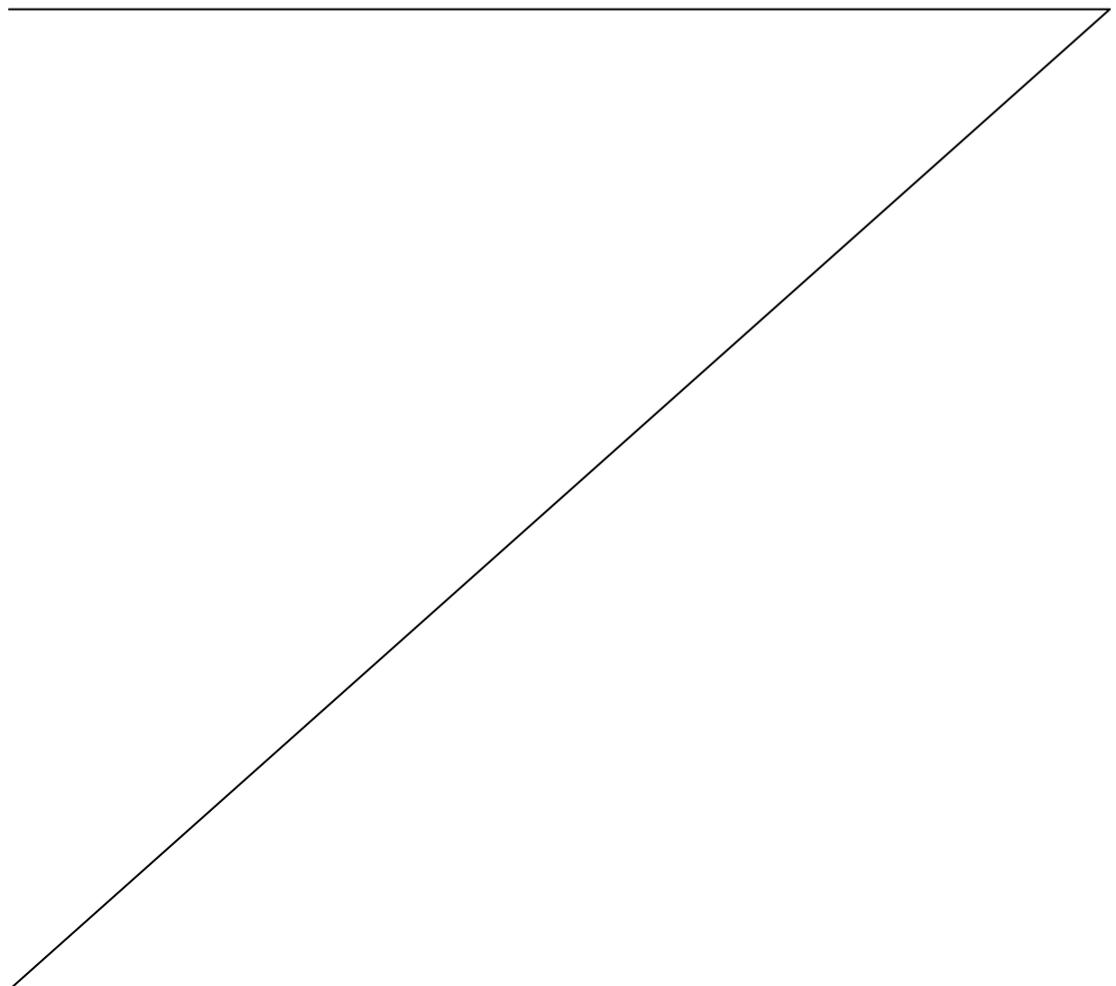
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 juillet 2014** à **19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 9 juin 2014;
- 4. Règlements**
 - 4.1 Règlement (2014)-A-08-2 modifiant le règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction - adoption;
 - 4.2 Règlement constituant un fonds de roulement - avis de motion;
 - 4.3 Règlement (2014)-A-15-4 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption;
- 5. Administration**
 - 5.1 Nominations à divers comités, commissions, associations et organismes - modification de la résolution CA14 01 006;
 - 5.2 Vente d'un immeuble - rejet des soumissions;
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Affectation intérimaire d'un cadre - Service des finances;
 - 6.2 Embauche d'un étudiant, parcs et sentiers - Service des travaux publics;
- 7. Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Retiré;
 - 7.3 Assurance des frais juridiques - renouvellement;
 - 7.4 Retiré;
 - 7.5 Affectation du surplus non affecté;
 - 7.6 Autorisation de signatures des effets bancaires - modification;
- 8. Urbanisme**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

9. Travaux publics

- 9.1 Aménagements paysagers des carrefours giratoires et de l'entrée de Ville - acceptation finale;
- 9.2 Acquisition d'un souffleur sur remorque - entretien des pistes et bandes cyclables - contrat;
- 9.3 Réfection des traverses de pavé uni à l'intersection des rues Léonard et de Saint-Jovite - contrat;
- 9.4 Aménagement du carrefour giratoire Vaillancourt/route 117 - confirmation d'un 4e embranchement;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Autorisation de passage et d'événements;

12. Police

- 12.1 Fourniture d'équipement informatique - contrat;
- 12.2 École nationale de police du Québec - entente;

13. Incendie

- 13.1 Achat de vêtements de protection incendie.

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA14 07 156

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

3. Procès-verbal

CA14 07 157

3.1 Séance du 9 juin 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 9 juin 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA14 07 158

4.1 Règlement (2014)-A-08-2 modifiant le règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction - adoption

Ce règlement apporte des modifications afin d'étendre le pouvoir d'émettre des constats d'infraction aux cadets du Service de police ainsi qu'à tous les employés de la Ville qui appliquent des règlements et des lois.

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 9 juin 2014;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-A-08-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2006)-A-08 AUTORISANT LA DÉLIVRANCE DE CONSTATS D'INFRACTION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 07 159

4.2 Règlement constituant un fonds de roulement - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur François Marcoux à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement constituant un fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 07 160

4.3 Règlement modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption

Ce règlement détermine de nouvelles limites de vitesses permises notamment dans les quartiers résidentiels et près des zones scolaires et des parcs. Certaines voies et pistes cyclables sont identifiées et des sens uniques sont décrétés notamment sur la rue du Couvent et le chemin au Pied-de-la-Montagne. Ce règlement apporte également des modifications au stationnement de jour et de nuit sur le territoire de la Ville et il prévoit de nouvelles traverses et feux pour piétons afin de faciliter la fluidité de la circulation piétonnière en toute sécurité.

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 9 juin 2014;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le **RÈGLEMENT (2014)-A-15-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2007)-A-15 SUR LA PAIX PUBLIQUE, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. Administration

CA14 07 161

5.1 Nominations à divers comités, commissions, associations et organismes - modification de la résolution CA14 01 006

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CA14 01 006 nommant diverses personnes sur les comités, commissions et associations relevant du conseil d'agglomération de façon à tenir compte de la nomination de madame Sylvie Vaillancourt au comité des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 07 162

5.2 Vente d'un immeuble - rejet des soumissions

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour la vente d'une unité de condo dont elle s'est portée adjudicataire suite à la vente des immeubles pour taxes impayées de janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une seule soumission dont le montant est inférieur aux dépenses déjà encourues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE rejeter toute les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres GR-2014-01 pour la vente de l'immeuble situé au 6385, montée Ryan, unité 314 et de retourner en processus d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA14 07 163

6.1 Affectation intérimaire d'un cadre - Service des finances

CONSIDÉRANT la politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres adoptée le 25 février 2008 par sa résolution CA08 02 306 et modifiée le 11 juillet 2011 par la résolution CA11 07 175;

CONSIDÉRANT QUE le poste de trésorier est devenu vacant suite au départ du titulaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général de permettre à un cadre d'occuper la fonction de trésorier au Service des finances à titre intérimaire pour la durée de la vacance du poste;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE le trésorier adjoint soit affecté à la fonction de trésorier à titre intérimaire et qu'une rémunération lui soit versée pour l'ensemble des tâches et des responsabilités majeures attribuables à la fonction de trésorier qui se traduit par une augmentation salariale temporaire de dix pour cent (10%) basé sur la salaire du chef comptable et ce à compter du 28 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 07 164

6.2 Embauche d'un étudiant, parcs et sentiers - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ volontaire d'un étudiant affecté aux parcs et sentiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Catherine Rivard à titre d'étudiant, parcs et sentiers au Service des travaux publics à compter du 16 juin 2014, pour une période maximale de 557 heures.

Cette embauche est requise dans le cadre du remplacement d'un étudiant, Philippe Gauthier Dostie, embauché du 26 mai au 6 juin 2014 et est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA14 07 165

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2014 au montant de 267 968,29 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CA14 07 166

7.3 Assurance des frais juridiques - renouvellement

CONSIDÉRANT QU' en mars 2004, la Loi C-21 a été adoptée et qu'elle modifie le Code criminel canadien;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi C-21, des poursuites de natures pénales peuvent être intentées contre les employeurs suite à des accidents graves du travail si des mesures adéquates n'avaient pas été prises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance des frais juridiques;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'entériner le renouvellement du contrat d'assurance des frais juridiques avec BFL Canada risques et assurances Inc. pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 1^{er} juillet 2015 et d'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 900 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Retiré

CA14 07 167

7.5 Affectation du surplus non affecté

CONSIDÉRANT la création du Fonds de la criminalité en septembre 2009;

CONSIDÉRANT les résultats de l'année financière 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation d'une somme de 1 216 \$ du surplus affecté au Fonds de la criminalité, représentant 50 % des produits de la criminalité de l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 07 168

7.6 Autorisation de signatures des effets bancaires - modification

Abrogée par
la résolution
CA14 08 190

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales tenues le 3 novembre dernier, la Ville doit mettre à jour la liste des signataires pour les effets bancaires de ses comptes détenus à la Caisse Populaire de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE le maire ou le maire suppléant et la trésorière ou le directeur général soient les représentants de la Ville de Mont-Tremblant à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Populaire de Mont-Tremblant;

QUE ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants pour et au nom de la Ville :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la Caisse de tout folio utile aux fins des opérations de la Ville.

QUE la trésorière ou le directeur général exercera seul les pouvoirs suivants, au nom de la Ville :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- sous la signature du maire ou du maire suppléant conjointement avec la signature de la trésorière ou du directeur général.

QUE si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Ville reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée pas celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de tout autre manière;

QUE cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse Populaire de Mont-Tremblant;

QUE la résolution CA13 11 230 soit abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA14 07 169

9.1 Aménagements paysagers des carrefours giratoires et de l'entrée de Ville - acceptation finale

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagements paysagers des carrefours giratoires et de l'entrée de Ville ont été réalisés par l'entreprise 9019-0786 Québec inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit 5 432,69 \$ taxes en sus (projet 2012-16), à l'entreprise 9019-0786 Québec inc., pour les travaux d'aménagements paysagers des carrefours giratoires et de l'entrée de Ville et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 07 170

9.2 Acquisition d'un souffleur sur remorque - entretien des pistes et bandes cyclables - contrat

CONSIDÉRANT QUE le réseau de pistes et de bandes cyclables dont le Service des travaux publics doit assurer l'entretien a considérablement augmenté au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des pistes et bandes cyclables requiert une mobilisation de ressources humaines et matérielles de plus en plus importante pour la réalisation du nettoyage hebdomadaire de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable d'acquérir un équipement mieux adapté et plus performant afin de réduire le temps consacré à l'entretien du réseau de pistes et bandes cyclables asphaltés et ce, tout en assurant le maintien de la qualité des travaux effectués;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

CONSIDÉRANT

les informations reçues du Service des travaux publics en conformité avec l'article 6 de la *Politique de gestion contractuelle* de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'acquiescer de l'entreprise Centre Kubota des Laurentides inc., un souffleur à turbine sur remorque pour l'entretien du réseau des pistes et bandes cyclables au montant de 7 450 \$, taxes en sus, auquel un montant de 2 150 \$, taxes en sus, est ajouté afin d'adapter le souffleur aux équipements actuels, le tout payable par les fonds de roulement d'agglomération et de la Ville et réparti conformément au règlement (2005)-A-01 décrétant les règles applicables aux actes mixtes, le tout conformément à la proposition datée du 25 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 07 171

9.3 Réfection des traverses de pavé uni à l'intersection des rues Léonard et de Saint-Jovite - contrat

CONSIDÉRANT QUE

le Service des travaux publics a procédé à une demande de proposition auprès de 2 soumissionnaires pour la réfection des traverses de pavé uni à l'intersection des rues Léonard et de Saint-Jovite et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Paysagistes Northland Inc.	22 800 \$
Entreprises Bernard Sigouin Inc.	26 400 \$

CONSIDÉRANT

les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse proposition conforme, soit celle de l'entreprise Paysagistes Northland Inc. au montant de 22 800 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-521) dont 7 800 \$ payable par le surplus libre accumulé, pour la réfection des traverses de pavé uni à l'intersection des rues Léonard et de Saint-Jovite, conformément à la proposition datée du 24 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 07 172

9.4 Aménagement du carrefour giratoire Vaillancourt/route 117 - confirmation d'un 4^e embranchement

CONSIDÉRANT QUE

le ministère des Transports du Québec procédera en 2014 à l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la rue Vaillancourt et de la route 117 avec trois embranchements qui seront fonctionnels à la fin des travaux, soit ceux des côtés Est, Ouest et Nord;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

CONSIDÉRANT QUE

conformément à la lettre adressée à monsieur Jean-Luc Pellerin de la direction régionale du ministère des Transports du Québec en date du 12 novembre 2013, la Ville a conclu une entente avec le propriétaire des terrains situés au sud de ce futur carrefour giratoire, soit la Société en commandite Immeubles Centre Tremblant confirmant la volonté de celle-ci à procéder à un développement commercial sur les terrains;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE confirmer au ministère des Transports du Québec que la Ville souhaite que le carrefour giratoire à l'intersection de la rue Vaillancourt et de la route 117 soit conçu et aménagé avec un 4^e embranchement du côté sud afin de permettre la mise en place d'une éventuelle voie d'accès aux terrains dont la Société en commandite Immeubles Centre Tremblant est propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA14 07 173

11.1 Autorisation de passage et d'événements

CONSIDÉRANT

les demandes de passage et la tenue d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE

le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser les événements et les droits de passage à Mont-Tremblant pour les activités suivantes :

Organismes	Activité	Date	Lieu
Cyclothon Répît Québec	Randonnée cycliste (levée de fonds)	23 août 2014	Territoire de la Ville (itinéraire à venir)
Canadian hockey Enterprises	Tournoi de hockey	6, 7 et 8 février 2015 ou 20, 21 et 22 février 2015	Plage lac Mercier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

14 juillet 2014

12. Police

CA14 07 174

12.1 Fourniture d'équipement informatique - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises pour la fourniture d'équipement informatique (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables) et qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu une réévaluation des besoins d'équipements informatiques à la baisse et que le soumissionnaire a accepté de conserver les prix unitaires suivants :

Équipement	Coût unitaire (taxes en sus)
Ordinateur (poste de bureau)	695 \$
Ordinateur (portable)	1 425 \$
Écran (22 pouces)	195 \$

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont répartis entre les crédits municipaux et les crédits d'agglomération;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Hugh Scott
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'acquérir de l'entreprise Prival ODC, des ordinateurs, des ordinateurs portables et des écrans au montant de 10 857 \$, taxes en sus (projet 2014-01), payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 07 175

12.2 École nationale de police du Québec - entente

CONSIDÉRANT QUE le Service de police et l'École nationale de police du Québec s'échangent des services et qu'ils désirent simplifier le processus de facturation;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont confirmé une entente par écrit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'entériner l'entente intervenue entre le Service de police et l'École nationale de police du Québec relativement aux processus de facturation de leurs services respectifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

13. Incendie

CA14 07 176

13.1 Achat de vêtements de protection incendie

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux soumissionnaires afin de remplacer des vêtements de protection incendie et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Hugh Scott

ET RÉSOLU d'accepter la seule soumission conforme soit celle de l'entreprise Aréo-Feu ltée, au montant de 13 965 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-221-00-651), pour la fourniture de 7 vêtements de protection incendie, le tout conformément à l'appel d'offres INC-2014-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur Pascal De Bellefeuille adresse des remerciements au conseil pour les décisions prises concernant la circulation sur la rue du Couvent.

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA14 07 177

19. Levée de la séance

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 juillet 2014 à 19 h 28**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 9 juin 2014;
- 4. Règlements**
 - 4.1 Règlement (2014)-100-16 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux aires d'affectation agroforestière et agricole - adoption;
 - 4.2 Règlement (2014)-102-31 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption;
 - 4.3 Règlement (2014)-103-10 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux superficies applicables dans la zone agricole - adoption;
 - 4.4 Règlement (2014)-104-6 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis - adoption;
 - 4.5 Règlement (2014)-107-6 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone CA-466 - adoption;
 - 4.6 Règlement (2014)-139 décrétant un emprunt de 271 000 \$ et une dépense de 296 000 \$ pour la mise aux normes des infrastructures en vue de la municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres - adoption;
 - 4.7 Règlement créant une réserve financière à des fins sportives, éducative, récréatives et culturelles - avis de motion;
- 5. Administration**
 - 5.1 Le 24h de vélo de Tremblant - participation;
 - 5.2 Charte des municipalités;
 - 5.3 Réclamation d'honoraires - litige;
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche temporaire d'un commis secrétaire - Service de l'environnement;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Affectation du surplus non affecté;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 119, chemin de Kandahar - menu électronique et sa superficie;
 - 8.1.2 1515, route 117 - augmentation de superficie et de hauteur;
 - 8.1.3 20, impasse Marion - empiètement en marge latérale;
 - 8.1.4 190, chemin des Amoureux - empiètements en rive et en marge latérale;
 - 8.1.5 40, chemin du Lac-Forget - implantation d'une remise;
 - 8.1.6 162, chemin O'Reilly - rénovation d'un bâtiment en rive;
 - 8.1.7 296-302, route 117 - aménagement d'une seconde allée d'accès;
 - 8.1.8 Rue du Rapide - entreposage d'équipement d'un usage complémentaire;
 - 8.1.9 973-984, rue Labelle - empiètement dans la bande de protection du corridor de signature;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 16 juin 2014;
- 8.3 Demande d'autorisation dans la zone agricole - 518, chemin de Brébeuf;
- 8.4 Chemin des Palissades - acquisitions de terrains;
- 8.5 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - 565, chemin du Tour-du-Lac;
- 8.6 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - 185, chemin du Lac-Tremblant-Nord;
- 8.7 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - Chemin du Village - Les Investissements Groupactif Inc.;
- 8.8 Demandes d'occupation permanente du domaine public;
- 8.9 Identification d'un odonyme pour deux allées d'accès - lot 5 458 919 et 5 458 920 du cadastre du Québec;
- 8.10 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 20 mai 2014 - nouvelle construction au 1122, rue de Saint-Jovite;
- 8.11 Échange de terrains et contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels - G7 Développement inc., phase 9;
- 8.12 Modification à la résolution CM14 01 019 - enseigne au 764, rue de Saint-Jovite;

9. Travaux publics

- 9.1 Église du village - travaux de climatisation - acceptation finale;
- 9.2 Retiré;
- 9.3 Retiré;
- 9.4 Mesure de contrôle pour la gestion des redevances - frais de gestion - utilisation de fonds;
- 9.5 Comité d'embellissement - nomination;
- 9.6 Demande au ministère des Transports du Québec :
 - 9.6.1 Modification de la signalisation - rue Labelle et montée Ryan;
 - 9.6.2 Sécurisation d'une traverse - parc linéaire et montée Ryan;
- 9.7 Modification de la résolution CM14 04 171;
- 9.8 Amélioration du réseau routier - demande d'aide financière 2014;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

10. Environnement

10.1 Travaux de réfection - ponceau rue Harrison - transfert de fonds budgétaires;

11. Culture et loisirs

11.1 Complexe aquatique - intégration des arts à l'architecture - nominations;

11.2 Autorisation de passage et d'événements;

12. Police

12.1 Fourniture d'équipements informatiques - contrat;

12.2 Dépenses supplémentaires Ironman - affectation du surplus libre accumulé;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 14 juillet 2014;

15. Acceptation de la correspondance

15.1 Lettre d'opposition concernant une demande de dérogation mineure sur la rue du Rapide.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CM14 07 249

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPECIFIQUES A L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbal

CM14 07 250

3.1 Séance du 9 juin 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 juin 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM14 07 251

4.1 Règlement (2014)-100-16 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux aires d'affectation agroforestière et agricole - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 9 juin 2014;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-100-16 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT AUX AIRES D'AFFECTATION AGROFORESTIÈRE ET AGRICOLE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 252

4.2 Règlement (2014)-102-31 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption

Une modification a été apportée depuis l'adoption du second projet de ce règlement afin de supprimer l'obligation, pour les constructions situées dans le secteur du Refuge du Cerf, d'avoir le niveau du rez-de-chaussée à au plus un mètre du niveau du sol fini.

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 24 mars 2014;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-102-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 253

4.3 Règlement (2014)-103-10 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux superficies applicables dans la zone agricole - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 9 juin 2014;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-103-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (2008)-103 RELATIVEMENT AUX SUPERFICIES APPLICABLES DANS LA ZONE AGRICOLE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 254 4.4 Règlement (2014)-104-6 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 9 juin 2014;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-104-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION (2008)-104 RELATIVEMENT AUX FONDATIONS SUR PILOTIS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 255 4.5 Règlement (2014)-107-6 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la zone CA-466 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 9 juin 2014;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-107-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (2008)-107 RELATIVEMENT À LA ZONE CA-466.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 256 4.6 Règlement (2014)-139 décrétant un emprunt de 271 000 \$ et une dépense de 296 000 \$ pour la mise aux normes des infrastructures en vue de la municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres - adoption

Ce règlement impose une taxe spéciale selon le frontage pour chaque immeuble imposable situé dans le bassin de taxation décrit à l'annexe « C » du règlement, lequel comprend les chemins de l'Horizon et des Ancêtres.

L'emprunt autorisé est de 271 000 \$ sur une période de 20 ans. Il prévoit un frontage minimal de 20 mètres et la possibilité pour un propriétaire de payer sa part en capital en un seul versement.

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur François Marcoux à la séance du 12 mai 2014;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-139 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 271 000 \$ ET UNE DÉPENSE 296 000 \$ POUR LA MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES EN VUE DE LA MUNICIPALISATION DES CHEMINS DE L'HORIZON ET DES ANCÊTRES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 257

4.7 Règlement créant une réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement créant une réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles.

5. Administration

CM14 07 258

5.1 Le 24h de vélo de Tremblant - participation

CONSIDÉRANT QUE des campagnes de financement sont organisées au profit du bien-être des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contribuer à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE contribuer à l'événement le 24h de vélo de Tremblant par l'attribution d'une somme de 5 000 \$, taxes et frais inhérents en sus (poste budgétaire 02-622-00-341), afin de permettre la mise sur pied d'une équipe pour représenter la Ville lors de cet événement qui se tiendra du 18 au 20 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 259

5.2 Charte des municipalités

CONSIDÉRANT QUE le Caucus des grandes villes souhaite la pleine autonomie pour ses membres;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a déposé à l'automne 2012 un Livre blanc sur l'avenir des municipalités proposant un projet de loi sur la Charte des municipalités leur confiant une pleine autonomie pour la gestion des affaires locales;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a confié le 23 avril dernier le mandat au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'élaborer une Charte des municipalités;

CONSIDÉRANT QU' il est temps que les municipalités du Québec disposent d'une autonomie comparable à celle de leurs concurrentes canadiennes et américaines;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

CONSIDÉRANT QUE la Charte des municipalités proposée par l'UMQ donnera aux municipalités l'autonomie nécessaire pour remplir leur mission avec efficience, en toute transparence et imputabilité;

CONSIDÉRANT QUE la Charte des municipalités renforcera la démocratie locale en rapprochant la prise de décision du citoyen;

CONSIDÉRANT QUE les autres caucus de l'UMQ, soit le Caucus des municipalités de la Métropole, le Caucus des cités régionales, le Caucus des municipalités de centralité et le Caucus des municipalités locales ont également adopté une résolution lors de leur assemblée générale pour réclamer une pleine autonomie pour leurs membres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'appuyer l'UMQ dans sa démarche auprès du gouvernement afin qu'il dépose d'ici la fin de l'année 2014, un projet de loi proposant la Charte des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 260

5.3 Réclamation d'honoraires - litige

CONSIDÉRANT la réception des comptes d'honoraires des avocats et des experts ayant travaillé au dossier La Reine c. Michel Ledoux, dossier 700-01-110072-124 le 12 juin 2014;

CONSIDÉRANT l'absence d'obligation légale de rembourser lesdits comptes d'honoraires en regard des critères de l'article 604.6 de la *Loi sur les cités et villes* qui ne sont pas rencontrés et pourraient ne jamais l'être;

CONSIDÉRANT la nécessité de démontrer le caractère raisonnable des frais réclamés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE refuser le paiement des factures suivantes :

- Factures des honoraires professionnels de Pepper et Associés totalisant la somme de 502 076,62 \$
- Facture de René Leduc consultant datée du 20 mai 2014 au montant de 3 808,22 \$
- Facture de Geneviève Hervieux, psychologue du travail datée des 31 mai 2013, 2 avril 2014 et 6 juin 2014 totalisant la somme de 65 638,14 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

6. Ressources humaines

CM14 07 261

6.1 Embauche temporaire d'un commis secrétaire - Service de l'environnement

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le service à la clientèle pendant la période de prise des vacances annuelles du personnel en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Wendy Munguia à titre de commis secrétaire au Service de l'environnement pour les périodes du 1^{er} au 4 juillet 2014 et du 2 au 5 septembre 2014 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM14 07 262

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2014 au montant de 201 717,21 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 263

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 325 567,95 \$ dont 94 712,97 \$ sera payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 264

7.3 Affectation du surplus non affecté

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'année financière 2013 ont démontré des surplus reliés aux différentes réserves des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant au montant total de 1 112 995,38 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation du surplus non affecté aux différentes réserves soit, aqueduc et égout des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant et des matières résiduelles de la Ville, pour un montant total de 1 112 995,38 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 119, chemin de Kandahar - menu électronique et sa superficie

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-075) vise à autoriser l'installation d'un menu électronique d'une superficie de 0,58 m² plutôt que de 0,2 m² pour afficher le menu d'un bar, alors que le règlement le permet uniquement pour un restaurant.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU14-06-089)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 1515, route 117 - augmentation de superficie et de hauteur

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-078) vise à autoriser la construction de 2 bâtiments logeant des mini-entrepôts dont :

- la superficie est respectivement de 190,3 m² et 103,4 m² plutôt que de 100 m²;
- la hauteur est de 6 m plutôt que de 5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-06-095)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 20, impasse Marion - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-089) vise à régulariser l'implantation d'un garage isolé à 1,82 m de la ligne latérale plutôt qu'à 5 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU14-06-088)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 190, chemin des Amoureux - empiètements en rive et en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-093) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement à :

- 3,73 m de la ligne latérale droite plutôt qu'à 5 m;
- 16,54 m dans la rive de 20 m du lac Maskinongé.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU14-06-090)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 40, chemin du Lac-Forget - implantation d'une remise

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-094) vise à autoriser l'implantation d'une remise en cour et marge avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-06-091)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

8.1.6 162, chemin O'Reilly - rénovation d'un bâtiment en rive

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-095) vise à autoriser des travaux de rénovation d'un bâtiment principal existant implanté dans la rive du lac Gélinas alors que le règlement ne les permet pas lorsqu'ils sont situés à moins de cinq mètres de la rive.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU14-06-092)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 296-302, route 117 - aménagement d'une seconde allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-098) vise à autoriser la construction d'une seconde allée d'accès à un établissement commercial :

- dont l'implantation est à :
 - 14,07 m de la ligne naturelle des hautes eaux du ruisseau Clair plutôt qu'à 20 m;
 - 36,49 m d'une première allée d'accès plutôt qu'à 150 m;
- dont la largeur est de 6 m alors qu'elle devrait être au minimum de 11 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU14-06-093)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 Rue du Rapide - entreposage d'équipement d'un usage complémentaire

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-099) vise à autoriser l'entreposage d'équipement et de machinerie d'un usage complémentaire à l'habitation dans un garage alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU14-06-094)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 973-984, rue Labelle - empiètement dans la bande de protection du corridor de signature

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-100) vise à autoriser l'implantation d'une aire de stationnement et d'une terrasse à 0,3 m du parc linéaire alors que dans ce corridor de signature, une bande de protection de 5 m est prévue.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-06-100)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM14 07 265

Modifiée par
la résolution
CM14 08 300

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 16 juin 2014

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT le dépôt, suite à la réunion du CCU, de plans légèrement modifiés pour le projet de construction de mini-entrepôts au 1515, route 117;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 16 juin 2014 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
40, chemin du Lac-Forget	CCU14-06-091
1515, route 117	CCU14-06-095
973-984, rue Labelle	CCU14-06-100
20, impasse Marion	CCU14-06-088

Ce dernier, conformément au plan de localisation de monsieur Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre, portant le numéro 63 397-B, minute 6 251 et daté du 17 avril 2014.

Accepter conditionnellement les demandes de dérogation mineure sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
119, chemin de Kandahar	CCU14-06-089
190, chemin des Amoureux	CCU14-06-090
162, chemin O'Reilly	CCU14-06-092
296-302, route 117	CCU14-06-093

Refuser la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Rue du Rapide	CCU14-06-094

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
790, rue de Saint-Jovite	CCU14-06-098
2555, rue de l'Aulnaie	CCU14-06-099

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
461, rue Charbonneau	CCU14-06-097
1515, route 117	CCU14-06-096

Ce dernier, conformément aux plans des élévations de la firme J-F Parent Architecte portant le numéro de dossier 14019 et datés du 17 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 266

8.3 Demande d'autorisation dans la zone agricole - 518, chemin de Brébeuf

CONSIDÉRANT QUE

le ministère des Transports du Québec a fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'acquisition de 95,9 mètres carrés afin de permettre la réfection d'un ponceau du chemin de Brébeuf (route 323);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

ET RÉSOLU d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet susmentionné ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville à la condition que des mesures de mitigation soient installées pour toute la durée des travaux et que la rive soit recouverte de végétation ou fasse l'objet d'une stabilisation favorisant l'implantation de la végétation naturelle, de façon à prévenir ou atténuer l'érosion et le ravinement du sol vers le littoral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 267

8.4 Chemin des Palissades - acquisition de terrains

CONSIDÉRANT QUE l'assiette du chemin des Palissades empiète sur plusieurs terrains et que la Ville souhaite les acheter pour régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Fleurant est adjudicataire de 3 terrains qu'il souhaite vendre en bloc dont l'un sert d'assiette au chemin des Palissades;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE la Ville accepte l'offre de monsieur Fleurant pour l'acquisition des lots 3 647 705, 3 647 860 et 3 647 831 pour la somme totale de 750 \$, tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par la Ville;

DE mandater les professionnels nécessaires à la réalisation de ce projet;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 268

8.5 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - 565, chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 565, chemin du Tour-du-Lac ont déposé une demande de modification à la réglementation d'urbanisme afin de permettre la résidence de tourisme dans leur secteur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme encadre selon 8 facteurs, l'acceptabilité des demandes de modifications de la réglementation d'urbanisme afin d'autoriser les projets de résidences de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne correspond pas à un nombre suffisant de facteurs et que la Ville ne souhaite pas autoriser la résidence de tourisme dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE refuser la demande de changement à la réglementation d'urbanisme qui consiste à autoriser la résidence de tourisme au 565, chemin du Tour-du-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



CM14 07 269

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

8.6 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - 185, chemin du Lac-Tremblant-Nord

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 185, chemin du Lac-Tremblant-Nord, a déposé par l'entremise de la firme Urba+ Consultants une demande de modification aux règlements d'urbanisme afin que sa propriété soit exclue du ravage de cerfs de Virginie;

CONSIDÉRANT QUE sa demande est accompagnée du rapport d'un biologiste;

CONSIDÉRANT QUE le schéma révisé de la MRC des Laurentides permet de modifier les aires d'affectations municipales d'environ 75 mètres par rapport aux affectations du schéma révisé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà profité de cette disposition d'assouplissement et qu'il est impossible de modifier l'aire de ravage autrement que par une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE refuser la demande d'exclure la propriété du 185, chemin du Lac-Tremblant-Nord du ravage de cerfs de Virginie pour les raisons ci-dessus mentionnées;

D' informer le requérant que la Ville appuiera sa demande lors de la révision du schéma de la MRC pour demander au ministère du Développement durable de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques de réviser l'aire de ravage de cerfs de Virginie de ce secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 270

8.7 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - Chemin du Village - Les Investissements Groupactif Inc.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Investissements Groupactif Inc., a déposé par l'entremise de la firme Urba+ Consultants une demande de modification à la réglementation d'urbanisme afin d'augmenter la densité d'un projet intégré d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte actuel, la modification réglementaire n'est pas souhaitable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE refuser la demande de modification à la réglementation d'urbanisme qui consiste à augmenter la densité permise pour la construction d'un projet intégré d'habitations sur le lot 4 649 753.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

CM14 07 271

8.8 Demandes d'occupation permanente du domaine public

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires ont demandé une occupation du domaine public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public aux propriétaires suivants, le tout conformément au projet d'autorisation avec les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire ces autorisations au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68 :

Demandeur	Objet
Syndicat des copropriétaires Forêt Blanche chemin de Cassiopée	Installer une enseigne identifiant un projet domiciliaire dans l'emprise du chemin de Cassiopée.
André Lorrain 559, rue Grégoire	Installer une clôture empiétant sur le lot 3 644 481 appartenant à la Ville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 272

8.9 Identification d'un odonyme pour deux allées d'accès - lots 5 458 919 et 5 458 920 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer deux nouvelles allées d'accès accessibles par le chemin de l'Albatros;

CONSIDÉRANT l'article 9 de la *Politique relative à la toponymie* de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les propositions font référence à l'emplacement et à la vision sportive, touristique et académique du projet intégré où se situent ces allées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer la nouvelle allée d'accès située sur le lot 5 458 919 du cadastre du Québec, l'*allée de l'Académie* et la nouvelle allée d'accès située sur le lot 5 458 920 du cadastre du Québec, l'*allée de l'Oiselet*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 273

8.10 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 20 mai 2014 - nouvelle construction au 1122, rue de Saint-Jovite

CONSIDÉRANT QUE faisant suite aux recommandations CCU14-05-074 et CCU14-05-075 un projet modifié a été déposé pour une nouvelle construction au 1122, rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle implantation du bâtiment permet une continuité de l'alignement des bâtiments de la rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture qui se dégage de la perspective déposée semble respecter les critères d'évaluation du PIIA des portes d'entrée principales et s'intégrer à la trame de la rue de Saint-Jovite;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

CONSIDÉRANT QUE seules les façades sur la rue de Saint-Jovite et sur la rue Mercure sont représentées sur l'esquisse noire et blanche;

CONSIDÉRANT la tenue, lors de la séance du 9 juin 2014, d'une consultation publique pour la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter le volet de la dérogation mineure 2014-DM-080 faisant l'objet de la recommandation CCU14-05-075 qui consiste en l'absence d'un tablier de manœuvre dans une aire de chargement et de déchargement d'une superficie suffisante pour qu'un véhicule puisse y accéder en marche avant et changer complètement de direction sans pour cela emprunter la rue Mercure;

DE refuser le volet de la dérogation qui consiste en l'absence de décroché horizontal sur la façade du bâtiment longue de 30,34 mètres en bordure de la rue Mercure, alors qu'un tel décroché est requis pour les façades donnant sur la rue et dont la longueur est supérieure à 30 mètres;

D' accepter, la perspective générale réalisée par la firme J-F Parent, architecte et déposée le 8 juillet 2014.

Les documents suivants devront être soumis au conseil avant d'obtenir une acceptation finale :

- le dépôt d'un plan d'implantation avec le bâtiment déposé;
- le dépôt des échantillons couleurs et d'une liste des revêtements pour les 4 façades;
- le plan couleur des 4 façades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 274

8.11 Échange de terrains et contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels - G7 Développement inc., phase 9

CONSIDÉRANT QUE G7 Développement inc. projette de construire sa phase 9 où se situent deux terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QU' il serait intéressant pour G7 Développement inc. et pour la Ville de faire un échange de terrains tout en conservant le même nombre de mètres carrés protégés par bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur doit faire une contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels dans le cadre du développement de sa phase 9;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels pour la phase 9 de G7 Développement inc. soit versée en argent;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

- QUE le terrain municipal portant la désignation cadastrale 4 649 323 du cadastre du Québec soit échangé contre un terrain de superficie comparable, situé dans le bassin versant du lac Desmarais;
- QUE le terrain municipal portant la désignation cadastrale 4 649 887 soit échangé contre un terrain riverain au lac Gélinas. Advenant le cas où la superficie serait moindre que le lot 4 649 887, G7 Développement inc. paiera au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels les mètres carrés manquant au coût unitaire de 5,50 \$, tarif correspondant au rapport d'évaluation de André Charbonneau daté du 25 juin 2014;
- QUE tous les frais relatifs à ces échanges soient assumés par G7 Développement inc.;
- QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette résolution pour et au nom de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 275

8.12 Modification à la résolution CM14 01 019 - enseigne au 764, rue de Saint-Jovite

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM14 01 019 en retirant les trois conditions imposées sur le projet d'enseigne pour le 764, rue de Saint-Jovite, faisant l'objet de la recommandation CCU13 12 216.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM14 07 276

9.1 Église du village - travaux de climatisation - acceptation finale

CONSIDÉRANT QUE les travaux de climatisation de l'église du Village ont été réalisés par Groupe Québéco en conformité avec les documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit 3 796,15 \$, taxes en sus (projet 2013-34), à l'entreprise Groupe Québéco, pour les travaux de climatisation à l'église du Village et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Retiré

9.3 Retiré



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

CM14 07 277

9.4 Mesure de contrôle pour la gestion des redevances - frais de gestion - utilisation de fonds

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM13 07 275 la Ville mandatait l'entreprise Promotek pour procéder à la fourniture et à l'installation d'appareil de mesure de contrôle pour les sites d'exploitation de carrières et sablières et que des frais de gestion sont attribuables à cette mesure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

QUE les frais de gestion attribuables aux mesures de contrôles pour la gestion des redevances des sites d'exploitation de carrières et sablières soient payables par la réserve provenant des redevances versés par les carrières et sablières pour un montant annuel de 10 000 \$;

DE verser à l'entreprise Promotek les frais mensuels suivants, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-01-499) :

- Rapports mensuels : 2 250 \$ /an;
- Redevance : 0,0075 \$ / tonne;
- Frais de ligne cellulaire : 50 \$ / mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 278

9.5 Comité d'embellissement - nomination

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM14 03 114 la Ville renouvelait les mandats des membres du comité d'embellissement et qu'il y a maintenant lieu d'attribuer les postes de président et de vice-président au sein de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE nommer respectivement madame Diane Gagnon présidente et madame Claude Comtois, vice-présidente du comité d'embellissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Demande au ministère des Transports du Québec

CM14 07 279

9.6.1 Modification de la signalisation - rue Labelle et montée Ryan

CONSIDÉRANT la présence de traverses du parc linéaire le P'tit train du Nord avec la rue Labelle et avec la montée Ryan;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation actuellement installée indiquant ces traverses sur ces deux rues sont des panneaux de prescriptions (blanc) obligeant l'arrêt des véhicules pour permettre le passage des usagers du parc linéaire, ce qui pourrait être hasardeux;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mettre en place une signalisation qui assurera des traverses plus sécuritaires pour les usagers;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE demander au ministère des Transports du Québec de procéder à une révision de la signalisation des traverses de vélos du parc linéaire le P'tit train du Nord avec la rue Labelle ainsi qu'avec la montée Ryan afin de s'assurer que la signalisation qui y est installée maximise la sécurité des usagers du parc linéaire et de ces axes routiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 280

9.6.2 Sécurisation d'une traverse - parc linéaire et montée Ryan

CONSIDÉRANT QUE la traverse des usagers du parc linéaire le P'tit train du Nord à la jonction de la montée Ryan peut s'avérer être hasardeuse, entre autres en raison de la vitesse maximale affichée (90km/h) et de la visibilité restreinte à cet endroit;

CONSIDÉRANT QU' en raison du pavage du parc linéaire sur la majeure partie du tronçon situé sur le territoire de la Ville et du fait que la pratique du vélo, de la course à pied, de la marche et autres activités de plein air sur le parc linéaire a pris une place prépondérante à Mont-Tremblant, ce qui a eu pour effet d'augmenter considérablement l'achalandage du parc linéaire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs usagers du parc linéaire ont souligné le fait qu'ils jugeaient dangereux de traverser l'intersection du parc linéaire et de la montée Ryan;

CONSIDÉRANT QU' afin d'assurer la sécurité du public il y a lieu de prendre les dispositions requises pour sécuriser cette traverse avant qu'un incident malheureux ne survienne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE demander au ministère des Transports du Québec ayant juridiction sur la montée Ryan et le parc linéaire le P'tit train du Nord, de prévoir la mise en place d'un tunnel permettant aux usagers du parc linéaire le P'tit train du Nord de traverser de façon sécuritaire cette intersection. La Ville de Mont-Tremblant est disposée à agir comme partenaire afin de convenir d'une entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 281

9.7 Modification de la résolution CM14 04 171

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM14 04 171, la Ville procédait à l'acquisition du lot 2 803 927 sur lequel est situé le parc Halte du Quai et qu'il y a lieu d'y apporter une modification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

ET RÉSOLU DE remplacer le premier paragraphe du résolu par le suivant :

« QUE la Ville, suivant les termes d'une promesse d'achat conclue entre les parties, procède à l'acquisition du lot 2 803 927 du cadastre du Québec, au montant de 95 000 \$, taxes applicables en sus (projet 2014-82, payable par le Fonds de Parc), tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par la Ville; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 282

9.8 Amélioration du réseau routier - demande d'aide financière 2014

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec verse occasionnellement de l'aide financière discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier municipal aux municipalités qui en font la demande;

CONSIDÉRANT QU' il existe plusieurs chemins ou rues dans la Ville où des travaux de réfection sont nécessaires, dont voici une liste non exhaustive :

Chemin des Hauteurs (650 m) 200 000 \$

- Pulvérisation pavage existant;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage conventionnel;

Chemin Desmarais (760 m) 250 000 \$

- Pulvérisation pavage existant;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage conventionnel;

Rue Filion (260 m) 150 000 \$

- Pulvérisation pavage existant;
- Rechargement de gravier;
- Pavage conventionnel;

Chemin Tour du Lac (775 m) 150 000 \$

- Pulvérisation pavage existant;
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Pavage conventionnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE soumettre une demande d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* (PAARRM) du ministère des Transports du Québec par l'intermédiaire du député du comté de Labelle, monsieur Sylvain Pagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

10. Environnement

CM14 07 283

10.1 Travaux de réfection - ponceau rue Harrisson - transfert de fonds budgétaires

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé récemment à la réfection du ponceau sur la rue Harrisson, celui-ci ne suffisant plus à évacuer les débits de pointe et étant également la source d'apports substantiels de sédiments au Lac Mercier;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement possède un budget annuel de 15 000 \$ aux fins de correction des infrastructures qui sont sources d'apports importants de sédiments aux lacs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le montant annuel de 15 000 \$ prévu au poste budgétaire 02-470-00-419 du Service de l'environnement soit transféré au poste budgétaire 02-320-00-642 du Service des travaux publics afin d'aider à défrayer les coûts liés à la réfection du ponceau Harrisson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM14 07 284

11.1 Complexe aquatique - intégration des arts à l'architecture - nominations

CONSIDÉRANT QUE la construction du complexe aquatique est assujettie à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* (programme du 1 %);

CONSIDÉRANT QU' un comité doit être formé dont 3 des membres sont nommés par le Ministère de la culture et des communications (2 spécialistes des arts et 1 représentant du ministère) et 4 sont nommés par la Ville (l'architecte du projet, 1 représentant des usagers, 1 représentant de la Ville et 1 observateur sans droit de vote);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE nommer les personnes suivantes sur le comité de suivi de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* :

- le directeur du Service de la culture et des loisirs, représentant de la Ville;
- monsieur André Laurent, représentant des usagers;
- madame Sylvie Saint-Martin, architecte déléguée par Riopel et Associés;
- monsieur Kevin Ratcliffe, observateur sans droit de vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

CM14 07 285

11.2 Autorisation de passage et d'événements

CONSIDÉRANT les demandes de passage et la tenue d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser les événements et les droits de passage à Mont-Tremblant pour les activités suivantes :

Organismes	Activité	Date	Lieu
CPE Les Manitous	Vente de limonade (levée de fonds)	19 juillet, 2 août et 16 août 2014	chemin du Village (près du bureau de poste)
Agir pour la Diable	Descente de canots	2 août 2014	Parc au Fil-de-l'eau
Expédition Pinocchios	Randonnée cycliste (levée de fonds)	9 et 10 août 2014	Territoire de la Ville (itinéraire à venir)
Fédération québécoise camping et caravanning	Congrès et bénévoles Ironman	14-15-16-17-18 août 2014	Îlot institutionnel (cours des écoles du Campus primaire)
Veterans UN-NATO CANADA, région Laurentides	Randonnée de motos (levée de fonds)	14 septembre 2014	Hôtel de ville, parc au Fil-de-l'eau et territoire de la Ville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CM14 07 286

12.1 Fourniture d'équipements informatiques - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises pour la fourniture d'équipements informatiques (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables) et qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu une réévaluation des besoins d'équipements informatiques à la baisse et que le soumissionnaire a accepté de conserver les prix unitaires suivants :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

Équipement	Coût unitaire (taxes en sus)
Ordinateur (poste de bureau)	695 \$
Ordinateur (portable)	1 425 \$
Écran (22 pouces)	195 \$

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont répartis entre les crédits municipaux et les crédits d'agglomération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'acquérir de l'entreprise Prival ODC inc. des ordinateurs, des ordinateurs portables et des écrans pour un montant de 6 738 \$, taxes en sus (projet 2014-01), payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 07 287

12.2 Dépenses supplémentaires Ironman - affectation du surplus libre accumulé

CONSIDÉRANT QUE le Service de police et le Service de sécurité incendie ont des besoins supplémentaires pour les événements Ironman 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'entériner le rapport du directeur général pour l'affectation du surplus libre accumulé au montant de 18 000 \$ (15 500 \$ poste budgétaire 02-623-00-610, 2 500 \$ poste budgétaire 02-623-00-650).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 14 juillet 2014

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général transmet son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats.

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt des correspondances suivantes :

15.1 Lettre d'opposition concernant une demande de dérogation mineure sur la rue du Rapide.

16. Affaires nouvelles



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 juillet 2014

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

Monsieur Michel Milot dépose un compte-rendu d'une séance de travail tenue à Mont-Tremblant le 29 mai 2014 concernant le changement de signalisation sur le chemin au Pied de la Montagne.

CM14 07 288

19. Levée de la séance

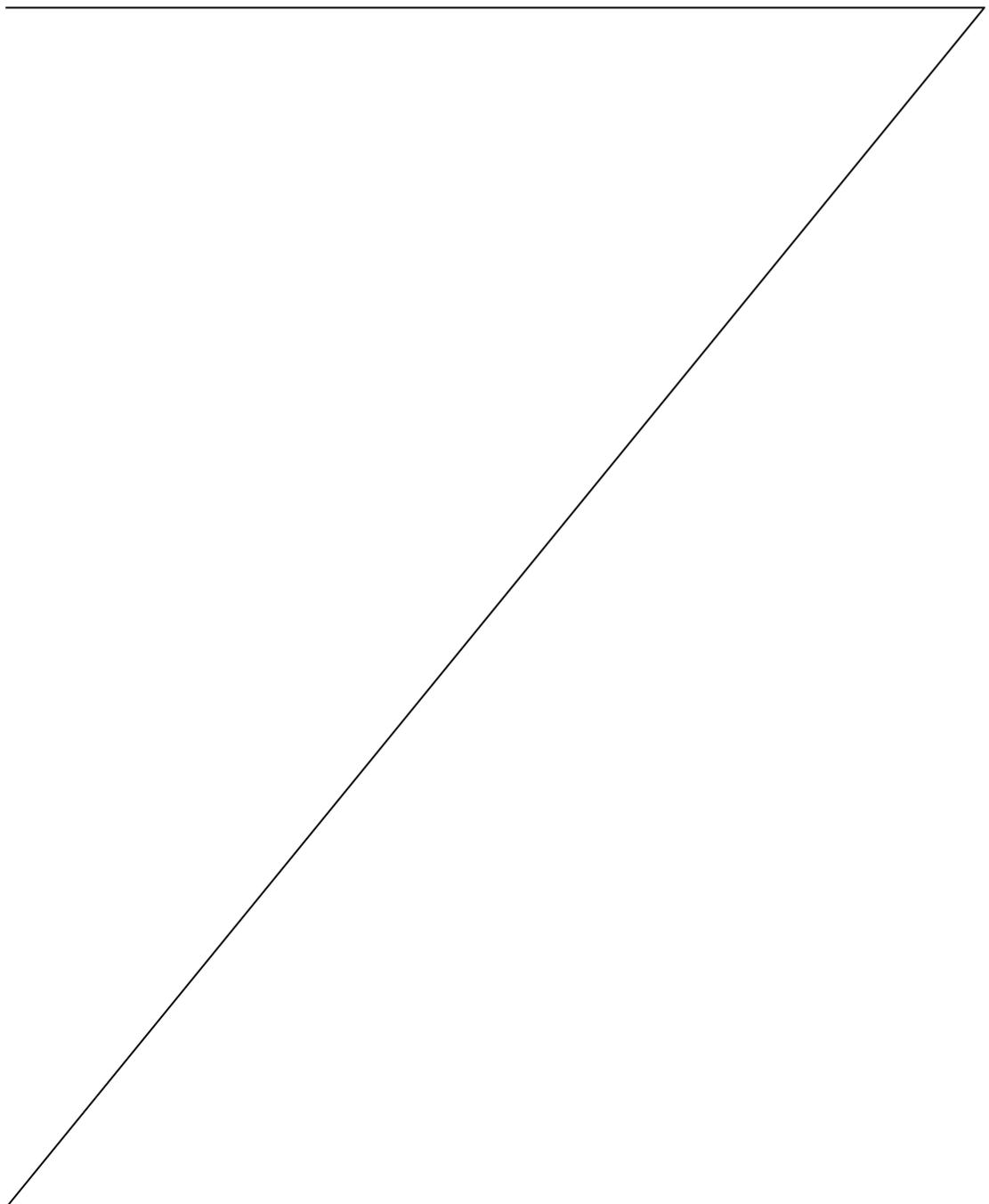
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 août 2014 à 19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 14 juillet 2014;
4. **Règlement**
5. **Administration**
 - 5.1 Destruction annuelle des documents;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Modification de la charge de travail d'un cadre - Service de la culture et des loisirs;
 - 6.2 Embauche d'un répartiteur, Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police;
 - 6.3 Affectation intérimaire du directeur général;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - approbation des états financiers 2013;
 - 7.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - budget révisé 2014;
 - 7.5 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014;
 - 7.6 Commission municipale du Québec - avis de consultation - révision périodique - Centre d'action bénévole Laurentides - CMQ-61291;
 - 7.7 Abrogation de la résolution CA14 07 168;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

8. Urbanisme

9. Travaux publics

- 9.1 Fourniture et transport de pierre abrasive 2014-2015 - contrat;
- 9.2 Fourniture et transport de sable abrasif 2014-2015 - rejet des soumissions;
- 9.3 Aréna - amélioration des façades - honoraires d'architecture;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Gymnases de la polyvalente Curé-Mercure - contrat de surveillance;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 *Projet Acquisition de documents pour la bibliothèque de Mont-Tremblant* - aide financière de 54 600 \$ - ministère de la Culture et des Communications;
- 15.2 Lettre de remerciement de monsieur Denis Bergeron - intervention premiers soins de deux cadets policiers.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA14 08 178

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

3. Procès-verbal

CA14 08 179

3.1 Séance du 14 juillet 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 14 juillet 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe.

4. Règlement

5. Administration

CA14 08 180

5.1 Destruction annuelle des documents

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la destruction annuelle des documents en application du calendrier de conservation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la destruction des dossiers dont l'échéance de conservation est l'année 2014 selon les listes préparées par le Service du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA14 08 181

6.1 Modification de la charge de travail d'un cadre - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT QUE pour une période temporaire, le coordonnateur activités et événements effectuera les tâches reliées à la gestion et le suivi du camp de jour, à la gestion des plateaux sportifs, de la plage et de l'aréna pour les camps sportifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE soit versée au coordonnateur activités et événements pour une période temporaire, une rémunération qui se traduit par une augmentation salariale de dix pour cent (10 %) de son salaire actuel pour la période du 23 juin au 12 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

CA14 08 182

6.2 Embauche d'un répartiteur, Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste de répartiteur - préposé au MIP suite au départ du titulaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière de madame Karine Ferland à titre de répartiteur - préposé au MIP au Centre d'appels d'urgence 911 du Service de police à compter du 12 août 2014 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 08 183

6.3 Affectation intérimaire du directeur général

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'un trésorier adjoint pour remplacer le trésorier au besoin;

CONSIDÉRANT les articles 100.1 et 112 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE nommer le directeur général à titre de trésorier adjoint intérimaire pour exercer certaines tâches et responsabilités du trésorier en son absence et ce, en date du 28 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois

7. Gestion financière

CA14 08 184

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2014 au montant de 259 976,78 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 08 185

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 74 851,99 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

CA14 08 186

7.3 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - approbation des états financiers 2013

CONSIDÉRANT les états financiers présentés par l'Office municipal d'habitation (OMH) de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 tels que vérifiés par la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

- D' approuver les états financiers vérifiés de l'OMH de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 totalisant un déficit de 210 837 \$;
- DE contribuer à l'Office municipal d'habitation pour une somme additionnelle de 577 \$ (poste budgétaire 02-520-00-971), soit 10 % du déficit moins le montant de 20 507 \$, déjà versé, laquelle somme sera payable immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 08 187

7.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - budget révisé 2014

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation a déposé un budget révisé 2014 pour fin d'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

- D' accepter le dépôt du budget révisé 2014 de l'Office municipal d'habitation totalisant un déficit de 161 622 \$;
- DE contribuer à l'Office municipal d'habitation pour la somme additionnelle de 680 \$ (poste budgétaire 02-520-00-971), soit 10 % du déficit anticipé moins le montant de 15 483 \$ déjà versé, laquelle somme sera payable immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe.

CA14 08 188

7.5 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt, par la trésorière, de l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

CA14 08 189

**7.6 Commission municipale du Québec - avis de consultation - révision
périodique - Centre d'action bénévole Laurentides - CMQ-61291**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole Laurentides a obtenu le 16 juin 2005, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières et taxes d'affaires pour les activités exercées au 682, rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec consulte la Ville pour connaître son opinion à l'égard de la révision périodique de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe foncière pour cet organisme;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville ne s'objecte pas à la reconnaissance du Centre d'action bénévole Laurentides aux fins d'exemption de la taxe foncière, telle que formulée dans leur demande de révision périodique du 22 juillet 2014, dossier CMQ-61291.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 08 190

7.7 Abrogation de la résolution CA14 07 168

CONSIDÉRANT QUE la résolution CA14 07 168 autorisait le directeur général à signer les chèques et effets négociables au nom de la Ville auprès de la Caisse populaire et que selon l'article 100.1 de la *Loi sur les cités et villes*, seuls le trésorier et le maire sont habilités à le faire;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'abroger la résolution CA14 07 168.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA14 08 191

9.1 Fourniture et transport de pierre abrasive 2014-2015 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'achat de pierre concassée 5-10 mm pour l'entretien hivernal des rues et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût total (taxes en sus)
Carrière Miller (2014)	29 900 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	32 920 \$

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 du document d'appel d'offres stipulait que les soumissions devaient être accompagnées du statut juridique du soumissionnaire (licence d'entrepreneur);



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Carrière Miller (2014) détient et a fourni son statut juridique mais que celui-ci ne constitue pas une licence d'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE de par la nature des travaux, la Ville n'avait pas à exiger une licence d'entrepreneur puisqu'en vertu du code de la Régie du bâtiment, l'excavation du roc dans une carrière et la livraison de matériaux de construction ne nécessitent pas de licence d'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QU' en conséquence, le fait pour l'entreprise Carrière Miller (2014) d'avoir déposé une soumission pour la fourniture et le transport de pierre concassée sans détenir de licence d'entrepreneur constitue un manquement mineur ne justifiant pas le rejet de sa soumission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission, soit celle de l'entreprise Carrière Miller (2014), au montant de 29 900 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-621), pour la fourniture et le transport d'environ 2 000 tonnes de pierre concassée 5 à 10 mm, soit un prix unitaire de 14,95 \$/tonne, avant redevance et taxes, le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2014-40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 08 192

9.2 Fourniture et transport de sable abrasif 2014-2015 - rejet des soumissions

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 soumissionnaires pour l'achat et le transport de 10 000 tonnes de sable abrasif pour l'entretien d'hiver des chemins;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission conforme a été reçue, soit :

Soumissionnaires	Montant (taxes et redevance en sus)
Excavation R.B. Gauthier inc.	113 600 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée est d'un montant supérieur à 100 000 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes* les municipalités doivent procéder à un appel d'offres public pour tout contrat d'une valeur supérieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE rejeter la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2014-41 et de procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de 10 000 tonnes de sable abrasif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Thérèse Barrette déclare qu'un membre de sa famille a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA14 08 193

9.3 Aréna - amélioration des façades - honoraires d'architecture

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur de l'aréna date de 1974 et est maintenant désuet;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux de mise à niveau de l'aréna ont été réalisés au cours des dernières années et qu'il y a maintenant lieu de planifier le remplacement du revêtement extérieur des façades de l'aréna;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de mandater J-F Parent architecte Inc. pour la préparation de plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux du projet de rénovation des façades de l'aréna pour un montant de 8 800 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-30-419), payable par le surplus libre accumulé de l'agglomération, le tout conformément à leur proposition datée du 11 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord est intervenu avant l'adoption de cette résolution.

Madame la conseillère Thérèse Barrette reprend part aux délibérations.

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA14 08 194

11.1 Gymnases de la polyvalente Curé-Mercure - contrat de surveillance

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organise des activités pour la population dans les gymnases de la polyvalente Curé-Mercure;

CONSIDÉRANT QUE ces activités nécessitent la présence d'une personne pour effectuer les tâches telles que la surveillance, la perception, le service à la clientèle ainsi que le montage et démontage des équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec madame Jo-Anne Vallée pour l'animation et la surveillance des gymnases dans le cadre de programmes d'activités offerts de septembre à décembre 2014, pour un montant maximal de 6 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-90-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil d'agglomération prennent acte du dépôt des correspondances suivantes :

15.1 *Projet Acquisition de documents pour la bibliothèque de Mont-Tremblant* - aide financière de 54 600 \$ - ministère de la Culture et des Communications;

15.2 Lettre de remerciement de monsieur Denis Bergeron - intervention premiers soins de deux cadets policiers.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA14 08 195

19. Levée de la séance

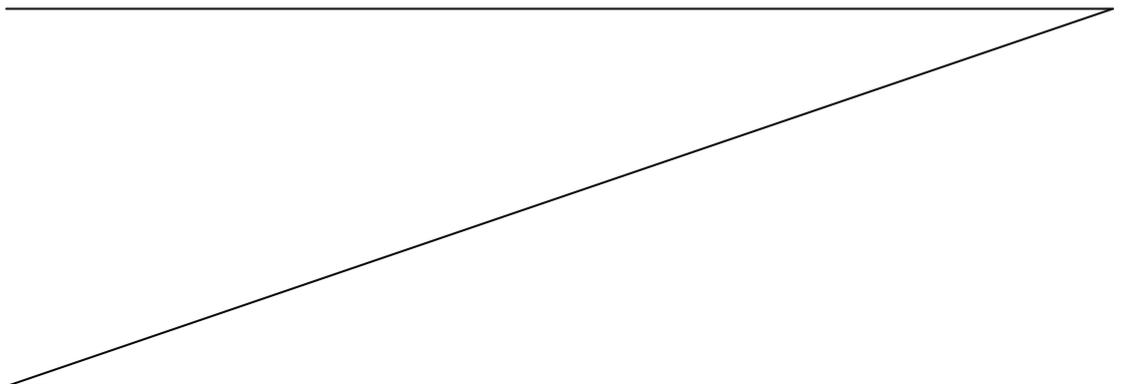
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint





**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 août 2014 à 19 h 43**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 14 juillet 2014;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2014)-102-32 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement;
 - 4.2 Règlement (2014)-139 décrétant un emprunt de 271 000 \$ et une dépense de 296 000 \$ pour la mise aux normes des infrastructures en vue de la municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres - dépôt du certificat;
5. **Administration**
 - 5.1 Plein Air Mont-Tremblant - nominations;
 - 5.2 Retiré;
 - 5.3 Retiré;
 - 5.4 Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant - nomination intérimaire d'un président;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'un animateur au camp d'été 2014 - Service de la culture et des loisirs;
 - 6.2 Embauche d'un étudiant aide opérateur assainissement des eaux - Service des travaux publics;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 1145, rue de Saint-Jovite - augmentation de la pente de l'allée d'accès;
 - 8.1.2 70, chemin de Brébeuf - empiètements en marge latérale;
 - 8.1.3 60, chemin de Brébeuf - absence de clôture au pourtour d'une aire d'entreposage;
 - 8.1.4 665, chemin du Lac-Dufour - empiètement en rive;
 - 8.1.5 404, chemin Paquette - implantation d'un garage en cour avant, empiètement en marge avant et augmentation de sa superficie;
 - 8.1.6 175, chemin Bréard - empiètement en marge latérale;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunions du 16 juin et 14 juillet 2014;
- 8.3 Aménagement de haltes riveraines au lac Mercier;
- 8.4 Changement de toponyme du lac de la Barbotte;
- 8.5 Chemin des Palissades - acquisition de terrains;
- 8.6 Promesse d'achat d'immeubles - chemins de l'Horizon et des Ancêtres;

9. Travaux publics

- 9.1 Entretien des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - contrat;
- 9.2 Aqueduc Village des Soleils - acceptation provisoire des travaux;
- 9.3 Ouverture de la rue Vaillancourt;
- 9.4 Retiré;
- 9.5 Étude concernant l'état du Vieux pont de Fer - mandat;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Autorisation d'événement;
- 11.2 Fondation MusicArt/Ville de Mont-Tremblant - achat de billets;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 Rapport du directeur général au 11 août 2014;

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 Aménagement du rond-point entre la rue Latreille et la rue des Pionniers - pétition.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

CM14 08 289

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PERIODE DE QUESTIONS SPECIFIQUES A L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM14 08 290

3.1 Séance du 14 juillet 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 juillet 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM14 08 291

4.1 Règlement (2014)-102-32 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2014)-102-32 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 9 septembre, à 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 08 292

4.2 Règlement (2014)-139 décrétant un emprunt de 271 000 \$ et une dépense de 296 000 \$ pour la mise aux normes des infrastructures en vue de la municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres - dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du Règlement (2014)-139 décrétant un emprunt de 271 000 \$ et une dépense de 296 000 \$ pour la mise aux normes des infrastructures en vue de la municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres. Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 16 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2014)-139 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 août 2014

5. Administration

CM14 08 293

5.1 Plein Air Mont-Tremblant - nominations

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif Plein Air Mont-Tremblant, a été créé par la résolution CM14 04 140 et qu'il y a lieu de nommer des élus pour représenter la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE nommer le maire, son substitut ainsi que monsieur François Marcoux pour représenter la Ville sur le conseil d'administration du Plein Air Mont-Tremblant.

Le vote est demandé

Ont voté pour :	monsieur Pascal De Bellefeuille madame Thérèse Barrette monsieur Vincent Perreault	monsieur François Marcoux madame Sylvie Vaillancourt monsieur Pierre Labonté madame Roxanne Lacasse
-----------------	--	--

A voté contre : monsieur Kevin Ratcliffe

POUR : (7) **CONTRE** : (1)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5.2 Retiré

5.3 Retiré

CM14 08 294

5.4 Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant - nomination intérimaire d'un président

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réjean Doré a donné sa démission comme président du Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant (CAS) et représentant de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du CAS doit être en tout temps composé de cinq représentants de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Pierre Dupré au conseil d'administration du Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant à titre de représentant de la Ville et de président intérimaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM14 08 295

6.1 Embauche d'un animateur au camp d'été 2014 - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste d'animateur suite à un départ volontaire;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Régis Caron-Marcotte à titre d'animateur au camp d'été 2014 pour la période du 21 juillet au 15 août 2014.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année en cours et à la satisfaction de la vérification des antécédents judiciaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 08 296

**6.2 Embauche d'un étudiant aide opérateur assainissement des eaux -
Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT

la vacance d'un poste d'opérateur en assainissement des eaux et les difficultés à recruter du personnel à la division de l'assainissement des eaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Julien Dupras à titre d'étudiant aide opérateur en assainissement des eaux, poste temporaire de fin de semaine au Service des travaux publics à compter du 31 août 2014 jusqu'au 3 janvier 2015 et de supporter sa candidature en lui offrant la possibilité d'obtenir un poste régulier d'opérateur en assainissement des eaux conditionnellement à l'obtention de son diplôme d'études professionnelles (DEP) en Conduite de procédés de traitement de l'eau, actuellement en cours et que l'évaluation de sa performance soit des plus satisfaisantes et favorable à son embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM14 08 297

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2014 au montant de 161 518,21 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 08 298

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 17 242,80 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 08 299

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt, par la trésorière, de l'état des activités financières



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Pierre Labonté.

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 1145, rue de Saint-Jovite - augmentation de la pente de l'allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-101) vise à régulariser la pente d'une allée d'accès de 5 % plutôt que de 3 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-07-107)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 70, chemin de Brébeuf - empiètements en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-102) vise à régulariser l'implantation :

- d'une guérite à 1,86 m de la ligne latérale plutôt qu'à 3 m;
- d'une allée d'accès à 0,7 m des lignes latérales plutôt qu'à 1 m de chacune des lignes.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-07-108)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 60, chemin de Brébeuf - absence de clôture au pourtour d'une aire d'entreposage

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-103) vise à autoriser l'absence d'une clôture opaque sur une partie du pourtour de l'aire d'entreposage extérieur du garage municipal soit en cours arrière, avant et latérale gauche.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU14-07-109)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 665, chemin du Lac-Dufour - empiètement en rive

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-104) vise à régulariser l'implantation d'un agrandissement d'une galerie à 14,62 m de la ligne naturelle des hautes eaux alors qu'une rive de 15 m est requise.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-07-104)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 404, chemin Paquette - implantation d'un garage en cour avant, empiètement en marge avant et augmentation de sa superficie

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-105) vise à autoriser :

- l'agrandissement d'un garage qui aura une superficie de 75,15 m² plutôt que de 65 m²;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

- son implantation en cour avant d'une profondeur de 7,02 m plutôt que 15 m et à 1,23 m de la ligne avant plutôt qu'à 5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-07-106)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 175, chemin Bréard - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-107) vise à autoriser la relocalisation d'un quai à 1,75 m de la ligne latérale plutôt qu'à 5 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU14-07-105)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM14 08 300

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunions du 16 juin et du 14 juillet 2014

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, ainsi qu'à la séance du 14 juillet dernier, de consultations publiques pour les demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT le dépôt de plans modifiés pour le projet de rénovation et d'agrandissement au 1235, route 117;

CONSIDÉRANT la demande de retrait de la dérogation mineure pour la propriété située au 175, chemin Bréard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

- D' accepter la demande de dérogation mineure pour le 20, impasse Marion, ayant fait l'objet de la recommandation CCU14-06-088 incluse au procès-verbal du 16 juin 2014, conformément au plan de localisation de monsieur Daniel Robidoux arpenteur-géomètre, portant le numéro 63 397-B, minute 6251 et daté du 17 avril 2014 et de modifier le premier paragraphe de la résolution CM14 07 265 par le retrait de la dernière ligne du tableau intitulé « Accepter les demandes de dérogations mineures ... » et la suppression de la référence au plan de l'arpenteur-géomètre à la suite du tableau;
- D' accepter sans condition la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction neuve sur la rue Chalifoux faisant l'objet de la recommandation CCU14-07-111 conformément aux plans déposés les 1^{er} mai et 4 juin 2014;
- D' accepter sans condition la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la rénovation au 1781, chemin du Village faisant l'objet de la recommandation CCU14-07-114 conformément aux échantillons, à la documentation ainsi qu'au plan déposé le 5 juin et révisé le 18 juin 2014;
- D' accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une rénovation et un agrandissement au 1235, route 117 faisant l'objet de la recommandation CCU14-07-116 conformément à la nouvelle proposition de la firme J-F Parent inc. architectes, dossier 14021 et daté du 8 août 2014 ainsi qu'au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre monsieur Christian Murray, numéro 22508, minute 14172 et daté du 18 juin 2014;
- DE retirer la demande de dérogation pour la propriété située au 175, chemin Bréard faisant l'objet de la recommandation CCU14-07-105;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 14 juillet 2014 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
665, chemin du Lac-Dufour	CCU14-07-104
404, chemin Paquette	CCU14-07-106
1145, rue de Saint-Jovite	CCU14-07-107
70, chemin de Brébeuf	CCU14-07-108

Accepter conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
60, chemin de Brébeuf	CCU14-07-109

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Chemin du Village	CCU14-07-110
141, chemin du Pont-de-Fer	CCU14-07-113
451, rue Mercure	CCU14-07-118
2044, chemin du Village	CCU14-07-119
3035, chemin de la Chapelle	CCU14-07-121

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Chemin des Cerfs	CCU14-07-112
149, route 117	CCU14-07-115
701, rue Labelle	CCU14-07-117
3035, chemin de la Chapelle	CCU14-07-120

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 08 301

8.3 Aménagement de haltes riveraines au lac Mercier

CONSIDÉRANT QUE le programme particulier d'urbanisme pour Le Village prévoit l'aménagement de petites haltes riveraines dans l'emprise du parc linéaire Le P'tit Train du Nord, au sud de la plage du lac Mercier, de manière à être accessible tant par les cyclistes que les pagayeurs;

CONSIDÉRANT QU' une permission d'occupation de l'emprise du parc linéaire doit être obtenue de la MRC des Laurentides en vertu de la Politique régionale d'occupation des emprises riveraines des parcs linéaires Le P'tit Train du Nord et Le Corridor Aérobique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE mandater les professionnels nécessaires à la réalisation de ce projet et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cette demande d'occupation de l'emprise du parc linéaire Le P'tit Train du Nord (poste budgétaire 02-610-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

CM14 08 302

8.4 Changement de toponyme du lac de la Barbotte

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de changement de toponyme pour le nom du lac de la Barbotte;

CONSIDÉRANT QUE la proposition respecte la *Politique relative à la toponymie* de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le chemin menant à ce lac porte le nom de Cochrane et que ce nom rappelle le souvenir de Catherine (Mansfield) Cochrane, catholique irlandaise, épouse de James Cochrane, politicien de Montréal et propriétaire du lac Desmarais situé tout près;

CONSIDÉRANT QUE madame Cochrane a contribué à la mise sur pied du camp Killarney qui a occupé une place importante dans l'histoire locale et où le couple a fait construire une chapelle utilisée par les pères Franciscains pour leurs célébrations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE modifier le toponyme du lac de la Barbotte pour celui du lac Cochrane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 08 303

8.5 Chemin des Palissades - acquisition de terrains

CONSIDÉRANT QUE l'assiette du chemin des Palissades empiète sur plusieurs terrains et que la Ville souhaite les acheter pour régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT QU' avant de pouvoir céder une partie de rue, la Ville doit d'abord procéder à sa fermeture et l'extraire du domaine public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

QUE la Ville accepte l'offre de monsieur Bernard Lagacé pour l'acquisition du lot 3 647 686 pour la somme de 3 600 \$ (projet 2014-89), tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par la Ville;

QUE la Ville accepte l'offre de monsieur Claude Girard pour l'acquisition de la partie ouest du lot 3 647 687 représentant environ 682 m² en échange d'une partie du lot 3 648 008 appartenant à la Ville représentant environ 1 081 m² bornant la partie est du lot 3 647 687 à la condition que la Ville puisse acquérir ou désenclaver les lots 3 647 672, 3 647 673 et 3 647 679, tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par la Ville;

DE mandater les professionnels nécessaires à la réalisation de ce projet (projet 2014-89);

QU' une fois la condition prévue au deuxième alinéa satisfaite et aux fins de permettre l'échange ci-dessus mentionné, de procéder à la fermeture d'une partie du chemin des Palissades et d'extraire du domaine public la partie du chemin située sur le lot 3 648 008 à l'est du lot 3 647 687.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 08 304

8.6 Promesse d'achat d'immeubles - chemins de l'Horizon et des Ancêtres

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Immo-Total Inc. est dissoute depuis le 13 août 2007 et que les droits que possédait cette société dans les immeubles formant l'emprise des chemins de l'Horizon et des Ancêtres sont dévolus à Sa Majesté la Reine du chef du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite acquérir les chemins de l'Horizon et des Ancêtres en vue de les municipaliser;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt nécessaire à cette fin a été adopté en date du 14 juillet 2014 et que, suite au registre tenu en date du 7 août 2014 conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et référendums*, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' acquérir, par acte de cession notarié les lots 2 803 427, 2 803 428, 2 803 429, 2 803 430, 2 803 473 et 2 803 474 du cadastre du Québec (ci-après appelés « l'immeuble »), de Sa Majesté la Reine du chef du Canada;

D' acquérir l'immeuble sans garantie, à nos risques et périls, notamment dans son état environnemental;

D' acquérir l'immeuble pour le montant de 1 \$, taxes applicables en sus, et d'autoriser la signature de la promesse d'achat et tout autre document nécessaire pour l'acquisition de l'immeuble;

QUE la Ville déclare que les immeubles ainsi acquis seront utilisés à des fins publiques sauf pour ce qui est du lot 2 803 474 et du lot projeté 5 282 873 (partie du lot actuel 2 803 428), lesquels feront l'objet d'un échange de terrains au privé dans le cadre d'une entente avec un promoteur;

QUE la Ville déclare que les terrains reçus du promoteur en échange seront utilisés à des fins publiques;

QUE la Ville assume tous les frais relatifs à la transaction prévue à la présente résolution et conserve tous ses droits d'en obtenir remboursement dans le cadre de l'entente avec le promoteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM14 08 305

9.1 Entretien des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire effectuer des travaux d'hydrocurage des réseaux d'égout sanitaire et pluvial et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût total (taxes en sus)
Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	18 285 \$
Vacuum National SM inc.	35 825 \$



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Pompage Sanitaire Mont-Tremblant, au montant de 18 285 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-320-00-524, 02-415-00-524, 02-415-01-524), pour des travaux de traitement de nettoyage par vacuum et hydro-pression des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2014-39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe.

CM14 08 306

9.2 Aqueduc Village des Soleils - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc entre la rue Labelle et les unités d'habitation du Village des Soleils ont été réalisés par l'entreprise Pronex excavation inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par les Consultants SM inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et au paiement du décompte progressif final au montant de 49 385,78 \$, taxes en sus, incluant la libération de la retenue contractuelle provisoire de 5 % pour le projet de prolongement du réseau d'aqueduc entre la rue Labelle et les unités d'habitation du Village des Soleils (projet 2013-76) et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 08 307

9.3 Ouverture de la rue Vaillancourt

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à la construction du prolongement de la rue Vaillancourt entre la route 117 et le boulevard du Docteur-Gervais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE confirmer l'ouverture de la rue Vaillancourt entre la rue Pierre-A-Barrette et le boulevard du Docteur-Gervais (lots 3 277 974 et 3 277 979 et partie des lots 3 782 193 et 3 280 821);

DE confirmer l'ouverture de la rue Vaillancourt, entre la route 117 et la rue de Saint-Jovite (lots 3 280 968 et 5 169 634 et partie du lot 4 269 902), lorsque les travaux d'aménagement du carrefour giratoire à son intersection avec la route 117 auront été réalisés par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Retiré



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

CM14 08 308

9.5 Étude concernant l'état du Vieux pont de Fer - mandat

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec envisage de démolir le Vieux pont de Fer car il serait trop onéreux de le remettre en état;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaiterait le conserver pour l'usage exclusif des piétons et des cyclistes;

CONSIDÉRANT QU' une étude doit être réalisée afin de déterminer les coûts reliés à sa réfection ainsi qu'à son entretien aux fins mentionnées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de la firme Luc Laliberté, ingénieur-conseil pour un montant maximum de 4 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-419), payable par le surplus libre accumulé, pour l'étude préliminaire de l'état structural du Vieux pont de Fer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM14 08 309

11.1 Autorisation d'événement

CONSIDÉRANT la demande d'un événement sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser l'installation de tentes pour les bénévoles de l'événement IRONMAN au parc du Centenaire pour la période débutant le vendredi 15 août 2014 jusqu'à midi le lundi 18 août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 08 310

11.2 Fondation MusicArt - achat de billets

CONSIDÉRANT la demande déposée par la Fondation MusicArt le 20 juillet 2014 pour l'achat de billets VIP pour le spectacle La Rivière Interdite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 août 2014

ET RÉSOLU d'acheter 20 billets VIP de la Fondation MusicArt pour le spectacle *La Rivière Interdite*, pour un montant total de 1 100 \$ (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 11 août 2014

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général transmet son rapport mensuel concernant l'engagement d'employés, la liste des dépenses et les contrats.

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt des correspondances suivantes :

- 15.1 Aménagement du rond-point entre la rue Latreille et la rue des Pionniers - pétition.

Intervention de monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

Monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe prend la parole pour annoncer qu'il se retire de l'équipe Brisebois et continuera à représenter le district 1 en tant que conseiller indépendant.

CM14 08 311

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

2 septembre 2014

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **2 septembre 2014 à 11 h 46**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Aménagement d'un accès routier sécuritaire pour piétons et cyclistes pour les résidents de la rue de la Montagne - secteur du carrefour giratoire - demande au MTQ;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM14 09 312

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.



CM14 09 313

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

2 septembre 2014

4. Aménagement d'un accès routier sécuritaire pour piétons et cyclistes pour les résidents de la rue de la Montagne - secteur du carrefour giratoire - demande au MTQ

CONSIDÉRANT les représentations faites par des citoyens de la rue de la Montagne auprès de Monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle, au gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT les démarches faites par la Ville afin d'analyser les solutions de mise en place d'un accès sécuritaire de ces citoyens vers le centre-ville, suite à la construction du carrefour giratoire sur la route 117 à l'intersection de la rue Vaillancourt;

CONSIDÉRANT QU' un concept sécuritaire de lien routier, piétonnier et cycliste a déjà été conçu par la firme ayant réalisé les plans du carrefour giratoire et du réaménagement de la route 117;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'appuyer les démarches entreprises par le député de Labelle, Monsieur Sylvain Pagé, afin que le ministère Transports Québec prenne en charge et réalise les travaux nécessaires afin de sécuriser la circulation des piétons, des cyclistes et des véhicules routiers provenant du secteur de la rue de la Montagne en direction du carrefour giratoire attenant à la route 117 et de la rue Vaillancourt, vers le centre-ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée

CM14 09 314

6. Levée de la séance extraordinaire

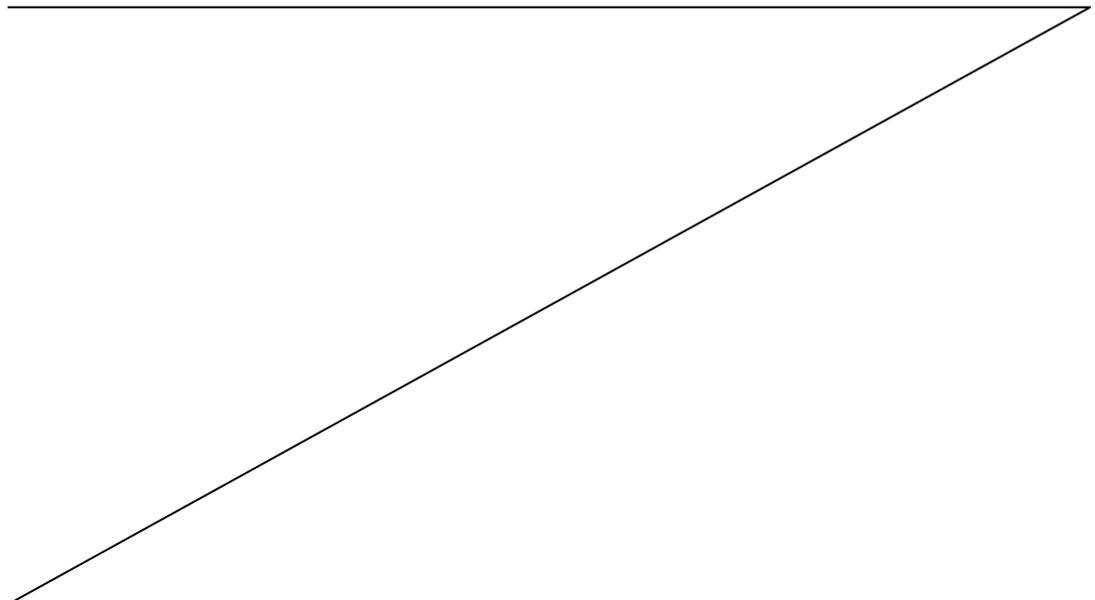
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 11 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 septembre 2014 à 19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. ***PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR***
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 [Séance du 11 août 2014;](#)
4. **Règlement**
5. **Administration**
 - 5.1 [Rehaussement de la sécurité informatique - contrat;](#)
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 [Affectation intérimaire d'un cadre - Service des finances;](#)
 - 6.2 [Embauche de deux surveillants-sauveteurs plage, saison estivale 2014 - Service de la culture et des loisirs;](#)
7. **Gestion financière**
 - 7.1 [Liste des comptes à payer;](#)
8. **Urbanisme**
9. **Travaux publics**
 - 9.1 [Fourniture et transport de sable abrasif 2014-2015 - contrat;](#)
10. **Environnement**
11. **Culture et loisirs**
12. **Police**
13. **Incendie**



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 septembre 2014

14. **Rapport**

14.1 [Rapport mensuel du directeur général au 8 septembre 2014.](#)

15. **Acceptation de la correspondance**

16. **Affaires nouvelles**

17. **Période d'intervention des membres du conseil**

18. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

19. **Levée de la séance**

CA14 09 196

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

3. **Procès-verbal**

CA14 09 197

3.1 **Séance du 11 août 2014**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 11 août 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Règlement**

5. **Administration**

CA14 09 198

5.1 **Rehaussement de la sécurité informatique - contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises pour la fourniture de produits pour le rehaussement de la sécurité informatique incluant les contrats d'entretien Premium et de service pour un an et qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont répartis entre les crédits municipaux et les crédits d'agglomération;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2014

CONSIDÉRANT

les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'acquérir auprès du seul soumissionnaire conforme, ESI Technologies, les produits demandés pour 38 176,20 \$, taxes en sus (projet 2014-01), payable par le surplus libre accumulé avec des contrats de soutien Premium et de service pour un an au montant de 40 532,48 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA14 09 199

6.1 Affectation intérimaire d'un cadre - Service des finances

CONSIDÉRANT QUE

pour une période temporaire, le chef comptable effectuera en plus de ses tâches habituelles, les principales tâches et responsabilités du trésorier adjoint;

CONSIDÉRANT

la recommandation du directeur général de permettre à un cadre d'occuper la fonction de trésorier adjoint à titre intérimaire pour une période temporaire;

CONSIDÉRANT

la politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres adoptée le 25 février 2008 par sa résolution CA08 02 036 et modifiée le 11 juillet 2011 par la résolution CA11 07 175;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le chef comptable soit affecté à la fonction de trésorier adjoint à titre intérimaire et qu'il reçoive le versement de la rémunération pour l'ensemble des principales tâches et responsabilités attribuées à la fonction occupée, en application de la Politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 09 200

6.2 Embauche de deux surveillants-sauveteurs plage, saison estivale 2014 - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT

le retour aux études d'un surveillant-sauveteur en poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Julie Serra-Reid et de monsieur Taïga Tinkler-Dubuc à titre de surveillant-sauveteur au Service de la culture et des loisirs pour un total de 80 heures réparties du 14 au 28 août 2014 pour combler la plage horaire vacante suite au départ d'un surveillant sauveteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2014

7. Gestion financière

CA14 09 201

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2014 au montant de 161 384,55 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA14 09 202

9.1 Fourniture et transport de sable abrasif 2014-2015 - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville doit procéder à l'achat de sable tamisé pour l'entretien hivernal des rues et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût total (taxes et redevance en sus)
Excavation Miller 2014 (9262-9310 Québec Inc.)	94 500 \$
Les Entreprises Guy Desjardins inc	245 500 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Excavation Miller 2014 (9262-9310 Québec Inc.), au montant de 94 500 \$, taxes et redevance en sus (poste budgétaire 02-330-00-622), pour la fourniture d'environ 10 000 tonnes de sable tamisé, soit un prix unitaire de 9,45 \$/tonne, avant taxes et redevance, le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2014-44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 8 septembre 2014

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2014

général dépose son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

Monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe s'informe de l'orientation future du conseil face aux cadres du Service des finances. Monsieur le maire explique que la situation actuelle provient d'un départ temporaire pour cause de maladie et que des mesures de transition ont été prises.

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe revient sur la récente intervention de monsieur le conseiller Pierre Labonté au sujet de la quote-part de la Ville à la MRC des Laurentides qui fut faite afin d'informer les citoyens.

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA14 09 203

19. Levée de la séance

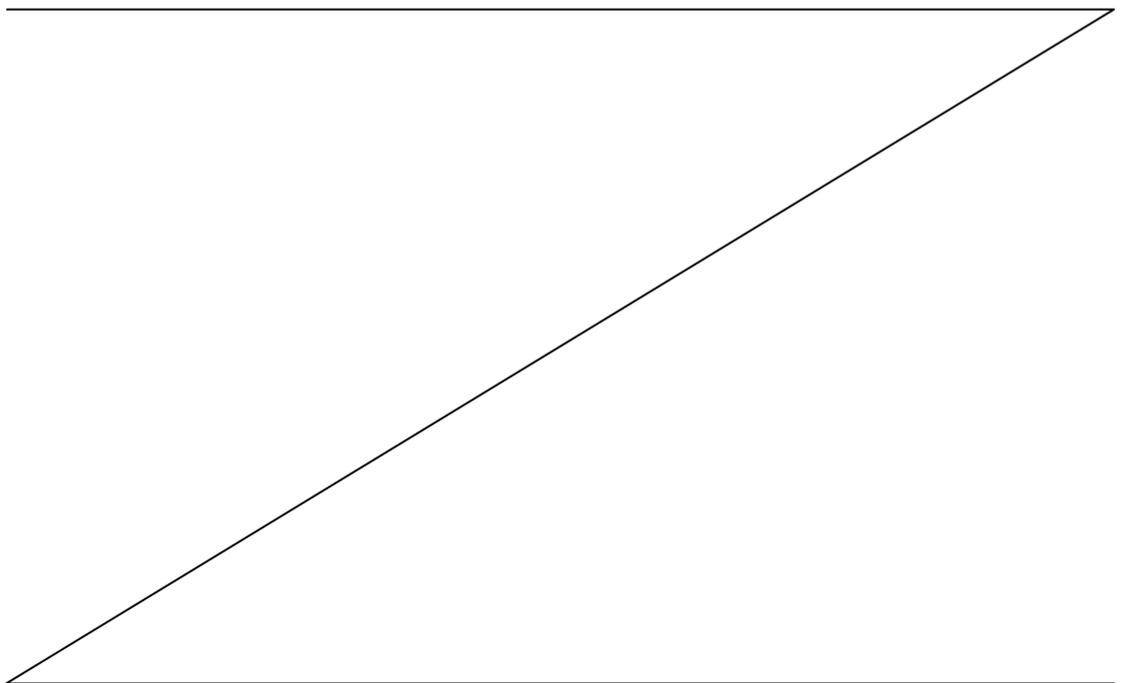
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 septembre 2014 à 19 h 07**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

Résumé de l'assemblée publique de consultation prévue le 9 septembre 16 heures, en regard du projet de règlement suivant :

- I- [Règlement \(2014\)-102-32 modifiant le règlement de zonage \(2008\)-102 relativement à diverses dispositions.](#)

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbaux**
 - 3.1 [Séance du 11 août 2014;](#)
 - 3.2 [Séance extraordinaire du 2 septembre 2014;](#)
- 4. Règlement**
 - 4.1 [Règlement \(2014\)-140 décrétant un emprunt et une dépense de 170 000 \\$ pour la mise à niveau du chemin de la Falaise et de la rue Dicaire - adoption;](#)
- 5. Administration**
 - 5.1 [Plein Air Mont-Tremblant - contribution à des fins de démarrage;](#)
 - 5.2 [Dossier de réclamation d'assurance - entente;](#)
 - 5.3 [Promutuel l'Abitibienne - entente;](#)
 - 5.4 [Comité de jumelage Mont-Tremblant / Châtel - renouvellement des membres;](#)
 - 5.5 [Vers une stratégie migratoire - nomination;](#)
 - 5.6 [Rehaussement de la sécurité informatique - contrat;](#)
 - 5.7 [Production d'une vidéo - réalisation et promotion du Complexe aquatique;](#)
 - 5.8 [Pré-Gala Excellence de la Chambre de commerce - participation;](#)
 - 5.9 [Conférence Ville intelligente - participation;](#)
- 6. Ressources humaines**



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2014

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 905, chemin des Skieurs - réduction du pourcentage de l'espace naturel et empiètement en marge latérale;
 - 8.1.2 872, chemin des Skieurs - réduction du pourcentage de l'espace naturel;
 - 8.1.3 440, chemin Desmarais - réduction du pourcentage de l'espace naturel;
 - 8.1.4 138, côte Commandant - empiètement en marge latérale;
 - 8.1.5 973-983, rue Labelle - empiètement en marge latérale;
 - 8.1.6 Route 117 - absence de végétation dans bande de protection du corridor de signature;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 25 août 2014;
- 8.3 Identification d'un odonyme pour deux allées d'accès situées sur le lot 3 278 438 du cadastre du Québec et pour une rue identifiée par les lots 3 280 923 et 3 280 791 du cadastre du Québec;
- 8.4 Acquisition de terrain pour la place publique - mandat de services professionnels - lot 3 764 136 du cadastre du Québec;
- 8.5 Contribution pour fins de parc - résolution CM11 01 026 - Construction Tremblant Inc.;

9. Travaux publics

- 9.1 Aménagement d'un belvédère - chemin Duplessis - acceptation finale;
- 9.2 Traitement de surface triple 2013 - acceptation finale;
- 9.3 Retiré;
- 9.4 Fourniture et installation d'un débitmètre au décanteur de l'usine de boues activées - contrat;
- 9.5 Demande auprès d'Hydro-Québec - ajout de luminaires de rue;
- 9.6 Traitement de surface triple 2014 - acceptation provisoire des travaux;

10. Environnement

- 10.1 Achat de bacs verts;
- 10.2 Phase 2 du projet pilote de la RIDR sur les matières compostables - participation;

11. Culture et loisirs

- 11.1 Renouvellement de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- 11.2 Autorisation d'événement;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 Rapport mensuel du directeur général au 8 septembre 2014.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2014

00 Résumé de l'assemblée de consultation publique

Le directeur du Service de l'urbanisme monsieur Louis-Martin Levac, à l'aide d'une présentation, explique sommairement la portée du règlement (2014)-102-32 et invite les personnes présentes à assister à l'assemblée de consultation publique plus détaillée qui aura lieu le mardi 9 septembre à 16 h à la salle de conférence du Service de l'urbanisme. La présentation est un résumé non exhaustif de la consultation publique.

Les modifications portent notamment sur :

- une réduction du montant des amendes pour les résidences de tourisme en fonction de la Loi;
- un assouplissement pour permettre aux cheminées d'empiéter de 60 cm dans les marges;
- une disposition à l'effet que les stationnements des projets intégrés puissent être construits dans les marges comme pour les projets traditionnels;
- une disposition à l'effet qu'un musée puisse être un usage complémentaire et avoir un sous-sol et deux étages dans la zone du bureau d'information touristique à l'intersection des chemins du Village, de la montée Ryan et de la rue Labelle;
- la correction d'une erreur pour les droits acquis des constructions accessoires dérogatoires;
- la suppression de la zone VF-916.

CM14 09 315

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM14 09 316

3.1 Séance du 11 août 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 août 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 09 317

3.2 Séance extraordinaire du 2 septembre 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2014

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 septembre 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CM14 09 318

4.1 Règlement (2014)-140 décrétant un emprunt et une dépense de 170 000 \$ pour la mise à niveau du chemin de la Falaise et de la rue Dicaire - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. La greffière mentionne l'objet du règlement conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 9 juin 2014;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-140 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 170 000 \$ POUR LA MISE À NIVEAU DU CHEMIN DE LA FALAISE ET DE LA RUE DICAIRE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM14 09 319

5.1 Plein Air Mont-Tremblant - contribution à des fins de démarrage

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif Plein Air Mont-Tremblant a été créé par la résolution CM14 04 140;

CONSIDÉRANT QU' une contribution financière est nécessaire afin de couvrir les frais de démarrage de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE verser à Plein Air Mont-Tremblant la somme de 50 000 \$ à titre de contribution financière afin de couvrir les frais de démarrage de cet organisme à but non lucratif (poste budgétaire 02-622-00-976 et autorisation de transfert de 50 000 \$ provenant du 02-622-00-974), et lequel montant sera déduit de la subvention à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 09 320

5.2 Dossier de réclamation d'assurance - entente

CONSIDÉRANT la signification d'une requête introductive d'instance;

CONSIDÉRANT la recommandation commune de l'expert en sinistre mandaté par les assureurs et des services du Greffe et des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2014

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente hors cour de même que la transaction à intervenir dans le dossier de la Cour du Québec 700-22-030874-142.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 09 321

5.3 Promutuel l'Abitibienne - entente

CONSIDÉRANT la signification d'une requête introductive d'instance;

CONSIDÉRANT la requête en intervention forcée signifiée dans le dossier afin de trouver une solution complète au litige;

CONSIDÉRANT la recommandation commune des procureurs et des services du Greffe et des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente hors cour de même que la transaction à intervenir dans le dossier de la Cour du Québec 700-22-029369-138.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 09 322

5.4 Comité de jumelage Mont-Tremblant / Châtel - renouvellement des membres

CONSIDÉRANT QUE le terme des membres nommés sur le comité de jumelage Mont-Tremblant / Châtel prend fin le 7 septembre 2014;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats des membres du comité de jumelage Mont-Tremblant / Châtel pour une période de 2 ans, soit du 9 septembre 2014 au 8 septembre 2016 comme suit :

- Madame Anne-Marie Jasmin;
- Madame Danielle Duplessis;
- Madame Johanne Régimbald.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 09 323

5.5 Vers une stratégie migratoire - nomination

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer un représentant de la Ville sur le comité de suivi Vers une stratégie migratoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer la directrice administrative à titre de représentante de la Ville sur le comité de suivi Vers une stratégie migratoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2014

CM14 09 324

5.6 Rehaussement de la sécurité informatique - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises pour la fourniture de produits pour le rehaussement de la sécurité informatique incluant les contrats d'entretien Premium et de service pour un an et qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont répartis entre les crédits municipaux et les crédits d'agglomération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'acquiescer, auprès du seul soumissionnaire conforme, entreprise ESI Technologies, les produits demandés au montant de 2 145,21 \$, taxes en sus (projet 2014-01), payable par le surplus libre accumulé avec un contrat de soutien Premium et de service pour un an au montant de 5 040,74 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 09 325

5.7 Production d'une vidéo - réalisation et promotion du Complexe aquatique

CONSIDÉRANT l'importance de raconter l'histoire du Complexe aquatique, de partager avec les citoyens les étapes de sa réalisation et, du même coup, de le promouvoir;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de DÉVÉ! pour la production d'une vidéo visant à présenter les étapes de construction du Complexe aquatique au montant de 3 500 \$, taxes en sus. Un montant de 2 500 \$, taxes en sus, sera payable par la Ville (poste budgétaire 02-110-00-419) et un montant de 1 000 \$, taxes en sus, payable par Construction Cogela Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 09 326

5.8 Pré-Gala Excellence de la Chambre de commerce du grand Mont-Tremblant - participation

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille représente la Ville au Pré-Gala Excellence de la Chambre de commerce du grand Mont-Tremblant qui aura lieu le mardi 30 septembre au Casino de Mont-Tremblant et de payer les frais au coût de 30 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 09 327

5.9 Conférence Ville intelligente - participation

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le conseiller François Marcoux à participer à la conférence Ville intelligente qui aura lieu le 22 octobre au Centre des sciences de Montréal et de payer les frais au montant de 595 \$, taxes et frais inhérents en sus (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2014

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM14 09 328

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2014 au montant de 147 485,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 09 329

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 5 188,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 905, chemin des Skieurs - réduction du pourcentage de l'espace naturel et empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-126) vise à régulariser :

- l'implantation d'un terrain de tennis à 2,63 m de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 3 m;
- le pourcentage d'espace naturel à 71 % plutôt qu'à 80 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-08-126)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 872, chemin des Skieurs - réduction du pourcentage de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-127) vise à autoriser la construction d'un agrandissement sur pilotis d'une résidence avec un pourcentage d'espace naturel de 76 % plutôt que de 80 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-08-127)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 440, chemin Desmarais - réduction du pourcentage de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-129) vise à autoriser la construction d'une résidence avec un pourcentage d'espace naturel de 70,1 % plutôt que de 80 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU14-08-128)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2014

8.1.4 138, côte Commandant - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-140) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement d'une résidence à 4,45 m de la ligne latérale plutôt qu'à 12 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-08-129)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 973-983, rue Labelle - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-145) vise à autoriser l'implantation d'un escalier extérieur à 0,75 m de la ligne latérale plutôt qu'à 1,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-08-130)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Route 117 - absence de végétation dans bande de protection du corridor de signature

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-146) vise à autoriser l'enlèvement de la végétation existante dans la bande de protection du corridor de signature (route 117).

Le CCU recommande d'accepter en partie et conditionnellement cette demande. (CCU14-08-131)

Questions du public : une question est posée.

CM14 09 330

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 25 août 2014

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme CCU14-08-133 ayant pour objet la construction d'un garage au 346, chemin Duplessis en suggérant au requérant la plantation d'un écran de verdure disposé en chicane;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 25 août 2014 :

Accepter la demande de plan image sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Chemin Cochrane	CCU14-08-125

la présente résolution ne dispensant pas le requérant de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir le ou les permis de lotissement.

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
905, chemin des Skieurs	CCU14-08-126
872, chemin des Skieurs	CCU14-08-127
138, côte Commandant	CCU14-08-129
973-983, rue Labelle	CCU14-08-130



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

8 septembre 2014

Accepter conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
440, chemin Desmarais	CCU14-08-128

Accepter conditionnellement et en partie la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Route 117	CCU14-08-131

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
121, chemin de Kandahar	CCU14-08-136
814-6, rue de Saint-Jovite	CCU14-08-139
1963, chemin du Village	CCU14-08-138
2555, rue de l'Aulnaie	CCU14-08-140

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Route 117	CCU14-08-132
240, route 117	CCU14-08-134
282, route 117	CCU14-08-135
682, rue de Saint-Jovite	CCU14-08-137

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 09 331

8.3 Identification d'un toponyme pour deux allées d'accès situées sur le lot 3 278 438 du cadastre du Québec et pour une rue identifiée par les lots 3 280 923 et 3 280 791 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer deux allées d'accès du projet de la Sapinière (situé sur le chemin Brière) et que les propositions font référence au nom du projet, à la très grande présence de conifères sur les terrains, au fait que c'était autrefois une terre cultivée et que des vestiges de cette époque y ont été trouvés dont des clôtures et de l'équipement agricole;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une rue (adjacente à la rue Estelle) et que la proposition fait référence à une technique de ski et à la topographie des lieux;

CONSIDÉRANT l'article 9 de la *Politique relative à la toponymie* de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE nommer les allées situées sur le lot 3 278 438 du cadastre du Québec, l'*Allée de la Sapinière* pour l'allée principale et l'*Allée des Clos* pour l'allée secondaire et de nommer la rue identifiée par les lots 3 280 923 et 3 280 791 du cadastre du Québec, la *rue du Télémark*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 09 332

8.4 Acquisition de terrain pour la place publique - mandat de services professionnels - lot 3 764 136 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2014

l'aménagement d'un espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE ce programme particulier désigne le centre-ville et permet notamment à la Ville d'acquérir ou d'aliéner des immeubles aux fins qu'il prévoit, conformément à l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la réserve foncière imposée par la résolution CM13 02 075 pour la construction d'une place publique pour la tenue d'événements extérieurs au centre-ville;

CONSIDÉRANT QU' il y lieu de confirmer cette réserve selon les pouvoirs en matière d'expropriation conférés à la Ville par la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins d'aménager une place publique au centre-ville sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 764 136 du cadastre du Québec;

DE mandater le cabinet d'avocats Dubé Guyot pour effectuer les procédures nécessaires à cette acquisition et tout autre professionnel requis au besoin, pour un montant préautorisé (projet 2014-81), payable par le surplus libre accumulé);

D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM14 09 333

8.5 Construction Tremblant inc - contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels

CONSIDÉRANT la résolution CM11 01 026 adoptée par le conseil le 24 janvier 2011 ayant pour objet de fixer la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour le développement de l'ensemble des terrains du golf Le Maître;

CONSIDÉRANT QU' un terrain ayant front sur la rue Barbe s'ajoute au projet de développement initial pour lequel une contribution pour fins de parcs est requise;

CONSIDÉRANT QUE les 7 692 mètres carrés cédés sous forme de servitude par la résolution ci-haut citée comble cette nouvelle phase;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2014

ET RÉSOLU QUE la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels acceptée par la résolution CM11 01 026 soit appliquée pour cette nouvelle phase qui représente une superficie de 57 418,6 mètres carrés dans le projet de développement de Construction Tremblant inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

9. Travaux publics

CM14 09 334

9.1 Aménagement d'un belvédère - chemin Duplessis - acceptation finale

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'un belvédère ont été réalisés par l'entreprise MBN Construction inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit 2 402,21 \$ taxes en sus (projet 2013-36), à l'entreprise MBN Construction inc., pour les travaux d'aménagement d'un belvédère aux abords de la rivière du Diable accessible par le chemin Duplessis et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 09 335

9.2 Traitement de surface triple 2013 - acceptation finale

CONSIDÉRANT QUE les travaux de traitement de surface triple 2013 ont été réalisés par l'entreprise Franroc, division de Sintra inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit 13 373 \$, taxes en sus (projets 2013-48, 2013-50 et 2013-52), à l'entreprise Franroc, division de Sintra inc., pour les travaux de traitement de surface triple 2013 et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Retiré

CM14 09 336

9.4 Fourniture et installation d'un débitmètre au décanteur de l'usine de boues activées - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la fourniture et à l'installation d'un débitmètre au décanteur de l'usine de boues activées et que le Service des travaux publics a procédé à un



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2014

appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût total (taxes en sus)
Nordmec Construction inc.	16 675 \$
Plomberie Brébeuf inc.	17 910 \$
Groupe Québeco inc.	25 926 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Nordmec Construction inc., au montant de 16 675 \$, taxes en sus (projet 2014-33), payable par la réserve d'égout du secteur centre-ville, pour la fourniture et l'installation d'un débitmètre au décanteur de l'usine de boues activées, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2014-45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 09 337

9.5 Demande auprès d'Hydro-Québec - ajout de luminaires de rue

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire ajouter de l'éclairage public sur les rues Boivin, Coupal, Desjardins et sur le chemin du Village;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilités publiques existants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE demander à Hydro-Québec de procéder à la mise en place de luminaires de rue de 100 watts HPS sur les rues et sur le chemin suivants :

- rue Boivin, devant le numéro civique 349 sur le poteau n° 350;
- rue Coupal, poteaux 17 et 37 (total de 2 luminaires);
- rue Desjardins, poteau X6Q5W;
- chemin du Village, devant le numéro civique 1621, un luminaire sur chacun des poteaux de part et d'autre de la propriété (pour un total de 2 luminaires).

DE verser la somme de 144 \$/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement des lumières (poste budgétaire 02-340-00-521);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour le luminaire selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 09 338

9.6 Traitement de surface triple 2014 - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de traitement de surface triple 2014 ont été réalisés par Les entreprises Bourget inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2014

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de traitement de surface triple 2014 et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 3 619,27 \$, taxes en sus (projet 2014-72), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM14 09 339

10.1 Achat de bacs verts

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit régulièrement s'assurer d'une disponibilité de bacs sur roues et renflouer son inventaire au besoin;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à un appel d'offres regroupé pour ses municipalités ayant besoin de bacs et obtenu des soumissions en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'achat, auprès de la MRC des Laurentides, de 81 bacs verts au prix de 57,43 \$ l'unité pour un montant total de 4 651,83 \$, exonéré de taxes (poste budgétaire 02-452-10-695), livrables au début du mois de novembre 2014. À cet effet, un transfert budgétaire de 3 000 \$ est autorisé du poste budgétaire 02-451-10-695 vers le poste 02-452-10-695.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 09 340

10.2 Phase 2 du projet pilote de la RIDR sur les matières compostables - participation

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) implante progressivement la collecte des matières compostables à la grandeur du territoire de la MRC des Laurentides et qu'elle doit procéder à des projets-pilotes pour bien optimiser son programme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides demande la participation de la Ville à la phase 2 du projet de la RIDR en acceptant de tester certains équipements fournis par la RIDR, dont le bac brun qui serait installé à l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE participer à la phase 2 du projet de la RIDR par l'implantation de la collecte des matières compostables à l'hôtel de ville et que le Service de l'environnement soit nommé responsable du suivi du projet-pilote auprès de la MRC et de la RIDR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2014

11. Culture et loisirs

CM14 09 341

11.1 Renouvellement de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec est inscrite à la politique culturelle municipale et au plan d'action stratégique en culture 2012-2015;

CONSIDÉRANT QUE les ententes de développement culturel constituent le moyen privilégié par le Ministère pour favoriser et soutenir le développement culturel d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QU' une première entente de développement culturel a été conclue pour les années 2013 et 2014 et que le Ministère a manifesté son intérêt à la renouveler pour les années 2015 à 2017;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'un programme paritaire pour lequel le Ministère est prêt à investir, selon la disponibilité des crédits, un montant de 15 000 \$ pour chacune des années de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE communiquer au ministère de la Culture et des Communications du Québec, l'intention de la Ville à renouveler l'entente de développement culturel pour les années 2015 à 2017 et d'allouer un budget de 15 000 \$/année, soit un montant total de 45 000 \$ pour la réalisation de projets;

QUE le directeur du Service de la culture et des loisirs soit autorisé à négocier avec le Ministère le choix des projets qui feront l'objet de l'entente à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 09 342

11.2 Autorisation d'événement

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue d'un événement sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser l'événement et la fermeture de rue à Mont-Tremblant pour l'activité suivante :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2014

Organisme	Activité	Date	Lieu
Isabelle Tonkin et Gérald Brousseau	Mariage	30 juillet au 3 août 2015	Chemin de la Forêt- Noire (cul-de-sac)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 8 septembre 2014

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général transmet son rapport mensuel concernant l'engagement d'employés, la liste des dépenses et les contrats.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe questionne le mode de remboursement des dépenses d'entretien du complexe aquatique. Monsieur le conseiller Pierre Labonté, qui siège au comité des finances, réitère l'intention du conseil de ne pas augmenter la charge fiscale des contribuables et résume les avenues considérées.

18. Deuxième période de questions

Monsieur Luc Trottier dépose une pétition de 35 noms ayant pour but de faire retirer l'arrêt stop à l'intersection des rues Estelle et Coupal.

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM14 09 343

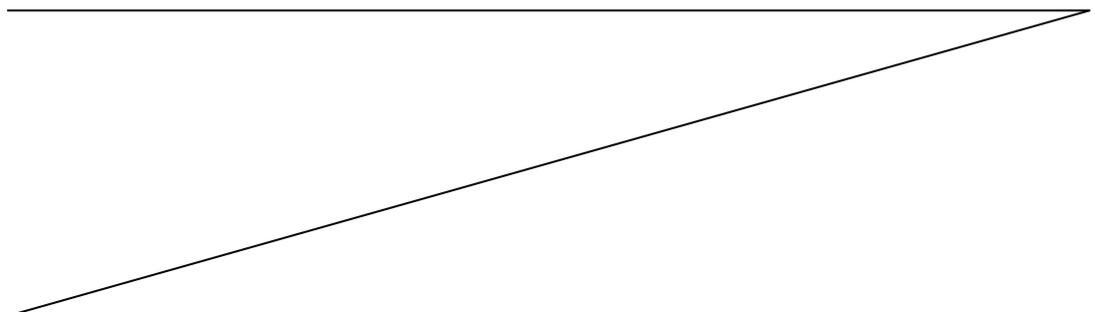
19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 52.

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **14 octobre 2014 à 19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3 et mairesse suppléante
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Luc Brisebois, maire

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 8 septembre 2014;
4. **Règlement**
 - 4.1 Règlement modifiant le règlement (2002)-27 constituant un fonds de roulement - avis de motion;
5. **Administration**
 - 5.1 Vente d'un immeuble - contrat;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Nomination d'un lieutenant intérimaire - Service de sécurité incendie;
 - 6.2 Régime de retraite des policiers et Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - autorisation de signature;
 - 6.3 Prolongation de l'affectation intérimaire - Service de la culture et des loisirs;
 - 6.4 Embauche d'un étudiant aux événements - Service de la culture et des loisirs;
 - 6.5 Affectation intérimaire et ajustement salarial - Service des finances;
 - 6.6 Suspension du travail sans traitement;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Assurance accidents - renouvellement;
 - 7.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - versement au programme accès-logis année 2014;
 - 7.5 Assurances générales - contrats;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

- 8. Urbanisme (non applicable)**
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Pavage conventionnel 2013 - acceptation finale des travaux;
 - 9.2 Réparation de pavage 2013 - acceptation finale des travaux;
 - 9.3 Retiré;
 - 9.4 Domaine St-Bernard - demande aide financière - installation septique;
- 10. Environnement (non applicable)**
- 11. Culture et loisirs**
- 12. Police**
- 13. Incendie**
 - 13.1 Entente complémentaire relative à la protection contre l'incendie - Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré;
- 14. Rapport**
 - 14.1 Rapport mensuel du directeur général au 14 octobre 2014.
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**

CA14 10 204

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA14 10 205

3.1 Séance du 8 septembre 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 8 septembre 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA14 10 206

4.1 Règlement modifiant le règlement (2002)-27 constituant un fonds de roulement - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2002)-27 constituant un fonds de roulement.

5. Administration

CA14 10 207

5.1 Vente d'un immeuble - contrat

CONSIDÉRANT QUE lors de la vente des immeubles pour taxes impayées de janvier 2013, la Ville s'est portée adjudicataire d'une unité de condominium à l'hôtel Château Beauvallon;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire ne s'est pas prévalu de son droit de rachat dans l'année qui a suivi;

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe a procédé à un appel d'offres public pour la revente de cet immeuble, dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Stéphane Léonard	30 000 \$
William Azeff	27 000 \$
Tremblant GCMT inc.	25 200 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter, conformément aux documents d'appel d'offres GR-2014-02, la soumission conforme la plus élevée, soit celle de monsieur Stéphane Léonard au montant de 30 000 \$, taxe en sus, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution, tous les frais d'acquisition étant à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA14 10 208

6.1 Nomination d'un lieutenant intérimaire - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QU un poste de lieutenant par intérim (caserne I et II) a été affiché;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE nommer madame Kimberly Reid, lieutenant par intérim à compter du 16 octobre 2014 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 10 209

6.2 Régime de retraite des policiers et Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE le Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Mont-Tremblant est administré par le Comité de retraite du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant est administré par le Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite de la province de Québec* permet aux comités de déléguer en tout ou en partie ses pouvoirs à titre d'administrateur du Régime;

CONSIDÉRANT QUE les comités jugent souhaitable de déléguer certaines de leurs fonctions relatives à l'administration du Régime et de la caisse de retraite;

CONSIDÉRANT QUE des signataires doivent être autorisés par la Ville de Mont-Tremblant à signer les actes de délégation à la Ville de Mont-Tremblant pour le Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Mont-Tremblant ainsi que pour le Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE nommer à titre de signataires des actes de délégation à la Ville de Mont-Tremblant :

- Monsieur Jean Marcoux, pour le Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Mont-Tremblant;
- Madame Marie Lanthier, pour le Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 10 210

6.3 Prolongation de l'affectation intérimaire - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur activités et événements continue d'effectuer les tâches reliées à la gestion des plateaux sportifs (aréna, gymnase, multisports), des relations avec les clubs et associations du sport mineur et des événements culturels (église du Village et Première Scène);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE prolonger la période de l'affectation temporaire du coordonnateur activités et événements du 13 septembre au 31 décembre 2014 et de lui verser pour cette même période, la rémunération attribuable pour l'ensemble des tâches et des



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

responsabilités, en application de la Politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 10 211

6.4 Embauche d'un étudiant aux événements - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT le besoin d'aide logistique pour la réalisation d'activités et d'événements pour la saison automnale 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Mélissa Martin Poirrier à titre d'étudiant aux activités événements pour une période maximale de 264 heures à compter du 3 octobre 2014 et d'autoriser le transfert de la somme de 3 150 \$ du poste budgétaire 02-701-50-141 au poste budgétaire 02-701-70-141.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation scolaire dans une institution scolaire reconnue pour l'automne 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 10 212

6.5 Affectation intérimaire et ajustement salarial - Service des finances

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général de permettre à deux cadres d'occuper la fonction de trésorier et de trésorier adjoint au Service des finances à titre intérimaire pour la durée de la vacance des postes;

CONSIDÉRANT la Politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres adoptée le 25 février 2008 par sa résolution CA08 02 036 et modifiée le 11 juillet 2011 par la résolution CA11 07 175;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la rémunération versée au trésorier intérimaire pour l'ensemble des tâches et des responsabilités majeures attribuables à la fonction de trésorier se traduise par une augmentation salariale de 10 % basé sur le salaire du trésorier adjoint intérimaire à compter du 22 juillet 2014 et ce pour toute la durée de l'intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 10 213

6.6 Suspension du travail sans traitement

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général relatif aux motifs de suspension du travail d'un employé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération, après enquête, ratifie et confirme la décision de suspendre du travail sans traitement, pour une période d'une (1) journée ouvrable jeudi le 30 octobre 2014, l'employé visé dans le rapport du directeur général et portant le numéro 697.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA14 10 214 7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2014 au montant de 280 829,78 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 10 215 7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 13 035,29 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 10 216 7.3 Assurance accidents - renouvellement

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 12 de l'entente collective de travail avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant, les pompiers doivent bénéficier d'une assurance indemnité pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE la Ville tient également à assurer les bénévoles, dirigeants et policiers pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance accidents ne fait pas partie des assurances de dommages de la Mutuelle des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat d'assurance accidents avec Courtage d'assurance Claude Héту Inc. pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 1^{er} novembre 2015 au coût de 5 497 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 10 217 7.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - versement au programme accès-logis année 2014

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une somme de 12 102,47 \$ (poste budgétaire 02-520-00-970), à l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant pour le programme accès-logis pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 10 218 7.5 Assurances générales - contrats



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville a décidé de ne pas renouveler son entente avec l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a décidé d'adhérer comme membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT QUE la MMQ recommande la souscription aux assurances responsabilité civile, primaire et complémentaire, aux assurances responsabilité municipale, biens, délits, bris des machines, dommages et automobile des propriétaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) au montant de 291 558 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-XXX-XX-420), pour les assurances en responsabilité civile, primaire et complémentaire, des assurances responsabilité municipale, biens, délits, bris des machines, dommages et automobiles des propriétaires, pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 1^{er} novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA14 10 219

9.1 Pavage conventionnel 2013 - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage conventionnel 2013 ont été réalisés par Asphalte Desjardins Inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à Asphalte Desjardins Inc. la retenue contractuelle de 5 % soit 27 016,35 \$ taxes en sus pour les travaux de pavage conventionnel 2013 répartis dans les projets suivants :

- Chemin du Lac-Tremblant-Nord projet 2013-07;
- Chemin des Hauteurs projet 2013-49;
- Chemin de Brébeuf projet 2013-47;
- Chemin Champagne projet 2013-51;
- Rue Lalonde projet 2013-53;
- Chemin Desmarais projet 2013-54.

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des sous-traitants ou fournisseurs ayant déclarés leur contrat à l'effet qu'ils ont été entièrement payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 10 220

9.2 Réparation de pavage 2013 - acceptation finale des travaux



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation de pavage 2013 ont été réalisés par Asphalte Bélanger Inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à Asphalte Bélanger Inc. la retenue contractuelle de 5 % soit 5 338,58 \$, taxes en sus, pour les travaux de réparation de pavage 2013 répartis dans les projets suivants :

- Surlargeur accotement - chemin du Lac Mercier projet 2013-40;
- Surlargeur accotement - rue des Pionniers projet 2013-55;
- Réparation piste multifonctionnelle poste budgétaire 02-701-50-536;
- Autres rues et chemins poste budgétaire 02-320-00-625.

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des sous-traitants ou fournisseurs ayant déclaré leur contrat à l'effet qu'ils ont été entièrement payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Retiré

CA14 10 221

9.4 Domaine St-Bernard - demande aide financière - installation septique

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Domaine Saint-Bernard dans le cadre du projet de mise en place d'une installation septique pour le bâtiment du Grand Saint-Bernard;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de rembourser au Domaine Saint-Bernard, sur présentation et approbation des pièces justificatives, un montant de 119 695 \$, non taxable (poste budgétaire 02-701-51-970), payable par le surplus libre accumulé d'agglomération, représentant les coûts et la dépense réelle reliés à l'exécution des travaux de mise en place d'une fosse septique et d'un champ d'épuration pour la desserte du bâtiment du Grand Saint-Bernard, le tout en conformité avec les plans préparés par la firme WSP et pour lesquels le ministère de l'Environnement a émis un certificat d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

CA14 10 222

**13.1 Entente complémentaire relative à la protection contre l'incendie -
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré**

CONSIDÉRANT QU' une entente relative à la protection contre l'incendie prévoyant l'assistance mutuelle entre municipalités est en vigueur sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE dans le cours de la révision du schéma de couverture de risques, la MRC des Laurentides a entamé des discussions en vue de réviser cette entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente complémentaire à intervenir portant sur certaines modalités de facturation et procédures lors d'appels d'entraide entre les services de sécurité incendie de la Ville et de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 14 octobre 2014

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

CA14 10 223

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Thérèse Barrette
Mairesse suppléante

Jean-Michel Frédéric
Greffier adjoint



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **14 octobre 2014 à 19 h 11**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3 et mairesse suppléante
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Luc Brisebois, maire

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 8 septembre 2014;
- 4. Règlements**
 - 4.1 Règlement (2014)-102-32 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions :
 - 4.1.1 Avis de motion;
 - 4.1.2 Adoption du second projet de règlement;
 - 4.2 Règlement (2014)-140 règlement décrétant un emprunt et une dépense de 170 000 \$ pour la mise à niveau du chemin de la Falaise et de la rue Dicaire - dépôt du certificat;
- 5. Administration**
 - 5.1 Document de constitution des comités de quartier - modification;
 - 5.2 Comité de quartier n° 1 - nominations;
 - 5.3 Ski de fond Mont-Tremblant - versements de subventions;
 - 5.4 Ski de fond Mont-Tremblant - versements reliés à des contrats de services;
 - 5.5 Demande d'implantation d'une super-clinique à Mont-Tremblant;
 - 5.6 Dégustation Vins et Fromages du Club Rotary - participation;
 - 5.7 Gala Excellence de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation;
 - 5.8 Projet Banque de terres du CLD Laurentides;
- 6. Ressources humaines**
- 7. Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
- 8. Urbanisme**



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 Montée Tassé - réduction de la superficie d'un terrain;
 - 8.1.2 125, chemin du Tour-du-Lac - réduction de l'espace naturel;
 - 8.1.3 302, rue de Saint-Jovite - implantation d'un entrepôt en cour avant;
 - 8.1.4 411, chemin du Lac-Mercier - ajout d'une remise;
 - 8.1.5 205, chemin Bréard - rénovations en rive;
 - 8.1.6 130, rue de la Vieille-Usine - augmentation de la superficie du bâtiment sur pilotis et empiètement en marge arrière;
 - 8.1.7 333, chemin Bréard - empiètements en marge latérale et en rive;
 - 8.1.8 554, chemin Desmarais - réduction du pourcentage d'espace naturel, empiètements en marges et ajout d'une remise;
 - 8.1.9 1235, route 117 - ajout et matériaux d'une enseigne;
 - 8.1.10 127, impasse de l'Aurore - empiètement dans les marges latérales et en rive;
 - 8.1.11 105, chemin du Domaine-Millette - empiètement en marge latérale et réduction de l'aire de déboisement;
 - 8.1.12 635, rue Léonard - réduction d'une aire d'isolement;
 - 8.1.13 Rue des Pionniers - empiètements en rive;
 - 8.1.14 195, chemin du Lac-Mercier - augmentation de la hauteur de murets de stationnement;
 - 8.1.15 195, rue Harrisson - réduction du rapport bâti/terrain;
 - 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 22 septembre 2014;
 - 8.3 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal;
 - 8.4 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - 51, chemin de Brébeuf;
 - 8.5 Construction d'un garage au 346, chemin Duplessis - modification de la résolution CM14 09 330;
 - 8.6 Réaménagement d'une aire de stationnement - 1242-1244, rue de Saint-Jovite - modification de la résolution CM12 12 862;
 - 8.7 Création d'une servitude - projet intégré 2531-4337 Québec inc. - chemin Jean-Marie - autorisation de signatures;
 - 8.8 Requête introductive d'instance - 165, rue de l'Iris - mandat de services professionnels;
- 9. Travaux publics**
- 9.1 Projet Les Hautes Rives - acceptation de travaux municipaux de niveau I;
 - 9.2 Pompe à colonne à l'usine de filtration et démantèlement d'une pompe de puits au poste de surpression Grignon - contrat;
 - 9.3 Demande à Hydro-Québec - mise en place d'éclairage - chemin du Grand-Pic;
 - 9.4 Mise en place de télémétrie phase I et II - acceptation finale;
 - 9.5 Retiré;
 - 9.6 Fourniture et réparation des actuateurs de vannes des rampes d'aération de l'usine de boues activées - contrat;
 - 9.7 Réparation de pavage 2014 - acceptation provisoire;
 - 9.8 Projet de prolongement du chemin du Bouton-d'Or - acceptation de travaux municipaux de niveau I;
 - 9.9 Mise en place d'une patinoire extérieure - secteur Centre-ville;
 - 9.10 Infrastructures développement immobilier Golf Manitou - attestation municipale;
- 10. Environnement**
- 10.1 MRC des Laurentides - paiement facture rétroactive;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

11. **Culture et loisirs**
12. **Police**
13. **Incendie**
14. **Rapport**
 - 14.1 [Rapport mensuel du directeur général au 14 octobre 2014.](#)
15. **Acceptation de la correspondance**
16. **Affaires nouvelles**
17. **Période d'intervention des membres du conseil**
18. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
19. **Levée de la séance**

CM14 10 344

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM14 10 345

3.1 Séance du 8 septembre 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 8 septembre 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

4. Règlements

4.1 Règlement (2014)-102-32 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

CM14 10 346

4.1.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2014)-102-32 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM14 10 347

4.1.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2014)-102-32 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 10 348

4.2 Règlement (2014)-140 décrétant un emprunt et une dépense de 170 000 \$ pour la mise à niveau du chemin de la Falaise et de la rue Dicaire - dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2014)-140 décrétant un emprunt et une dépense de 170 000 \$ pour la mise à niveau du chemin de la Falaise et de la rue Dicaire. Ce certificat stipule que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 17 et qu'il y a eu 4 demandes. En conséquence, le règlement (2014)-140 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Administration

CM14 10 349

5.1 Document de constitution des comités de quartier - modification

CONSIDÉRANT la demande du Comité de quartier n° 1 Vieux Mont-Tremblant d'augmenter le nombre de personnes y siégeant et d'éliminer le ratio minimal d'hommes et de femmes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE modifier l'article 8 du document de constitution des comités de quartier afin qu'il se lise comme suit :

« 8. Composition du comité de quartier

Les personnes majeures résidant dans le quartier et celles représentant un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier peuvent être éligibles à devenir membre du comité de quartier.

Le comité de quartier est composé de cinq à sept membres nommés tous les deux ans par l'assemblée générale. Dans la mesure du possible, le comité est composé d'un nombre égal de femmes et d'hommes.

En plus des personnes ci-dessus mentionnées, une personne qui est membre du conseil municipal et qui représente un district électoral situé dans les limites du quartier ainsi que le maire sont membres d'office du comité de quartier.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

Le maire et les conseillers municipaux n'ont pas droit de vote et ne font pas partie du quorum.

Le président, le vice-président et le secrétaire du comité de quartier sont nommés par les membres du comité parmi les personnes qui ont été nommées par l'assemblée générale. Les membres du conseil municipal ne peuvent être nommés à la présidence, à la vice-présidence et à la fonction de secrétaire du comité de quartier. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 10 350

5.2 Comité de quartier n° 1 - nominations

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit entériner, par résolution, la nomination des membres de comité de quartier choisis par l'assemblée générale, tel que prévu à l'article 6 du document de constitution des comités de quartier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer les personnes suivantes sur le comité de quartier n° 1 Vieux Mont-Tremblant pour la période du 20 juin 2014 au 19 juin 2016 :

- Monsieur Richard Fortier;
- Monsieur Georges Gagné;
- Monsieur Philippe Lapointe;
- Monsieur Philippe Laudat;
- Madame Mélanie Matte;
- Monsieur Camil Rochefort;
- Madame Karen Samson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 10 351

5.3 Ski de fond Mont-Tremblant - versements de subventions

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente de subventions 2012-2013 intervenue le 13 août 2012, la Ville s'est engagée à verser des sommes afin de contribuer aux activités de fonctionnement et pour les activités d'entretien des pistes et sentiers d'un tronçon du Parc linéaire;

CONSIDÉRANT les articles 3.1 et 3.2, ces subventions sont versées les 1^{er} octobre et 1^{er} janvier selon des pourcentages établis mais le versement final relié à l'entretien des pistes et sentiers d'un tronçon sur le Parc linéaire s'effectue uniquement après analyse du bilan financier lequel doit être déposé au plus tard le 1^{er} juin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser le versement des sommes suivantes (poste budgétaire 02-701-90-971), montants exonérés de taxes, à Ski de fond Mont-Tremblant conformément aux termes de l'entente précitée :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

- activités de fonctionnement, montant indexé annuellement selon les dispositions de l'article 4 :
 - 30 % le 1^{er} octobre 2014 7 088 \$;
 - 70 % le 1^{er} janvier 2015 16 537 \$.
- activités d'entretien des pistes et sentiers d'un tronçon du Parc linéaire :
 - 30 % le 1^{er} octobre 2014 13 735 \$;
 - 30 % le 1^{er} janvier 2015 13 735 \$;
 - 40 % après le 1^{er} juin 2015 suite à l'analyse du bilan maximum de 18 315 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 10 352

5.4 Ski de fond Mont-Tremblant - versements reliés à des contrats de services

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente de subventions 2012-2013 intervenue le 13 août 2012, la Ville s'est engagée à verser des sommes pour l'entretien des sentiers appartenant à la Ville et pour que les citoyens aient accès gratuitement au réseau des pistes de ski de fond et de sentiers;

CONSIDÉRANT l'article 4, le paiement de ces sommes sera effectué en deux versements sur présentation de factures, le premier versement représentant 30 % du total et le deuxième versement représentant le solde de 70 %;

CONSIDÉRANT QUE ces montants sont taxables et indexés annuellement selon les dispositions de l'article 6;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser les sommes ci-dessous (poste budgétaire 02-701-90-971), à Ski de fond Mont-Tremblant conformément aux termes de l'entente précitée :

- entretien des sentiers appartenant à la Ville :
 - 1^{er} octobre 2014 2 577 \$, (taxes en sus);
 - 1^{er} janvier 2015 6 013 \$, (taxes en sus).
- accès gratuit aux citoyens au réseau des pistes de ski de fond et de sentiers :
 - 1^{er} octobre 2014 20 940 \$, (taxes en sus);
 - 1^{er} janvier 2015 48 861 \$, (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 10 353

5.5 Demande d'implantation d'une super-clinique à Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre Philippe Couillard a promis, si son parti était élu, de créer une cinquantaine de super-cliniques au Québec pour désengorger le système de santé;

CONSIDÉRANT QUE ce service est plus nécessaire que jamais avec l'augmentation de la population, l'achalandage touristique et les nombreux événements qui attirent un grand nombre de visiteurs à l'année;

CONSIDÉRANT QUE les médecins desservant la communauté tant de la Ville de Mont-Tremblant que des municipalités limitrophes sont insuffisants;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une super-clinique comportant des services spécialisés et d'imagerie serait un atout important dans le processus de recrutement de médecins, des services offerts à la population et comblerait plusieurs besoins de la grande région de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu des demandes de plusieurs municipalités environnantes pour l'implantation d'une super-clinique afin de répondre aux besoins toujours grandissants et régler ainsi une situation préoccupante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant demande au gouvernement provincial de considérer l'implantation d'une super-clinique sur son territoire dans un avenir rapproché afin de répondre aux besoins susmentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 10 354 5.6 Dégustation Vins et Fromages du Club Rotary - participation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille et Vincent Perreault à représenter la Ville à la Dégustation Vins et Fromages du Club Rotary qui aura lieu le 29 novembre à la Base de Plein Air Mont-Tremblant et de verser 100 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un billet (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 10 355 5.7 Gala Excellence de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le maire Luc Brisebois et monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille à représenter la Ville au Gala Excellence de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui aura lieu le 1^{er} novembre au Centre des Congrès Tremblant et de verser 310 \$, taxes en sus, pour l'achat des deux billets (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 10 356 5.8 Projet Banque de terres du CLD des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a accepté, le 17 avril 2014 à la séance ordinaire du conseil des maires, le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) (rés. 2014.04.6089);

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action du PDZA propose notamment comme projet la « Création d'une banque de terres »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est considéré comme prioritaire par le Comité consultatif agricole (CCA) et par la section locale de l'UPA Laurentides des Pays-d'en-Haut;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

- CONSIDÉRANT QUE** ce projet s'intègre au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Laurentides ainsi qu'au Plan conjoint MRC-CLD des Laurentides 2011-2015;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant possède un territoire agricole et que sa participation au projet Banque de terres pourrait permettre de dynamiser le secteur agricole de la MRC, de diversifier et soutenir ses activités économiques et de valoriser des terres qui, dans certains cas, sont présentement sous-utilisées;
- CONSIDÉRANT QUE** les objectifs du projet sont de :
- valoriser les terres sous-utilisées sur le territoire et assurer le maintien de la fonction agricole des terres en zone verte;
 - favoriser l'accessibilité à des terres de plus petite envergure pour des projets agricoles;
 - soutenir le maintien et la création de nouvelles entreprises agricoles et de nouveaux produits;
 - renforcer les réseaux d'échanges, d'informations et de soutien entre agriculteurs et entre agriculteurs et intervenants;
- Et que ces objectifs contribuent à contrer les problématiques de l'occupation dynamique du territoire, d'attraction de jeunes familles et d'aide à la relève.
- CONSIDÉRANT QUE** les élus des municipalités suivantes ayant un territoire agricole, soit Arundel, Brébeuf, Huberdeau, Labelle, La Conception, La Minerve et Montcalm ont démontré leur intérêt pour un tel projet, ont accepté de s'engager financièrement et ont mandaté le CLD des Laurentides afin que ce dernier agisse comme promoteur en leur nom;
- CONSIDÉRANT QUE** le CLD des Laurentides a démontré son intérêt et accepte d'agir comme promoteur de ce projet;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet qui est proposé se déroule sur 3 ans et prévoit un budget total de 19 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

- D' appuyer le projet de la création d'une Banque de terres sur le territoire de la MRC des Laurentides;
- DE mandater le CLD des Laurentides à agir comme promoteur et porteur de la demande de 15 000 \$ au Pacte rural au nom des municipalités pour la réalisation de ce projet;
- D' autoriser, conditionnellement à l'obtention du financement, la trésorière à déboursé un montant équivalent à la mise de fonds exigée par le volet régional du Pacte rural qui sera divisée à parts égales entre les municipalités participantes au projet de Banque de terres, montant qui ne pourra pas être dépassé même si le projet s'avère plus coûteux, le CLD assumant ce risque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

7. Gestion financière

CM14 10 357

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2014 au montant de 226 831,88 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 Montée Tassé - réduction de la superficie d'un terrain

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-148) vise à autoriser la création d'un lot ayant une superficie de 4 365 m² plutôt que de 8 000 m².

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-09-156)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 125, chemin du Tour-du-Lac - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-150) vise à autoriser, dans le cadre de la transformation d'un abri d'auto en garage, que le pourcentage d'espace naturel du terrain soit de 35,78 % plutôt que de 70 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-09-147)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 302, rue de Saint-Jovite - implantation d'un entrepôt en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-151) vise à autoriser l'implantation d'un entrepôt en cour avant alors qu'ils ne sont autorisés qu'en cours latérales et arrière.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-09-148)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 411, chemin du Lac-Mercier - ajout d'une remise

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-152) vise à autoriser l'ajout d'une seconde remise sur le terrain alors qu'une seule remise est permise.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-09-149)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 205, chemin Bréard - rénovations en rive

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-153) vise à autoriser la rénovation de la fondation d'une résidence implantée dans la rive de 5 m du lac Gélinas.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-09-146)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 130, rue de la Vieille-Usine - augmentation de la superficie du bâtiment sur pilotis et empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-154) vise à autoriser l'agrandissement d'une résidence dont :

- les fondations sur pilotis représentent 34 % de la superficie au sol du bâtiment alors qu'elles ne devraient pas dépasser 20 %;
- l'implantation est à 2,5 m de la ligne arrière plutôt qu'à 3 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-09-161)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 333, chemin Bréard - empiètements en marge latérale et en rive

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-157) vise à régulariser l'implantation d'une résidence à :

- 4,33 m de la ligne latérale plutôt qu'à 6 m;
- 12,43 m et la galerie à 8,58 m de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Gélinas alors qu'une distance de 15 m est prévue.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-09-150)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 554, chemin Desmarais - réduction du pourcentage d'espace naturel, empiètements en marges et ajout d'une remise

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-158) vise à autoriser, dans le cadre de la construction d'une résidence unifamiliale :

- un pourcentage d'espace naturel du terrain de 62 % plutôt que de 80 %;
- l'implantation de la résidence :
 - à 13,56 m de la ligne avant plutôt qu'à 15 m;
 - à 18,79 m de la ligne arrière plutôt qu'à 20 m;
- l'ajout d'une deuxième remise, alors qu'une seule est permise :
 - dont la superficie est de 24,69 m² plutôt que de 22 m²;
 - dont le sous-sol est aménagé alors que le règlement ne le permet pas;
 - qui est desservi en eau potable et installation sanitaire.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-09-151)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 1235, route 117 - ajout et matériaux d'une enseigne

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-160) vise à autoriser :

- l'installation d'une seconde enseigne apposée sur la façade avant du bâtiment commercial;
- la conception des 2 enseignes par des matériaux autres que ceux autorisés, soit du vinyle flex translucide et de l'acrylique.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU14-09-159)

Questions du public : une question est posée.

8.1.10 127, impasse de l'Aurore - empiètement dans les marges latérales et en rive



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-161) vise à autoriser la construction d'une nouvelle résidence dont :

- l'implantation est à 4,89 m et à 4,87 m des lignes latérales droite et gauche plutôt qu'à 6 m;
- l'implantation de sa véranda est à :
 - 3,79 m de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 6 m;
 - 17,94 m de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Mercier plutôt qu'à 20 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-09-152)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.11 105, chemin du Domaine-Millette - empiètement en marge latérale et réduction de l'aire de déboisement

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-162) vise à autoriser la construction d'un garage isolé dont :

- l'implantation est à 2 m de la ligne latérale plutôt qu'à 5 m;
- l'aire de déboisement autour du site de construction est de 2 m plutôt que de 3 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-09-153)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.12 635, rue Léonard - réduction d'une aire d'isolement

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-163) vise à autoriser qu'une aire d'isolement autour du bâtiment ait, sur une petite section, une profondeur de 0,66 m plutôt que de 1 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-09-157)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.13 Rue des Pionniers - empiètements en rive

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-176) vise à autoriser une réduction de la distance prescrite de 30 m de la ligne naturelle des hautes eaux avec :

- une allée d'accès implanté à 12 m;
- une aire de stationnement desservant plusieurs bâtiments implanté à 16 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-09-144)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.14 195, chemin du Lac-Mercier - augmentation de la hauteur de murets de stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-179) vise à autoriser l'érection de 2 murets de soutènement d'une hauteur de 3,5 m plutôt que de 1,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-09-155)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.15 195, rue Harrisson - réduction du rapport bâti/terrain



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-181) vise à autoriser, dans le cadre de l'implantation d'une nouvelle remise, un rapport bâti/terrain de 18,77 % plutôt que de 15 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-09-174)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM14 10 358

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 22 septembre 2014

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une nouvelle proposition pour le projet au 3035, chemin de la Chapelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de rénovation de la façade et d'installation de 2 enseignes rattachées au 3035, chemin de la Chapelle faisant l'objet des recommandations CCU14-09-167 et CCU14-09-168 conformément à l'option 1 de la nouvelle proposition de la firme Rouge Marketing déposée le 7 octobre 2014 et aux conditions suivantes :

- que le fond de l'enseigne apposée sur le mur soit de couleur bois naturel conformément à l'échantillon également déposée le 7 octobre 2014;
- que les luminaires en col de cygne éclairant cette dernière soient noirs;
- que la forme de l'enseigne projetante reprenne celle du logo tel qu'il est intégré à l'enseigne rattachée;
- qu'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum 500 \$ maximum 10 000 \$) soit déposée.

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes incluses au procès-verbal du 22 septembre 2014 :

Accepter la demande de plan image (ou projet intégré) sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Rue des Pionniers	CCU14-09-145

La présente résolution ne dispensant pas le requérant de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir le ou les permis de lotissement.

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Rue des Pionniers	CCU14-09-144
205, chemin Bréard	CCU14-09-146
125, chemin du Tour-du-Lac	CCU14-09-147
302, rue de Saint-Jovite	CCU14-09-148
411, chemin du Lac-Mercier	CCU14-09-149
333, chemin Bréard	CCU14-09-150
554, chemin Desmarais	CCU14-09-151
127, impasse de l'Aurore	CCU14-09-152
105, chemin du Domaine-Millette	CCU14-09-153
195, chemin du Lac-Mercier	CCU14-09-155
Montée Tassé	CCU14-09-156
635, rue Léonard	CCU14-09-157
130, rue de la Vieille-Usine	CCU14-09-161
195, rue Harrison	CCU14-09-174

Accepter en partie la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

Adresse	# de la décision du CCU
1235, route 117	CCU14-09-159

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
130, rue de la Vieille-Usine	CCU14-09-162
141, chemin au Pied-de-la-Montagne, unité 2109	CCU14-09-163
141, chemin au Pied-de-la-Montagne, unités 2110 et 2111	CCU14-09-164
126, chemin Wheeler	CCU14-09-165
112, chemin Plouffe	CCU14-09-166
449, rue Filion	CCU14-09-169
70, rue Napoléon	CCU14-09-171
858, rue Lalonde	CCU14-09-172
854, rue Lalonde	CCU14-09-173

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
635, rue Léonard	CCU14-09-158
1235, route 117	CCU14-09-160
160, chemin du Curé-Deslauriers	CCU14-09-170

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 9 septembre 2014 en regard du projet de règlement (2014)-102-32 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM14 10 359

8.4 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - 51, chemin de Brébeuf

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 51, chemin de Brébeuf a déposé une demande de modification à la réglementation d'urbanisme afin de permettre l'usage résidentiel pour une habitation multifamiliale de quatre logements;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme, outil de planification de la Ville, confirme la vocation commerciale de ce secteur qui connaît un achalandage et cherche à regrouper les utilisations du sol générant des nuisances et à s'assurer, à plus ou moins long terme, l'élimination des usages moins compatibles;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne correspond pas à cette planification et qu'il n'est pas souhaitable pour cet endroit de modifier le règlement de zonage en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE refuser la demande de changement à la réglementation d'urbanisme qui consiste à autoriser l'usage résidentiel au 51, chemin de Brébeuf et de refuser de rembourser les frais d'étude de ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

CM14 10 360

8.5 Construction d'un garage au 346, chemin Duplessis - modification de la résolution CM14 09 330

CONSIDÉRANT la résolution CM14 09 330 qui entérinait et ajoutait une suggestion à la recommandation d'acceptation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme CCU14-08-133 ayant pour objet la construction d'un garage au 346, chemin Duplessis assujetti au PIIA-09 Versant Soleil;

CONSIDÉRANT l'argumentation transmise par la requérante le 8 septembre dernier pour demander de reconsidérer la condition d'apposer un revêtement extérieur en bois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM14 09 330 afin d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme CCU14-08-133 incluse au procès-verbal du 25 août 2014 en retirant la première condition concernant le revêtement de bois et en suggérant au requérant l'aménagement d'un écran de verdure, par la plantation d'arbres disposés en chicane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 10 361

8.6 Réaménagement d'une aire de stationnement - 1242-1244, rue de Saint-Jovite - modification de la résolution CM12 12 862

CONSIDÉRANT la résolution CM12 12 862 qui entérinait la recommandation d'acceptation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme CCU12-11-189 ayant pour objet le réaménagement d'une aire de stationnement au 1242-1244 rue de Saint-Jovite assujettie au PIIA-02 Portes d'entrée principales;

CONSIDÉRANT les interventions du requérant pour demander de reconsidérer les conditions portant sur l'aire gazonnée et l'îlot de verdure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM12 12 862 afin d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme CCU12-11-189 incluse au procès-verbal du 19 novembre 2012 en remplaçant les deux premières conditions par les suivantes :

QUE l'actuelle case de stationnement pour les personnes handicapées soit déplacée vers la case numéro 1 et qu'une correction au traçage des lignes soit faite afin d'obtenir la largeur conforme pour les cases des personnes handicapées;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

QUE l'aire d'isolement parallèle à la rue de Saint-Jovite soit remplacée par l'installation de bacs à plantes qui pourront être déplacés en saison hivernale en compensation de quoi le propriétaire s'engage à augmenter la superficie de l'aménagement paysager prévu à la base de l'enseigne afin d'atteindre la même superficie que l'aire d'isolement;

QUE la végétation de l'aire d'isolement prévue entre le bâtiment et le stationnement soit remplacée par de la pierre de rivière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 10 362

8.7 Création d'une servitude - projet intégré 2531-4337 Québec inc. chemin Jean-Marie - autorisation de signatures

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM11 03 099, le conseil a accepté le plan image de 2531-4337 Québec inc. qui prévoyait la création d'une servitude comme condition préalable au retrait de la route collectrice prévue au règlement du plan d'urbanisme (2008)-100;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte à intervenir afin de créer une servitude aux fins d'utilisation comme rue publique suivant un tracé reliant la partie sud du chemin Clermont-Dubois à la limite nord du lot 3 646 213 tel qu'elle apparaît sur le plan préparé par monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre en date du 5 août 2014, numéro de ses minutes 10 443 et numéro de plan 63 852-C, tous les frais relatifs à la création de la servitude étant à la charge du cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 10 363

8.8 Requête introductive d'instance - 165, rue de l'Iris - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QU' une requête introductive d'instance doit être déposée contre les propriétaires du 165, rue de l'Iris;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet d'avocats Caza Marceau Soucy Boudreau Avocats Inc. pour représenter la Ville devant la Cour supérieure (poste budgétaire 02-610-00-412), et d'autoriser le paiement d'un montant maximal de 5 000 \$ pour d'éventuels frais inhérents à la requête introductive d'instance qui sera déposée contre les propriétaires du 165, rue de l'Iris (poste budgétaire 02-610-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

CM14 10 364

9.1 Projet Les Hautes Rives - acceptation de travaux municipaux de niveau I

CONSIDÉRANT

les ententes signées par Construction Tremblant inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et la résolution CM11 11 423 pour le projet Les Hautes Rives;

CONSIDÉRANT QUE

l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

- D' accepter les travaux du niveau I concernant les prolongements des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le projet Les Hautes Rives, secteur Le Point de Vue et secteur Grands Merisiers;
- D' autoriser le Service des travaux publics à retourner les garanties pour les travaux du niveau I dès la réception des garanties d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux pour chacun des secteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM14 10 365

9.2 Pompe à colonne à l'usine de filtration et démantèlement d'une pompe de puits au poste de surpression Grignon - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville doit procéder à la réparation ou au remplacement d'une pompe à colonne à l'usine de filtration St-Roch ainsi qu'au démantèlement d'une pompe de puits au poste de surpression Grignon et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Démantèlement pompe de puits (taxes en sus)	Option 1 Réparation de la pompe actuelle (taxes en sus)	Option 2 Remplacement par une pompe neuve (taxes en sus)
Plomberie Brébeuf	1 500 \$	13 300 \$	13 300 \$
Nordmec Construction Inc.	3 002 \$	16 979 \$	24 100 \$
Groupe Québéco Inc.	4 417 \$	13 897 \$	20 683 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Plomberie Brébeuf, au montant de 14 800 \$, taxes en sus (projet 2014-15), payable par la réserve d'aqueduc secteur Saint-Jovite, en retenant l'option 2 pour l'achat et l'installation d'une nouvelle pompe à colonne à l'usine de filtration du secteur centre-ville ainsi qu'au démantèlement d'une pompe de puits au poste de surpression Grignon conformément à l'appel d'offres TP-2014-50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

CM14 10 366

9.3 Demande à Hydro-Québec - mise en place d'éclairage - chemin du Grand-Pic

CONSIDÉRANT QUE suite à la signature d'un protocole d'entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux concernant la construction du chemin du Grand-Pic, le promoteur Normi inc. doit procéder à la mise en place d'éclairage;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilité publique existants, mais ne peut pas prendre entente directement avec un développeur privé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE demander à Hydro-Québec de procéder à la mise en place de deux luminaires de rue de 100w HPS sur le chemin du Grand-Pic, soit dans le rond-point (poteau P2LM1S) et à l'intersection du chemin des Hauteurs (poteau Z9C2X);

DE verser la somme de 144 \$/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement des lumières (poste budgétaire 02-340-00-521);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour le luminaire selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519);

QUE les frais d'installation et de raccordement des luminaires de même que tous les autres frais réellement encourus par la Ville en vertu des présentes soient facturés au développeur, jusqu'à ce que la rue soit cédée officiellement à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 10 367

9.4 Mise en place de télémétrie phase I et II - acceptation finale

CONSIDÉRANT QUE les travaux de télémétrie phase I et II ont été réalisés en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la firme BPR Triax;

CONSIDÉRANT l'autorisation accordée par le directeur général conformément aux dispositions du Règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'entériner l'autorisation accordée par le directeur général à l'effet de procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit 15 882,60 \$, taxes en sus, pour la phase I (projet 2011-35) et 6 198,48 \$, taxes en sus, pour la phase II (projet 2011-27), à l'entreprise Philippe Mercier (1994) Inc., pour la mise en place de télémétrie phase I et II et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Retiré

CM14 10 368

9.6 Fourniture et réparation des actuateurs de vannes des rampes d'aération de l'usine de boues activées - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la fourniture et la réparation des 15 actuateurs de vannes des rampes d'aération de l'usine de boues activées et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants, taxes en sus :

Soumissionnaires	Réparation des actuateurs existants (Prix unitaire)	Fourniture et installation des actuateurs neufs (Prix unitaire)	Coût total
Plomberie Brébeuf inc.	1 460 \$	1 460 \$	21 900 \$
Nordmec Construction inc.	2 142 \$	2 290 \$	33 610 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Plomberie Brébeuf inc. au montant de 21 900 \$, taxes en sus (projet 2014-33), payable par la réserve de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur centre-ville, pour la fourniture, le remplacement et l'installation de 10 actuateurs de vannes neufs ainsi que la réfection de 5 actuateurs de vannes existants pour les rampes d'aération de l'usine des boues activées conformément à l'appel d'offres TP-2014-53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 10 369

9.7 Réparation de pavage 2014 - acceptation provisoire

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation de pavage 2014 ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Bélanger inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de réparation de pavage 2014 et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 6 580,38 \$, taxes en sus, à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux le tout réparti comme suit :

- Rue O'Keefe projet 2014-73;
- 7^e Rang projet 2014-74;
- Autres rues et chemins poste budgétaire 02-320-00-625.

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 10 370

9.8 Projet de prolongement du chemin du Bouton-d'Or - acceptation de travaux municipaux de niveau I

CONSIDÉRANT l'entente signée par Les Immeubles Gagné et Lauzon inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM12 07 703;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' accepter provisoirement les travaux de niveau I du projet de Les Immeubles Gagné et Lauzon inc., concernant le prolongement du chemin du Bouton-d'Or sur les lots 4 365 042 et 5 013 991 du cadastre du Québec;

D' autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie pour les travaux de niveau I dès la réception de la garantie de niveau II représentant 100 % de l'évaluation des coûts du niveau II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 10 371

9.9 Mise en place d'une patinoire extérieure - secteur Centre-ville

CONSIDÉRANT QUE la patinoire extérieure du secteur Centre-Ville a dû être démantelée pour faire place au chantier de construction du nouveau complexe aquatique;

CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable de maintenir en place une patinoire extérieure au secteur Centre-ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accorder un budget de 6 000 \$ payable par le fonds de parcs de la Ville pour la mise en place d'une patinoire extérieure au secteur Centre-ville pour la période hivernale 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 10 372

9.10 Infrastructures développement immobilier Golf Manitou - attestation municipale

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 6226981 Canada inc. a déposé un projet de développement immobilier sur le terrain de golf le Manitou qui serait desservi par des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP inc. a déposé auprès du Service des travaux publics les plans émis en date du 9 octobre 2014 (feuilles C1 @ C8), signés par monsieur Renaud Hardy, ing. pour



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' attester que le projet visant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire correspondant aux plans cités en préambule, ne contrevient pas à la réglementation municipale et que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation demandée au MDDELCC;

QUE compte tenu du tracé proposé par la compagnie 6226981 Canada inc. et son consultant, soit WSP inc, les infrastructures ciblées dans la présente ne seront pas admissibles à une éventuelle municipalisation et que son propriétaire ou mandataire devra en conséquence détenir les permis d'exploitant requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM14 10 373

10.1 MRC des Laurentides - paiement facture rétroactive

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du contrat actuel des matières résiduelles de la MRC des Laurentides, il appert que des sommes additionnelles sont dues à l'entrepreneur pour l'ajout de conteneurs à déchets et du recyclage non prévus originellement à l'annexe E du contrat;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a fait parvenir à la Ville une facture pour couvrir ces coûts additionnels pour la période se terminant le 31 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE payer la facture 61760 de la MRC des Laurentides au montant de 8 685,01 \$, taxes non applicables (poste budgétaire 02-451-10-516), payable par le surplus de la réserve ordures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 14 octobre 2014

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 octobre 2014

- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. Deuxième période de questions**

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

CM14 10 374

19. Levée de la séance

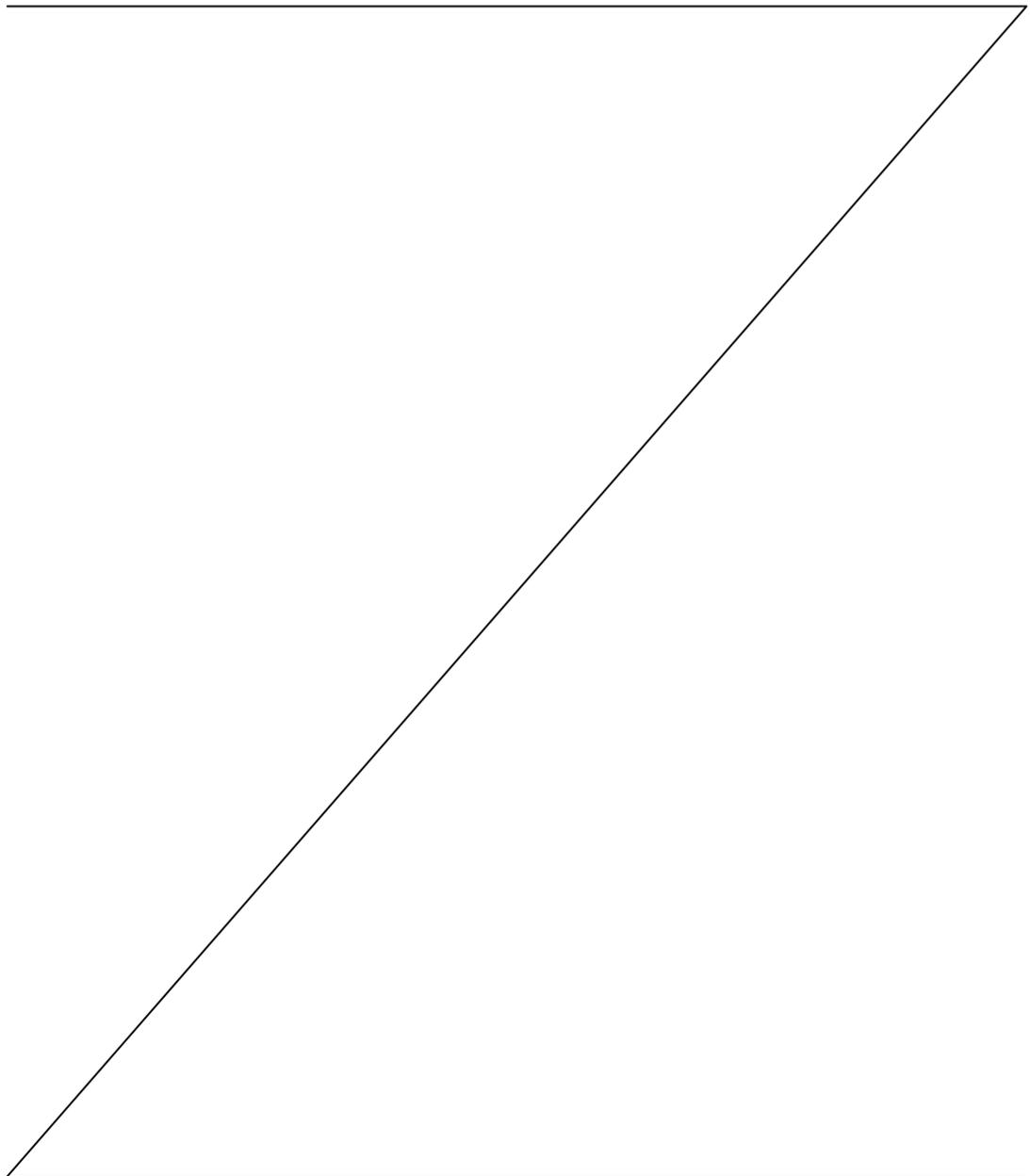
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Thérèse Barrette
Mairesse suppléante

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 novembre 2014 à 19 h 05**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

ORDRE DU JOUR

Discours du maire sur la situation financière

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 14 octobre 2014;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2014)-A-37 modifiant le règlement (2002)-27 constituant un fonds de roulement - adoption;
 - 4.2 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2015 - avis de motion;
5. **Administration**
 - 5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt;
 - 5.2 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;
 - 5.3 Taxe sur les carburants pour le financement du transport collectif dans les Laurentides - désaccord;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Demandes de retraite progressive ou préretraite - lettres d'entente;
 - 6.2 Convention collective de travail Syndicat des pompiers et pompières du Québec (section locale Mont-Tremblant) - renouvellement;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2014;
 - 7.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - budget 2014 révisé;
 - 7.5 Libération du fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire du regroupement Laurentides pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 1^{er} novembre 2009;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

- 8. Urbanisme (non applicable)**
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Vente d'actifs municipaux - contrats;
 - 9.2 Objets saisis ou retrouvés - encan;
 - 9.3 Pavage conventionnel 2014 - acceptation provisoire des travaux;
 - 9.4 Fourniture et plantation d'arbres - acceptation provisoire des travaux;
 - 9.5 Signalisation des sentiers - construction des panneaux d'accueil - contrat;
- 10. Environnement (non applicable)**
- 11. Culture et loisirs**
- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapports**
 - 14.1 Rapport mensuel du directeur général au 10 novembre 2014;
 - 14.2 Bilan triennal 2011-2013 du Service de sécurité incendie.
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**

CA14 11 224

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA14 11 225

3.1 Séance du 14 octobre 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 14 octobre 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

CA14 11 226

4.1 Règlement (2014)-A-37 modifiant le règlement (2002)-27 constituant un fonds de roulement - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 14 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du fonds de roulement provient du surplus libre accumulé et qu'à cet effet il y a lieu d'appliquer les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-A-37 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2002)-27 CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 11 227

4.2 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2015 - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2015.

5. Administration

CA14 11 228

5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil dont la proclamation a eu lieu le 4 octobre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

CA14 11 229

5.2 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire Luc Brisebois a fait son rapport sur la situation financière de la ville au cours de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la Loi et décrète que le rapport sera publié dans le journal L'Information du Nord le 12 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 11 230

5.3 Taxe sur les carburants pour le financement du transport collectif dans les Laurentides - désaccord

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a introduit en 2012 la possibilité pour les territoires régionaux que soit mise en place une majoration de la taxe sur le carburant pour le financement de projets de développement de services de transport collectif locaux et régionaux, pouvant aller jusqu'à 0,015 \$ du litre de carburant vendu sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'intention de cinq MRC (Antoine-Labelle, Pays-d'en-Haut, Laurentides, Rivière-du-Nord et Argenteuil, ainsi que la Conférence régionale des élus [CRÉ] des Laurentides) d'instaurer une taxe sur les carburants afin de créer une « super structure » pour le financement du transport collectif dans les Laurentides;

CONSIDÉRANT QU' une seule étude de faisabilité a été produite et qu'aucune étude de besoins ou sondage avec un échantillonnage significatif n'a été effectué;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Ville de Mont-Tremblant bénéficient de services de transport municipal et régional efficaces;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant contribue largement au financement de ces transports;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens devront subir la taxe sur les carburants sur le prix à la pompe;

CONSIDÉRANT QUE cette décision pourra avoir un effet pervers sur l'attractivité du territoire autant pour les nouveaux citoyens et villégiateurs, ainsi que les touristes;

CONSIDÉRANT QUE dans l'étude de faisabilité, il est stipulé « qu'au moment de la mise en place, il faudra également identifier ceux qui en sont exclus et les raisons pour lesquelles cette exclusion est nécessaire, ou au moins acceptable. Nous pensons ici à la Ville de Mont-Tremblant [...] »;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU que la Ville de Mont-Tremblant signifie à la MRC des Laurentides son profond désaccord sur le projet de prélèvement d'une taxe sur le carburant du transport collectif des Laurentides afin de ne pas pénaliser financièrement les citoyens de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Messieurs les maires Lus Brisebois et Hugh Scott interviennent en expliquant les raisons de la position de la Ville.

6. Ressources humaines

CA14 11 231

6.1 Demandes de retraite progressive ou préretraite - lettres d'entente

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer des lettres d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder aux demandes de retraite progressive ou préretraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature des lettres d'entente 2014-04 et 2014-05 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder aux demandes de retraite progressive ou préretraite, selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 11 232

6.2 Convention collective de travail Syndicat des pompiers et pompières du Québec (section locale Mont-Tremblant) - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec (section locale Mont-Tremblant) se sont entendus sur les termes du renouvellement de la convention collective laquelle entre en vigueur le jour de sa signature et le demeure jusqu'au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les termes et conditions de la convention collective négociée avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec (section locale Mont-Tremblant).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le maire Luc Brisebois intervient pour expliquer que l'entente est renouvelée pour une durée de 5 ans à la satisfaction des parties.

7. Gestion financière

CA14 11 233

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2014 au montant de 463 732,89 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 11 234

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 8 616,23 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 11 235

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt, par la trésorière intérimaire, de l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 11 236

7.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant- budget 2014 révisé

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant a déposé un budget 2014 pour fin d'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' accepter le dépôt du budget révisé 2014 de l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant totalisant un déficit de 165 529 \$;

DE contribuer à l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant pour une somme additionnelle de 390 \$ payable immédiatement (poste budgétaire 02-520-00-971), ce qui représente 10 % du déficit anticipé moins le montant de 16 163 \$ déjà versé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le maire Luc Brisebois intervient pour expliquer qu'il s'agit des habitations à loyers modiques et que la Ville couvre une partie de leur déficit.

CA14 11 237

7.5 Libération du fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire du regroupement Laurentides pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 1^{er} novembre 2009

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds sous le numéro 100761 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} novembre 2008 au 1^{er} novembre 2009;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

CONSIDÉRANT QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QU' un fonds de garantie d'une valeur de 250 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Mont-Tremblant y a investi une quote-part de 44 450 \$ représentant 17,78 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 1^{er} novembre 2009 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant demande que le reliquat de 162 744,09 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT QU' il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, qu'elle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 1^{er} novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur Lloyds pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage à retourner, en partie



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 1^{er} novembre 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

- D' obtenir de l'assureur Lloyds une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Laurentides à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 1^{er} novembre 2009;
- D' autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Laurentides dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

9.1 Vente d'actifs municipaux - contrats

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public via le Centre de services partagés du Québec pour vendre certains équipements usagés et véhicules municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à la vente des équipements usagés et véhicules appartenant à la Ville en acceptant les offres des soumissionnaires et de payer au Centre de services partagés du Québec les frais de vente tel qu'indiqué ci-dessous :

ÉQUIPEMENT	SOUSSIONNAIRE	PRIX (taxes en sus)	Frais CSPQ
Ford F550 - 2002	Camions A&R Dubois inc.	11 277,00 \$	10 %
Ford F150 - 2000	Richard Bolduc	507,25 \$	35 %
Chevrolet S-10 - 2002	Stephane Deguire	887,00 \$	35 %
Chevrolet 3500 - 1999	Camion A&R Dubois inc.	355,00 \$	35 %
Chevrolet Impala - 2006	Machinerie Rosaire Theriault inc.	210,00 \$	35 %
Ford Freestar - 2006	Automobiles S. Therrien	579,00 \$	35 %
Ford Winstar - 2000	Machinerie Rosaire Theriault inc.	210,00 \$	35 %
Génératrice essence 600 volts	Camions A&R Dubois inc.	2 177,00 \$	12 %
Moteur 6 cylindres - DT 466	Machinerie Rosaire Theriault inc.	610,00 \$	35 %

CA14 11 238



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

Compresseur à air à vis	Camions A&R Dubois inc.	1 777,00 \$	12 %
Réservoir aluminium	Location Bourget inc.	1 500,00 \$	12 %

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 11 239

9.2 Objets saisis ou retrouvés - encan

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport pour la vente de bicyclettes et autres objets saisis ou retrouvés et non réclamés;

CONSIDÉRANT QUE le délai de conservation de 60 jours est échu dans ces dossiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser la vente à l'encan des objets abandonnés par l'entremise de la firme de huissiers Guindon Pilon & Associés et que le profit de la vente à l'encan soit retourné à la Ville une fois déduits les coûts de publication et d'encan défrayés par la firme de huissiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois pour mentionner que le moment et le lieu de la vente seront précisés à une prochaine séance lorsqu'ils seront connus.

CA14 11 240

9.3 Pavage conventionnel 2014 - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage conventionnel 2014 ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Desjardins inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux pour le pavage conventionnel 2014 et de payer le montant de 20 366,96 \$, taxes en sus, auquel une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 11 241

9.4 Fourniture et plantation d'arbres - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE la fourniture et la plantation d'arbres sur la rue de Saint-Jovite ont été réalisés par les entreprises Bernard Sigouin inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux pour la fourniture et la plantation d'arbres sur la rue de Saint-Jovite et de payer le montant de 2 096,70 \$, taxes en sus, auquel une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 11 242

9.5 Signalisation des sentiers - construction des panneaux d'accueil - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville prévoit procéder à la construction de panneaux d'accueil pour permettre d'identifier son réseau de sentiers et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Construction Martin Lapierre inc.	15 500 \$
Groupe Laverdure Construction inc.	16 400 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Construction Martin Lapierre inc., au montant de 15 500 \$, taxes en sus (projet 2014-48), pour la construction de panneaux d'accueil permettant d'identifier les réseaux de sentiers conformément à l'appel d'offres TP-2014-51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapports

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 10 novembre 2014

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

14.2 Bilan triennal 2011-2013 du Service de sécurité incendie

Le directeur du Service de sécurité incendie dépose le bilan triennal du Service pour les années 2011-2013.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA14 11 243

19. Levée de la séance

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 novembre 2014 à 19 h 26**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

ORDRE DU JOUR

Discours du maire sur la situation financière

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 14 octobre 2014;
- 4. Règlements**
 - 4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2015 - avis de motion;
 - 4.2 Règlement (2014)-141 créant une réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles - adoption;
 - 4.3 Règlement (2014)-102-32 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption;
- 5. Administration**
 - 5.1 Le 24h de ski de Tremblant - participation;
 - 5.2 Partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant - participation;
 - 5.3 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;
 - 5.4 Retiré;
 - 5.5 Retiré;
 - 5.6 Opération Nez Rouge - contribution financière;
 - 5.7 L'Ombre-Elle - contribution financière;
- 6. Ressources humaines**
- 7. Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 215, rue Pinoteau - augmentation du pourcentage de visibilité;
 - 8.1.2 112, chemin de l'Ermitte - empiètement en marge latérale et implantation en cour avant;
 - 8.1.3 537, rue de Saint-Jovite - réduction de la distance entre l'allée d'accès et la ligne naturelle des hautes eaux;
 - 8.1.4 chemin Clermont-Dubois - réduction de la largeur d'un lot;
 - 8.1.5 chemin Clermont-Dubois - réduction de la largeur d'un lot;
 - 8.1.6 chemin des Franciscains - réduction de l'espace naturel;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme :
 - 8.2.1 Réunion du 22 septembre 2014;
 - 8.2.2 Réunion du 20 octobre 2014;
- 8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - 560, chemin du Lac-Duhamel;
- 8.4 Chemin des Palissades - échange de terrains;
- 8.5 Servitude d'allée d'accès - 9305-6851 Québec inc. - route 117;
- 8.6 Demande de modification à la règlementation d'urbanisme - chemin du Village - Les Investissements Groupactif inc.;
- 8.7 Acquisition de terrain pour la place publique - mandat de services professionnels - lot 3 764 136 du cadastre du Québec;
- 8.8 Réserves publiques à des fins de réserves foncières - mainlevée - chemin du Village;

9. Travaux publics

- 9.1 Pavage conventionnel rue Émond et Fleurent - acceptation finale des travaux;
- 9.2 Parc linéaire le P'tit Train du Nord - déclaration des dépenses dans le cadre du Programme d'aide financière Véloce II - volet 4;
- 9.3 Rénovation de la cuisine du 142, rue du Couvent - acceptation finale des travaux;
- 9.4 Piste cyclable D7 - acceptation finale des travaux;
- 9.5 Prolongement de la rue Vaillancourt - acceptation finale des travaux;
- 9.6 Projet Station Nature - acceptation des travaux municipaux de niveau I;
- 9.7 Projet de développement NORMI inc. - acceptation des travaux de niveau II;
- 9.8 Place Cachée - transactions nécessaires à la municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres;

10. Environnement

- 10.1 Paiement facture MRC - règlement sur la compensation pour les services municipaux - entente avec Tricentris et la MRC;

11. Culture et loisirs

- 11.1 Chœur Tremblant - achat de billets;

12. Police

13. Incendie



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

14. Rapport

14.1 [Rapport mensuel du directeur général au 10 novembre 2014.](#)

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CM14 11 375

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM14 11 376

3.1 Séance du 14 octobre 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 octobre 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM14 11 377

4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2015 - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2015.

CM14 11 378

4.2 Règlement (2014)-141 créant une réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 14 juillet 2014;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-141 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE À DES FINS SPORTIVES, ÉDUCATIVES, RÉCRÉATIVES ET CULTURELLES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 379

4.3 Règlement (2014)-102-32 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 14 octobre 2014;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-102-32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM14 11 380

5.1 Le 24h de ski de Tremblant - participation

Modifiée par
la résolution
CM14 12 425

CONSIDÉRANT QUE des campagnes de financement sont organisées au profit du bien-être des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contribuer à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE contribuer à l'événement le 24h de ski de Tremblant par l'attribution d'une somme de 5 000 \$, taxes et frais inhérents en sus (poste budgétaire 02-622-00-341), afin de permettre la mise sur pied d'une équipe pour représenter la Ville lors de cet événement qui se tiendra du 5 au 7 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 381

5.2 Partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant - participation

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le maire Luc Brisebois, mesdames les conseillères Thérèse Barrette et Sylvie Vaillancourt, ainsi que monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille à représenter la Ville à la partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant au profit du Centre collégial de Mont-Tremblant qui aura lieu au Fairmont Tremblant le 28



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

novembre et de verser 440 \$ pour l'achat de 4 billets (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 382

5.3 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire Luc Brisebois a fait son rapport sur la situation financière de la ville au cours de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la Loi et décrète que le rapport sera publié dans le journal L'Information du Nord le 12 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Retiré

5.5 Retiré

CM14 11 383

5.6 Opération Nez Rouge - contribution financière

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accorder une contribution financière au montant de 500 \$ à Opération Nez Rouge dont les fonds amassés seront remis à la jeunesse de Mont-Tremblant (Maison de Jeunes Mont-Tremblant) et d'autoriser la trésorière intérimaire à verser cette somme à même le poste budgétaire 02-110-00-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 384

5.7 L'Ombre-Elle - contribution financière

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accorder une contribution financière au montant de 250 \$ (poste budgétaire 02-110-00-972), à la Maison d'aide et d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale L'Ombre-Elle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

CM14 11 385

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2014 au montant de 125 665,21 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 386

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 5 748,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 387

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt, par la trésorière intérimaire, de l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 215, rue Pinoteau - augmentation du pourcentage de visibilité

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-178) vise à autoriser la construction d'une résidence dont 42 % de la largeur de sa façade orientée vers la montée Ryan (corridor de signature) est déboisée alors qu'elle ne devrait pas l'être sur plus de 30 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-09-154)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 112, chemin de l'Ermitte - empiètement en marge latérale et implantation en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-187) vise à autoriser l'implantation d'un garage :

- à 9,37 m de la ligne latérale plutôt qu'à 12 m;
- en façade du bâtiment principal compris entre le prolongement imaginaire des murs latéraux et la rue alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-10-179)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

8.1.3 537, rue de Saint-Jovite - réduction de la distance entre l'allée d'accès et la ligne naturelle des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-188) vise à autoriser la construction d'une allée d'accès qui s'approche jusqu'à la ligne naturelle des hautes eaux du ruisseau Clair alors que le règlement prescrit une distance de 30 m de tout plan d'eau et milieu humide.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-10-183)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 chemin Clermont-Dubois - réduction de la largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-189) vise à autoriser la création d'un lot dont la largeur est de 38,24 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-10-180)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 chemin Clermont-Dubois - réduction de la largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-190) vise à autoriser la création d'un lot dont la largeur est de 38,23 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-10-181)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 chemin des Franciscaïns - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-191) vise à autoriser la construction d'une résidence avec un pourcentage d'espace naturel de 80 % plutôt que de 85 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU14-10-182)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme

CM14 11 388

8.2.1 Réunion du 22 septembre 2014

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante d'une consultation publique pour la demande d'une dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme suivante incluse au procès-verbal du 22 septembre 2014 :

Accepter la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
215, rue Pinoteau	CCU14-09-154

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



CM14 11 389

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 novembre 2014

8.2.2 Réunion du 20 octobre 2014

CONSIDÉRANT

la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 20 octobre 2014 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
112, chemin de l'Ermité	CCU14-10-179
Chemin Clermont-Dubois	CCU14-10-180 et 181
537, rue de Saint-Jovite (route 117)	CCU14-10-183

Accepter conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Chemin des Franciscains	CCU14-10-182

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
537, rue de Saint-Jovite (route 117)	CCU14-10-184
55, route 117	CCU14-10-186
155, rue Léonard	CCU14-10-189
282, route 117	CCU14-10-191
3035, chemin de la Chapelle	CCU14-10-192
129, chemin de Kandahar	CCU14-10-193
1425-1427, chemin du Village	CCU14-10-195

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
113, chemin de Kandahar	CCU14-10-188
466, montée Kavanagh	CCU14-10-190
330, route 117	CCU14-10-194

cette dernière en remplaçant la première condition par la suivante « le retrait des 3 pictogrammes (piscine-foyer-cuisinette); ».

Refuser les demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
1011, rue de Saint-Jovite	CCU14-10-185
108, chemin Plouffe	CCU14-10-187

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 390

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - 560, chemin du Lac-Duhamel

CONSIDÉRANT QUE

le propriétaire du 560, chemin du Lac Duhamel a demandé une occupation du domaine public afin d'enfouir sous le chemin du Lac-Duhamel une conduite de refoulement pour son installation sanitaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public au propriétaire du 560, chemin du Lac-Duhamel (lot 4 650 889 du cadastre du Québec), le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 391

8.4 Chemin des Palissades - échange de terrains

CONSIDÉRANT QUE l'assiette du chemin des Palissades empiète sur plusieurs terrains et que la Ville souhaite faire des échanges de terrains pour régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT QU' avant de pouvoir céder une partie du chemin, la Ville doit d'abord procéder à sa fermeture et l'extraire du domaine public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

QUE la Ville accepte l'offre de madame Maria Tartaglia pour l'acquisition de la partie ouest du lot 3 647 684 représentant environ 361 m² en échange d'une partie du lot 3 648 008 appartenant à la Ville et représentant environ 361 m² bornant la partie est du lot 3 647 684 à la condition que la Ville puisse acquérir une partie du lot 3 647 683 afin de ne pas enclaver de lot;

QUE la Ville accepte l'offre de monsieur Nicola Tartaglia pour l'acquisition des lots 3 647 700 et 3 647 702 en échange d'une partie du lot 3 648 020 appartenant à la Ville représentant environ 722 m² bornant la partie est des lots 3 926 454 et 3 647 709 appartenant au vendeur à la condition que la Ville puisse acquérir le lot 3 647 701 afin de ne pas l'enclaver;

QUE la Ville mandate à ses frais les professionnels nécessaires à la réalisation de ces échanges (postes 22-610-00-419 et 22-610-00-412 projet 2014-89);

QU' une fois satisfaites les conditions prévues aux premier et deuxième alinéas et aux fins de permettre les échanges ci-dessus mentionnés, de procéder à la fermeture d'une partie du chemin des Palissades et d'extraire du domaine public la partie du chemin situé sur le lot 3 648 008 à l'est du lot 3 647 684 et la partie du chemin situé sur le lot 3 648 020 à l'est des lots 3 926 454 et 3 647 709.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 392

8.5 Servitude d'allée d'accès - 9305-6851 Québec inc. - route 117

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9305-6851 Québec inc. souhaite développer la phase 4 du projet des Immeubles Marché Tremblant inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette phase sera desservie par une allée d'accès privée reliant les rues Vaillancourt et Latreille et qu'il serait souhaitable de rendre ce passage disponible au public en général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

Abrogée par
la résolution
CM15 02 054



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

ET RÉSOLU d'accepter la création d'une servitude d'allée d'accès ouverte au public prévue dans la phase 4 du projet des Immeubles Marché Tremblant inc. reliant les rues Latreille et Vaillancourt, située au sud du ruisseau Clair et au nord de la route 117.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 393

8.6 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - chemin du Village - Les Investissements Groupactif inc.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Investissements Groupactif inc. a déposé, par l'entremise de la firme Urba+ Consultants, une demande de modification à la réglementation d'urbanisme afin d'augmenter la densité d'un projet intégré d'habitation de 20 à 36 logements;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur peut construire 20 unités en toute conformité avec le règlement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé à l'extérieur du périmètre urbain où un prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout est planifié;

CONSIDÉRANT QU' il existe de nombreux terrains vacants dans le périmètre urbain qu'il serait souhaitable de développer pour rentabiliser les infrastructures déjà en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU, pour ces motifs, de refuser la demande de modification à la réglementation d'urbanisme qui consiste à augmenter la densité permise pour la construction d'un projet intégré d'habitations sur le lot 4 649 753.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 394

8.7 Acquisition de terrain pour la place publique - mandat de services professionnels - lot 3 764 136 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la résolution CM14 09 332 autorisant les présentes procédures d'expropriation pour des fins d'utilité publique;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'évaluateur agréé monsieur André Charbonneau établit la valeur de l'immeuble et l'indemnité principale à 62 000 \$ et la valeur de l'indemnité accessoire à 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation pour un montant de 63 000 \$ (projet 2014-81), payable par le surplus libre accumulé, aux fins d'aménager une place publique au centre-ville sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 764 136 du cadastre du Québec;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

- DE mandater le cabinet d'avocats Dubé Guyot à continuer les procédures nécessaires à cette expropriation (projet 2014-81) et de déposer à la Cour supérieur l'avis de transfert conformément à la *Loi sur l'expropriation*;
- D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 395

8.8 Réserves publiques à des fins de réserves foncières - mainlevée - chemin du Village

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit comme objectif d'accroître l'accès visuel et physique sur le lac Mercier;

CONSIDÉRANT QUE ce programme particulier d'urbanisme désigne le secteur du Village et permet notamment à la Ville d'acquérir ou d'aliéner des immeubles aux fins qu'il prévoit, conformément à l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions CM13 02 274 et CM13 04 153, le conseil a imposé des réserves publiques à des fins de réserves foncières dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QU' aucune proposition n'a été reçue suite à l'appel lancé et que le risque d'investissement et le prix des négociations seraient trop élevés dans le contexte économique actuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

- DE mandater Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour les procédures d'abandon de réserves publiques à des fins de réserves foncières sur les lots 2 803 255, 2 803 256, 2 803 257 et 2 803 351 du cadastre du Québec (poste budgétaire 02-140-03-412), payable par le surplus libre accumulé;
- D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM14 11 396

9.1 Pavage conventionnel rue Émond et Fleurent - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage des rues Emond et Fleurent ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Bélanger inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit 7 802,76 \$, taxes en sus, à l'entreprise Asphalte Bélanger inc. pour des travaux de pavage conventionnel sur les rues Émond et Fleurent (projets 2013-61 et 2013-62) et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 397

9.2 Parc linéaire le P'tit Train du Nord - déclaration des dépenses dans le cadre du Programme d'aide financière Véloce II - volet 4

CONSIDÉRANT QUE le parc linéaire le P'tit train du Nord, secteur Ville de Mont-Tremblant fait partie de la Route Verte n° 2;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, dans le cadre du Programme d'aide financière Véloce II - volet 4 (entretien de la Route Verte), finance 1 500 \$ du kilomètre pour le parc linéaire le P'tit Train du Nord, dans la mesure où 50 % des dépenses admissibles, de même que tout montant excédant les maximums admissibles, sont assumés par le milieu;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec exige une déclaration des dépenses adoptée par résolution municipale;

CONSIDÉRANT QUE sont exclues de la présente déclaration :

- les dépenses de tous les travaux déjà financés dans le cadre d'un autre programme d'aide financière;
- la contribution financière versée annuellement à la Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord dans le cadre du mandat de gestion;
- la contribution financière versée à la Corporation du Parc linéaire le P'tit Train du Nord pour des travaux exécutés par elle-même;
- les dépenses reliées au « Centre d'activités hivernales ».

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter la déclaration des dépenses telle que présentée à l'annexe *Déclaration des dépenses - été 2014 - Parc linéaire le P'tit Train du Nord*, jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 398

9.3 Rénovation de la cuisine du 142, rue du Couvent - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation de la cuisine de l'immeuble situé au 142, rue du Couvent ont été réalisés par l'entreprise Construction Martin Lapierre inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Vincent Perreault



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit 1 448,19 \$, taxes en sus (projet 2013-33), à l'entreprise Construction Martin Lapierre inc. pour les travaux de rénovation de la cuisine au 142, rue du Couvent et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 399

9.4 Piste cyclable D7 - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'une piste cyclable D7 ont été réalisés par l'entreprise MBN Construction inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit 3 390,31 \$, taxes en sus (projet 2013-42), à l'entreprise MBN Construction inc. pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable D7 et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 400

9.5 Prolongement de la rue Vaillancourt - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de prolongement de la rue Vaillancourt ont été réalisés par l'entreprise 9088-9569 Québec inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par les Consultants SM inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à 9088-9569 Québec inc. la retenue contractuelle de 5 % soit 80 703,60 \$, taxes en sus, pour les travaux de prolongement de la rue Vaillancourt (projet 2012-62) et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 401

9.6 Projet Station Nature - acceptation des travaux municipaux de niveau I

CONSIDÉRANT l'entente signée par Construction Premia inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et la résolution CM14 02 075 pour le projet Station Nature, afin de prolonger les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

- D' accepter les travaux du niveau I concernant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le projet Station Nature;
- D' autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie pour les travaux du niveau I dès la réception de garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux pour le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 402

9.7 Projet de développement NORMI inc. - acceptation des travaux de niveau II

CONSIDÉRANT l'entente signée par NORMI inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM13 06 241, pour les travaux de construction d'un nouveau chemin (du Grand-Pic);

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau II et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

- D' accepter les travaux de niveau II du projet de NORMI inc. concernant la construction du nouveau chemin du Grand-Pic adjacent au chemin des Hauteurs;
- D' autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie pour les travaux du niveau II dès la réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 11 403

9.8 Place Cachée - transactions nécessaires à la municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté les résolutions CM14 06 235 et CM14 08 304 en vue de la municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres;

CONSIDÉRANT QUE certaines autres transactions doivent être autorisées afin de permettre la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU, tous les lots mentionnés ci-dessous étant du cadastre officiel du Québec :

- QU' une fois la Ville devenue propriétaire du chemin des Ancêtres, d'acquérir les servitudes nécessaires au drainage de ce chemin contre le lot 2 803 102;
- QU' une fois le cercle de virage complété sur le chemin des Ancêtres, d'acquérir les servitudes nécessaires au drainage de ce chemin contre une partie du lot 2 803 140 (futur lot 5 282 877), une partie du lot 2 803 139 (futur lot 5 282 917) et une partie du lot 2 803 428 (futur lot 5 282 873), les futurs lots étant identifiés au plan annexé à la résolution CM14 06 236;
- QU' une fois la Ville devenue propriétaire du chemin de l'Horizon, d'acquérir une servitude d'usage à des fins de rue publique contre le lot 2 804 578;
- D' accorder, par occupation du domaine public ou autrement, un droit de passage du lot 2 803 106 au lot 2 803 472.

Tous les frais relatifs à ces diverses transactions étant à la charge de Belvédère Ouareau ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM14 11 404

10.1 Paiement facture MRC - règlement sur la compensation pour les services municipaux - entente avec Tricentris et la MRC

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du contrat actuel de la MRC et le centre de tri Tricentris, il appert que des sommes additionnelles pour l'année 2014 sont dues à l'entrepreneur pour l'application de la clause 1.4.2;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a fait parvenir à la Ville une facture pour couvrir ces coûts additionnels pour la période se terminant au 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE verser la somme de 12 489,64 \$, taxes non applicables, (poste budgétaire 02-452-10-951), payable par le surplus de la réserve ordures Ville, en paiement de la facture 10073 de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM14 11 405

11.1 Chœur Tremblant - achat de billets

CONSIDÉRANT QUE le Chœur Tremblant souhaite promouvoir la musique classique auprès des jeunes en leur offrant gratuitement des billets pour son prochain spectacle présenté à l'église de St-Jovite le 14 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE cet objectif d'éveil musical et culturel correspond aux objectifs de la Politique jeunesse de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 novembre 2014

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE rembourser, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ et sur présentation d'un rapport, les billets des jeunes de moins de 18 ans qui assisteront au prochain spectacle du Chœur Tremblant, *Les meilleurs moments du Messie de Haendel* (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 10 novembre 2014

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général transmet son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM14 11 406

19. Levée de la séance

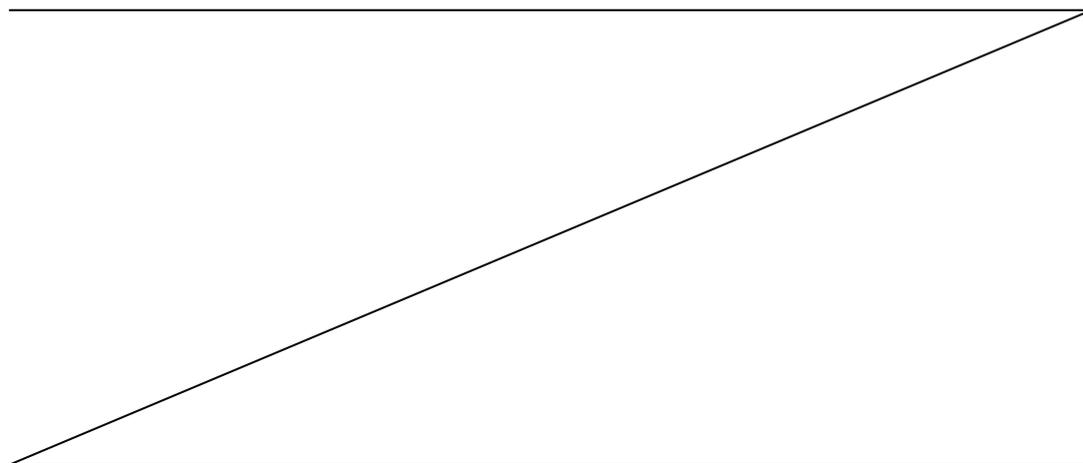
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire, tenue le **15 décembre 2014 à 19 h 24**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. [Constatation de la régularité de l'avis de convocation;](#)
2. [Adoption de l'ordre du jour;](#)
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. [Adoption du budget pour l'exercice financier 2015;](#)
5. [Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2015, 2016 et 2017;](#)
6. Deuxième période de questions;
7. [Levée de la séance extraordinaire.](#)

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA14 12 244

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

CA14 12 245

4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2015

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le budget d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant pour l'exercice financier 2015, au montant de 17 906 272 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 12 246

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2015, 2016 et 2017

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2015, 2016 et 2017, montrant des dépenses de 7 231 693 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA14 12 247

7. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 25.

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **15 décembre 2014** à **19 h 26**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 10 novembre 2014;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2014)-A-38 établissant les taux de taxes pour l'année 2015 - adoption;
 - 4.2 Règlement concernant la tarification - avis de motion;
5. **Administration**
 - 5.1 Calendrier des séances 2015;
 - 5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt;
 - 5.3 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - renouvellement de mandat;
 - 5.4 Les Habitations du Ruisseau Noir inc. - renouvellement de mandat;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics;
 - 6.2 Embauche temporaire d'un préposé à l'entretien des immeubles et des équipements - Service des travaux publics;
 - 6.3 Embauche temporaire de trois préposés aux parcs - Service des travaux publics;
 - 6.4 Prolongation de la période d'embauche temporaire du technicien juridique - Service du greffe, Cour municipale;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Retiré;
 - 7.3 Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;
 - 7.4 Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec - schéma de couverture de risque et réduction de prime;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

7.5 **Affectation du surplus libre accumulé;**

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

9.1 **Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats;**

9.2 **Aménagement paysager et jardinières suspendues 2015 - contrats;**

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

11.1 **Surveillance des plateaux sportifs 2015 - contrat;**

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 **Rapport mensuel du directeur général au 15 décembre 2014.**

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA14 12 248

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA14 12 249

3.1 Séance du 10 novembre 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 10 novembre 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CA14 12 250

4.1 Règlement (2014)-A-38 établissant les taux de taxes pour l'année 2015 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté à la séance du 10 novembre 2014;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-A-38 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 12 251

4.2 Règlement concernant la tarification - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la tarification.

5. Administration

CA14 12 252

5.1 Calendrier des séances 2015

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE pour l'année 2015, les séances ordinaires du conseil d'agglomération aient lieu à 19 h et selon le calendrier suivant :

Lundi, 19 janvier
Lundi, 9 février
Lundi, 9 mars
Lundi, 13 avril
Lundi, 11 mai
Lundi, 8 juin
Lundi, 13 juillet
Lundi, 10 août
Lundi, 14 septembre
Mardi, 13 octobre
Lundi, 9 novembre
Lundi, 14 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 12 253

5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de messieurs Hugh Scott et François Marcoux et de mesdames Sylvie Vaillancourt et Roxanne Lacasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 12 254 5.3 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - renouvellement de mandat

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement du mandat de madame Christiane Dalbec et de monsieur Guy Vincent en tant que fiduciaire de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour une période de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 12 255 5.4 Les Habitations du Ruisseau Noir inc. - renouvellement de mandat

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de monsieur Normand Létourneau au sein du conseil d'administration Les Habitations du Ruisseau Noir inc., du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA14 12 256 6.1 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le besoin de personnel pour la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Gabriel Bigras, Joey Champagne et Joé Mc Millan à titre de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires au Service des travaux publics pour une période de 22 semaines (2 640 heures) à compter du 17 novembre 2014 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 12 257 6.2 Embauche temporaire d'un préposé à l'entretien des immeubles et des équipements - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la liste des travaux à effectuer;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Jonathan Major à titre de préposé à l'entretien des immeubles et des équipements au Service des travaux publics pour une période de 160 heures à compter du 17 novembre 2014 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur et d'autoriser le transfert de la somme de 3 737,16 \$ du poste budgétaire 02-701-50-141 au poste budgétaire 02-702-51-141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 12 258

6.3 Embauche temporaire de trois préposés aux parcs - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les travaux requis pour l'installation des décorations de Noël;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche temporaire de mesdames Denise Légaré et Isabelle Meilleur pour la période du 24 au 28 novembre 2014 et de monsieur Benoît Emond pour la période du 17 novembre au 5 décembre 2014 pour la préparation et l'installation des décorations de Noël dans divers secteurs de la Ville, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur;

DE transférer la somme de 5 583,76 \$ du poste budgétaire 02-701-31-141 au poste budgétaire 02-622-00-641.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 12 259

6.4 Prolongation de la période d'embauche temporaire du technicien juridique - Service du greffe, Cour municipale

CONSIDÉRANT le transfert des dossiers et la préparation de la nouvelle année;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité :

DE prolonger l'embauche temporaire de madame Caroline Fouquette à titre de technicien juridique au Service du greffe - Cour municipale pour une période de 154 heures à compter du 24 novembre 2014 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

DE puiser un montant de 3 545 \$, à même le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA14 12 260

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2014 au montant de 379 817,11 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CA14 12 261

7.3 Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de mutualité présente une solution à la gestion des risques de la Ville qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

QUE la Ville devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE la Ville accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle;

QUE la Ville contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour l'année 2015 étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 9 octobre 2014;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 12 262

7.4 Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec - schéma de couverture de risque et réduction de prime



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

- CONSIDÉRANT QUE** le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC des Laurentides une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie dans une lettre datée du 12 décembre 2005;
- CONSIDÉRANT QUE** suite à l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 2 février 2006 et est entré en vigueur le 3 février 2006 par la MRC des Laurentides;
- CONSIDÉRANT QUE** l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;
- CONSIDÉRANT QUE** la Mutuelle des municipalités du Québec, qui assure les risques de la Ville de Mont-Tremblant encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

- QUE** la Ville s'engage à finaliser la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour les cinq prochaines années;
- QUE** la Ville demande à la Mutuelle des municipalités du Québec tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la Ville de Mont-Tremblant une réduction de prime de 10 %, au chapitre de l'Assurance des biens, à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 12 263

7.5 Affectation du surplus libre accumulé

- CONSIDÉRANT QUE** le Service de sécurité incendie a été mis à contribution lors de l'incendie du 18 novembre 2014 à l'Auberge Gray Rocks;
- CONSIDÉRANT QUE** l'ampleur de l'incendie a nécessité de faire appel aux services incendie des municipalités avoisinantes et a occasionné par le fait même des dépenses imprévues et élevées;
- CONSIDÉRANT QUE** les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, de procéder à l'affectation du surplus libre accumulé pour un montant de 21 200 \$ aux postes budgétaires du Service sécurité incendie de la façon suivante :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

- 12 000 \$ poste budgétaire 02-221-00-442;
- 4 000 \$ poste budgétaire 02-221-00-516;
- 2 000 \$ poste budgétaire 02-221-00-610;
- 3 000 \$ poste budgétaire 02-221-00-631;
- 200 \$ poste budgétaire 02-221-00-660).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA14 12 264

9.1 Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats des membres de la Commission sur le transport des personnes, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 comme suit :

- madame Susan Champagne, membre et présidente;
- madame Sylvie Gourde, membre;
- le directeur du Service des travaux publics;
- l'adjointe administrative du Service des travaux publics;
- la commis-secrétaire - transport en commun du Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA14 12 265

9.2 Aménagement paysager et jardinières suspendues 2015 - contrats

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à l'achat de différents végétaux devant composer l'aménagement paysager de la Ville et de jardinières suspendues pour la saison estivale 2015 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Aménagement paysager :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Serres Sylvain Prud'homme	10 022,70 \$
Les Serres Arundel	10 541,81 \$
Levert Paysage inc.	15 623,91 \$

Jardinières suspendues :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Les Serres Arundel	10 586,75 \$
Serres Sylvain Prud'homme	13 250,00 \$
Levert Paysage inc.	Non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture des fleurs devant composer l'aménagement paysager 2015, soit celle de l'entreprise Les Serres Sylvain Prud'homme au montant de 10 022,70 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-627), et d'accepter la plus basse soumission conforme pour la



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

fourniture et la livraison de jardinières suspendues, soit celle de l'entreprise Les Serres Arundel, au montant de 10 586,75 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-627), pour la saison estivale 2015, le tout conformément aux documents d'appels d'offres TP-2014-54 et TP-2014-55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA14 12 266

11.1 Surveillance des plateaux sportifs 2015 - contrat

CONSIDÉRANT QUE des activités organisées dans les gymnases de la polyvalente Curé-Mercure nécessitent la présence d'une personne pour effectuer les tâches telles que la surveillance, la perception, le service à la clientèle ainsi que le montage et démontage des équipements;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une personne au terrain multisports est nécessaire pour faire respecter la réglementation et effectuer des tâches telles que la surveillance lors des parties et entraînements, le contrôle des entrées, le service à la clientèle ainsi que le l'entretien et la vérification des équipements;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat de surveillance des plateaux sportifs à madame Jo-Anne Vallée au taux horaire prévu au contrat, pour un montant maximal de 21 500 \$, conformément au document d'appel d'offres (poste budgétaire 02-701-90-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 15 décembre 2014

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

Monsieur David Dupras dépose une pétition concernant le développement du transport en commun dans les Laurentides.

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA14 12 267

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
15 décembre 2014**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **15 décembre 2014 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. [Constatation de la régularité de l'avis de convocation;](#)
2. [Adoption de l'ordre du jour;](#)
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. [Adoption du budget pour l'exercice financier 2015;](#)
5. [Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2015, 2016 et 2017;](#)
6. Deuxième période de questions;
7. [Levée de la séance extraordinaire.](#)

La séance extraordinaire est ajournée pour fins de présentation du budget.

***PRÉSENTATION DU BUDGET 2015 PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS PAR
LA TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM***

Reprise de la séance ajournée à 19 h 22.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM14 12 407

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM14 12 408

4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2015

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2015, au montant de 19 915 268 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 12 409

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2015, 2016 et 2017

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2015, 2016 et 2017, montrant des dépenses de 40 950 007 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM14 12 410

7. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 23.

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **15 décembre 2014 à 19 h 41**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 10 novembre 2014;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2014)-142 établissant les taux de taxes pour l'année 2015 - adoption;
 - 4.2 Règlement concernant la tarification - avis de motion;
 - 4.3 Règlement (2014)-141 créant une réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles - dépôt du certificat;
 - 4.4 Adoption de projets de règlements :
 - 4.4.1 Règlement (2014)-100-17 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « Villégiature faunique (VF) » et à l'agrandissement de l'affectation « Commerciale artérielle (CA) » à même une partie de l'affectation « Résidentielle forte densité (RF) »;
 - 4.4.2 Règlement (2014)-101-10 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
 - 4.4.3 Règlement (2014)-102-33 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
 - 4.4.4 Règlement (2014)-103-11 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions;
 - 4.4.5 Règlement (2014)-104-7 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux dispositions sur les fondations;
 - 4.4.6 Règlement (2014)-106-12 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin de supprimer le secteur 24 - Lac Jolicoeur;
 - 4.4.7 Règlement (2014)-107-7 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement aux zones VF-634-1 et VF-635-1;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

5. Administration

- 5.1 Calendrier des séances 2015;
- 5.2 Registre des déclarations de dons 2014 - dépôt;
- 5.3 Le 24h de ski de Tremblant - modification de la résolution CM14 11 380;

6. Ressources humaines

- 6.1 Embauche d'un préposé à l'écocentre - Service des travaux publics;

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 330, chemin du Lac-Mercier - empiètement en marge latérale;
 - 8.1.2 1324, chemin des Franciscains - réduction de l'espace naturel;
 - 8.1.3 852-856, rue de Saint-Jovite - réduction de la largeur de l'allée d'accès, de la profondeur d'une aire d'isolement et de la distance entre la ligne avant et une clôture, absence de bordure continue et augmentation de la hauteur d'une clôture;
 - 8.1.4 406, boulevard du Docteur-Gervais - implantation d'une case de stationnement en cour avant;
 - 8.1.5 1024, rue Lalonde - réduction de distances entre le garage et la résidence et entre une remise et une piscine et empiètements en marges latérale et arrière;
 - 8.1.6 Chemin des Saisons - réductions de superficie et de profondeur moyenne;
 - 8.1.7 Chemin des Saisons - réductions de superficie, de profondeur moyenne et de largeur;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 17 novembre 2014;
- 8.3 Chemin des Palissades - acquisition du lot 3 647 701 du cadastre du Québec;
- 8.4 Chemin des Palissades - acquisition du lot 3 647 688 du cadastre du Québec;
- 8.5 Chemin des Palissades - échange de terrains - lot 3 647 691;
- 8.6 Acquisition de servitudes - allée d'accès contournant la place publique - mandat de services professionnels;
- 8.7 Acquisition de servitudes pour le sentier du lac de l'Aqueduc - mandat de services professionnels;
- 8.8 Retiré;
- 8.9 Comité consultatif d'urbanisme - renouvellement de mandats;

9. Travaux publics

- 9.1 Comité d'embellissement - renouvellement;
- 9.2 Rue Vaillancourt - poteau d'utilité publique - amendement d'une servitude;
- 9.3 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal - subvention 2014;
- 9.4 Retiré;
- 9.5 Municipalisation du chemin du Grand-Pic;

10. Environnement



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

- 11. Culture et loisirs**
 - 11.1 Programme de ski alpin et de planche à neige;
 - 11.2 Club de patinage artistique - contribution financière;
- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
 - 14.1 Rapport mensuel du directeur général au 15 décembre 2014.
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**

CM14 12 411

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM14 12 412

3.1 Séance du 10 novembre 2014

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 10 novembre 2014, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

15 décembre 2014

4. Règlements

CM14 12 413

4.1 Règlement (2014)-142 établissant les taux de taxes pour l'année 2015 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté à la séance du 10 novembre 2014;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2014)-142 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 12 414

4.2 Règlement concernant la tarification - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la tarification.

CM14 12 415

4.3 Règlement (2014)-141 créant une réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles - dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du règlement (2014)-141 créant une réserve financière à des fins sportives, éducatives, récréatives et culturelles. Ce certificat stipule que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2014)-141 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

4.4 Adoption de projets de règlements

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements aura lieu le 20 janvier 2015, à compter de 16 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de St-Jovite.

CM14 12 416

4.4.1 Règlement (2014)-100-17 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « Villégiature faunique (VF) » et à l'agrandissement de l'affectation « Commerciale artérielle (CA) » à même une partie de l'affectation « Résidentielle forte densité (RF) »

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2014)-100-17 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « Villégiature faunique (VF) » et à l'agrandissement de l'affectation « Commerciale artérielle (CA) » à même une partie de l'affectation « Résidentielle forte densité (RF) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 12 417

4.4.2 Règlement (2014)-101-10 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2014)-101-10 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 12 418 4.4.3 Règlement (2014)-102-33 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2014)-102-33 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 12 419 4.4.4 Règlement (2014)-103-11 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2014)-103-11 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 12 420 4.4.5 Règlement (2014)-104-7 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux dispositions sur les fondations

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2014)-104-7 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux dispositions sur les fondations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 12 421 4.4.6 Règlement (2014)-106-12 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin de supprimer le secteur 24 - Lac Jolicoeur

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2014)-106-12 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin de supprimer le secteur 24 - Lac Jolicoeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 12 422 4.4.7 Règlement (2014)-107-7 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement aux zones VF-634-1 et VF-635-1

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2014)-107-7 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement aux zones VF-634-1 et VF-635-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

5. Administration

CM14 12 423

5.1 Calendrier des séances 2015

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE les séances ordinaires du conseil municipal auront lieu en 2015 immédiatement après la séance du conseil d'agglomération et selon le calendrier suivant :

Lundi, 19 janvier
Lundi, 9 février
Lundi, 9 mars
Lundi, 13 avril
Lundi, 11 mai
Lundi, 8 juin
Lundi, 13 juillet
Lundi, 10 août
Lundi, 14 septembre
Mardi, 13 octobre
Lundi, 9 novembre
Lundi, 14 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 12 424

5.2 Registre des déclarations de dons 2014 - dépôt

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* la greffière dépose le registre des déclarations de dons en date du 15 décembre 2014.

CM14 12 425

5.3 Le 24h de ski de Tremblant - modification de la résolution CM14 11 380

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM14 11 380 en changeant le montant de 5 000 \$ pour 3 738,40 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM14 12 426

6.1 Embauche d'un préposé à l'écocentre - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le remplacement obligatoire occasionné par l'absence du titulaire du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Jean Réal Donald Méthot à titre de préposé à l'écocentre, poste temporaire au Service des travaux publics pour la journée du 15 novembre 2014 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM14 12 427

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2014 au montant de 144 110,55 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 12 428

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 26 103 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 330, chemin du Lac-Mercier - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-182) vise à régulariser :

- l'implantation d'un garage à 2,5 m de la ligne latérale plutôt qu'à 6 m;
- la projection de la corniche du garage à 2 m de la ligne latérale plutôt qu'à 4 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-11-202)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 1324, chemin des Franciscains - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-193) vise à autoriser un pourcentage d'espace naturel du terrain de 74 % plutôt que de 85 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU14-11-203)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 852-856, rue de Saint-Jovite - réduction de la largeur de l'allée d'accès, de la profondeur d'une aire d'isolement et de la distance entre la ligne avant et une clôture, absence de bordure continue et augmentation de la hauteur d'une clôture

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-194) vise à régulariser l'aménagement d'une aire de stationnement dont :

- l'allée d'accès a une largeur de 4,47 m plutôt que de 5 m;
- la bordure d'asphalte ne l'entoure pas de façon continue;
- la profondeur de l'aire d'isolement avec la ligne avant est de 0,49 m plutôt que de 1 m;
- la clôture est localisée à 0,49 m de la ligne avant plutôt qu'à 1,5 m;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

- la clôture en cour avant a une hauteur de 1,52 m plutôt que de 0,75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-11-204)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 406, boulevard du Docteur-Gervais - implantation d'une case de stationnement en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-195) vise à autoriser l'implantation d'une case de stationnement en cour avant dans le prolongement imaginaire des murs latéraux de la résidence, alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-11-206)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 1024, rue Lalonde - réduction de distances entre le garage et la résidence et entre une remise et une piscine et empiètements en marges latérale et arrière

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-196) vise à régulariser l'implantation :

- d'un garage à 2,86 m de la résidence plutôt qu'à 3 m;
- d'une remise à 0,37 m de la ligne latérale et à 0,41 m de la ligne arrière plutôt qu'à 1 m et accolée à la piscine hors-terre plutôt que distancée de celle-ci de 2 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-11-205)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Chemin des Saisons - réductions de superficie et de profondeur moyenne

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-200) vise à autoriser la création d'un lot avec une superficie de 3 617 m² et une profondeur moyenne de 68 m plutôt que de 10 000 m² et 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-11-199)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Chemin des Saisons - réductions de superficie, de profondeur moyenne et de largeur

Cette demande de dérogation mineure (2014-DM-201) vise à autoriser la création d'un lot avec une superficie de 3 207 m², une largeur de 36 m et une profondeur moyenne de 68 m plutôt que respectivement de 10 000 m², 50 m et 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU14-11-200)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

CONSIDÉRANT

la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

- D' entériner la recommandation CCU14-11-203 (dérogation mineure sur l'espace naturel à 74 % pour le 1324, chemin des Franciscains) en modifiant la première condition afin d'augmenter le pourcentage d'espace naturel, dans la mesure du possible, au-delà du 79 % proposé par le propriétaire par des espaces en renaturalisation;
- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 17 novembre 2014 :

Accepter la demande de plan image (ou projet intégré) sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Chemin des Saisons	CCU14-11-201

La présente résolution ne dispensant pas le requérant de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir le ou les permis de lotissement dont la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels sur laquelle les membres du conseil statueront ultérieurement.

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Chemin des Saisons	CCU14-11-199 et 200
330, chemin du Lac-Mercier	CCU14-11-202
852-856, rue de Saint-Jovite	CCU14-11-204
1024, rue Lalonde	CCU14-11-205
406, boulevard du Docteur-Gervais	CCU14-11-206

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
397, rue de Saint-Jovite	CCU14-11-210
1975, chemin du Village	CCU14-11-211
155, rue Léonard	CCU14-11-212

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
955, rue Labelle	CCU14-11-207
875, rue de Saint-Jovite	CCU14-11-208
240, rue de Saint-Jovite	CCU14-11-209

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

CM14 12 430

8.3 Chemin des Palissades - acquisition du lot 3 647 701 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'assiette du chemin des Palissades empiète sur plusieurs terrains que la Ville souhaite acheter pour régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT l'offre de monsieur Lorne Claymore de vendre son terrain à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' acquérir le lot 3 647 701 du cadastre du Québec pour la somme de 1 495 \$;

DE mandater les professionnels nécessaires à la réalisation de ce projet, tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 12 431

8.4 Chemin des Palissades - acquisition du lot 3 647 688 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'assiette du chemin des Palissades empiète sur plusieurs terrains que la Ville souhaite acheter pour régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT l'offre de madame Sylvana Giannone de vendre son terrain à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' acquérir le lot 3 647 688 du cadastre du Québec pour la somme de 9 000 \$;

DE mandater les professionnels nécessaires à la réalisation de ce projet, tous les frais relatifs à cette transaction étant assumés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 12 432

8.5 Chemin des Palissades - échange de terrains - lot 3 647 691

CONSIDÉRANT QUE l'assiette du chemin des Palissades empiète sur plusieurs terrains que la Ville souhaite échanger pour régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT QU' avant de pouvoir céder une partie du chemin, la Ville doit d'abord procéder à sa fermeture et l'extraire du domaine public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

- QUE la Ville accepte l'offre de madame Sylvana Misantone pour l'acquisition de la partie ouest du lot 3 647 691 représentant environ 366 m² en échange d'une partie du lot 3 648 008 appartenant à la Ville et représentant environ 366 m² bornant la partie est du lot 3 647 691 à la condition que la Ville puisse acquérir une partie du lot 3 647 665 afin de ne pas enclaver de lot;
- QUE la Ville mandate à ses frais les professionnels nécessaires à la réalisation de cet échange (projet 2014-89);
- QU' une fois la condition prévue au premier alinéa satisfaite et aux fins de permettre l'échange ci-dessus mentionné, de procéder à la fermeture d'une partie du chemin des Palissade et d'extraire du domaine public la partie du chemin situé sur le lot 3 648 008 à l'est du lot 3 647 691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 12 433

8.6 Acquisition de servitudes - allée d'accès contournant la place publique - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement d'un espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE l'espace public requiert l'aménagement d'une allée d'accès permettant la circulation à sens unique entre la rue Lacasse et la rue de St-Jovite, sur une partie des lots 3 278 025, 3 278 026, 3 277 998 et 3 764 136;

CONSIDÉRANT QU' une telle allée d'accès permettrait de régulariser le droit de passage du centre d'hébergement sur une partie du lot 3 764 136 et faciliterait la circulation de ses usagers, fournisseurs et autres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE décréter l'acquisition de gré à gré des servitudes requises aux fins d'aménager une allée d'accès sur une partie des lots 3 278 025, 3 278 026, 3 277 998 et 3 764 136 du cadastre du Québec;

DE mandater les professionnels nécessaires à la production de projets de plans et d'actes à être soumis pour approbation aux représentants du centre d'hébergement et à la réalisation des documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution, tous les frais inhérents étant payables par la Ville, à même le surplus libre accumulé (projet 2014-81).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 12 434

8.7 Acquisition de servitudes pour le sentier du lac de l'Aqueduc - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire des lots 3 280 471 et 4 651 703 entourant le lac de l'Aqueduc et souhaite construire un sentier pédestre et un petit stationnement permettant au public d'accéder au lac et au terrain de la Ville;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'acquérir des servitudes pour la réalisation de ce projet selon les pouvoirs en matière d'expropriation conférés à la Ville par la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

- DE décréter l'acquisition de servitudes de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins d'aménager un sentier piétonnier et un petit stationnement entre le chemin du lac Forget et le lac de l'Aqueduc, connu et désigné comme étant une partie des lots 4 649 245, 4 649 248, 4 650 736 et 4 650 741 du cadastre du Québec;
- DE mandater le cabinet d'avocats Dubé Guyot inc. pour effectuer les procédures nécessaires à ces acquisitions et tout autre professionnel requis au besoin, pour un montant préautorisé (projet 2014-43);
- D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Retiré

CM14 12 435

8.9 Comité consultatif d'urbanisme - renouvellement de mandats

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

- DE renouveler le mandat des membres suivants du comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 :
- monsieur Carol Matte
 - monsieur Yvon Labonté
- DE nommer monsieur Carol Matte président du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM14 12 436

9.1 Comité d'embellissement - renouvellement

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats de certains membres du comité d'embellissement pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 comme suit :

- madame Jocelyne De Tonnancour, membre;
- madame Danièle Adam, membre;
- monsieur Jean Lebrun, membre;
- le responsable des parcs et immeuble du Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

CM14 12 437

9.2 Rue Vaillancourt - poteau d'utilité publique - amendement d'une servitude

CONSIDÉRANT QUE la construction de la rue Vaillancourt a impliqué le déplacement d'un poteau d'utilité publique de Bell et Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'amender l'acte de servitude n° 1 131 507 afin de réduire l'assiette de l'acte de servitude affectant une partie de l'immeuble appartenant à Nova Scotia;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature de la servitude à intervenir entre Bell Canada, Hydro-Québec, Nova Scotia et la Ville afin de réduire l'assiette de la servitude n° 1 131 507 affectant une partie de l'immeuble appartenant à Nova Scotia;

QUE l'ensemble des frais relatifs à la servitude soient assumés par le biais du règlement d'emprunt 2013-613.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 12 438

9.3 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal - subvention 2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est vu attribuer pour l'exercice financier 2014-2015, une subvention de 45 000 \$ par le ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la subvention a été affectée à l'amélioration du chemin des Hauteurs, du chemin du Tour-du-Lac et de la rue Filion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin des Hauteurs (projet 2014-63), le chemin du Tour-du-Lac (projet 2014-71) et la rue Filion (projet 2014-66), au montant de 45 000 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec. Le conseil certifie que les travaux exécutés ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Retiré

CM14 12 439

9.5 Municipalisation du chemin du Grand-Pic

CONSIDÉRANT QUE NORMI inc, propriétaire du chemin du Grand-Pic, a formulé une requête à l'effet de le céder à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le chemin est conforme à la politique de municipalisation de chemins inclus au règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de cession et de servitude à intervenir avec NORMI inc. pour la municipalisation du chemin du Grand-Pic, conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux, à la confirmation que ce chemin est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs à cette transaction soient à la charge du cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM14 12 440

11.1 Programme de ski alpin et de planche à neige

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Station Mont Tremblant sont partenaires dans un programme de ski alpin et de planche à neige offert aux enfants résidents de la pré-maternelle à la 6^e année et dont les coûts sont défrayés à parts égales par la Ville, la Station et les parents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 20 000 \$ pour le programme de ski alpin et de planche à neige 2014-2015 (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM14 12 441

11.2 Club de patinage artistique - contribution financière

CONSIDÉRANT QUE le Club de patinage artistique fête son 40^e anniversaire en 2015 et désire souligner l'événement par une formule de spectacle renouvelée avec des invités spéciaux et plus d'équipement technologique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE contribuer financièrement à la 40^e revue sur glace du Club de patinage artistique de Mont-Tremblant en octroyant une somme de 10 000 \$ (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 15 décembre 2014

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 décembre 2014

général transmet son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats.

15. Acceptation de la correspondance

Le conseil municipal prend acte de la correspondance suivante :

- Complexe aquatique - suivi de rencontre - monsieur Maunders.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM14 12 442

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

